

Anne-Marie PILLET-SCHWARTZ

ATLAS DES STRUCTURES
AGRAIRES
AU SUD DU SAHARA 17

AGHIEN
un terroir ébrié

Quinze ans de « technostructure »
en Côte d'Ivoire

collection publiée sous le patronage
de la Maison des Sciences de l'Homme



ATLAS DES STRUCTURES AGRAIRES
AU SUD DU SAHARA N° 17

*Collection publiée par l'Office de la Recherche Scientifique
et Technique Outre-Mer et l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales*

ORSTOM
PARIS
1982

« La loi du 11 Mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droits ou ayants-cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

« Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal. »

Anne-Marie PILLET-SCHWARTZ
Géographe C.N.R.S.

AGHIEN
un terroir ébrié
Quinze ans de « technostructure »
en Côte d'Ivoire

Cet ouvrage reprend, en l'actualisant une thèse de 3^e cycle de Géographie soutenue à l'Université Paris I en 1973 sous le titre : « Capitalisme d'Etat et développement rural en Côte d'Ivoire. La Société pour le développement et l'exploitation du palmier à huile en pays ébrié ».

PRÉFACE

Voici le texte tiré par Anne-Marie PILLET-SCHWARTZ d'une thèse soutenue en 1973, et consacrée aux problèmes que pose le développement, par le moyen du palmier à huile, d'un secteur de la frange lagunaire de la Basse-Côte d'Ivoire. L'auteur a maintenu le contact avec le « terrain » de ses enquêtes, et y est retourné quelques années plus tard pour les réactualiser.

De différentes manières, ce travail innove par rapport aux études publiées jusqu'ici dans la même collection. Des situations évolutives, sous la pression de l'environnement économique, des terroirs en genèse ou en crise : ces thèmes ont été privilégiés. Mais c'est la première fois qu'est pris en compte, à l'échelle locale des « petits espaces agraires », un « interventionnisme » actif en milieu rural mettant face à face, avec le sol et son utilisation comme enjeu, un organisme délégué par la puissance publique et une société rurale jusqu'alors maîtresse de son espace.

Stratégies d'acteurs donc, sur et à propos de l'espace, qu'une géographie, de plus en plus consciente d'appartenir aux sciences sociales, a appris à reconnaître, à analyser, et à suivre au fil des années à travers les fluctuations du rapport de forces, et la transformation des acteurs eux-mêmes. Mais ces stratégies n'ont d'intérêt, dans la ligne des préoccupations de l'auteur, que pour autant qu'elles éclairent l'évolution d'un système de production et des solidarités associées. Du passé ethnique, les Ebrié ont hérité le manioc comme culture alimentaire de base, l'habitude de pêcher en lagune, et la préférence accordée à la forêt, comme milieu de vie, aux dépens des savanes côtières, largement inutilisées. La colonisation, elle, a légué les vergers paysans de cacaoyers et caféiers, devenus avec le temps la troisième composante, presque aussi « traditionnelle » que les deux autres, de la trilogie des productions villageoises.

L'acteur extérieur, c'est la SODEPALM, créée en 1963, puis démultipliée en trois sociétés, avant de se retrouver spécialisée dans une politique visant à développer les plantations dites villageoises de palmiers sélectionnés, et les villages par le moyen privilégié mais non plus exclusif du palmier. Une autre société, PALMINDUSTRIE, expression et outil du capitalisme d'Etat, garde en charge les blocs de culture industrielle et les huileries (dotées, dans leur rayon d'approvisionnement, du monopole de traitement des récoltes villageoises). Planteurs villageois d'un côté, sollicités, encadrés, aidés au plan technique, mais fournisseurs obligés de régimes de palme, complexes agro-industriels de l'autre, pour qui les planteurs sont une périphérie, un appoint nécessaire, une source de complications mais aussi l'« affiche » d'une politique de diffusion des revenus : on reconnaît là les traits de la « culture en association », dont les principes ont été posés en d'autres temps et d'autres lieux. Car il y a bien « contrat d'association » entre planteur et SODEPALM, un contrat dont les effets sont passés, d'une enquête à l'autre, en quelques années, de l'idylle médiocre au mariage presque heureux. Entre temps, le marché de l'huile de palme s'est fortement amélioré, et au lieu que ce soit la SODEPALM qui court après les planteurs, ce sont désormais les candidats planteurs qui font le siège de la société. Mais le lien entre les parties reste marqué d'une grande ambiguïté. Le vécu des planteurs villageois, leurs problèmes réels restent à des années-lumière de l'image confortable que s'en font les responsables SODEPALM. Engagés sur la voie incertaine d'une réussite conforme aux vues officielles sur le « capitalisme de masse », mais pris dans le réseau des solidarités villageoises, les uns sont, et se sentent dans la « situation inconfortable de charnière entre les deux systèmes ». Les autres cherchent à convaincre, séduire et quelquefois intimider ; quand le résultat n'est pas là, la résistance, la paresse, l'ignorance supposée des planteurs leur tiennent lieu d'explication. C'est le mérite d'A.-M. SCHWARTZ d'avoir traqué l'implicite au cœur de ce malentendu.

Réduite à l'élémentaire, l'articulation est bien celle d'« une agro-industrie plaquée sur une terre paysanne ». Mais les partenaires ne sont pas seulement des hommes et des organisations. Ce sont aussi des

milieux et des espaces, des espaces et des temps, des espaces qui ne sont pas à la même échelle, et des temps qui n'ont pas la même profondeur. En termes spatiaux, la stratégie de la SODEPALM arbitre entre les dix complexes échelonnés tout au long de la Basse-Côte (aujourd'hui onze), sans compter les tentacules au Libéria. Le planteur villageois, lui, prend ses décisions au niveau du village et, au sein de ce dernier, des entités constituées par les terres et les groupes claniques. L'espace des développeurs est celui de la synchronie, où les choix se font dans l'instantanéité d'une situation mise à plat. Les développés, eux, vivent dans la diachronie d'« un espace humanisé, rentabilisé et structuré depuis des générations » par les Lagunaires ou les pré-Lagunaires. Cette double asymétrie commandait une recherche démultipliée en niveaux ou, puisqu'il s'agit de Géographie, en échelles de travail distinctes.

Toute l'organisation du texte procède elle-même de l'emboîtement de tels espaces de recherche. Au sommet et au début, la partie « Développeurs » met le lecteur en présence de l'espace SODEPALM maximal, celui où s'est élaboré le modèle, et ont été décidées les implantations, à l'intérieur de contours définis d'abord par les exigences de l'Elaeis. La seconde partie, « Développés », ramène, par grossissement d'échelle, au niveau de la presqu'île d'Eloka, triangle rural enfermé entre les lagunes Aghien et Potou au nord, la lagune Ebrié au sud, et le front d'urbanisation d'Abidjan-Rivière et de Bingerville à l'ouest. Bien circonscrit physiquement, cet espace est en réalité bâtarde. C'est bien là que se loge, en entier, l'un des blocs industriels de palmeraie, dit d'Eloka, avec ses 2 700 hectares plantés. Au voisinage, les 214 planteurs villageois du « secteur de Bingerville » contribuent, à travers les circuits de collecte régulièrement entretenus et desservis, à approvisionner l'usine. Mais un complément est obtenu d'un autre secteur, celui d'Alépé. Les circuits ne l'atteignent qu'en contournant la lagune Aghien par l'ouest.

L'espace ainsi élargi n'a d'autre unité que technique, au regard de l'usine et de l'organisation instituée pour lui permettre de fonctionner à sa pleine capacité (ce qui est le cas). Au plan de la vie sociale, l'unité de la presqu'île n'est faite que d'une relative homogénéité : peuplement ébrié, pression démographique assez forte dans un espace dont toutes les issues sont bouchées. Les vrais échelons d'organisation sont au-dessus, ou au-dessous. Au-dessus — toujours en termes d'échelles télescopiques — c'est tout le jeu des relations instituées autour et en fonction d'Abidjan. Dans les rapports complexes entre acteurs ou catégories d'acteurs, Abidjan entre en tiers, et de plusieurs façons : comme pôle pour les travailleurs salariés, en majeure partie voltaïques, de l'huilerie, du bloc industriel et de quelques plantations privées. Du coup, les relations avec les villageois se trouvent réduites au minimum ; au regard de ces derniers, les circuits mossi ne font guère que propager les nouvelles de la Capitale. Abidjan, c'est aussi la métropole qui déverse une part croissante de son trop-plein sur ses marges : des gens qui cherchent à s'installer et viennent grossir la population des villages les plus occidentaux. Abidjan, ce sont enfin et surtout, au cœur du système SODEPALM, les faux planteurs villageois. Une partie sont de vrais planteurs urbains, résidant à Abidjan ou dans une autre ville, et quelques-uns des capitalistes, qui opèrent en grand sur des dizaines d'hectares, parfois davantage, en profitant de relations privilégiées avec le complexe agro-industriel. Infimement plus nombreux, les planteurs « semi-urbains » sont des pluri-actifs, souvent artisans ou travailleurs indépendants, qui passent au village au moins les fins de semaine. Par rapport à l'espace-Eloka, l'en-deça d'échelle, ce sont les villages, terroirs et communautés. On y arrive. Mais il faut bien spécifier auparavant la place que tient, dans le travail, le niveau « Eloka » : celle d'un observatoire, car l'analyse néglige délibérément l'organisation propre à la SODEPALM. Un observatoire sur les flux dont Abidjan est le centre, mais aussi et principalement le lieu de collecte d'une information statistique, systématique et complète, sur les 214 planteurs vraiment ou faussement villageois qui ont pu être touchés (en réalité bien davantage, car 6 de ces planteurs sont des coopératives, qui regroupent un effectif presque égal).

Reste, au niveau de base, le terroir d'Aghien, sur la rive sud de la lagune du même nom. Village-échantillon, communauté-test, terroir représentatif, étude de cas : tout ce qu'on voudra. L'important est de retrouver là l'unité, la raison d'être de la collection. Aghien arrive en dernier mais occupe le plus de place et, dans le texte, une position stratégique. C'est là qu'on atteint le fond des choses. Ce qui précède n'était qu'introduction, au sens d'introduire le lecteur dans la complexité des faits, façon d'exposer le versant SODEPALM de la partie qui se joue avec les planteurs, manière aussi de tisser, autour d'Aghien et avant qu'il se découvre, un réseau d'informations, et de propositions à vérifier ou compléter. Aux renseignements collectés sur la quasi-totalité des planteurs du secteur d'Eloka répond, à ce dernier niveau, la fine analyse de la situation et du devenir du petit nombre des planteurs d'Aghien. Pour tout ce qui concerne les rapports avec le système SODEPALM, l'information est de même nature, mais qualitativement enrichie. Entre la Société et les planteurs, le simple constat d'une incompréhension réciproque peut faire place, du même coup, à une interprétation bien plus fouillée. Les planteurs eux-mêmes se révèlent pris dans un tissu de contradictions. Les palmiers ne leur rapportent pas, quelle que soit la

surface, de quoi équilibrer leur budget ; ce sont des rentrées exceptionnelles, ou une aide de la parentèle urbaine qui couvrent le déficit. Ce qui n'empêche pas les propriétaires de palmiers, tout en se plaignant, d'agrandir leur plantation, par une sorte de fuite en avant.

Derrière ces difficultés, ces faits en apparence aberrants, l'étude découvre une donnée fondamentale : planteurs de palmiers, ou planteurs « traditionnels », la structure de l'emploi du temps reste pratiquement la même. Être en contact avec la SODEPALM n'entraîne aucun report de temps des occupations sociales ou même de la pêche vers les travaux d'ordre agricole. Ceux-ci continuent à ne bénéficier que de 16 à 17 % du temps général des planteurs. Il n'y a de remaniement, au bénéfice des palmiers, qu'à l'intérieur de cette modeste fraction de temps efficace. Globalement, l'utilisation du temps reste conforme au modèle traditionnel. Si les palmiers n'en pâtissent pas, c'est qu'il y a les manœuvres : « le fait d'avoir une exploitation d'une certaine taille, à plus forte raison avec une plantation villageoise, oblige à entretenir un minimum de main-d'œuvre salariée, sous peine de perdre son prestige et de se marginaliser ». Standing oblige, donc. Mais les manœuvres ne sont employés qu'à raison d'un pour trois hectares de plantation villageoise, alors que les calculs de rentabilité de la SODEPALM tablent sur un pour huit. Là se situerait le nœud du problème et, derrière l'écart des chiffres, dans le statut quasi-familial du manœuvre : c'est l'homme à tout faire de l'exploitation, et qui participe à sa vie détendue, pas du tout l'homme-palmier, moyen du rendement. Les choses, pourtant, évoluent à grand train : la main-d'œuvre voltaïque devenant plus rare, les planteurs, d'une façon générale, dans les villages, commencent à être placés devant les choix décisifs : la fausse solution du manœuvre-échappatoire devient de moins en moins praticable.

Dans l'économie générale de la recherche d'A.-M. PILLET-SCHWARTZ, Aghien fournit donc le matériel de cas, au niveau des exploitations individuelles, avec ou sans palmiers, sans lesquels les planteurs resteraient une abstraction. Cet échantillon restreint met en lumière la façon dont les exploitants construisent leurs bases foncières, et opèrent les arbitrages entre les diverses activités et cultures possibles, les lieux disponibles, les affectations concurrentes du temps dont ils disposent. Mais les choix ne sont pas libres. Ils sont soumis à une double contrainte d'espace et de société. La médiation sociale, c'est l'entité villageoise, qui apparaît ici comme une instance globale, une communauté, et non un simple agrégat de familles, réunies par les circonstances ou les nécessités de la vie. Cela, l'auteur le marque fortement : les 243 résidents permanents du village (en 1972) font corps ; ils se sentent villageois, avant d'appartenir à un lignage. La médiation spatiale, c'est le terroir : une étendue limitée, amputée sur ses marges, surtout au bénéfice du bloc SODEPALM, et qui n'ouvre aux cultures, et spécialement aux vergers, que des possibilités d'extension fort réduites. De ses 550 hectares, tout n'est pas cultivable, il s'en faut, mais 28 % sont cultivés. En quelques années, le couvert végétal s'est nettement dégradé, et la palmeraie spontanée a quasiment disparu, au bénéfice de jachères qui suffisent juste à renouveler la fertilité des emplacements vivriers.

Que se manifeste alors une véritable défense de l'espace collectif ne saurait étonner. Les « étrangers » autorisés, au nombre de plusieurs dizaines, à vivre à proximité immédiate du village, ne le sont pas, à quelques lopins près, à cultiver, encore moins à planter. Les jeunes du village n'ont le choix qu'entre travailler sur les plantations du père (avec en propre un simple champ de manioc), et s'expatrier à Bingerville ou Abidjan, ce qu'ils font en masse. Plus de libéralisme précipiterait la fragmentation du terroir en micro-exploitations insuffisantes. La promotion, comme chefs d'exploitation de plein exercice, ne s'opère qu'au compte-gouttes. Ceux qui détiennent le pouvoir villageois — les membres de la classe d'âge en positions de seniors — préfèrent laisser travailler les terres du village par ces étrangers doublement étrangers que sont les non-Ebrié installés sur les terroirs voisins. Plus du quart des parcelles cultivées relèvent de ce statut. L'avantage est double : les terres dont il est ainsi disposé sont celles de la périphérie, et qui plus est les plus menacées, dans l'esprit des gens d'Aghien, par d'éventuelles extensions des plantations industrielles. De plus, dans ce secteur, la savane, qui intéresse peu les Ebrié, est dominante. Ainsi fait-on participer à bon compte, à l'« auto-défense » du terroir, des voisins dont on estime avoir peu à redouter.

Toute la question est là. Derrière la défense du terroir, il y a la défense communautaire, et derrière celle-ci les gestionnaires vieillissants du village, qui tendent à confondre ses intérêts avec les leurs. En ce sens, confier des parcelles à des étrangers, aliéner même durablement des terres destinées à recevoir des palmiers (11 hectares ont subi ce sort) fait figure de moindre mal par rapport à l'autre solution qui consisterait à doter les jeunes d'Aghien, et leur conférer, ce faisant, l'autonomie. La signification de cette Sainte Alliance est donc claire : l'ordre communautaire que les gens d'Aghien se donnent tant de mal pour défendre est en fait celui des vieux, d'une micro-société gérontocratique. Les courbes de distribution établies par A.-M. SCHWARTZ montrent sans équivoque, tant au niveau d'Aghien qu'à celui d'Eloka, la

concentration des plantations aux mains des hommes « qui avaient entre 50 et 65 ans lorsque débuta l'opération SODEPALM ». Les chances de se créer une plantation apparaissent avoir été liées alors à une position précise dans le système ébrié de classes et de sous-classes d'âge. C'est cette situation, avec le profil foncier qui en résulte, qu'il s'agit maintenant de préserver et de reproduire, en filtrant sévèrement l'accès des jeunes à la terre.

Mais les planteurs d'Aghien, qui se donnent tant de mal pour maintenir le système d'organisation villageoise qui a fait leur fortune, et le faire fonctionner à leur profit dans un contexte économique évolutif, en même temps ne jouent pas le jeu. Par leurs comportements, ils le minent de l'intérieur. Ils le font, d'abord, en s'affranchissant progressivement du contrôle foncier des matrilignages. Une majorité des planteurs villageois du secteur d'Eloka se considèrent d'ores et déjà comme propriétaires des parcelles qu'ils ont mises en valeur. Aghien est un peu en retrait, et les planteurs ne s'estiment encore propriétaires que des arbres. Mais le temps fera inmanquablement basculer les choses vers l'appropriation privée. Même équilibre précaire, en matière de partage des revenus. L'argent continue, à Aghien, d'entrer et de sortir, mais le cercle se restreint au bénéfice de la parenté proche, et aux dépens des matrilignages. L'individualisation budgétaire est en marche. Le sens général de l'évolution est manifeste : « Sans l'avoir vraiment voulu, les nouveaux planteurs auront un jour pour uniques successeurs leurs propres enfants, et non les cadets de village, partis depuis longtemps. Leur exploitation finissante ne viendra pas, comme autrefois, alimenter d'autres exploitations naissantes. Stratifiée, devenue conforme au droit romain », la nouvelle donne foncière « ne signifiera que la fin du terroir et de la communauté qui lui est rattachée ». De la « réussite d'une classe d'âge », on en est venu à une « politique de privilèges ».

Sous ses apparences innocentes, et ses intentions louables de promotion collective du monde rural lagunaire ou pré-littoral, l'opération SODEPALM se révèle donc cheval de Troie au cœur de l'ordre ancien de la communauté villageoise et du terroir ; « dérégulatrice », elle « achève de transformer le système des classes d'âge en une tactique de recherche du profit personnel ». Suivant une remarquable formule, elle aussi empruntée au texte, la plantation villageoise « crée la grande exploitation, qui « mange » la petite et détruit le terroir ». L'opération accouche d'un nouveau type de planteur, qu'A.-M. SCHWARTZ estime plus proche du haut fonctionnaire qui investit en milieu rural que du cadet de village réduit à la portion congrue d'un maigre champ de manioc. Des solidarités naissantes préfigurent peut-être une bourgeoisie rurale à venir. Pourtant, si privilégiés qu'ils puissent apparaître dans leur cadre local, les nouveaux planteurs font-ils, feront-ils le poids face aux investisseurs d'origine urbaine, branchés sur une machine à revenus d'une ampleur sans commune mesure avec le modeste palmier villageois ?

Ce qui donne à ces observations et interrogations leur pertinence, au-delà des cas individuels minutieusement analysés, c'est l'appareil des cartes qui jalonnent le raisonnement. Ici encore, l'auteur déroge aux normes de la collection, tout en restant fidèle à son esprit. Faits naturels, faits d'occupation agricole, faits fonciers (tant au niveau des droits fondamentaux que des droits délégués), tout a été spatialisé. Les cartes mettent, chacune à son tour, dans le fil du décryptage auquel se livre A.-M. SCHWARTZ, les faits socio-agricoles en situation géographique. Comme toujours, le détail de l'espace, et des interactions naissant de la proximité ou de la co-localisation, interfèrent à Aghien avec la systémique des rapports sociaux et des relations économiques. Avec des effets en retour qui ne sont pas négligeables, le livre le montre bien. Mais la diversité ordonnée que révèlent les cartes n'a de sens qu'au regard de la totalité d'Aghien. Territoire découpé dans l'étendue, instance sociale associée à une commune résidence, le village, comme dans tant d'autres cas, ne se réduit pas à un échantillon d'espace. Pas davantage il n'est une simple unité de sociabilité. C'est bien un rouage de la double machinerie sociale et spatiale, un échelon spécifique de rencontre et d'arbitrage entre nature et société, besoins concurrents d'espace, intérieur et extérieur, héritages et forces agissantes. Sachons gré à l'auteur d'en avoir apporté, non pas d'une façon gratuite mais pour les nécessités même de sa démonstration, une illustration probante. Mais le terroir n'est ici qu'un moyen : le moyen d'analyser un monde rural « en transition ». Le jeu des renvois d'échelle — vers le bas : les planteurs ; vers le haut : Eloka, Abidjan, la grande stratégie SODEPALM — lui confère le maximum d'efficacité. Bien des travaux sur le même thème général heurtent par une certaine brutalité conceptuelle : l'univers rural d'Afrique sommé d'obéir à des schémas qu'on serait tenté de dire préfabriqués. Une certaine domination intellectuelle n'est pas loin. Dans le texte d'A.-M. SCHWARTZ, tout est nuances et subtilité. Le coup de marteau fait place aux petites touches, et les réponses viennent des acteurs eux-mêmes, de la signification peu à peu évidente des attitudes soigneusement mises au jour. Au bout du compte, et par d'autres voies, le point d'arrivée n'est pas tellement différent. L'avantage de cette approche sensible est double : elle sauve la réalité, dans sa richesse, et le lecteur est convaincu.

AVANT-PROPOS

12 mai 1972, 11 heures du matin. Au cœur du village d'Adjamé-Bingerville, sous un petit apatam couvert de feuilles de palmier fraîchement coupées, le Directeur Général de la SODEPALM-PALMIVOIRE-PALMINDUSTRIE s'adresse aux « planteurs villageois » du secteur de Bingerville, spécialement réunis pour la circonstance :

« ... On entend dans les villages les planteurs se plaindre de ce que tout augmente, sauf le prix d'achat des régimes. Ceci mérite une explication. Deux possibilités : soit on ne veut pas, soit on ne peut pas. Si on ne veut pas, on est une mauvaise Société. Si on ne peut pas, on doit vous l'expliquer. On a été créé pour vous, vous le savez. On va vous expliquer tout ce qui a été fait pour vous, tout ce que l'on va faire, et comment on calcule le prix d'achat du kilo de régime. Je vous ai dit que la SODEPALM a été créée pour vous. Quand on parle de prix, c'est compliqué. On ne peut expliquer les chiffres sans se servir de chiffres. Je vais en mettre beaucoup au tableau. Si c'est trop compliqué, il faut me le dire. Ça permettra à tout le monde de comprendre que ces problèmes, ce sont des problèmes compliqués.

Nous avons planté 80 000 hectares de palmiers en 10 ans, du Sassandra au Ghana. Sur ces 80 000, 10 000 sont au privé (IRHO, SPHB, etc.), 40 000 sont les plantations industrielles de la SODEPALM, et 30 000 sont les plantations villageoises. Ces 30 000 hectares vont donner 60 à 70 000 tonnes d'huile. Ils feront dans 10 ans trois fois plus d'huile que l'Afrique francophone après la guerre. Ces 30 000 hectares ont coûté, à l'Etat et aux planteurs, chacun 145 000 francs, soit 4,35 milliards de francs CFA. Sur ces 4,35 milliards de francs, la moitié est cadeau, la moitié doit être remboursée par nous. Donc 2,2 milliards ont été cadeau par le Gouvernement, pour les villageois. Mais ce n'est pas tout ! Vous avez dû remarquer que depuis l'an dernier, on commence à vous faire des pistes de récolte. On va même vous les entretenir chaque année. Et ça, ça va coûter 2,2 milliards de plus. Donc, vous voyez, l'Etat vous a fait un double cadeau. Mais ce n'est pas fini... Il a fallu faire aussi des huileries. Rien que pour les huileries, il y a 10 milliards de plus. Donc près de 15 milliards ont été consacrés à vous, les villageois. C'est l'effort du Gouvernement (je ne parle pas des plantations industrielles, mais seulement des plantations villageoises).

Je ne connais pas d'exemple, en Afrique ou ailleurs, où on ait fait un effort aussi grand pour les planteurs. Il ne faut pas oublier que ces 15 milliards ne sont que pour 5 000 planteurs. Il faut comprendre que cet argent que l'on vous a donné, nous la SODEPALM, on doit le rembourser. On rembourse tout. Tous ces investissements on est obligé de les rendre. C'est pour cela que nous avons fait les plantations industrielles, pour pouvoir rembourser les frais que nous avons faits pour vous. Sans ces 40 000 hectares de plantations industrielles, on ne pourrait continuer les plantations villageoises. Belle réalisation d'un projet économique et social ! Economique avec les plantations industrielles, social avec les plantations villageoises. On mène tout ensemble. Est-ce que vous avez bien compris ?

Je continue avec les chiffres. Il faut que vous sachiez que dans quelques années la Côte d'Ivoire sera le premier producteur d'huile de palme d'Afrique et le deuxième du monde. Une partie sera exportée : ça fera rentrer l'argent dans les banques de Côte d'Ivoire. Seulement cette huile, ce n'est pas nous qui en fixons le prix. Or depuis la fin de la guerre, sur le marché interna-

tional, les produits agricoles diminuent ou ne bougent pas, les produits industriels augmentent. C'est injuste, mais on n'y peut rien. La Côte d'Ivoire n'y peut rien. Ceux qui savent lire peuvent voir dans les journaux que le Président Houphouët fait tout ce qu'il faut. Nous, nous sommes obligés de fixer un prix en fonction de ça. Je vais vous expliquer ce que ça nous coûte 1 tonne de régimes.

Avec 1 tonne de régimes, on fait 200 litres d'huile et 40 kilos de palmistes. Au cours actuel, ces 200 litres, nous les vendons 8 400 francs et le sac de palmistes, nous le vendons 1 200 francs, donc 1 tonne de régimes nous rapporte 9 600 francs. Mais, combien ça nous coûte ? 4 000 francs au planteur, 1 500 francs de transport, 4 000 francs d'usinage, 2 600 francs pour la vente de l'huile (transport, assurance, analyse, personnel), et 1 200 francs de frais de banque. Donc pour 1 tonne de régimes provenant des plantations villageoises, nous avons 13 300 francs de frais. Comme on touche 9 600 francs, ça nous fait 13 300 — 9 600, soit 3 700 francs de perte. La SODEPALM a ainsi perdu plus de 100 millions sur les plantations villageoises. Vous êtes invités à venir lire le bilan à la SODEPALM. Heureusement, nous avons les plantations industrielles !

...Reprenons l'exemple d'1 tonne de régimes. 1 000 kilos, ça fait 4 000 francs pour le planteur villageois. Pour recevoir cet argent, vous devez travailler et dépenser : 750 francs de main-d'œuvre, 290 francs d'engrais et 750 francs que vous remboursez à la SODEPALM. Donc sur 4 000 francs que vous touchez, vous dépensez 1 700 francs, et vous gagnez 2 300 francs. Pendant que vous gagnez 2 300 francs, la SODEPALM perd 3 700 francs. Quel est le plus heureux des deux ? Celui qui perd 3 700 francs ou celui qui gagne 2 300 francs ?

(Abordant ensuite le problème des cours mondiaux, tout en présentant une courbe)... Nous avons commencé à acheter des régimes aux villageois en 1967. Vous pouvez constater, d'après la courbe, que jusqu'en 1970, nous avons constamment perdu. En 1970-1971, nous avons un peu gagné. Depuis 1971, nous perdons. Mais, on ne veut pas vous faire subir ces changements. Quand l'huile baisse, tant pis pour nous ! On fait comme la caisse de stabilisation avec le café et le cacao...

Je voudrais que vous reteniez trois choses importantes aujourd'hui. S'adressant à l'interprète : « ils » doivent comprendre que le planteur de palmier à huile, c'est un homme heureux. Des planteurs comme vous, il n'y en a pas beaucoup. Vous êtes 5 000 planteurs qui avez reçu 15 milliards de subventions. Chaque fois que vous produisez 1 000 kilos de régimes, la SODEPALM finance 3 700 francs. En plus, voici le classement du rapport des cultures en Côte d'Ivoire, ce qu'un planteur gagne par journée de travail : pour le riz pluvial 81 francs, pour l'igname 135 francs, pour le coton 160 francs, pour le riz irrigué (riz chinois) 480 francs, pour le café 493 francs, pour le cacao 727 francs, pour le café et le cacao, façon IFCC, 678 francs et 915 francs, et pour le palmier 950 francs. A condition que vous le fassiez bien et que vous travailliez !

...Donc, chaque fois que nous pouvons faire quelque chose pour vous, nous le faisons. Seulement, il y a une chose qu'il faut comprendre, on ne peut pas donner certaines choses. Je pense que tout le monde a bien compris que le prix d'achat, on ne peut le toucher, et qu'il suffit de travailler pour être les planteurs les plus payés de Côte d'Ivoire. Il y a une chose que nous pouvons faire, c'est travailler la main dans la main... Plus nous produirons et plus nous pourrons faire de choses pour vous... »

Deux partenaires, deux milieux, deux espaces. D'un côté la Société pour le développement et l'exploitation du palmier à huile (SODEPALM) et ses capitaux, de l'autre le « planteur villageois » et sa famille. Derrière la SODEPALM des contraintes économiques et politiques qui dépassent largement le cadre national, derrière le planteur villageois d'autres contraintes, contraintes sociologiques et historiques, qui, à l'inverse des premières, ne s'expriment qu'à l'échelle villageoise ou régionale. Deux types de plantation : la plantation industrielle en blocs de plusieurs milliers d'hectares, la « plantation villageoise », 4,5 ha en moyenne. Une dualité voulue et organisée par la SODEPALM :

« Il est apparu... raisonnable de proposer une stratégie qui garantisse l'équilibre économique de l'opération et qui consiste à créer un noyau de plantations industrielles, dont le mode de gestion reposerait sur un salariat de type classique, et à profiter de l'existence de ce volant régulateur pour promouvoir, à la périphérie

de ce noyau, un paysannat moderne acceptant de modifier ses comportements et de s'adapter aux techniques et méthodes rationnelles de cultures » (1).

A la fin de l'année 1976, cela peut se traduire en chiffres de la manière suivante : 44 147 ha de plantations industrielles dont 40 000 en rapport, 31 890 ha de « plantations villageoises » dont 21 922 en rapport, 7 270 « planteurs villageois », 9 huileries au cœur de 9 complexes agro-industriels essaimés dans toute la basse Côte d'Ivoire, du Sassandra au Ghana (2). Cette extraordinaire poussée réalisée en 15 années ne pouvait se faire sans bouleversements : bouleversement du paysage, loin d'être inesthétique, comme si une marée brusquement avait tout nivelé, bouleversement des paysans, spectateurs et acteurs, contents ou mécontents... « L'apparition des palmeraies sélectionnées a transformé le paysage autant que la vie des habitants et l'économie de régions entières dans toute la partie sud du pays. Sur des dizaines de milliers d'hectares la grande forêt est tombée pour faire place aux blocs de plantations de la SODEPALM autour desquels très vite des milliers de villageois ont à leur tour défriché pour entreprendre, avec l'aide financière du gouvernement et l'assistance technique de la SODEPALM, leurs propres parcelles de palmeraies sélectionnées » (3).

Deux façons donc pour la SODEPALM de toucher le villageois : par le biais de la plantation industrielle, dévoreuse d'hectares, créée il est vrai en grande partie sur des « forêts classées », par le biais de la « plantation villageoise » dont l'emprise est moins flagrante mais certainement plus mordante du fait de son caractère *villageois*. Elle marque en effet dans presque tous les cas un espace humanisé, rentabilisé et structuré depuis des générations par les ruraux de la Basse-Côte, touchant précisément à la structure, à l'organisation de cet espace, plus qu'à l'espace lui-même. Ses effets sont plus qualitatifs que quantitatifs : ce que la plantation industrielle déplace, diminue ou au pire détruit, elle, elle le dénature. Ainsi le problème est-il non seulement un problème d'échelle — macrogéographique côté développeurs, microgéographique côté développés —, mais encore un problème de dimension : synchronique pour les premiers, diachronique pour les seconds. On ne peut en toucher le fond au-dessus d'une certaine unité : le terroir villageois.

De la même façon d'ailleurs, ne peut-on l'aborder au-dessous de cette unité structurellement africaine, unité dans une situation de remise en question plus ou moins prononcée selon son degré de saturation initial et selon l'ancienneté et l'intensité de l'opération : finies les lentes fluctuations des droits coutumiers, la dépossession respectueuse des anciens par leurs suivants, l'attente indéfinie des jeunes en mal de création ou d'agrandissement de leur exploitation... La machine, aussi lent soit son cours, se trouve brusquement grippée, dérégulée, les morceaux du puzzle ne correspondent plus, ne s'imbriquent plus, tout éclate. Ces bouleversements sont indiscutablement une affaire de communauté, et plus précisément de communauté foncière, l'individu ne les assumant qu'en tant que composante (de cette communauté), la « plantation villageoise » et l'exploitation dans laquelle elle s'insère n'étant significatives que par rapport aux autres parcelles et exploitations.

Certes le « planteur villageois », produit hybride de la SODEPALM, charnière entre les deux systèmes, est-il au cœur de la polémique, mais, pour le moins, autant comme objet d'agression que comme catalyseur. C'est sur ce double rôle que s'appuiera la démarche théorique pour une confrontation Etat-paysans : le « planteur villageois » dans sa relation avec les siens, le « planteur villageois » dans sa relation avec la SODEPALM.

Réalisée dans cette optique, l'enquête ici relatée dura 18 mois, de décembre 1971 à mai 1973, et fit l'objet d'une thèse de 3^e cycle soutenue fin 1973 (4). Elle fut de façon beaucoup plus rapide réactualisée en 1976, le contact avec les intéressés — de la « base » au « sommet » — n'ayant jamais été coupé durant les trois années qui s'écoulèrent entre-temps. Ce suivi apporte des éléments nouveaux sur l'évolution des stratégies et des dynamismes des uns et des autres, évolution facile à saisir dans un pays où décisions, acteurs et capitaux tournent très vite. Son principal intérêt cependant est de montrer comment la problématique formulée au départ s'est transformée elle aussi sous l'effet du jeu des parties (pour ne pas dire des forces) en présence.

« Mariage heureux » ou rapport de force : la formule suffit encore en 1972 à concrétiser cette problématique. Tout ce qui est donné à l'élus est-il assez « bon » pour compenser tout ce qui est inévitablement enlevé à sa communauté d'insertion ? Est-il vraiment cet enfant gâté, ce privilégié, ce vecteur du progrès,

(1) V. AMAGOU et G.L. GLEIZES, « Le groupe SODEPALM et l'agro-industrie du palmier à huile en Côte d'Ivoire » in *Economies et Sociétés*, Cahiers de l'ISMEA, (9-10) septembre-octobre 1975, p. 1490.

(2) SODEPALM-PALMIVOIRE-PALMINDUSTRIE, *rapport annuel* 1976, p. 12, 20 et 21.

(3) SODEPALM, *Rapport annuel* 1968, p. 2.

(4) A.M. PILLET-SCHWARTZ, *Capitalisme d'Etat et développement rural en Côte d'Ivoire. La Société pour le développement et l'exploitation du palmier à huile en pays ébrié*. EPHE-CNRS-ORSTOM, Université de Paris I, 1973.

développeur autant que développé, chef de file d'une réforme qui peut par principe atteindre qui veut ? Pour répondre, deux lignes directrices : le « planteur villageois » au passif, le même à l'actif. Soit, de façon plus explicite, d'une part tout ce qui le caractérise, sa personnalité, sa situation professionnelle, son niveau de vie, son exploitation agricole, et plus particulièrement sa plantation de palmiers, d'autre part ses comportements, son attitude vis-à-vis des siens, vis-à-vis de la SODEPALM.

Ce cheminement dévoilera la médiocrité de « l'idylle » : la dualité, parmi les planteurs, urbains-ruraux, gros et petits, les mauvais rendements de ces derniers, et, qui plus est, la rentabilité impossible en dessous d'une certaine superficie, le refus de la plupart de se désolidariser des leurs, refus perceptible dans leur maniement du temps et de l'argent (en contradiction avec leur maniement de l'espace, si l'on peut se permettre l'expression). ...Et face à cela, une SODEPALM tout en séduction, essayant toutes sortes d'« intéressements » pour stimuler ce partenaire décevant, lui faire toucher du doigt un bonheur qui devrait s'imposer de lui-même.

En 1973-74 cette bonne volonté en vient à prendre la forme d'une véritable obsession : les réunions et notes confidentielles sur le sujet se multiplient et, tel un médecin, un expert de la SEDES (5) est catapulté de France en brousse pour faire le diagnostic et prescrire les remèdes (6). Pourquoi tant d'acharnement, puisque, comme le disait le P.D.G. à Adjamé-Bingerville, tous ces élaïculteurs coûtent cher ? Garde-fou destiné à endiguer les capitaux ? Mal nécessaire à l'existence de l'entreprise ? Le FED (Fonds européen de développement), il est vrai, avait posé des conditions très précises avant de débloquenter ses capitaux (allant jusqu'à demander le partage des plantations industrielles entre les ruraux eux-mêmes) (7). Il est certain qu'en 1974, époque un peu confuse de l'ivoirisation de la Direction Générale, les responsables de la Société firent un très gros effort de mise au point tactique, comme pour réduire une résistance, sans en éliminer les auteurs, bien au contraire, auteurs dès lors seuls responsables — par ignorance ou paresse — de toutes les insuffisances de la « plantation villageoise ».

En 1976, près de 15 ans après le début de l'opération, l'état d'esprit des deux parties s'est totalement modifié. Le « mariage » semble enfin heureux : engouement d'un côté — cette fois la SODEPALM refuse des planteurs (il est loin le temps où elle ne savait comment les convaincre de s'engager) — recul de l'autre — elle supprime « l'intéressement », qui se présente alors sous forme de primes, et décide de laisser le planteur se prendre davantage en charge (il rembourserait 100 % des prêts qu'elle lui a consentis au départ au lieu de 38 %) ; un peu comme si les technocrates craignaient d'être submergés par un flux en faveur duquel pourtant il n'ont cessé de travailler. Quelles sont de part et d'autre les causes et implications de ce retournement de situation ?

Côté planteur, trois facteurs ont joué : la propagande de la SODEPALM, la fin de la période de rodage (production en vitesse de croisière) et surtout l'augmentation du prix d'achat du kilo de régime (lié à l'accroissement des cours de l'huile de palme, lui-même lié à la crise pétrolière). Désormais dans les villages, le nouvel élaïculteur est admiré et imité. Non qu'il ait été rejeté auparavant, mais son identité de « planteur villageois » n'était pas reconnue, aussi mal assumée que mal assimilée, tant par lui-même que par les autres d'ailleurs. L'acceptation de sa modernité par tous, phénomène qui s'est nettement fait sentir au cours de ces dernières années, ne peut que déboucher sur un nouvel ordre social et spatial. Une réforme d'une telle envergure est-elle possible et dans quelles conditions ?

Une nouvelle problématique s'esquisse qui n'est en fait que l'enchaînement de la première, son complément, son aboutissement, problématique qui met en cause les motivations profondes de la SODEPALM et, à travers elles, toute la politique ivoirienne. Alors que la première investigation ne pouvait être que de portée sociale — les effets positifs de l'Opération sur le « planteur villageois » en parallèle avec ses effets négatifs sur l'espace —, cette nouvelle approche revêt un caractère plus politique, parce que touchant, non plus à l'individu, mais à la société rurale toute entière. La destruction évoquée ci-dessus peut-elle être contrebalancée par une restructuration globale du milieu ? Le change peut-il être donné à tous ?

Maintenant que la (bonne) volonté des ruraux n'est plus à prouver, c'est celle des technocrates qu'il faut considérer. Les causes de leur revirement sont du même ordre que pour les planteurs : propagande ayant atteint son but, état de maturité de la production, conjoncture économique favorable. Tout cela leur donne plus de latitude vis à vis de leurs créanciers et notamment des exigences sociales de ceux-ci. C'est par contre à celles des paysans situés sur leurs neuf champs d'action qu'il leur faut à présent répondre. Améliorer leur niveau de vie de

(5) Société d'étude pour le développement économique et social.

(6) SODEPALM-SEDES, *Enquête socio-économique dans les plantations villageoises de basse Côte d'Ivoire*, Abidjan, juillet 1975.

(7) CEE, *Note relative au financement par le FED du développement de la production d'huile de palme en Côte d'Ivoire*, 1962 et SODEPALM, *Instructions comptables*, 31 juillet 1974, p. 70.

façon non plus sporadique mais égalitaire, puisque tous sans exception sont concernés — spoliés entre autre de leur patrimoine foncier — et acceptent de l'être. Certes une réponse positive de la SODEPALM coûte cher. Elle implique une réorganisation en profondeur de l'espace et du temps de ces derniers, selon en gros deux lignes directrices :

1. création de nouvelles « plantations villageoises » ou, dans les zones de fortes densités démographiques, dans celle où l'huilerie tourne déjà à pleins rendements, distribution aux villageois des plantations semi-industrielles et industrielles ;
2. réaménagement du système agricole, soit par multiplication, soit par réduction des types de cultures, avec éventuellement introduction d'activités para — ou non — agricoles.

Prémices d'un nouvel équilibre, d'une nouvelle harmonie entre les exploitations et à l'intérieur de chacune ? Les tensions sociales et l'exode rural peuvent-ils être neutralisés, le concept de capitalisme de masse peut-il prendre un sens ? Voilà en tous les cas jusqu'où la logique du système devrait entraîner la SODEPALM. Un seuil a été dépassé qui fait qu'il n'y a maintenant, pour les ruraux en particulier, d'autre solution, d'autre remède qu'une intensification, une accélération du processus amorcé, comme le sérum que l'on fabrique avec le poison à combattre.

Conséquence de cela, c'est dans les villages où l'Opération est encore récente, ou alors dans ceux où le nombre des « planteurs villageois » est relativement modéré, que le problème reste, de façon paradoxale, le plus exacerbé. Le village d'Aghien, objet de cette étude, se rattache à cette deuxième catégorie. Un petit village de quelque 300 habitants, à moins de 40 kilomètres d'Abidjan, où l'électricité n'arrive même pas, mais sur le terroir duquel par contre la SODEPALM déploie largement sa plantation industrielle. Une quarantaine d'unités budgétaires, six « planteurs villageois » seulement... Les Ebrié qui l'occupent et les rares allochtones tolérés ont-ils l'espoir — et cet espoir est-il justifié ? — de voir leur exploitation agricole, négation en puissance de leur terroir, cesser de les « rapporter » à autrui, pour leur rapporter enfin ?

I

DÉVELOPPEURS

LA SODEPALM

Aghien, qui est le plus souvent écrit « Adjin », est le nom d'une lagune, le nom d'un village, et aussi, ce qui n'apparaît pas sur les cartes, le nom du génie de la région. C'est encore, mais seuls les initiés le savent, le nom que le groupe SODEPALM a donné à une partie de la plantation industrielle qu'il possède et exploite sur la presqu'île de Bingerville-Eloka. Pour les habitants d'Aghien, ces 326 hectares de palmiers, qui bordent la piste qui mène à leur village, c'est bien sûr « la plantation SODEPALM ». Pour les responsables du groupe SODEPALM, il s'agit de « Aghien I, Aghien II, Aghien III ». Chacun identifie à travers l'autre l'espace nouveau plaqué sur l'ancien. Entre le villageois et cette plantation, un face-à-face désormais permanent : rapport de force et d'intimité tout à la fois — intimité par la grâce des énormes régimes de palme que des manœuvres étrangers entassent quotidiennement au bord de la piste. Au moins la terre de leurs ancêtres porte-t-elle des fruits ; chez ceux d'Anono, à moins de 25 kilomètres de là, elle ne « reçoit » que des buildings... En outre il leur reste encore de quoi « donner » — 550 hectares sur 660 qu'ils avaient auparavant. Dans la région, on a l'habitude de s'accommoder d'autrui : Bingerville et Abidjan ne sont pas loin.

La plantation industrielle de la SODEPALM, qui ne couvre pas moins de 2 681 hectares, dont plus de 2 000 d'un seul tenant, n'a d'ailleurs pas été entièrement plantée sur des terroirs villageois. Une grande partie, 1 600 hectares environ, l'a été sur l'ancienne concession d'une société privée de l'époque coloniale, la Société des plantations de l'Ouest africain (SPO) qui, de 1930 à 1960, y exploita du café et secondairement du cacao. Les 1 000 hectares restants ont évidemment plus ou moins grignoté les terres des villageois. Les autorités arguèrent du fait que les lopins qui les intéressaient étaient partiellement couverts de savanes non cultivées — des savanes prélagunaires —, telles par exemple les savanes d'Aghien, d'Adjamé-Bingerville et d'Ana, celles d'Eloka-té et de Mbatto-Bouaké, pour se les approprier sans embarras, dédommageant ceux qui y cultivaient selon le barème adopté par l'Assemblée Territoriale en 1955 (8) :

— Caféier	250 CFA	le pied
— Cacaoyer.....	250 CFA	»

(8) Assemblée Territoriale de la Côte d'Ivoire, Délibération n° 8-55, Abidjan, le 7 avril 1955.

— Kolatier.....	250 à 5 000 CFA	»
— Bananier plantain.....	75 CFA	»
— Cocotier.....	580 CFA	»
— Palmier.....	300 CFA	»
— Agrumes - sauf citronnier.....	350 CFA	»
— Citronnier.....	150 CFA	»
— Ananas.....	30 CFA	»
— Igname.....	25 000 à 50 000 CFA	l'hectare
— Manioc.....	20 000 CFA	»
— Maïs.....	25 000 CFA	»
— Riz.....	20 000 CFA	»

C'était en 1961, au lendemain de l'Indépendance du pays.

Ainsi une quinzaine de villages — dont Aghien — ont-ils été plus ou moins « éclaboussés » par cette plantation, la première qui ait été réalisée dans le cadre du Plan Palmier. Leur situation est d'autant plus précaire qu'un autre facteur — plus ancien — interfère avec le phénomène SODEPALM : Abidjan. Le complexe agro-industriel d'un côté — près de 3 000 hectares —, la Riviera de l'autre — encore 3 000 hectares —, quelque 1 000 hectares de « réserves foncières » entre les deux, quelque 1 000 hectares de plantations privées au nord de la route Abidjan-Bingerville — essentiellement celle de la Société des plantations et huileries de Bingerville (SPHB), en place dès 1928 — (cf. figures 1 et 2)... que va-t-il rester aux villageois coincés entre les lagunes, les

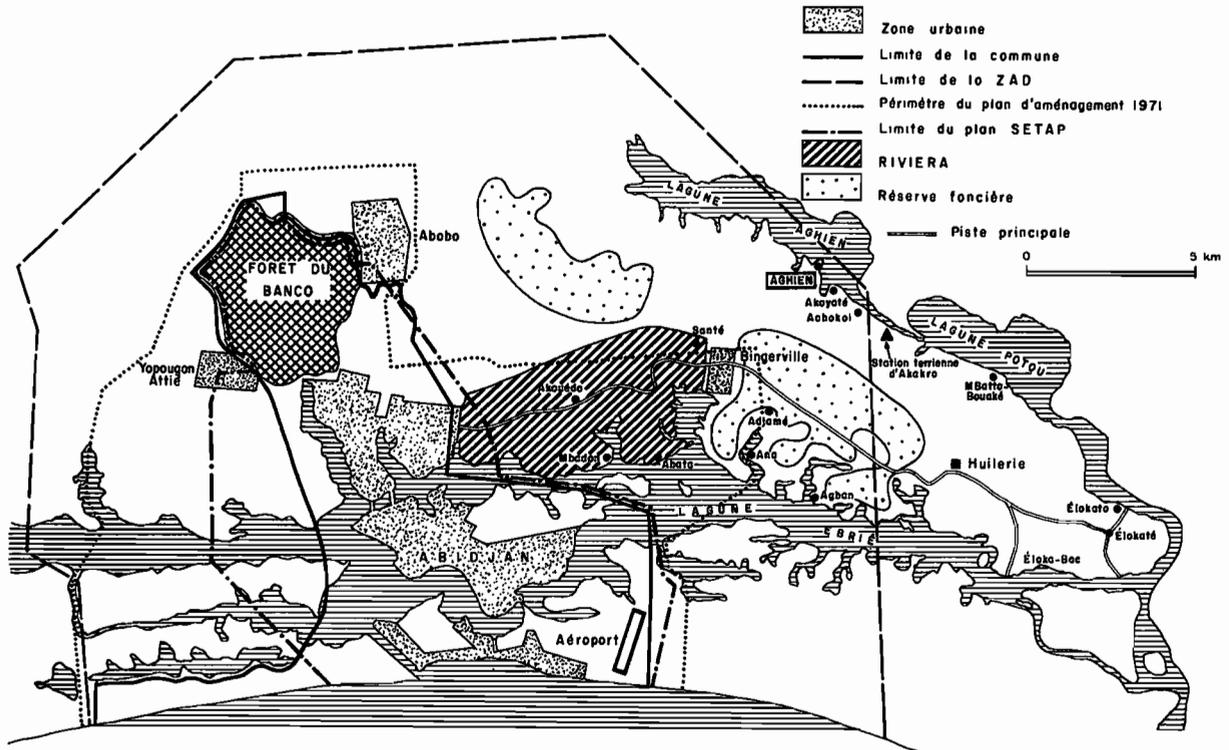
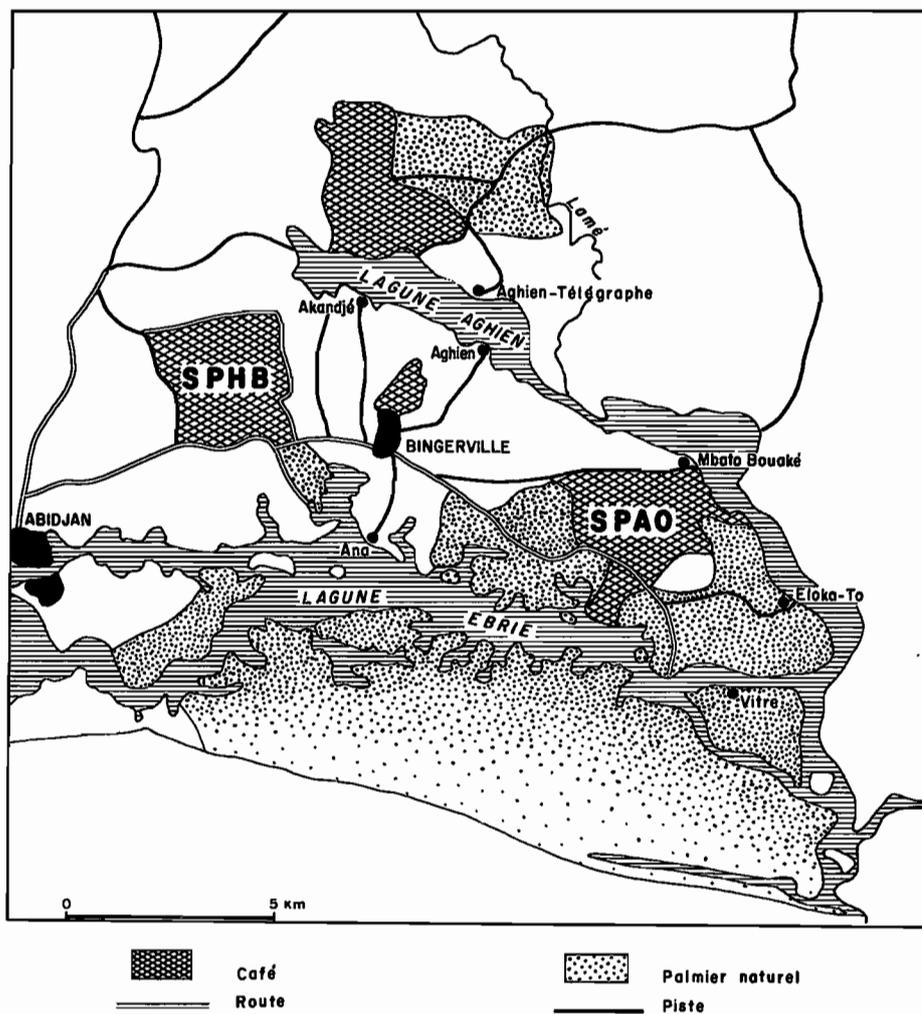


Fig. 1 — La presqu'île de Bingerville - Éloka face à l'extension d'Abidjan

palmiers, les buildings ? Car ils se trouvent sur une véritable presqu'île dont la superficie n'atteint pas 12 000 hectares. Celle-ci a grossièrement la forme d'un triangle, dont les côtés les plus longs — une vingtaine de kilomètres chacun à vol d'oiseau — sont bordés au nord par les lagunes Aghien et Potou, au sud par la lagune Ebrié. A l'ouest, il est vrai, pas de frontière naturelle mais, sur une douzaine de kilomètres, des frontières humaines tout aussi inviolables : au sud, Abidjan avec les quartiers de Cocody et des Deux Plateaux, au centre une autre « réserve foncière », au nord, à l'extrémité ouest de la lagune Aghien, la forêt classée de la Djibi... Ces ruraux n'ont aucune possibilité d'étendre leurs zones de cultures. Or les conditions naturelles et humaines,



SOURCES : MAIRIE D'ABIDJAN - Service de la Voirie - ingénieur : CURE. - dessinateur AJAVON
12 - 11 - 1953 - N° 0019

Fig. 2 — Cafécères et palmeraies « naturelles » à l'est d'Abidjan avant la réalisation du plan palmier

qui viennent d'être évoquées, ont favorisé des densités démographiques exceptionnelles : plus de 150 habitants au km² contre 50 pour l'ensemble de la sous-préfecture de Bingerville, dans laquelle est englobée la presqu'île. On devine d'ores et déjà toute l'ampleur que peut y revêtir le problème foncier ; compétition à tous les niveaux : entre cultures, entre cultivateurs, entre cultivateurs et non cultivateurs — la moitié, dont Aghien, fait partie de la Zone d'aménagement différé d'Abidjan (ZAD). Et pourtant la SODEPALM y défend très honorablement son programme villageois.

Cette région coïncide en effet avec l'un des 18 « secteurs villageois » au sein desquels les paysans, qui ont la chance — ou la malchance — d'être situés dans l'orbite de l'une des neuf huileries du « Plan », peuvent développer et exploiter leur propre plantation de palmiers à huile. Ce secteur, le « secteur de Bingerville », comprend de façon presque définitive, 214 « plantations villageoises », couvrant exactement 1 240 hectares, chiffre non négligeable au regard de la situation particulière des 17 villages et « campements » concernés. Certes d'autres « secteurs » — tous situés dans un rayon de 20 kilomètres maximum autour de leur huilerie — rassemblent plus de 2 000, parfois même 3 000 hectares de plantations (cf. tableau I). Dans le « secteur de Bingerville » cependant, les pressions de toutes sortes sont telles, les places apparemment si « chères », qu'on eût volontiers présumé d'un échec du recrutement. Or c'est la SODEPALM elle-même qui dut, fin 1976,

TABLEAU I
Les 18 « secteurs villageois » : localisation, superficies plantées et effectifs en 1976

Complexes agro-industriels	« Secteurs villageois »	Hectares plantés	Nombre de planteurs	Taille moyenne des plantations
ELOKA	Bingerville	1240	214	5,8
	Aléfé	2435	616	3,9
ANGUEDEDOU	Abobo	1322	232	5,7
	Attinguié	2030	435	4,6
	Anyama	1134	300	3,8
Région ABOBO		8129	1797	4,5
TOUMANGUIÉ	Toumanguié	2816	788	3,6
	Adiaké	2403	582	4,1
ÉHANIA	Éhania	3513	894	3,9
Région ABOISSO		8732	2264	3,9
DABOU-COSROU	Dabou	919	153	6,0
	Nouvel-Ousrou	1809	325	5,6
	Yassap	1587	472	3,4
	Cosrou	1365	267	5,1
	Mopoyem	1045	249	4,2
IROBO	Irobo	1597	256	6,2
	Toupah	956	254	3,8
Région DABOU		9278	1976	4,7
BOUBO	Boubo	2796	545	5,1
BOLO	Bolo	1743	375	4,6
SOUBRÉ	Soubré	1180	313	3,8
Région DIVO		5719	1233	4,6
TOTAL		31890	7270	4,4

prendre l'initiative de ne plus créer de nouvelles plantations. L'huilerie d'Eloka, qui traite également une partie de la production du « secteur d'Aléfé », est saturée, et il n'est pas question, vu que la plupart des candidats éventuels se trouveraient dans la ZAD, de lui adjoindre une antenne qui risquerait de n'être jamais amortie. Quitte à relancer le programme villageois par la suite, si le besoin s'en fait sentir (200 hectares devraient en effet être plantés entre 1978 et 1981). Les responsables ont, dans cette zone du moins, maîtrisé les hommes aussi magistralement que l'espace, les stimulant et les freinant tour à tour au gré de leurs prévisions. Ils ont su adapter au moment voulu une pédagogie efficace, ne reculant devant aucun effort. Ils ont été en outre servis par le caractère limité et « entier » de la région, propice à une interdépendance étroite de tous les phénomènes, sociaux, économiques, politiques. Ainsi leur plantation industrielle, première démonstration de leur « impérialisme », a-t-elle dû paradoxalement faire naître plus d'adeptes que de récalcitrants. Le fait notamment qu'ils en aient installé une partie, telle Aghien I, sur des terres déjà aliénées a très bien pu contribuer à transformer les mentalités dans le sens souhaité par eux. Les paysans en effet se projettent sur l'espace qu'ils ont fait leur ; cette relation devenant à la longue parfaitement réciproque, ils peuvent difficilement, le jour où cet

espace échappe à leur contrôle, échapper eux-mêmes à son magnétisme, surtout si cette dépossesion est rapide, si l'espace en question conserve son caractère agricole et s'ils ne peuvent s'en éloigner physiquement.

Certes, de par son caractère global — au niveau des communautés villageoises notamment —, le changement — son infléchissement dans un sens plutôt que dans un autre — ne se fait pas en un seul jour, ni sans résistance. L'exemple des habitants d'Aghien est de ce fait assez significatif. Il ne leur a pas fallu moins de 5 ans pour se décider à élire un nouveau chef à la tête de leur village : le plus important des « planteurs villageois », le plus intégré à l'opération... La même année, en 1976, ils ont accordé une parcelle de leur terroir déjà saturé à un étranger qui voulait planter des palmiers à son tour (marié à une fille du village, il est vrai), et qui — ironie du sort peut-être — travaille dans l'un des laboratoires du groupe SODEPALM à Abidjan... Leur assimilation semble en bonne voie, mais une étude démographique réalisée en 1972 (9) montre, on le verra, qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Que perçoivent-ils en fait à l'amont et à l'aval du progrès qu'on leur a imposé ? Leur dynamisme est-il intuition ou rationalité ? Avant tout, de quoi est fait ce progrès, quels sont ses ressorts, ses tendances, ses dérivés ?

En Côte d'Ivoire, l'opération SODEPALM fait figure de modèle. Elle fut la première opération agro-industrielle de grande envergure à être tentée. Elle applique une stratégie du développement originale. Ses résultats en matière de production sont spectaculaires.

Soulignons dès le départ pour éviter *le malentendu* que ses objectifs sont avant tout économiques. L'aspect social de l'opération n'est qu'un aspect de sa stratégie, comme l'expriment ses responsables eux-mêmes lorsqu'ils expliquent leurs motivations :

« En 1960, au moment où elle accède à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a une économie essentiellement agricole et son commerce extérieur est tributaire à 90 % de trois produits : le café, le cacao et le bois. Encore ces produits sont-ils exportés sous forme brute, sans transformation locale. Le problème qui se pose alors aux dirigeants est double :

— diversifier l'agriculture pour atténuer à la fois la prédominance du café et du cacao, pour produire sur place certains produits alimentaires importés jusque là à grands frais (matières grasses, riz, sucre, viande) et réduire autant que faire se peut les disparités régionales (le café et le cacao étant des cultures de zone forestière de la basse Côte d'Ivoire),

— substituer aux exportations de denrées brutes, des exportations de produits finis ou semi-finis et produire sur place un certain nombre de produits manufacturés comme les textiles ou les graisses alimentaires.

Cette double préoccupation a été à l'origine du lancement de trois grandes opérations de développement agricole axées sur les cultures de riz et de coton dans la région Nord et sur celle du palmier à huile dans le Sud. Ce choix correspondait à des spéculations présentant à la fois des performances de production élevées, des possibilités importantes de transformation sur place et des perspectives encourageantes sur les marchés nationaux et internationaux » (10).

C'est en 1963 qu'est créée la SODEPALM qui, officiellement, « a pour objet d'étudier et de proposer au Gouvernement de la Côte d'Ivoire toutes les mesures tendant à assurer l'exécution du plan de développement de la culture du palmier à huile et des industries connexes, soit par intervention directe, soit en coordonnant, en dirigeant et en contrôlant l'action des différents organismes publics ou privés intéressés » (11).

En matière de stratégie elle applique trois principes :

« — coordination étroite entre la recherche et le développement ;

— jumelage de plantations industrielles assurant une assise économique et une rentabilité indiscutables du projet et de plantations villageoises assurant à l'opération son véritable sens en termes de développement ;

— intégration très poussée au sein d'un même groupe agro-industriel des fonctions de production, des fonctions de transformation et des fonctions de commercialisation » (12).

La multiplicité de ses fonctions l'oblige à se réorganiser en 1968 en un groupe de trois sociétés, dont deux d'économie mixte, SODEPALM - PALMIVOIRE - PALMINDUSTRIE. Cette structure sera cependant à nouveau modifiée moins de 10 ans après, en 1977, l'opération s'étant avérée alors suffisamment rentable pour que le groupe puisse en quelque sorte racheter sa liberté à ses partenaires privés. Il est vrai que les résultats sont largement positifs. Non classée parmi les pays exportateurs d'huile de palme en 1968, la Côte d'Ivoire accède au

(9) A.-M. PILLET-SCHWARTZ, 1973, p. 258 à 270.

(10) V. AMAGOU et G.-L. GLEIZES, 1975, p. 1486.

(11) Décret n° 63 463 du 7 novembre 1963 portant création de la SODEPALM, article 2.

(12) V. AMAGOU et G.-L. GLEIZES, 1975, p. 1523.

9^e rang mondial en 1969 et au 3^e en 1974. En Afrique elle atteint cette même année la 1^{re} place, ayant doublé le Cameroun, le Nigéria, le Dahomey, l'Angola et finalement le Zaïre. Un succès, comme en témoignent les statistiques (13) (cf. tableau II).

TABLEAU II
*Place de la Côte d'Ivoire parmi les pays exportateurs d'huile de palme
(en milliers de tonnes)*

PAYS EXPORTATEURS	1974	1973	1972	1971	1970	1969	1968
1 Ouest-Malaisie	773	723 (1)	625 (1)	535 (1)	373 (1)	331 (1)	258 (1)
2 Indonésie	261	263 (2)	245 (2)	223 (2)	159 (2)	179 (2)	152 (3)
3 Côte d'Ivoire	88	56 (5)	47 (5)	28 (5)	12 (6)	2 (9)	
4 Est-Malaisie	73	73 (3)	72 (4)	38 (4)	27 (4)	25 (4)	18 (4)
5 Zaïre	66	70 (4)	87 (3)	111 (3)	124 (3)	125 (3)	159 (2)
6 Cameroun	7	6 (6)	1 (9)	8 (9)	8 (9)	6 (8)	7 (7)
7 Dahomey	4	6 (6)	6 (7)	18 (7)	16 (5)	12 (6)	10 (6)
8 Angola	3	3 (8)	8 (6)	11 (8)	11 (7)	11 (7)	12 (5)
9 Nigeria	0	0	2 (8)	20 (6)	9 (8)	23 (5)	3 (8)
Autres pays	21	18	15	19	13	13	11
	1 296	1 218	1 108	1 011	727	640	630

(1), (2), etc. : classement des années antérieures.

Les conséquences de cette performance se manifestent au sein du groupe SODEPALM à différents niveaux :

— élargissement de son champ d'action à partir de 1975, à l'ouest du Sassandra d'une part, au Libéria d'autre part, où, dans le cadre d'un accord d'assistance technique avec le Gouvernement de Monrovia, il n'engage pas moins de 1/2 milliard de francs CFA ;

— libération au début de l'année 1977 de la tutelle de ses actionnaires, ce qui entraîne la dissolution de PALMIVOIRE et l'accession de PALMINDUSTRIE au statut de société d'Etat... et lui coûte la coquette somme de 1 milliard de francs CFA ;

— accroissement enfin, à la fin de l'année 1977, de ses responsabilités sur le terrain, la Société renouée — SODEPALM - PALMINDUSTRIE — étant chargée désormais non plus seulement du palmier à huile et du cocotier (car elle assure également depuis 1966 le développement du cocotier), mais aussi de toutes les autres cultures à promouvoir en milieu forestier, les sociétés de développement sectoriel auxquelles elles avaient été confiées jusque là — telles la SOCATCI pour l'hévéaculture ou la SODERIZ pour la riziculture — ayant été par la même occasion dissoutes.

Ainsi la SODEPALM jouit-elle à cette époque d'un prestige renforcé depuis que, dans « l'esprit du 20 juillet », les autorités ont décidé — décision sur le point d'être institutionnalisée — de partager le pays en trois grandes régions agricoles : le Nord sous la protection de la CIDT (Compagnie ivoirienne pour le développement des textiles), le Centre sous la protection de la SATMACI (Société d'assistance technique pour la modernisation de l'agriculture en Côte d'Ivoire), le Sud sous sa protection. Le Sud forestier est sans aucun doute le fief le plus productif, le plus favorisé tant par la nature que par l'homme, mais aussi le plus difficile à gérer. Or « l'esprit » qui a soufflé le 20 juillet 1977 a été marqué par deux grandes tendances : une volonté d'assainissement de la gestion (remaniement ministériel, dissolution d'un certain nombre de sociétés d'Etat jugées inopérantes, telles les SODE — c'est le terme consacré — évoquées ci-dessus, tel encore le BNETD, Bureau national d'études techniques de développement, etc.) ; il a été marqué également par un désir plus ou moins net de démocratisation, de socialisation de l'agriculture de plantation ; le Chef de l'Etat, à titre d'exemple à suivre, a fait don à la nation des plantations (plusieurs milliers d'hectares) qu'ils possédait dans la région de Yamoussoukro, au cœur du pays. Il fallait donc que la SODEPALM ait déjà fait la preuve d'un tel esprit pour se retrouver ainsi catapultée au premier plan (absence de corruption, gestion efficace, mais aussi action sociale satisfaisante pour tous...). Comment fonctionne-t-elle effectivement ? Et avant tout, comment

(13) Statistique Oil World semi annual, décembre 1974, cité par V. AMAGOU et G.-L. GLEIZES, 1975, p. 1509.

assume-t-elle son rôle de « pôle de croissance dans l'économie ivoirienne » au niveau de la décision, de son intervention sur le terrain, de son insertion sur le marché international ?

DÉCISION ET GESTION

Au niveau de la décision et de la gestion, la SODEPALM est un modèle à la fois centralisé et extraverti, une sorte d'Etat dans l'Etat. La concentration et la combinaison de toutes les fonctions de production et de commercialisation (depuis la création de l'équipement productif jusqu'à l'exportation), dont elle est l'exemple le plus poussé en Côte d'Ivoire, tendent à en faire en effet une entité homogène, sans liaison importante avec le reste de l'économie nationale. D'autant qu'elle est étroitement dépendante de créanciers, conseillers et acheteurs étrangers qui la soutiennent, la contrôlent et l'orientent en fonction d'intérêts qui ne sont pas forcément convergents, ni forcément ceux du pays, ni forcément — encore moins — ceux des populations rurales.

Les deux tiers des investissements sont effectivement le fait de bailleurs de fonds internationaux auxquels la Société est liée par des accords à long terme, avec l'aval de l'Etat : essentiellement, le FED (Fonds européen de développement) et la BEI (Banque européenne d'investissement) pour le compte de la CEE, la CCCE (Caisse centrale de coopération économique) et le FAC (Fonds d'aide et de coopération) pour le compte de la France, enfin la BIRD (Banque Internationale pour la reconstruction et le développement).

Voici quelle est en gros la ventilation de leurs investissements, rien que pour le PLAN PALMIER, jusqu'en 1974, c'est-à-dire avant que ne soient mises en route les opérations Sud-Ouest et Libéria (14) :

dotation du FED.	8,7 milliards
dotation de l'Etat ivoirien	6,5 milliards
capital privé	1,0 milliard
emprunts intérieurs (BNDA - CAA)	4,6 milliards
emprunts extérieurs (CCCE - BIRD - BEI)	9,8 milliards
TOTAL	30,6 milliards

Cette somme, 30,6 milliards de francs CFA, dépasse déjà le montant des investissements initialement prévus pour l'ensemble du PLAN PALMIER qui était de l'ordre de 28 milliards de francs CFA (+ 7 milliards pour l'ensemble du PLAN COCOTIER), et il est probable qu'en fin de programme, au début de la décennie 1980-1990, la construction de l'appareil de production agro-industriel (plantations, huileries) aura coûté, non pas 35 milliards de francs CFA, mais quelques 60 ou 70 milliards, pas loin du double de ce qui avait été envisagé. Cette confiance des organismes financiers n'est-elle pas la preuve d'une incontestable réussite économique ? Ils misent plus que prévu en effet, mais ils ont su en temps voulu imposer leurs conditions, provoquer notamment en 1968 cet éclatement de la SODEPALM en un groupe de trois sociétés, dont deux d'économie mixte.

En fait les rapports entre la SODEPALM et tous ces partenaires ne sauraient être simples. La technique des corps gras et leur écoulement sur le marché mondial sont du ressort de spécialistes. La concurrence internationale est très sévère et, pour assurer un traitement industriel à des prix compétitifs et l'écoulement des produits finis aux meilleures conditions possibles, la Côte d'Ivoire ne peut se passer de l'appui de groupes techniques spécialisés dans le traitement et la commercialisation des oléagineux (15). Il lui était donc quasiment indispensable de s'associer au secteur privé, et lorsque la BEI (Banque européenne d'investissement), sollicitée pour le financement de 5 huileries (2,25 milliards de francs CFA), exigea une participation et une gestion de type industriel privé, il n'y eut pas de problème. Ses statuts ne lui permettent pas en effet de prêter son concours à une société d'Etat. Le 24 juin 1968 fut donc signé un protocole d'accord entre la République de Côte d'Ivoire, la SODEPALM et les intérêts privés, soit : la SONAFI (Société nationale de financement), qui regroupe des entreprises privées installées en Côte d'Ivoire ; le groupe SOGESCOL (Société de gestion commerciale pour le caoutchouc et les oléagineux), une filiale de la SOCFIN (Société financière des caoutchoucs) qui, à elle seule, commercialise plus du tiers des exportations mondiales d'huile de palme ; le groupe BLOHORN, qui monopolise en Côte d'Ivoire le second stade de transformation des produits oléagineux

(14) V. AMAGOU et G.-L. GLEIZES, 1975, p. 1505.

(15) Voir V. AMAGOU et G.-L. GLEIZES, 1975, p. 1494.

(huile de table, savonnerie, margarinerie, détergents) ; enfin les principales banques installées en Côte d'Ivoire (la SGBCI, la BIAO, la SIB, la BICICI). Tous ont d'ailleurs pris plus ou moins des actions à la SODEPALM (pour 1 milliard de francs CFA environ). Ainsi fut créé le groupe SODEPALM, constitué de :

— la SODEPALM, société d'Etat dotée d'un capital social de 400 millions de francs CFA, propriétaire des plantations industrielles et responsable de l'Opération plantations villageoises, entièrement chargée en outre du Plan Cocotier ;

— PALMINDUSTRIE, société d'économie mixte, propriétaire des huileries du Plan Palmier. Son capital social, d'un montant de 2,5 milliards de francs CFA, a été souscrit par la Côte d'Ivoire pour 72 %, le privé technique (SOGESCOL, BLOHORN et les principales banques installées en Côte d'Ivoire) pour 18 % et le privé ivoirien (SONAFI) pour 10 % ;

— PALMIVOIRE, également société d'économie mixte, mandatée par la SODEPALM et PALMINDUSTRIE pour assurer la gestion des plantations industrielles de palmier, des huileries et des stations de stockage, la collecte et le traitement du produit brut, la commercialisation tant au niveau national qu'à l'exportation de l'huile de palme et des palmistes, enfin la poursuite des investissements. Son capital social, d'un montant de 50 millions de francs CFA, a été souscrit par la Côte d'Ivoire pour 40 %, le privé technique pour 40 % et le privé ivoirien pour 20 %.

« Avec cette structure totalement intégrée au sein d'un seul et même groupe, le groupe SODEPALM, il ne peut y avoir antagonisme entre la fonction de production et la fonction de transformation, entre les agriculteurs et les industriels. Les contraintes spécifiques à chacune des parties deviennent des contraintes globales résolues au mieux du complexe agro-industriel pris dans sa totalité » (16). Certes, mais il faut souligner aussi l'hétérogénéité que ne pouvait manquer d'introduire un tel changement, l'importance notamment du nombre des expatriés aux plus hauts postes. Les sièges au sein du conseil d'administration commun aux trois sociétés furent répartis de la façon suivante (17) :

Société	Etat	Secteur privé technique	Secteur privé ivoirien	Total
SODEPALM	10			10
PALMINDUSTRIE	6	2	1	9
PALMIVOIRE	4	6	2	12

Le secteur privé technique — qui désigne pudiquement le noyau de ces expatriés — demeure avec le temps important. Au sein du conseil d'administration mais aussi globalement. Les statistiques de 1976 font état de 156 cadres non ivoiriens — des Français pour la plupart — sur un total de 690. Ceux-ci relèvent en général de bureaux d'études qui les « louent » souvent très cher à la Côte d'Ivoire, mais ils ne semblent pas prêts à disparaître pour autant. La SODEPALM le signale elle-même en 1975 : « ... du fait d'une croissance forte, le recours aux étrangers risque de s'avérer de plus en plus nécessaire (capitains, techniques, cadres et main-d'œuvre), ce qui augmente le fossé avec la Nation et pose deux autres problèmes : saturation sociale et identification nationale » (18).

Le travail de ce brain-trust étranger, chefs des plantations industrielles, directeurs des huileries, conseillers, experts de toutes sortes, garants dans tous les cas de la productivité et de la compétitivité de l'huile, est facilité à tous les niveaux.

Dans le domaine de la recherche, le *groupe* s'appuie en effet sur un organisme d'origine française également : l'IRHO, Institut de recherche pour les huiles et oléagineux, créé en 1942 à l'intention des colonies françaises. Celui-ci leur assure une assistance très complète : prospection (il a prospecté plus de 100 000 hectares), fourniture de semences et plantules (produits d'une sélection rigoureuse), conseils techniques pour la création et l'entretien des plantations, conseils technologiques pour la conception et la réalisation des usines, formation de stagiaires envoyés par la SODEPALM (des cadres, pas des planteurs villageois), etc. Pour faciliter ces échanges, un « Service d'assistance technique à la SODEPALM » a été créé en 1966. Il a pour mission de centraliser les demandes de conseils et de proposer en réponse des « recommandations ». Au-delà de cette concertation, on devine une interdépendance étroite entre les deux organismes, l'un ne pouvant prospérer sans

(16) V. AMAGOU et G.-L. GLEIZES, 1975, p. 1495.

(17) SODEPALM, Note D.G. n° 83 sur les principales étapes du Plan palmier à huile.

(18) Idem, *Examen des critiques socio-politiques faites à la SODEPALM*, DPEF n° 8/75, janvier 1975.

l'autre. Symbole de leur complicité, la principale station de recherche de l'IRHO en Côte d'Ivoire, la station de La Mé, et le Groupe SODEPALM furent successivement dirigés par la même personne.

Dans le domaine de la commercialisation et de la transformation du produit brut enfin, le groupe est étroitement tributaire de deux groupes privés, qui font partie d'ailleurs des signataires du protocole d'accord de 1968 : les groupes SOGESCOL et BLOHORN. La SOGESCOL, puissante multi-nationale, spécialiste mondiale de la vente de l'huile de palme, intervient contre rémunération dans l'écoulement de l'huile brute produite par l'ex-PALMIVOIRE. Quant à BLOHORN, société française issue de l'époque coloniale, elle possède actuellement en Côte d'Ivoire le monopole de la transformation de cette huile, dont elle traite une partie dans l'une de ses usines, HSL (Huile-Savon-Lipochimie). Elle a exporté en 1975 pour 1,4 milliards de francs CFA, PALMIVOIRE pour 9,2 milliards. Son PDG est toujours en 1976 vice-président des conseils d'administration de SODEPALM et PALMINDUSTRIE.

Qui décide, qui dirige ? La chaîne est longue jusqu'aux « planteurs villageois » — et jusqu'aux manœuvres — son tracé est complexe ; on ne fait ici qu'entrevoir les dédales du circuit d'expansion d'une agro-industrie jusqu'alors inexpérimentée en Côte d'Ivoire (et dans les pays de mêmes conditions géographiques et historiques), et encore relativement récente, trop récente peut-être pour une appréciation globale et objective du système. En effet, pendant les quatre premières années de son existence, le *groupe* s'est employé uniquement à créer son propre outil de production et, pendant les six années suivantes, il s'y est encore employé principalement. Il a donc jusqu'en 1974 joué surtout un rôle d'investisseur, le rôle, selon son expression, d'une « société d'engineering agro-industriel ». Cette première phase de sa mission a été menée tambour battant. L'infrastructure programmée au départ est maintenant totalement en place et de vastes chantiers ont été ouverts dans la région pionnière du Sud-Ouest, au nord de Tabou notamment.

IMPLANTATION ET INTERVENTION

44 147 hectares de plantations industrielles et 31 890 hectares de « plantations villageoises » en une quinzaine d'années (fin 1976) : c'est un beau score, mais l'équilibre entre les deux types de plantations est encore loin d'être atteint. Les initiés pensèrent — ou firent semblant de penser — jusqu'en 1970 que la balance pencherait du côté des « plantations villageoises ». Puis, déception, ils pensèrent l'inverse. Aujourd'hui ils affirment avec foi que « c'est pour 1980 ». En 1980 la superficie des « plantations villageoises » aura rattrapé celle des plantations industrielles qui, elle, en principe, n'aura pas changé. 13 000 hectares de plus pour les planteurs, qui seront même portés à 16 500 par la suite... Mais il est vrai qu'une nouvelle plantation industrielle de 5 000 hectares pourrait tout de même avoir vu le jour à Bakanda, au Sud de Tiassalé... Bakanda serait le dixième ensemble agro-industriel du groupe SODEPALM, à l'est du Sassandra. Il est vrai également que ces chiffres ne tiennent pas compte de ce qui se passe au delà du Sassandra, dans le Far-West ivoirien qui petit à petit s'éveille autour du nouveau port de San Pedro. Là, c'est 11 000 hectares de plantations industrielles qui devraient surgir de terre d'ici 1980, 11 000 hectares pour 2 000 hectares seulement de « plantations villageoises »... On doit reconnaître malgré cela l'incontestable réussite de ces dernières, au moins dans la zone programmée au départ. Cette formule de « culture en association » (selon l'expression des agronomes) n'a d'ailleurs pas d'équivalent en Côte d'Ivoire. Une société privée, la SALCI, qui exploite l'ananas dans la région d'Ono depuis 1949, l'applique, mais de façon très, très ponctuelle. L'État de son côté l'a essayée pour l'hévéaculture. 100 hectares de « plantations villageoises » ont été créés en 1968-1970, modeste réalisation comparée à ce que l'on observe dans le domaine de l'élaéculture. L'impact du programme SODEPALM sur les populations de la Basse-Côte n'est plus à démontrer.

C'est donc à l'est du Sassandra que se trouvent les 9 complexes créés jusqu'à ce jour, la région du Sud-Ouest n'ayant pas encore été véritablement « désenclavée » (cf. fig. 3). La « plantation villageoise » domine au sein de 4 d'entre eux qui font converger des conditions naturelles et surtout humaines favorables : conditions pédologiques (sols sur sables tertiaires présentant une assez grande homogénéité morphologique), climatiques (précipitations annuelles supérieures à 1 900 mm, déficit hydrique de l'ordre de 200 mm), ethnologiques (peuplement rural à dominance autochtone), culturelles (les populations akan ont le sens de la hiérarchie), sociologiques (ces populations sont confrontées depuis longtemps au « progrès »), enfin démographiques (densités rurales généralement supérieures à 50 habitants au km²).

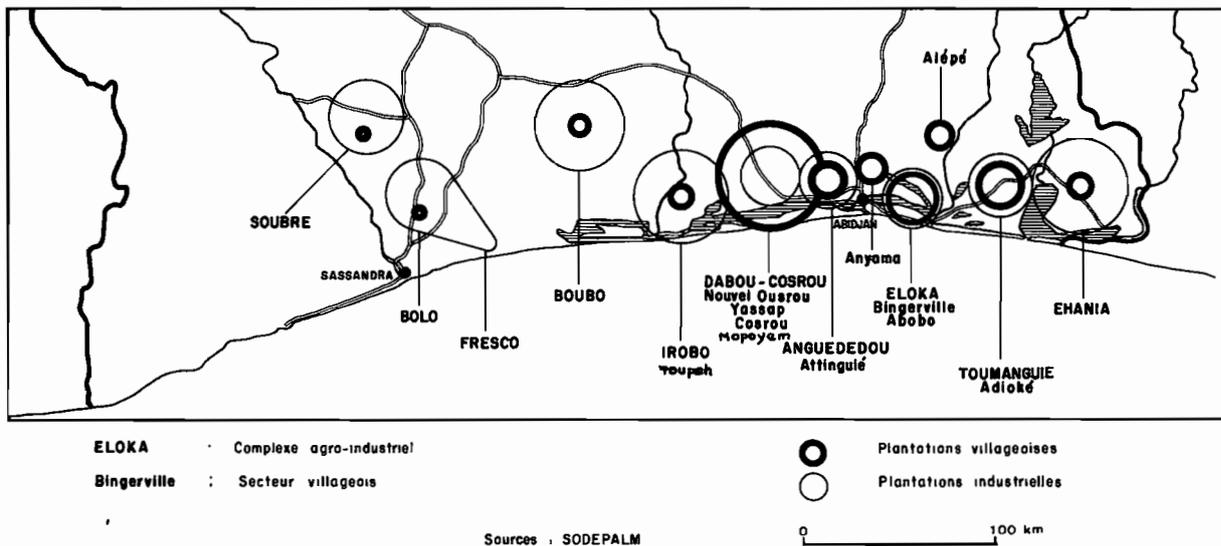


Fig. 3 — Rapport plantations villageoises - plantations industrielles

Complexes	Extension des P.V. en 1976	Localisation	Densité démographique	Origine des planteurs	Conditions naturelles
Eloka	45 %	— de 150 km d'Abidjan	≈ 50/km ² et plus	+ de 80 % d'autochtones	Bassin sédimentaire Déficit hydrique ≈ 200
Toumanguié	61 %				
Anguédédou	65 %				
Dabou	67 %				
Irobo	30 %	+ de 150 km d'Abidjan	≈ 20/km ² et moins	+ de 50 % d'allochtones	Socle granitique Déficit hydrique ≈ 300
Ehania	22 %				
Boubo	38 %				
Bolo	33 %				
Soubré	16 %				

Pour les mêmes raisons et pour des raisons économiques évidentes (proximité d'Abidjan, de son port, de ses capitaux, de sa main-d'œuvre), ces 4 ensembles, Eloka, Toumanguié, Anguédédou et Dabou furent les premiers à être créés, les premiers à recevoir l'infrastructure indispensable à la réalisation du projet : les plantations industrielles d'abord (cf. tabl. III), les huileries ensuite.

Implantation des huileries	Année de mise en service	Capacité 1976 (tonnes de régimes/heure)
Eloka	1968	20
Toumanguié	1969	40
Ehania	1970	40 + 30 (antenne)
Anguédédou	1970	40
Irobo	1970	40
Bolo	1971	20
Boubo	1972	40
Soubré	1973	40
Dabou	1973	40

C'est l'huilerie d'Eloka — dont il sera question tout au long de cette étude — qui fut inaugurée la première. Dans la perspective du Plan Palmier la région fut en effet prise en main grâce à la SATMACI (Société d'assistance technique pour la modernisation de l'agriculture en Côte d'Ivoire) dès 1961, avant que ne soit créée la SODEPALM. La plantation industrielle fut mise en place en 1962 (156 ha), 1963 (66 ha), 1964 (901 ha) et

TABLEAU III
Développement des plantations industrielles du groupe SODEPALM (en ha)

Plantations industrielles	Année de plantation															Total
	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	
Eloka	156	668	901	956												2 681
Toumanguié	177	277	499	1 241	826		261									3 281
Anguédédou				908	1 040	887										2 835
Dabou				565	786	13	52					1 030		920		3 336
Irobo				816	2 056	1 826	1 105									5 803
Ehania					917	1 210	2 393	2 486	1 582	1 014	808		1 091	165	350	12 016
Boubo					728	1 225	917	914	589							4 373
Bolo					5	698	1 182	946	593			118				3 542
Soubré						718	1 014	1 107	999	353	441			660	958	6 250
Total	333	945	1 400	4 486	6 358	6 577	6 924	5 453	3 763	1 367	1 367	1 030	1 091	1 745	1 308	44 147
Total cumulé	333	1 278	2 678	7 164	13 522	20 099	27 023	32 476	36 239	37 606	38 973	40 003	41 094	42 839	44 147	

1965 (956 ha). Quant aux « plantations villageoises » englobées dans le complexe, elles remontent pour certaines — situées dans le « secteur » d'Alépé — à 1959. L'huilerie capte la production de deux « secteurs », chiffre qui correspond à la moyenne (certains « blocs » à vocation industrielle, tels Boubo, Bolo, Soubré n'en comprennent qu'un seul, d'autres au contraire, tels Dabou, l'Anguédédou, trois ou quatre). Les deux « secteurs » dépendant d'Eloka sont donc celui d'Alépé (2 435 hectares, 616 planteurs fin 1976) et celui de Bingerville (1 240 hectares, 214 planteurs fin 1976). Le « secteur » d'Alépé cependant n'envoie qu'un tiers de sa production à l'huilerie d'Eloka, les deux-tiers restant étant répartis entre celle de l'Anguédédou et celle de la station de l'IRHO, La Mé. Alépé et La Mé se trouvent de l'autre côté des lagunes Aghien et Potou, que les camions de ramassage d'Eloka doivent traverser en bac ou contourner lorsque celui-ci fait défaut. L'ancienneté du « secteur » d'Alépé tient en partie à la présence de la station. Le « secteur » de Bingerville a commencé à exister 3 ans plus tard, en 1962. Le premier a un caractère nettement plus paysan que le second, avec des « plantations villageoises » plus petites (3,9 hectares en moyenne pour 5,6 hectares). La présence immédiate d'Abidjan, celle de Bingerville, celle de l'huilerie et de la plantation industrielle ont en effet donné au « secteur » de Bingerville un caractère un peu « urbain », au sens propre comme au sens figuré du mot, posant les problèmes de mutation du milieu de façon plus aiguë qu'ailleurs. Encore faut-il faire des distinctions d'un village ou d'un campement à l'autre. Le nombre des « plantations villageoises », leur ancienneté, leur superficie varient considérablement selon la situation de ceux-ci (au nord ou au sud de la presqu'île notamment) (cf. carte h.t. 1), selon l'origine, l'importance numérique (cf. tabl. IV) et les activités de leurs occupants, enfin selon le profil des « planteurs villageois » eux-mêmes.

Le village d'Aghien conserve les apparences de sa ruralité, une relative intégrité. Situé sur la rive nord de la presqu'île, donc traditionnellement moins « ouvert » que ceux de la rive sud tournés vers la lagune ébrié, il est de taille relativement modeste (quelque 300 habitants), peuplé d'autochtones — des Ebrié — cultivateurs pour la plupart. Il n'échappe pas cependant à l'influence d'Abidjan, à la pression démographique, aux problèmes sociaux, fonciers, agraires... Cette ambiguïté en fait un champ d'observation privilégié. Certes il ne compte que six « plantations villageoises » (21 hectares au total), dont l'une propriété d'un Abidjanais : cela peut sembler insuffisant pour une appréciation objective de la situation créée par la SODEPALM. C'est en fait simplifier le problème que de croire que c'est dans les villages qui ont le pourcentage d'adhérents le plus élevé que l'analyse sera la plus facile. L'essentiel n'est pas tant d'avoir des statistiques (encore que ce ne soit pas négligeable pour l'approfondissement de certains aspects, telle l'amélioration du niveau de vie) que de déterminer le seuil minimal à partir duquel le rapport « plantation villageoise »/espace villageois peut être considéré comme « critique ». Il importe pour cela de traiter la question à la bonne échelle, à l'échelle d'un terroir densément occupé, ayant un taux de « plantations villageoises » qui ne soit pas trop fort (pas trop faible non plus évidemment). Un terroir saturé en effet laissera apparaître avec plus de relief les changements qui s'y

TABLEAU IV
Les plantations villageoises du « secteur de Bingerville » : répartition par village

	Localités concernées	Population officielle 1975 **	Année de création des 1 ^{RES} P.V.	Superficie des P.V. en 1976 (ha)	Nombre de P.V. en 1976	Superficie moyenne des P.V. en 1976 (ha)
VILLAGES ÉBRIÉ	Abata	822	1970	0,96	1	0,96
	Adjamé-B	1 845	1962	250,34	54	4,63
	Agban-B	902	1968	51,72	16	3,23
	Aghien	791	1962	21,08	6	3,51
	Akandjé	508	1967	73,04	9	8,11
	Akouédo	4 028	1962	10,59	2	5,29
	Ana	1 179	1965	109,26	22	4,96
	Eloka-té	1 443	1962	244,12	37	6,59
	Eloka-to	630	1971	22,32	9	2,48
	Santé-B *	≈ 1 000	1968	97,18	18	5,39
VILLAGES ALLOCHTONES	Achokoï	484	1963	7,29	1	7,29
	Akoyaté	369	1966	4,29	1	4,29
	Danhokro *	≈ 200	1963	61,09	8	7,63
	Eloka-bac *	≈ 100	1963	84,77	5	16,95
	Mbatto-Bouaké	294	1963	73,18	7	10,45
	Ebrah *	≈ 100	1973	21,68	7	3,09
	Bingerville	18 218	1962	80,09	11	7,28
TOTAL	≈ 32 000	1962	1240,13	214	5,79	

* Localités qui n'ont pas été recensées individuellement

** Recensement national

inscrivent, ses occupants étant d'une certaine manière plus réceptifs, plus vulnérables, parce que limités dans leur traditionnel moyen d'expression et d'action : la terre. En contre-partie, la dispersion des « plantations villageoises », leur isolement relatif au sein d'une aire socio-géographique qui les transgresse largement permettra à chacune de donner sa pleine mesure et au-delà un aperçu du « génie » des technocrates. Le problème est en définitive le suivant : quelques taches sur le cadastre suffisent-elles à tout bouleverser (à provoquer — ou récupérer — le processus classique de destruction) ? Le système SODEPALM est-il assez cohérent, assez personnalisé, assez offensif pour se manifester à travers chaque « plantation villageoise » qui en serait une sorte de microcosme et qui dès lors n'aurait pas besoin de se répéter beaucoup pour avoir des effets. Dans cette optique il est nécessaire en revanche que les plantations en question soient anciennes (datent si possible du début de l'opération), tout comme le terroir, en l'occurrence celui d'Aghien qui est vieux de plusieurs générations. La partie entre les deux partenaires (ou adversaires, selon l'opinion que l'on s'en fait), la SODE et les villageois, se déroule davantage dans le temps que dans l'espace, mettant en jeu de part et d'autre les mentalités et comportements avant les « terrains » à proprement parler. L'exploitation au sens d'intervention transcende ici l'exploitation au sens de possession.

L'intervention de la SODEPALM sur « le terrain » est caractérisée par trois faits : clivages entre les trois structures — l'huilerie, la plantation industrielle et la « plantation villageoise » —, forte hiérarchie au sein de chacune, forte participation des étrangers à tous les niveaux — essentiellement européenne au sommet et voltaïque à la base. Cette hétérogénéité peut surprendre s'agissant d'une société aussi fortement noyauté que la SODEPALM. Elle est en fait synonyme d'efficacité. Ces clivages d'un domaine à l'autre font que chaque acteur a une vision verticale de la situation, qui l'empêche d'être ému par les accélérations ou les ratés des uns et des autres et de perdre de vue l'objectif de production qui lui est assigné. Il peut évidemment arriver, si les conditions naturelles ou humaines viennent à décevoir, que l'on soit obligé de faire jouer la complémentarité des différents éléments d'un « bloc » ou de deux « blocs » voisins, tels Eloka et l'Anguédedou par exemple (ils sont d'ailleurs, sauf exception, jumelés deux par deux). Leur interdépendance cependant ne sera en principe perçue et orchestrée que de très haut, en général d'Abidjan. A cet esprit de caste (calqué sur les différentes opérations relatives à la production) s'ajoute en outre un esprit de classe très marqué, au cloisonnement vertical se superpose un cloisonnement horizontal. Conséquence sur le plan humain : l'isolement, renforcé par les

différences de nationalité, ambitions et rivalités au « sommet », défaitisme et fuite à la base, à l'extrême-base surtout, c'est-à-dire parmi les manœuvres de la plantation industrielle.

Le « planteur villageois » quant à lui, du fait que la SODEPALM n'est pas son unique gagne-pain (il a son exploitation propre), échappe un peu à ce carcan et à cet isolement, encore qu'il soit en principe seul pour assumer sa responsabilité d'éleveur, contractant bien fragile face aux lourdes structures qui l'accueillent... Son contrat sans être écrasant est exigeant, tout comme sa nouvelle plantation qui n'a rien à voir avec les palmeraies subspontanées auxquelles il était habitué. Voici quel doit être l'apport des deux parties :

Année	Côté planteur	Côté SODEPALM
Année qui précède la plantation	Choix du terrain dans le « rayon de collecte économique » (à 20 km maximum de l'huilerie)	Enregistrement de la demande Conseils techniques
Année de plantation	Défrichage Trouaison, rebouchage, semis graines de couverture Plantation Entretien	Piquetage préliminaire Piquetage plantation Fourniture graines de couverture Fourniture plants Fourniture grillage Fourniture engrais
1 ^{re} et 2 ^e années	Entretien : ronds, sarclage, paillage, épandage d'engrais	Surveillance et conseils Transport engrais Contrôle phytosanitaire
3 ^e année et suivantes	Entretien : ronds, épandage d'engrais	Surveillance et conseils Transport engrais Contrôle phytosanitaire
A partir de la 4 ^e année	Livraison des régimes à la SODEPALM obligatoire	Ramassage hebdomadaire des régimes Gains remis au planteur chaque mois sauf retenues pour fournitures
A partir de la 10 ^e année	Remboursement à la SODEPALM	Même chose, mais gain allégé des frais de remboursement

Le coût de lancement d'un hectare de « plantation villageoise » est supporté à la fois par la SODEPALM et par le planteur. Celui-ci commence à rembourser la SODEPALM à partir de la huitième année, c'est-à-dire en gros après quatre années de production. En 1972, il devait assurer environ 49 % de la dépense : 63 000 francs CFA sur un total de 128 800 francs CFA. En 1976, l'inflation aidant, il n'assure plus que 39 %. Le coût d'un hectare est passé de 128 à 182 000 francs CFA. Ce sont surtout l'outillage et les engrais qui augmentent. La SODEPALM s'est interrogée sur les mesures à prendre. Elle envisage — manière d'obliger le planteur à se défaire de sa mentalité d'assisté — de lui faire rembourser la totalité des frais. En revanche le prix d'achat du kilo de régime qui est passé de 4 à 8 francs CFA le kilo au début de l'année 1974 serait porté à 10 francs CFA...

C'est le « chef de groupe » qui assure le contact permanent entre la SODEPALM et les planteurs ; il est sous la tutelle d'un chef de secteur, lui-même sous celle d'un chef de région. Tous sont en général, pour plus d'influence, d'origine ethnique différente de celle des planteurs dont ils ont la charge. En 1972 le chef de région installé à Bingerville était même français. Leur nombre a tendance à régresser au fur et à mesure que les structures se consolident. Ainsi en 1975 il n'y a même plus un chef de secteur par secteur : 11 pour 18. Quant aux chefs de groupe de 68 en 1973, ils passent à 54 en 1974 et à 46 en 1975. Dans le secteur de Bingerville, ils passent de 3 à 2... Cette régression ne semble pas toucher particulièrement les planteurs. Non qu'ils aient vécu cet encadrement comme une contrainte jusque là, mais tout simplement parce qu'il ne leur est pas vital ; il leur est relativement indifférent. Pour la SODEPALM il signifie : objectifs atteints - plantations rodées, demandes d'adhésions suffisamment nombreuses. En fait, ce qui compte véritablement pour le planteur villageois, ce n'est pas qu'un jeune lettré en mobylette, qui pourrait être son fils la plupart du temps, vienne lui dire s'il a bien mis son engrais, mais plutôt que le camion de ramassage ne manque jamais son rendez-vous hebdomadaire — ce qui peut arriver en saison des pluies, si par hasard les pistes viennent à se dégrader. Cela est rare. La SODEPALM a créé ou retapé plus de 10 000 km de routes et pistes, vu que les fruits du palmier, une fois cueillis, ne souffrent aucune attente. Elle utilise par ailleurs depuis 1970 des camions très sophistiqués, nantis

d'une girafe hydraulique, qui permettent d'aller trois fois plus vite qu'avec de simples camions-bennes chargés manuellement. Preuve tangible pour le planteur de sa modernité et pour la SODEPALM de son efficacité. Elle a même réussi, depuis, à réduire les temps de collecte (aller et retour + chargement des camions). De 68 minutes/tonne en 1971 on est passé à 32 minutes/tonne en 1975. Et dans les mêmes temps, malgré l'inflation, le coût direct du transport (camion et équipage) est passé de 978 à 916 francs CFA/tonne. Comment ? En améliorant simplement l'organisation des circuits de collecte (il y en a cinq d'environ 200 km chacun dans le secteur de Bingerville) et en compressant un peu le personnel. Mais cela non plus n'intéresse pas tellement le planteur. Ce qui compte pour lui, c'est la fiche de production et la somme que le responsable de « l'équipage » lui remet chaque mois. La plantation industrielle, l'usine, les bureaux, le village des manœuvres avec sa mosquée, son église, son école, le ghetto des cadres... tout cela il l'ignore. Le courant circule pourtant dans les deux sens le long de ces artères jalousement entretenues par les techniciens responsables (productivité oblige), mais uniquement pour le commerce des régimes de palme. Tout le reste, la modernisation des hommes, de l'agriculture, des pistes, n'est qu'une émanation de la SODEPALM qui, grâce au « planteur villageois », enfonce profondément ses tentacules dans le paysage agraire.

Chaque « bloc » SODEPALM constitue, il est vrai, une entité parfaitement homogène, d'accès pratiquement impossible pour un profane sans relations, un modèle d'autarcie protégé par un espace sur lequel le paysan des environs n'a plus de prise, parce que plus de repère, plus de droit, plus de secret... Un ministre de l'Agriculture aimait à comparer l'infrastructure d'un tel ensemble à celle dont s'entoure une division mécanisée américaine lorsqu'elle s'installe quelque part. Rien de ce qui peut être utile à la vie quotidienne du personnel (en fonction de son statut socio-professionnel évidemment) n'est omis. Cela va, concernant l'habitat par exemple, de la simple place dans une chambrée à trois, non meublée mais en dur, à la confortable villa climatisée. Les opérations propres au riz, au café, au cacao ne seraient par comparaison que des opérations de commando dotées d'une infrastructure légère, uniquement de l'indispensable. Le contraste d'un complexe aussi fortement équipé avec le milieu qui l'accueille est généralement saisissant. Le macadam, le château d'eau, les bâtiments ripolinés, les réverbères, le ronron des climatiseurs, le ronflement de l'huilerie, autant d'éléments insolites après la traversée de villages souvent miséreux, poussiéreux, silencieux.

Dans de nombreuses régions la concentration humaine du complexe tranche également avec celle beaucoup moins forte des villages autochtones (la SODEPALM emploie en moyenne 1 manœuvre pour la récolte et l'entretien de 10 hectares ainsi que beaucoup de personnel annexe : surveillants, collecteurs, pointeurs, chargeurs, conducteurs, chauffeurs, mécaniciens, etc.). Ce contraste n'existe pas cependant dans la presqu'île de Bingerville-Eloka. Les densités démographiques y sont élevées ; plusieurs villages ébrié dépassaient déjà 1000 habitants au début de l'Opération. En outre, avec le boom d'Abidjan (l'extension de la Riviera et du quartier des Deux Plateaux notamment), la zone située entre Cocody et Bingerville a accueilli un nombre considérable d'immigrants au cours de ces dernières années. La ville de Bingerville (qui englobe le village « traditionnel » de Santé-Bingerville maintenant) est elle-même passée de 7000 à plus de 18 000 habitants entre 1965 et 1975. Dans le même laps de temps, un village tel Akouédo serait passé de 661 à 4 028 habitants, Aghien de 252 à 791 habitants (19). Croissance artificielle, il est vrai : les villages ébrié à proprement parler ne grandissent pas — de même les villages allochtones établis dans la région depuis la fin du siècle dernier ou le début de ce siècle. Ils ont même plutôt tendance à se dépeupler. En témoigne la régression des chiffres de population des villages isolés par la SODEPALM à l'extrémité de la presqu'île : les villages ébrié d'Eloka-té et Eloka-to, par exemple, qui seraient passés en 10 ans de 2 018 à 1 443 habitants et de 1 194 à 630 habitants (20). Leur situation ne favorise guère en effet l'installation d'« étrangers ». Quoi qu'il en soit, que ce soit avec des villages de ce type les premières années, ou que ce soit avec les villages envahis maintenant, Eloka-SODEPALM, avec son millier d'habitants (1 086 au recensement de 1975), ne détonne pas. Non seulement par sa taille mais aussi par le caractère jeune et cosmopolite de sa population. Le village ébrié type par contre tend paradoxalement à devenir de plus en plus marginal. Spolié de ses terres, il semble voué, non à l'assimilation avec le nouveau milieu social, mais au dépeuplement progressif, à la disparition.

Les échanges sont en effet peu intenses entre les paysans « traditionnels » et les immigrés. Les premiers, devant la poussée des seconds, opèrent un repli suicidaire qui, pour le moment, laisse à leurs villages les apparences de la perpétuation mais les rend encore plus vulnérables. Les seconds, quant à eux, grâce à la proximité d'Abidjan, qui leur permet de jouer sur les deux tableaux — rural et urbain —, ne sont guère affectés

(19) et (20) J.-P. DUCHEMIN et J.P. TROUCHAUD, *Évaluation de la population en 1965 par unités administratives*, doc. ronéo., ORSTOM, Côte d'Ivoire, septembre 1967, et TCI, Comité national du recensement, Ministère de l'Économie et des Finances : *Répertoire des localités de Côte d'Ivoire et population 1975*, Abidjan, août 1978.

par ces frontières, qui se créent plutôt à leur avantage. La plupart d'entre eux d'ailleurs, à l'instar des manœuvres de la SODEPALM, travaillent pour un employeur auquel ils préfèrent abandonner le soin de traiter avec les Ebrié. Les rapports de clientèle et d'amitié avec les détenteurs de la terre ne sont pas toujours recommandés quand on ne fait que passer, avec l'idée d'amasser le plus d'argent possible. L'enquête faite en 1972 auprès d'un échantillon de 100 travailleurs de la SODEPALM à Eloka (21) met bien en évidence cette absence quasi-totale de relations entre le complexe et la région et du même coup la présence d'un pont entre ce même complexe et Abidjan ; Abidjan où l'on ne dépense pas davantage son argent d'ailleurs, mais où l'on essaie d'en gagner toujours plus, ce qui n'est pas chose aisée. Les épouses des employés à cet égard — 40 % d'entre eux sont mariés — jouent un rôle important. Elles réussissent à vendre là-bas, sur le grand marché d'Adjamé surtout, les quelques produits agricoles qu'elles ont pu faire pousser sur la parcelle de 25 hectares que la SODEPALM a mise à la disposition des manœuvres pour leur subsistance, ainsi que de l'huile artisanale qu'elles fabriquent avec les résidus qu'elles récupèrent dans les tuyaux de vidange de l'usine. Commerce qui, leur serait bien sûr impossible sur le marché de Bingerville, comme dans toute la région d'ailleurs. Elles ravitaillent ainsi leur famille sans toucher au salaire de leur époux et s'assurent même un petit bénéfice parfois, en revendant au contingent des célibataires tous les articles nécessaires à leur survie, des cigarettes aux pastilles Valda, en passant par le lait en boîte, les biscuits et les parfums. Ce sont encore elles qui plantent et récoltent pour beaucoup l'igname ou le manioc indispensables, car les manœuvres sont trop occupés pour le faire eux-mêmes ou pour aller s'approvisionner à Bingerville. De cette manière l'argent s'échappe au minimum de la communauté. On s'y habille grâce aux anciens tailleurs, on s'y fait coiffer, on s'y distrait. Tout au plus la région récupère-t-elle sa dîme avec le poisson, que les femmes de pêcheurs des villages les plus proches viennent vendre chaque semaine, et la SODEPALM la sienne avec l'huile, qu'elle concède à bas prix ou avec le riz, dont elle assure la vente. Elle a promu en outre une maison de prostitution sur le « bloc » et avait l'intention de faire ouvrir une « Chaîne Avion » (22) au moment de l'enquête...

Mais peut-on parler à bon escient de communauté, malgré cette relative autarcie ? Les effectifs varient considérablement d'une saison à l'autre en fonction de l'importance de la production et des conditions de la récolte, d'une année à l'autre en fonction des progrès techniques et des aléas du recrutement. D'après les statistiques ils auraient tendance à diminuer :

décembre 1968 : 413	décembre 1972 : 280
décembre 1969 : 438	décembre 1973 : 383
décembre 1970 : 527	décembre 1974 : 398
décembre 1971 : 379	décembre 1975 : 324

Le recrutement lui-même est permanent. On embauche annuellement presque autant de manœuvres qu'il y en a sur le bloc : 327 en 1970, 199 en 1971, 491 pendant les six premiers mois de 1972... Ce renouvellement était, il y a quelques années encore, en quelque sorte orchestré par la SODEPALM. Les licenciements étaient courants, le réservoir de la main-d'œuvre abidjanaise semblait intarissable. En avril 1972, 127 hommes furent renvoyés en une seule fois à la suite d'un mouvement de révolte consécutif à la paie, ce qui n'empêcha pas d'ailleurs une explosion analogue en 1973. Aujourd'hui la situation s'est sensiblement modifiée. La main-d'œuvre voltaïque tend à se raréfier ; les renvois sont moins fréquents. C'est le plus souvent le manœuvre lui-même qui prend l'initiative de partir. Le voyage jusqu'à Abidjan n'est pas trop coûteux. Lorsque la fatigue, la monotonie et le manque de liberté lui pèsent trop, il n'hésite pas à aller là-bas tenter une nouvelle fois sa chance. En fait, cette instabilité ne caractérise pas tout le personnel. On rencontre à Eloka un noyau d'anciens — de pionniers quelquefois — qui ont véritablement pris racine dans la terre « retournée » par la SODEPALM. Ils occupent en général les postes-clefs, c'est-à-dire ceux qui ne concernent pas directement le travail d'entretien des palmiers et de récolte des régimes : chefs d'équipe, surveillants, pointeurs, chauffeurs, mécaniciens ou autres. Mieux payés que la moyenne, ils sont souvent également mieux logés, parce que mariés, pères de famille ; leur âge, leur nationalité (ivoirienne), tout cela contribue à en faire des privilégiés, une classe sociale très légèrement au-dessus de celle des manœuvres de deuxième catégorie (il n'y en a plus qui soient de première catégorie pour faciliter le recrutement) et qui représente environ 1/4 des effectifs nécessaires à la bonne marche du complexe. Ces effectifs sont en gros structurés de la manière suivante : 75 % de Voltaïques (58 % de Mossi), 24 % d'Ivoiriens (3 % d'Ebrié) et 1 % de Maliens (statistiques tenant compte de tous ceux qui furent embauchés sur le bloc avant le 30 juin 1972) ; 24 % de plus de 35 ans, 39 % d'hommes mariés (statistiques ne concernant que ceux qui étaient inscrits au moment de l'enquête, en août 1972). On le voit, il n'est guère facile de déterminer le profil

(21) A.-M. PILLET-SCHWARTZ, 1973, p. 122 à 146.

(22) Chaîne à succursales multiples mise en place par la Société commerciale de l'Ouest africain (SCOA).

type du manoeuvre d'Eloka. Certes, comme partout dans ce genre de milieu, l'étranger jeune et célibataire, mobile par définition, domine, mais la diversité des individus, la solitude de certains (23 % se sont déclarés sans ami, ni relation sur le bloc, 32 % n'ont pu avancer qu'un seul nom), ce manque de cohésion sociale sont ici plus accentués qu'en pleine brousse. La proximité d'Abidjan conforte le village dans son isolement, dans son urbanité. Ce dernier trait mérite d'être souligné : dans le village d'Eloka-SODEPALM, enclave d'Abidjan, les mentalités sont davantage celles de banlieusards individualistes que celles de travailleurs agricoles enfermés dans un même ghetto. L'argent durement gagné, même s'il s'échappe au minimum de la communauté — si l'on peut parler de communauté — ne sert pas à y alimenter des actes de solidarité ou de réjouissance. Jalousement économisé, il est envoyé au loin — au moins partiellement — par les 2/3 des employés, qui se considèrent dans une situation transitoire, sans lendemain.

Ainsi l'intervention de la SODEPALM est-elle plus qu'ailleurs dérangeante, renforcée par la proximité de la capitale. Le manque d'espace, les fortes densités démographiques ne sont pas seuls en cause. Le complexe d'Eloka est en effet plus qu'une agro-industrie plaquée sur une terre paysanne. C'est aussi socialement un espace urbain *prolétaire*, superposé à un espace rural *traditionnel*, un poste avancé de la grande ville, qui, plus est, n'est pas aussi hermétique qu'il paraît. Si 4 % des manoeuvres seulement sont alphabétisés, 40 % tout de même parlent le français et 30 % ont admis qu'ils circulaient de temps à autre dans la région pour des motifs purement sociaux : à Bingerville, Eloka-té, Eloka-to, Eloka-bac et Koffi-Kro essentiellement. Ce taux inclut non seulement les Ebrié — originaires d'Eloka-té ou Eloka-to — qui vont retrouver les leurs, mais aussi un grand nombre de Mossi qui ont établi des contacts avec des manoeuvres employés chez des particuliers. Grâce à eux, la « nouvelle », que n'annonce pas toujours le transistor, circule d'Abidjan jusqu'aux campements les plus reculés de la presqu'île. Ils alimentent les débats de points de vue différents, différents de ceux des Ebrié, de ceux des « étrangers » qui ont « pris racine » à Bingerville ou dans les villages. Leurs commentaires font un peu pendant à ceux des employés de la SODEPALM qui drainent en sens inverse la production de régimes de palme.

PRODUCTION ET EXPORTATION

En cinq années, de 1971 à 1976, la production annuelle du « planteur villageois » est passée en gros de 20 à 30 tonnes, la production globale de la SODEPALM de 186 000 à 665 000 tonnes. Le « planteur villageois », si « petit » soit-il, ne sous-estime pas le caractère gigantesque de l'opération à laquelle il participe. Puissance ou insignifiance ? Stimulation ou blocage ? Quels sentiments, quels comportements peuvent être les siens dans un tel contexte ? La plantation industrielle, dont la production écrase évidemment la sienne tant par sa qualité que par sa quantité, est-elle invitation ou provocation ? Sans doute les deux. Les rendements d'une « plantation villageoise », greffée sur une exploitation familiale rodée depuis longtemps, ne seront jamais de toutes les façons ceux d'une plantation industrielle où l'automatisation tient de plus en plus de place : division des tâches, nettoyage chimique des « ronds » (autour des palmiers), transport et chargement mécaniques des régimes... les méthodes ne cessent de progresser ; sur presque toutes les plantations industrielles, les rendements atteignent, comme il se doit, au moins 16 tonnes de régimes à l'hectare autour de la dixième année, soit 3,2 tonnes d'huile. En « plantation villageoise », la SODEPALM ne mise que sur un maximum de 12 tonnes de régimes à l'hectare, un peu plus, un peu moins, selon les secteurs, 10 tonnes dans ceux de Bingerville et Alépé. Actuellement, compte tenu de toutes les plantations en production qui n'ont pas encore atteint leur régime de croisière (celles qui ont approximativement entre 4 et 10 ans d'âge), le rendement moyen est pour l'ensemble des secteurs villageois de 7,9 tonnes à l'hectare (6,3 tonnes en 1973, 7,8 tonnes en 1974 et 7,9 tonnes en 1975, score qui correspond à un revenu brut de 269 000 CFA). D'un côté comme de l'autre, cette croissance finira par ralentir et par se stabiliser. Il est certain cependant que la production industrielle plafonnera plus vite (avant 1980) que la production villageoise. Les chiffres ci-dessous montrent avec quelle vigueur s'est déroulée cette phase primordiale des premiers crus (cf. tabl. V).

Dans l'ensemble, la progression est saine. La régression observée à Eloka en 1973 est le fait d'un facteur humain imprévisible : une révolte de la main-d'œuvre. Ce genre d'impondérable excepté, les surprises ne sont guère possibles. Certes, une agro-industrie n'autorise pas des pronostics aussi précis que ceux que l'on peut faire dans des entreprises de caractère purement industriel. Il faut tenir compte des conditions naturelles, des aléas du climat notamment. Dans le cas précis de la SODEPALM cependant, les risques concernant la récolte à proprement parler — sa qualité — sont minimes. Les intempéries peuvent par contre retarder la coupe et le transport des régimes, malgré toutes les précautions qui sont prises dans tous les « secteurs ». En 1976 par

TABLEAU V
Opération SODEPALM : production globale

Année	Production totale SODEPALM (en T.)			Production ELOKA (en T.)		
	Régimes traités	Production d'huile	Production palmistes	Régimes traités	Production d'huile	Production palmistes
1968	19 889*	3 563*	734	19 953*	3 634*	635
1969	45 348	8 695	2 019	23 675	4 467	1 211
1970	123 785	24 460	5 018	45 189	8 859	1 975
1971	186 574	38 153	8 310	32 983	6 832	1 486
1972	331 574	67 701	13 429	40 391	8 490	1 847
1973	400 155	85 190	17 439	35 957	7 635	1 517
1974	615 191	128 639	25 967	58 369	11 718	2 526

* Les chiffres communiqués à l'huilerie sont très légèrement supérieurs à ceux qui apparaissent dans les rapports officiels de la SODEPALM. Différence négligeable. Il ne faut pas oublier qu'Eloka fut la première huilerie du Plan Palmier ; son approvisionnement se fit, la première année, à partir de sources multiples, de façon peut-être pas toujours orthodoxe.

exemple, une saison des pluies particulièrement violente a rendu complètement inutilisable l'unique piste d'accès au débarcadère du bac de la lagune Potou, éloignant considérablement le secteur d'Alépé de l'huilerie d'Eloka. En outre un quart des manœuvres de la plantation industrielle d'Eloka a fini par se lasser de travailler sous des trombes d'eau. Il leur est facile de « décrocher » quelques jours, vu qu'ils sont payés à la journée (salaire de base en 1976 : 290 francs CFA). Or la qualité de l'huile de palme, son taux d'acidité (inférieur à 2,4 %), son taux d'humidité (inférieur à 1 %) dépendent essentiellement du délai qui s'écoule entre la coupe du régime et sa stérilisation à l'huilerie, délai qui ne doit pas excéder 24 heures. Résultat : une perte de 10 % sur la production, non seulement à Eloka mais aussi dans les huit autres usines du groupe SODEPALM. Ce pourcentage relativement élevé ne peut techniquement l'être davantage. Des défaillances plus conséquentes ne peuvent avoir qu'une origine sociale et/ou politique.

De ce point de vue la production villageoise est relativement préservée. Ainsi, dans le « secteur » de Bingerville, en dépit des conditions fâcheuses qui viennent d'être évoquées, elle dépasse en 1976 les prévisions. Globalement sa part relative qui n'avait cessé de diminuer de 1968 à 1973 — de 49 à 21 % — augmente à nouveau maintenant — 25 % en 1976. Sans chercher de rapport de cause à effet, on notera que cette progression va de pair avec l'intérêt nouveau que suscite la « plantation villageoise », tant du côté de la SODEPALM que du côté des planteurs — les uns et les autres plus attentifs, plus sincères, plus confiants en son avenir —, avec également les problèmes de main-d'œuvre que connaissent depuis quelques années les entreprises ivoiriennes, pour l'exploitation des plantations industrielles surtout. Les chiffres ci-dessous (cf.

TABLEAU VI
Opération SODEPALM : production villageoise

Année	Production « villageoise » de tous les « secteurs » (régimes)			Production « villageoise » du « secteur » de Bingerville (régimes)		
	Tonnage global	Nombre de planteurs en récolte	Revenu brut par planteur (en F CFA)	Tonnage global	Nombre de planteurs en récolte	Revenu brut par planteur (en F CFA)
1966	2 687	294	36 558			
1967	6 747	446	60 511			
1968	9 838	716	54 961			
1969	14 435	984	58 679			
1970	32 892	1 573	83 641			
1971	44 681	2 381	75 063	2 110	69	122 280
1972	74 530	3 163	107 475	2 174	93	93 480
1973	85 767	3 714	120 270	3 351	112	119 640
1974	138 739	4 116	269 679	6 056	136	356 160
1975	122 818*	4 571*	215 051*	5 480*	172*	254 880*

* Statistiques du 30 septembre. Depuis 1975, toutes les entreprises ivoiriennes font leurs comptes le 30 septembre.

tabl. VI), comparés aux précédents, montrent que cette production villageoise évolue évidemment avec lenteur, mais sans à-coup. La production du « secteur » de Bingerville, par exemple, ne connaît pas les mêmes fluctuations que celle du complexe d'Eloka. L'évolution du revenu brut du planteur quant à elle n'est pas très significative, les « plantations villageoises » étant de tailles très diverses. On notera simplement à ce propos deux points : le revenu parfois élevé des planteurs du « secteur » de Bingerville, dû à la présence de planteurs urbains et le bon en avant de 1974, résultat d'une conjoncture économique favorable au groupe SODEPALM, en vertu de laquelle le prix d'achat du kilo de régimes au planteur est passé de 4 à 8 francs CFA.

L'année 1974 aura été vraiment un tournant dans l'histoire du groupe SODEPALM. La pénurie qui a caractérisé le marché mondial des corps gras cette année-là a fait monter les cours de l'huile de palme, des palmistes et du coprah de façon inattendue. En témoigne l'évolution des cours de l'huile de palme présentée ci-dessous (le record a été atteint en octobre, avec 835 dollars la tonne).

Année	Cours de l'huile de palme (en dollars/TM)	Année	Cours de l'huile de palme (en dollars/TM)
1954	215	1965	249
1955	227	1966	236
1956	251	1967	229
1957	249	1968	141
1958	225	1969	189
1959	223	1970	258
1960	227	1971	255
1961	230	1972	215
1962	215	1973	390
1963	224	1974	691
1964	237	1975	435

Or c'est précisément cette même année que la production ivoirienne de régimes de palme a pris son plein essor (cf. tabl. V et VI), grâce notamment à l'entrée en production de 4 210 hectares de plantations industrielles et à l'entrée en pleine production des plantations créées en 1965. Cette heureuse coïncidence a fait croître le chiffre d'affaires de la société de façon spectaculaire, bousculant toutes les prévisions, qui étaient les suivantes : 1,7 milliards de francs CFA en 1970, 9 en 1975, 13 en 1980, 15,7 en 1985. Il est passé en réalité de 6,3 milliards de francs CFA en 1973 à 21,1 milliards en 1974, pour redescendre, il est vrai, à 13,3 milliards en 1975 (ce dernier chiffre ne portant que sur 9 mois). En 1975 en effet la crise économique se manifeste sur le marché des corps gras par une diminution de la consommation, tandis que se produisent des récoltes abondantes de soja aux Etats-Unis, de coprah aux Philippines et en Malaisie, d'arachide au Sénégal. Les cours de 1976, néanmoins oscillent entre 350 et 400 dollars la tonne et il semble qu'ils devraient se stabiliser dans ces sphères. Mais peut-on encore émettre des hypothèses en cette matière ? Ce qui est plus certain, c'est que le chiffre d'affaires continuera à bousculer les prévisions, grâce, sinon au maintien de cours élevés, du moins à l'entrée en production des plantations du Sud-Ouest (non programmées au départ), qui devraient le faire croître annuellement de 7 à 8 milliards de francs CFA.

La clientèle est fidèle, suffisamment diversifiée pour un écoulement régulier de la production. Le groupe SODEPALM mène pour cela une politique efficace (missions commerciales, participation à des congrès, etc.). Cette action est indispensable en raison de l'étroitesse du marché local (1/3 des ventes d'huile de palme seulement). Les pays importateurs sont essentiellement des pays européens, mais certains pays africains (Ghana, Nigéria, Sénégal) et américains (USA, Canada) achètent également maintenant de l'huile de palme à la Côte d'Ivoire (cf. tabl. VII).

TABLEAU VII
Opération SODEPALM : exportations

Pays importateurs d'huile de palme brute ivoirienne	Exportations (en %)						
	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Allemagne	36,9	32,4	27,6	25,0	25,8	36,0	28,3
Belgique	6,5	12,7	10,1	6,5		2,0	1,1
Danemark							1,9
France	10,1	10,3	14,3	16,0	17,7	20,0	14,3
Grande-Bretagne							17,4
Italie	11,5	19,3	9,0	7,5	10,6	8,0	12,2
Pays-Bas	35,0	23,6	35,9	31,1	26,0	16,0	1,3
Portugal							12,5
Suisse		1,7	3,1	1,0		5,0	
Afrique de l'Ouest				12,9	16,6	8,0	9,9
USA-Canada					3,3	10,0	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total en tonnes	11 000	24 000	42 000	40 000	80 000	75 000*	94 000

* Chiffres ne portant que sur 9 mois.

A l'intérieur du pays, seul le groupe privé Blohorn dispose d'une industrie des dérivés de l'huile de palme : HSL (Huile-Savon-Lipochimie). Il achète, comme l'indiquent les chiffres ci-dessous, une part importante de la production. Lorsque celle-ci aura atteint son maximum cependant — vers 1985 —, il ne pourra en absorber plus de 30 %.

Vente de l'huile de palme brute (en millions de F CFA)		
Année	à Blohorn	Exportations
1968	139	20
1969	362	59
1970	596	876
1971	825	1 896
1972	1 133	2 503
1973	2 956	3 259
1974 (provisoire)	5 043	14 342
1975 (prévisionnel)	6 327	9 236

Ainsi fonctionne le groupe SODEPALM, efficace et puissant à tous les niveaux, des créanciers aux acheteurs, en passant par les « planteurs villageois ». Il n'a pas rencontré de problèmes majeurs au cours de ces 15 premières années. A la période d'investissements et de rodage, qui s'est terminée par l'ivoirisation de la Direction Générale, a succédé normalement la période de production et, depuis 1974, de bénéfices.

Période	Production marchande d'huile et palmistes	Production d'immobilisations
1964-1967	—	100 %
1968-1973	32 %	68 %
1974-1975	76,5 %	23,5 %

A la fin de l'année 1974 en effet, en dépit d'un « purgatoire » de plus de 10 ans, l'Opération a déjà rapporté à l'Etat ivoirien davantage qu'il n'a investi, 11,7 milliards de francs CFA contre 6,4. Le prestige de la société ne va dès lors cesser de grandir, ses responsabilités également. Pourtant, paradoxalement, de crainte peut-être qu'elle ne devienne un Etat dans l'Etat, les autorités ivoiriennes lui retirent en 1976 le droit de vendre sa production. Celui-ci appartient désormais à une autre société d'Etat, la Caisse de Stabilisation, qui paie la SODEPALM à un

taux fixé en début de campagne. L'ère du laisser-faire est finie pour elle ; elle s'est libérée du capital privé pour se soumettre au capital d'Etat. Le moment n'est-il pas venu pour ses responsables, qui justement se demandaient en 1975 comment négocier le virage croissance-développement, de donner la pleine mesure de leur vocation de développeurs ? Les renvois de cadres de haut niveau — extrêmement coûteux — laissent présumer, dans les années qui suivent, d'un infléchissement de leur politique en ce sens. Mais est-ce là l'indice d'un changement réel ? Peut-on remettre en question les conclusions qui s'étaient imposées d'elles-mêmes en 1972-1973 ? Le capitalisme d'Etat, tel qu'il est expérimenté dans le groupe SODEPALM, peut-il déboucher sur autre chose qu'un capitalisme de type libéral au service d'une minorité privilégiée ? L'émergence d'un capitalisme de masse est-elle possible ? C'est auprès des « planteurs villageois » qu'il faut chercher la réponse, selon en gros trois directions : leur statut socio-économique, ses variantes ; leur espace socio-économique, son évolution ; enfin leur ascension socio-économique, sa portée réelle. La première question que l'on se pose concerne évidemment leur « ascension », en d'autres termes les possibilités de développement que leur apporte l'opération SODEPALM, la rentabilité de la « plantation villageoise ». Les conclusions de 1973 nous montrent un petit groupe d'élaïculteurs qui effectivement font du bénéfice avec leur plantation de palmier ; mais, d'une part ils sont peu nombreux et souvent citadins, d'autre part leur réussite se fait en général au dépens de l'espace socio-économique des autres exploitants — « planteurs villageois » ou non —, de la communauté dans laquelle ils vivent, parfois. Il semble plus exact de les qualifier d'*homo economicus*, de « récupérés », plutôt que de développés. Le développement, qui privilégie quelques-uns et frustre les autres participants ainsi que les habitants du terrain d'accueil, ne peut conduire au capitalisme de masse prôné par le Président de la République. Le développé de première ligne — celui qui est en contact direct avec le développeur — devrait être en harmonie avec les autres développés : d'une part, dans le cas présent, les autres « planteurs villageois », d'autre part ceux parmi lesquels il évolue. Au lieu de déstructurer l'espace dont ceux-ci tirent leur subsistance, il devrait, dans son intérêt comme dans celui des autres, donner le coup d'envoi de sa restructuration, de son amélioration foncière et agraire, bref de son développement. Le développé ainsi conçu — dans le cadre d'une opération sectorielle — doit être développeur pour être développé. Si son action sur son environnement est négative, c'est que l'action de la société de développement sur cet environnement l'est également et qu'elle a fait de lui, l'heureux élu, un déraciné, expansionniste ou pas, satisfait ou pas. C'est dans cette optique et dans l'hypothèse d'une évolution de la stratégie de la SODEPALM en faveur de l'ensemble des planteurs villageois que cette étude traite d'abord de ceux-ci en tant que développeurs.

LE PLANTEUR VILLAGEOIS

Ce sont les planteurs villageois du secteur de Bingerville qui servent de trame à cette première approche du problème. Le compte rendu de l'enquête réalisée auprès d'eux en 1972 (23) insiste surtout sur leur état de développés présumés, sur leur situation inconfortable de charnière entre deux systèmes, bref sur le côté passif de leur rôle, terrains d'une confrontation inégale plutôt que libres partenaires du groupe SODEPALM. Ils étaient alors 169, sans compter les 194 regroupés en 6 coopératives. Cette enquête a été réactualisée en 1976. Le secteur comprend à cette époque non plus 175, mais 214 plantations villageoises, leur superficie globale étant passée de 980,85 ha (au 1^{er} janvier 1972) à 1 240,13 ha (au 31 décembre 1976). Quant à la production, qui était d'environ 2 000 tonnes de régimes en 1971, elle dépasse 6 000 tonnes en 1974. Le présent travail, tout en tenant compte des changements — tant qualitatifs que quantitatifs — qui se sont produits au cours de ces années, reprend largement les termes de celui de 1972, mais avec en quelque sorte un autre esprit, vu l'évolution — déjà soulignée — du groupe SODEPALM, de ses rapports avec les planteurs villageois et de la problématique, qui prend assise maintenant sur cette articulation entre le planteur villageois-développé et le planteur villageois-développeur.

(23) A.-M. PILLET-SCHWARTZ, 1973, p. 147 à 244.

VRAIS ET FAUX PLANTEURS VILLAGEOIS

Le secteur de Bingerville se trouve dans une région fortement marquée par la proximité d'Abidjan. Cette situation particulière, dont les effets sont perceptibles jusque dans les campements les plus reculés, fait que les mentalités et les comportements évoluent plus vite que les paysages, que l'immigration précède de façon spectaculaire l'émigration. Il n'est pas étonnant dans ce cas que les planteurs villageois ne soient pas tous, puisque la SODEPALM l'autorise, de purs ruraux. Au début de l'année 1972, 41 % d'entre eux bénéficient plus ou moins d'un revenu qui n'est pas d'origine agricole (cf. tabl. VIII). Ce pourcentage est demeuré stable. En revanche la proportion de planteurs ébriés, qui était de 81 % en 1971 n'est plus que de 74 % en 1976. Très caractéristique des brassages sociaux et ethniques de toute la zone d'influence de la capitale, cette évolution est moins significative au niveau de l'opération plantations villageoises à proprement parler. Le choix du secteur de Bingerville était pourtant le meilleur dans l'optique d'un tel travail. C'est une façon de voir jusqu'où « peut aller trop loin » une société de développement rural, chargée d'un programme villageois précis. Par ailleurs les rendements des plantations villageoises, s'ils n'y sont pas les plus élevés, n'y sont pas les plus bas non plus. Il était important dans ce domaine de ne tomber ni dans un extrême, ni dans l'autre. La SODEPALM évidemment eût préféré que soit retenu un secteur plus performant, tout en reconnaissant l'intérêt de celui de Bingerville, le plus ancien, le mieux situé, le plus original de tous.

La diversité des planteurs, de leurs statuts socio-économiques pose un premier problème : la classe sociale de celui qui a passé contrat avec la SODEPALM a-t-elle une influence sur la taille de sa plantation villageoise ? Soit de façon plus simpliste : qui participe le plus ? C'est à partir de cette interrogation qu'a été établie en 1972 la typologie ci-après (cf. tabl. IX). Un tel classement est certes artificiel. Entre un ministre et un jeune villageois sans autre terre que la plantation de palmiers qu'il partage avec 60 autres coopérateurs, toutes les nuances sont possibles. A la dualité vrais et faux planteurs villageois, ne correspond pas toujours la dualité ruraux et urbains, autochtones et allochtones, vieux et jeunes, etc. Cette typologie permet néanmoins d'attirer l'attention sur une double tendance au sein du groupe des planteurs villageois de Bingerville : aux citadins les grandes plantations (5 % mesurent de 15 à 50 ha), aux authentiques cultivateurs les petites (50 % mesurent moins de 3 ha). Ce fait étant établi, on aura soin, avant d'en tirer des conclusions, d'aborder deux autres problèmes, à savoir l'impact de la plantation villageoise sur l'espace socio-économique dans lequel elle prend racine d'une part, sa rentabilité d'autre part. Il s'agit de déterminer, maintenant que l'on a vu quels sont les planteurs qui ont la possibilité de profiter de l'opération (grâce à une plantation plus étendue que la moyenne), quels sont ceux qui ont la possibilité d'en faire profiter autrui (sur les terroirs d'accueil), qualitativement d'abord, quantitativement ensuite. Ce deuxième problème ne manque pas d'ambiguïté, car qualitativement ce sont les grandes plantations les plus destructurantes, quantitativement par contre ce sont elles qui sont les plus susceptibles d'avoir des retombées positives. En outre la réalité, comme il arrive souvent, échappe à la théorie. Chaque planteur a une histoire, une identité et des réactions qui lui sont propres. Voici quelques cas particuliers avant de poursuivre plus avant.

Les planteurs villageois urbains ont en principe les plus grandes plantations de palmiers du secteur. Ils sont qualifiés ainsi parce qu'ils résident en ville — à Abidjan la plupart du temps, mais aussi à Bouaké ou San Pedro ou ailleurs — et parce qu'ils n'ont aucune activité agricole. Leur participation à l'opération n'était, semble-t-il, pas prévue au départ, la société ayant été créée « dans un but purement social, celui de maintenir sur la terre un petit et moyen paysannat, acceptant de modifier ses comportements productifs et de s'adapter aux techniques et méthodes nouvelles de culture et de gestion économique » (24). Interrogé sur le côté insolite de son statut de planteur villageois, l'un d'entre eux, Ministre, explique que celui-ci rentre dans le cadre d'une politique voulue par le Président de la République, qui a sommé tous les hauts fonctionnaires (Ministres, Secrétaires d'Etat, etc.) de participer aux opérations agricoles. Ce serait une façon de les sensibiliser aux problèmes de la terre, en même temps qu'une sorte d'exemple, de publicité pour les planteurs hésitants. Il faudrait pour cela cependant que les plantations qu'ils réalisent, pour répondre au vœu de leur Président, soient d'une taille et d'un mode de faire-valoir et d'exploitation proches de ceux des authentiques planteurs villageois. Or la plantation d'un homme politique ressemble souvent à une plantation industrielle. Certains d'entre eux vont jusqu'à passer contrat avec l'IRHO ou le groupe SODEPALM lui-même pour son entretien. Il ne faut tout

(24) J.A. N'DJAMPO, *Rapport de stage effectué auprès des sociétés du groupe SODEPALM-PALMIVOIRE-PALMINDUSTRIE*, Université d'Abidjan, 1971, p. 7.

TABLEAU VIII
Appartenance socio-professionnelle des « planteurs villageois » du « secteur » de Bingerville en 1971

Catégories socio-professionnelles	Effectifs	%
SECTEUR PRIMAIRE	1	0,6
exploitant de carrière	1	
SECTEUR SECONDAIRE	31	18,0
entrepreneur bâtiment	1	
maçon	9	
menuisier	12	
tailleur	4	
bijoutier	5	
SECTEUR TERTIAIRE	39	22,7
1 - Secteur public	20	11,6
Hauts fonctionnaires :	4	2,3
ministre agriculture	1	
ministre jeunesse et sports	1	
conseiller ministre intérieur	1	
secrétaire général UGTCI	1	
Fonctionnaires :	16	9,3
administration générale	1	
contributions directes et indirectes	4	
justice	1	
enseignement	5	
imprimerie	1	
santé	3	
armée	1	
2 - Secteur para-étatique	3	1,8
SODEPALM :		
chauffeur	1	
chef de groupe	2	
3 - Secteur privé	2	1,2
CTFI :		
commis de bureau	1	
Blohorn :		
comptable	1	
4 - Indépendants	14	8,1
propriétaire taxi	3	
garagiste	1	
mécanicien	2	
chauffeur	2	
électricien	1	
guérisseur	2	
rentier	3	
Total planteurs villageois ayant une source revenu non agricole	71	41,3
Total planteurs villageois véritables coopératives incluses	101	58,7
Total planteurs villageois interrogés	172	100,0

TABLEAU IX
Typologie des « planteurs villageois » du « secteur » de Bingerville

Types de planteurs	Effectifs 1971	Répartition ethnique		Résidence permanente	Niveau instruction	Activité professionnelle	Mode de faire valoir de la P.V.	Superficie moyenne de la P.V.	Age moyen
		autochtones	allochtones						
PLANTEURS VILLAGEOIS URBAINS	25 soit 15,1 %	64 %	36 %	Urbaine dont 50 % à Abidjan	Scolarisés à 95 %	Fonctionnaires et salariés du secteur privé ou para étatique	Indirect	7,39 ha	39 ans
PLANTEURS VILLAGEOIS SEMI-URBAINS	46 soit 27,7 %	91 %	9 %	Rurale à 93 % mixte à 7 %	Scolarisés à 18 %	Artisans et indépendants du secteur tertiaire	Semi-direct et occasionnel- lement direct	5,46 ha	47 ans
PLANTEURS VILLAGEOIS VERITABLES	96 soit 57,2 %	85 %	15 %	Rurale	Scolarisés à 9 %	Néant	Direct et semi-direct	3,84 ha	54 ans
PLANTEURS VILLAGEOIS AFFILIES A UNE COOPERATIVE	194	47,5 %	52,5 %	Rurale à 92 %	Scolarisés à 5 %	Néant pour 86 % 14 % d'artisans et fonct.	Direct	22,1 ha par coopérative 0,70 ha par coopérateur	Indé- terminé

de même pas généraliser. Ainsi un autre Ministre, planteur villageois dans le secteur d'Aghien également, a-t-il fait planter sur le terroir de ses ancêtres quelque 5 ha de palmiers, ce qui est conforme à la moyenne. Il a de la famille sur place à laquelle il a quasiment abandonné cette plantation qu'il n'a pas l'intention d'agrandir. Peut-être ne veut-il pas contribuer à la prolifération des faux planteurs villageois, qu'il juge trop nombreux (même s'il n'est qu'un prête-nom), à moins qu'il n'ait jugé simplement d'autres opérations plus rentables. Il avait en effet l'intention de planter dans le coin des cocotiers et des cacaoyers. Il y a encore parmi les planteurs villageois urbains du secteur de Bingerville d'autres célébrités et d'autres fonctionnaires ou cadres pour lesquels le palmier n'est qu'un « amusement », un revenu d'appoint, un moyen de prestige, un moyen peut-être de squattériser le sol, sur lequel s'étendra forcément un jour le « grand Abidjan ». Ainsi, le secrétaire général de l'UGTCI (Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire), qui possède 3 ha de palmiers, tout à fait symboliques, dans le village de sa belle-famille. Comme le Ministre qui vient d'être évoqué, il appartient à une catégorie de planteurs villageois purement honorifiques. Il n'est pas propriétaire de la terre, qui est un « prêt familial », il ne s'occupe pas de la plantation et il n'encaisse pas l'argent qu'elle rapporte. Il est un promoteur, un garant, rien de plus. La belle-mère du Président de la République, qui est également planteur villageois dans le secteur, aurait pour sa part des motivations plus individualistes. Les 40 ha qu'elle possède s'intègre dans un vaste ensemble, une propriété qui lui tient lieu de résidence secondaire. Le « bord » lui a plu, et elle a dû, pour l'acquérir, le racheter à six personnes, comme elle, non ébrié : des Dioula, des Agni et un Bété. Une seule d'entre elles a fait quelques difficultés pour partir. C'est un cousin de sa mère qui assure la gérance de son domaine, où elle a fait planter également cocotiers et arbres fruitiers. 16 manœuvres y travaillaient à l'époque de son interview, dont 8 « prêtés » par le groupe SODEPALM. Elle affirma que, malgré ces facilités, sa plantation villageoise lui revenait cher, et elle exprima ses regrets que son gendre ne puisse rien faire pour qu'augmente le prix d'achat du kilo de régime... Les autres planteurs urbains sont tout de même moins illustres : un conseiller technique au Ministère de l'Intérieur, des agents de constatation des impôts, des douaniers, un militaire, un greffier, un économiste, un expert comptable, des enseignants, des employés d'hôpital, des menuisiers, des employés du groupe SODEPALM, etc. Parmi ces derniers se trouve un chef de laboratoire qui a travaillé à l'huilerie d'Eloka avant d'être affecté à Abidjan. Bien que n'étant pas ébrié (il est métis, d'origines appollo et dioula), il a épousé une fille d'Aghien et a pu de ce fait réaliser là-bas en 1976 une plantation villageoise de 6,2 ha. Il a pris le village sous sa protection, s'occupant de trouver du travail à Abidjan pour les jeunes (il en a placé six à la SODEPALM) et créant une association, l'ASTA (Association des travailleurs d'Aghien), pour les villageois travaillant en ville en un premier temps, pour tous ensuite. Il prend au sérieux la modernisation du village (son alimentation en eau et électricité, son lotissement, etc.) autant que la

conservation du terroir, sur lequel il essaie d'inciter les villageois à planter. Lui-même aimerait pousser plus loin son expérience de planteur villageois... La plupart des planteurs urbains sont donc avant tout des protecteurs, mais il existe aussi parmi eux des « cadets », tel cet autre employé de la SODEPALM, en poste à Dabou, dont l'oncle à Akandjé s'occupe entièrement de sa plantation villageoise, y compris du revenu. Ce qui les caractérise à peu près tous, c'est qu'ils n'exercent leur fonction de planteur villageois que par personne interposée et leur droit sur la plantation que lorsque celle-ci est plus étendue que la moyenne.

Les planteurs villageois semi-urbains constituent une classe intermédiaire entre les planteurs villageois urbains et les planteurs villageois véritables. Ce sont en général des ruraux, mais exerçant une activité non agricole, en ville ou sur place, qui les détournent de leurs palmiers, comme de leurs autres cultures d'ailleurs. Ils constituent, à l'exception de deux ou trois fonctionnaires, un groupe assez homogène d'artisans et de travailleurs indépendants du secteur tertiaire, presque tous Ébrié, les non Ébrié semblant n'avoir guère la possibilité d'un emploi en milieu rural. À la différence des planteurs villageois urbains, ils n'ont pas de revenu fixe, et sont soumis aux vicissitudes de leur clientèle. Certains, tels les guérisseurs et les taximen, n'ont guère de problèmes. D'autres, tels les maçons ou les bijoutiers, ont une situation plus aléatoire, qui les renvoie souvent à leur état originel de simple planteur. Voici trois d'entre eux, sélectionnés ici à cause de leur personnalité originale, de leur esprit d'initiative dans tous les domaines (agricole ou non), du poids qu'ils ont dans leur entourage, de leur impact sur la région. Le premier est guérisseur (les guérisseurs ont souvent un champ d'influence très étendu), petit-fils d'un administrateur colonial célèbre en Côte d'Ivoire et parent par sa mère de la belle-mère du Président de la République. Sa plantation villageoise, qui mesure une douzaine d'hectares, comme sa résidence, ne se trouve pas exactement à Eloka-bac, mais de l'autre côté de la lagune (du côté de Grand-Bassam) à Yakassé-bac. Ils sont ainsi deux planteurs pour lesquels les camions de ramassage de la SODEPALM sont obligés de traverser la lagune Ébrié. L'interruption du bac pendant une grande partie de l'année 1972 leur porta préjudice, leur récolte ne pouvant être absorbée sur le marché de Grand-Bassam, et la SODEPALM n'ayant pas jugé rentable de faire faire aux camions le trajet Eloka-Grand-Bassam, par Abidjan, pour deux planteurs seulement. Mais ce planteur villageois n'a pas tout misé sur le palmier. Il possède une vingtaine d'hectares de cocotier et de cultures vivrières (manioc, igname, légumes et même riz). Il suit les cours de la SATMACI à la télévision, et prétend avoir une certaine influence sur les planteurs des environs, notamment pour la riziculture. Neuf manœuvres et cinq de ses six femmes l'aident à exploiter ses terres. Il se rend quotidiennement à sa plantation villageoise, où il participe aux travaux. À l'encontre de l'opinion générale, il trouve que le palmier rapporte plus que le cocotier. Il a sacrifié quelques hectares du second pour le premier. Celui-ci, néanmoins, ne lui procure aucun bénéfice, selon son expression : « ça rentre et ça sort ». Heureusement pour lui, il a encore, outre son exploitation agricole et son métier de guérisseur, une voiture qu'il utilise de temps à autre comme taxi. Réaliste et lucide (c'est un ancien infirmier qui a abandonné son métier au lendemain de l'Indépendance), apparemment « bien dans sa peau », il fait partie de ces planteurs qui intriguent et font réfléchir les autres : il critique et remet le système en question avec beaucoup de vitalité, mais s'engage toujours plus avant sur la voie qu'il condamne. Un peu contradictoire également semble être ce notable du village d'Ana, l'un des plus respectés et des plus écoutés, chefs des planteurs et d'une société de pêche organisée par les villageois eux-mêmes. Il a acheté à partir de 1950, en commun avec trois autres planteurs, trois taxis qui font la navette entre Ana, Bingerville et Abidjan. L'affaire lui rapportait, en 1972, en moyenne 75 000 francs CFA par mois. Il consacre peu de temps à sa plantation villageoise. Quatre fois par semaine il va contrôler les trois manœuvres qui l'entretiennent, ainsi que ses deux fils, son neveu et un enfant adoptif. Voici en quels termes il s'exprime à propos de la rentabilité de ses palmiers : « ... On perd toujours. C'est une vraie catastrophe, puisque certains vont jusqu'à couper les pieds de cacao et de café pour planter le palmier. Je complète pour payer mes manœuvres, malgré que j'aie 22 hectares environ de palmier. Si ça continue ainsi, nous nous verrons dans l'obligation d'envisager des abandons ». Il précise en outre que « sans compter les petits frais », les dépenses effectuées sur sa palmeraie, de 1965 à 1968, s'élèvent à 761.975 francs. Pourtant, s'il n'était pas contrecarré par l'Opération Riviera et par la SODEPALM elle-même, il pense qu'il agrandirait sa plantation. Il est relativement spécialisé dans le palmier, ne possédant qu'un hectare de cacao et un hectare de manioc, comme autres cultures. Il fait partie en fait de ces rares planteurs villageois, qui, bien que toujours villageois, ont, grâce à un revenu annexe, une aisance suffisante pour se permettre de prendre des risques. Ils constituent un exemple dangereux pour leurs proches, qui, sans avoir leurs moyens et sans s'en rendre compte parfois, s'assimilent à eux. Le troisième planteur villageois semi-urbain représente également un cas marginal, mais, lui, à cause de sa nationalité. Français (ce qui est unique dans le secteur), installé à Bingerville depuis 1929, il est décédé en 1976, n'ayant quasiment jamais quitté la région. Il avait connu de nombreux revers de fortune, avant de se retrouver dans la double situation de garagiste et de planteur. Il s'y connaissait en matière de palmier à huile, la société pour laquelle il était venu en Côte d'Ivoire lui ayant abandonné en 1930 ses plantations en faillite ainsi qu'une petite huilerie. Il trouvait les plantules fournis par la

SODEPALM de mauvaise qualité. Selon lui, l'huile ou les sauces faites avec des graines provenant de plantations villageoises auraient un goût d'huile de vidange. Cela ne devrait pas avoir d'importance cependant, puisqu'en principe celles-ci ne doivent pas servir pour les besoins de la consommation courante. Lui-même allait de temps à autre s'approvisionner à l'IRHO de Dabou en graines de *Dura-Déli* (souches d'Extrême-Orient), qu'il trouvait meilleures. Il n'exploitait pas personnellement ses palmiers, mais allait chaque jour inspecter ses dix manœuvres pour lesquels il avait construit un petit campement et libéré un lopin de terre. Officiellement il possédait 28 hectares de plantation villageoise, dont 21 sous un nom ivoirien, la SODEPALM ayant voulu le limiter. Il estimait d'ailleurs que celle-ci s'était trompée en en comptant 28, qu'il n'en avait que 21 au total. Esprit critique et entreprenant (mais à l'échelle des villageois), il a profondément marqué la région de Bingerville, d'autant que comme les guérisseurs, d'une autre manière, les garagistes jouissent d'une certaine notoriété en milieu rural. Dans une clairière à la périphérie de Bingerville, il laisse à ses nombreux enfants (ivoiriens) son petit complexe : sa vieille maison coloniale en décrépitude entourée de carcasses de voitures, son campement de Voltaïques et, dans la forêt, sa plantation villageoise, ses 70 hectares de cacao, ses champs de cultures maraîchères et de cultures vivrières (plus d'une centaine d'hectares en tout). Vieux colon recyclé, lien ténu, devenu rare, entre deux mondes — l'un qui fut prospère, l'autre qui aspire à l'être — il disparaît en laissant aux villageois des alentours cette impression confortante d'une victoire de la technocratie ivoirienne sur le colonialisme, de sa supériorité technique (normale puisqu'il ne s'agit plus de la même époque) mais encore et surtout stratégique.

Ceux que l'on appelle les planteurs villageois véritables et qui représentent dans le secteur un taux de 55 à 60 %, sont ébriés à plus de 80 %, presque tous illettrés, ne parlant le français que dans la moitié des cas. Leurs motivations et leurs opinions sont plus nuancées, plus hermétiques que celles des autres. Ils sont souvent mal informés et déroutés. Ils ont souvent mal assimilé, par exemple, le fait que la plantation ne produise rien pendant les quatre premières années et qu'elle mette dix ans avant d'entrer en pleine production. Enfin plusieurs ignoraient encore en 1973 le prix d'achat du kilo de régime. C'est pourtant pour eux que les plantations villageoises ont été inventées et des chefs de groupe sont là pour les informer. Un témoignage recueilli à cette époque à Bingerville d'un planteur non ébrié, mais natif de la région, résume un peu l'inquiétude générale : « Je possédais une parcelle de café de près de 6 hectares. Je faisais par traite une recette de 50 000 à 150 000 francs. On est venu nous dire de planter le palmier, parce qu'avec cette culture on sera comme des fonctionnaires, puisqu'on peut vendre tous les mois le produit. C'est alors que j'ai abattu toute une moitié de mes caféiers, alors en production, pour planter le palmier. Pendant trois ans j'ai énormément souffert et continue maintenant à souffrir. Ma parcelle n'a commencé à donner qu'à la fin de l'année dernière. Ma recette maximum était alors de 400 francs. Cette année, j'ai fait une fois 5 000 francs. J'ai dépensé toutes mes économies pour l'implantation du palmier. On nous a dit que la SODEPALM devait nous accorder des prêts pour travailler, mais ce ne fut pas fait. Nous avons péniblement peiné pour commencer cette culture. Toutefois, nous espérons que les 4 francs ne continueront pas. Il faudra absolument que le prix soit augmenté, si l'on veut compenser le planteur de ses peines. » Ce fut chose faite en 1974, mais, l'inflation aidant, les données du problème restent les mêmes. Ce planteur, âgé de plus de 70 ans, explique encore s'être gravement endetté pour payer un an de salaire qu'il devait à trois manœuvres, dont il n'avait pu se passer pour réaliser sa plantation villageoise. Elle mesure pourtant à peine plus de 2 hectares. En dépit de toutes ces doléances, il termine pourtant sur une note d'espoir : « Malgré mes souffrances je voudrais abattre le reste de mes caféiers pour planter le palmier. Je demande pour cela que la SODEPALM me vienne en aide. J'ai l'intention de bien travailler, mais il me faut de l'argent ». Est-il inconscient ou pense-t-il qu'il n'y a de salut que dans la monoculture du palmier ? Sa contradiction apparente, tant de fois observée, donne à penser, en un premier temps, que le planteur malheureux se culpabilise dans son échec et garde l'espoir d'une réussite, en un deuxième temps, qu'il lui faut s'enfoncer toujours plus loin dans sa condition de planteur villageois, s'il veut « s'en sortir ». Ces sentiments se traduisent parfois par un dynamisme positif, aux yeux de la SODEPALM du moins : agrandissement de la plantation, assiduité plus grande, rendements meilleurs. La moitié des planteurs villageois, exploitants agricoles véritables, ont évolué en ce sens depuis 1972, encouragés, il est vrai, par l'accroissement de la production de leur plantation grandissante. Les autres cultures en pâtissent. On commence par réduire le temps que l'on consacrait à l'exploitation, on réquisitionne ensuite petit à petit l'espace qui lui était consacré. Tous les paysans cependant n'ont pas cette attitude ambiguë. Bon nombre agissent conformément à leur opinion, tel ce planteur villageois ébrié d'Eloka-té, sans histoire particulière, ni titre, ni privilège. Sa plantation d'une superficie proche de la moyenne (4 ha environ) est l'une des plus anciennes (premier planting en 1964). Il n'emploie pas de manœuvre pour s'en occuper et néanmoins ne fait pas de bénéfice. Il n'est pas satisfait et a l'intention de créer des plantations de cocotiers et de bananiers, car, dit-il, il a besoin d'argent pour se loger. En ce qui concerne le palmier, cette première expérience lui suffit. Face à cette catégorie de désabusés, qui effectivement réussissent difficilement, sans raison apparente parfois, on peut se

demander si la solution ne serait pas l'exploitation des plantations villageoises en coopératives.

Six plantations villageoises du secteur de Bingerville sont en effet exploitées par des ruraux qui se sont regroupés en coopératives. Leur taille varie de 3 à 57 hectares. Les coopérateurs sont, les uns ébrié, les autres mbatto, comme l'indiquent les données rassemblées ci-dessous.

Localisation	Superficie des plantations (ha)	Effectifs	Superficie par coopérateur (ha)	Ethnie	Date de création	Cotisation d'entrée
Eloka-té coop I	57,71	60	0,96	Ebrié	1961	1 000 francs au début, fonction de la production maintenant
Eloka-té coop II	11,84	18	0,65	Ebrié	1966	
Eloka-té coop III	13,37	14	0,95	Ebrié	1967	8 000 francs
Mbatto-Bouaké coop I	48,42	62	0,78	Mbatto	1963	1 200 francs
Mbatto-Bouaké coop II	3,24	10	0,32	Mbatto	1966	250 francs
Akoyaté	4,29	30	0,14	Mbatto	1966	

Ebrié et Mbatto n'ont pas tout à fait la même façon de concevoir leur association. Les premiers y font participer des planteurs villageois urbains et semi-urbains, ce qui n'est pas le cas des seconds. Les premiers auraient plutôt tendance à la considérer comme un acte de solidarité — « pour favoriser les plus pauvres » —, les seconds ont des visées plus empiriques — la reconstruction de leur village « en dur » à Mbatto-Bouaké, la construction d'une école à Akoyaté. Dans l'ensemble les seconds ont des rendements supérieurs aux premiers, peut-être parce qu'ils sont plus motivés. Ils disposent en outre de moins de terres que les habitants d'Eloka-té, ce qui paraît les stimuler. Les uns et les autres de toutes les façons insistent sur l'esprit d'entraide qui caractérise leurs coopératives. Ils ne les perçoivent pas du tout cependant comme un moyen de pression vis-à-vis de la SODEPALM, dont la tutelle est en quelque sorte supplantée par celle du groupe, entreprise intimement villageoise.

La constitution d'une coopérative pour l'exploitation d'une plantation villageoise est de prime abord très positive : renforcement du sens communautaire, discipline propice à l'accomplissement régulier du travail, superficies plus grandes, favorisant une organisation plus rationnelle et moins coûteuse des tâches et évitant le gaspillage des terres, sauvegarde enfin de l'exploitation agricole familiale du fait que la plantation villageoise dans ce cas ne s'y intègre pas, ayant été mise en place en général sur une portion d'espace de « tutelle » purement villageoise et non lignagère. Les inconvénients sont évidemment l'absence de motivation et de stimulation au niveau individuel, ainsi qu'une perception très atténuée des problèmes et des responsabilités. Mais les effets n'en sont pas toujours néfastes ; au contraire cette situation permet d'éviter que ne se forment certains blocages, entre le planteur et la SODEPALM d'une part, entre le planteur et les autres villageois — surtout ceux qui ne participent pas à l'opération — d'autre part. Le planteur villageois coopérateur serait finalement le mieux placé pour accueillir et transmettre le développement, dans la mesure où la plantation de palmiers qu'il exploite, tout en ayant la possibilité en principe d'être plus étendue qu'une plantation individuelle, n'a pas le caractère destructurant de la plantation de type semi-industriel de certains planteurs urbains.

LE PLANTEUR VILLAGEOIS ET LA TERRE

Si l'on excepte les planteurs villageois coopérateurs dont l'impact ne saurait être le même que celui des autres planteurs, on observe que 80 à 85 % de ceux-ci ont une exploitation agricole. L'insertion de leur

plantation villageoise ne peut s'y faire la plupart du temps sans un certain ajustement. Par manque de place ou manque de temps, ou simplement parfois parce qu'ils ne ressentent pas la nécessité de cumuler les cultures commerciales, bon nombre d'entre eux renoncèrent très vite à l'exploitation d'un ou de plusieurs champs, ou à la pratique d'une certaine économie de cueillette : exploitation du « palmier sauvage », ramassage de la cola ou pêche. Ainsi, à travers l'Opération plantation villageoise, la SODEPALM incite-t-elle les planteurs du secteur de Bingerville à réduire leur système de production déjà très simplifié — trilogie pêche-manioc-café ou cacao pour les Ebrié et, en principe, cultures vivrières en association pour les autres, complétées éventuellement par la pêche. D'un point de vue purement quantitatif cependant, elle ne fait que contribuer à la miniaturisation du paysage agraire traditionnel, déjà attaqué sur deux fronts : Abidjan d'un côté, la plantation industrielle de l'autre. D'un point de vue qualitatif, elle ne fait que précipiter l'évolution du droit coutumier vers le droit moderne, déjà amorcée avec les plantations de café et de cacao. Certes la situation est maintenant stabilisée, puisque le nombre des plantations villageoises ne devrait plus guère augmenter. Apparemment peu de choses ont changé. Les villageois occupent toujours leurs villages, qu'ils améliorent petit à petit avec des constructions en dur, sans redouter de les voir disparaître sous une avalanche de palmiers à huile, ou même sous le déferlement d'Abidjan (du moins pas pour le moment). La situation est stabilisée, mais en surface seulement, car, après s'être imposée à l'espace, la plantation villageoise s'impose aux hommes qui agissent en conséquence (y compris maintenant à ceux qui ne participent pas à l'Opération), menaçant de le désorganiser. Sur quoi peut déboucher ce démantèlement, sur quel développement ? Tel est le problème qui — comme cela a déjà été annoncé — est soulevé ici, avant d'être véritablement abordé à l'échelle d'un terroir, unité traditionnelle de vie des Ebrié.

L'évolution des structures agraires a fait l'objet, en 1972, au niveau du secteur, d'une enquête qui a l'avantage d'être exhaustive, mais l'inconvénient d'être purement indicative. Les données recueillies sont donc sujettes à caution. Elles permettent cependant d'établir un rapport d'ordre quantitatif entre la plantation villageoise et l'exploitation agricole dans laquelle elle s'inscrit. En effet, les planteurs villageois, qui ne pouvaient donner de chiffres précis, se montrèrent au moins en mesure d'évaluer la superficie de leurs champs en fonction de celle de leur plantation de palmier. 140 d'entre eux ont été considérés comme d'authentiques exploitants agricoles. Les quelque dix autres qui possèdent, en plus de leur plantation de palmier, des plantations commerciales ou industrielles, sur lesquelles ils investissent en argent mais pas en temps, n'ont pas été considérés comme tels. La taille des exploitations varie de 2 à 34 hectares. Les plantations villageoises représentent en moyenne 50 % des superficies ainsi mises en valeur — en réalité de 25 à 60 %, mais les cas extrêmes sont rares ; la plupart des planteurs semblent s'être arrangés pour avoir une plantation de palmier d'une surface à peu près équivalente à celle du reste de leur exploitation. Cet équilibre s'est réellement instauré aux dépens d'autres cultures dans plus de la moitié des cas. La plantation villageoise a pris la place d'une plantation de café dans 19 % des cas, de cacao dans 15 % des cas, de café et cacao associés dans 11 % des cas et de champs de manioc ou de cultures vivrières dans 11 % des cas. Ce n'est que dans 44 % des cas qu'elle a été plantée sur un terrain peu ou pas rentable : sur une palmeraie subspontanée dans 19 % des cas, enfin sur une jachère ou de la brousse dans 25 % des cas. Dès 1972 les rapports des Services de l'Agriculture et de la sous-préfecture de Bingerville soulignent la régression du café et du cacao dans la sous-préfecture, régression qu'ils imputent au palmier à huile, mais qui peut être aussi, comme on le voit dans les statistiques, une conséquence du développement du manioc, dont les superficies se seraient accrues en trois ans de plus de 200 %.

Cultures	Superficies (ha)	
	1969	1972
Café	3 600	2 500
Cacao	16 000	11 000
Manioc	3 800	12 000
Igname	800	800
Banane plantain	1 500	= 0
Maïs	600	950

Certes les chiffres communiqués à la sous-préfecture, aussi officiels soient-ils, sont sujets à caution, surtout pour le manioc. Cela est précisé d'ailleurs. Il n'en reste pas moins vrai que le manioc connaît une extension que l'on ne saurait négliger, le manioc amer surtout (*intiémi*), qui sert à la fabrication de l'attiéké, base de l'alimentation dans la région abidjanaise. La sous-préfecture de Bingerville contribue largement à l'approvisionnement d'Abidjan en produits vivriers. Elle maintient de ce fait non seulement sa production, mais aussi ses rendements : ceux du manioc sont de 6 tonnes/hectare depuis 1965. Ceux du café et du cacao par contre

auraient tendance à régresser. Ils étaient déjà trop médiocres pour pouvoir résister à la double concurrence du manioc et du palmier, téléguidée d'Abidjan et des bureaux de la SODEPALM.

En dépit de leur responsabilité dans cette évolution, la plupart des planteurs villageois conservent dans leur exploitation au moins l'une des deux cultures commerciales traditionnelles — le café et le cacao. On distingue ainsi quelques grands types d'exploitation (cf. tabl. X) : les exploitations composées uniquement de « vivrier », le manioc essentiellement — 25 % des cas —, celles à base de manioc et cacao — 41 % des cas —, celles à base de manioc et café — 9 % des cas —, et celles à base de manioc, cacao, café — 25 % des cas. Le premier type concerne évidemment les exploitations de moins de 4 ou 5 hectares, tandis que le dernier a tendance à regrouper les exploitations les plus vastes. Il ressort de cette typologie que les 3/4 au moins des planteurs villageois-exploitants ne cherchent pas à se singulariser par rapport aux autres exploitants. Ils sacrifient certes des plantations de café et de cacao, mais la plupart conservent une exploitation de type classique, dans laquelle ces cultures tiennent une large place. Acte de prudence — comme s'ils voulaient ménager leurs arrières —, ou acte de solidarité avec les autres villageois, ou encore acte de domination?... En ce qui concerne cette dernière hypothèse, ils ne cherchent pas à jouer la « carte Abidjan » en spéculant sur le manioc. Ne serait-il pas insensé de remplacer une culture arbustive pérenne, déjà partiellement sacrifiée au profit du palmier, par une culture vivrière annuelle — même si elle tend à acquérir une vocation commerciale? Les planteurs sont quasiment unanimes pour repousser l'éventualité d'un deuxième réajustement de leur exploitation, qui vraisemblablement soulèverait la réprobation générale. Par contre 54 % étaient d'accord en 1972 pour pousser plus avant leur expérience du palmier, quitte à en faire une sorte de monoculture dans leur exploitation. 43 % effectivement ont agrandi leur plantation villageoise entre 1972 et 1976, mais, signe de l'évolution des temps, ils n'ont pas renoncé pour autant à leur système de production traditionnel. Ils ne deviennent pas des spécialistes spéculateurs, ils deviennent des grands planteurs pleins de prestige, soucieux de l'image de marque de leur exploitation qu'ils restructurent. Ainsi, par exemple, depuis le début de l'Opération, 29 % ont abandonné des plantations de café (dont 19 % pour y mettre leur plantation villageoise), ce qui n'empêche pas 19 % d'entre eux de déclarer en 1972 leur ferme volonté de replanter du café. Mais pour cela il faut de la terre. Ce n'est jamais imposable — du moins pour certains — même dans les coins les plus saturés, mais il faut aussi du temps. Le profil du

TABLEAU X
Typologie des exploitations agricoles des « planteurs villageois » du « secteur » de Bingerville

Cultures Localités	Manioc + igname + autres			Manioc } + igname + cola Cacao } + autres				Manioc } + igname + cola Café } + autres			Manioc } + igname + cola Cacao } + igname + cola Café } + autres				Total
Bingerville	1	1	1				1	1		1	1	1			8
Abata														1	1
Achokoi														1	1
Adjamé-B	5	1		6	12	1	1	1			4	5	4		40
Agban-B	1	1		1	2	1					3		1		10
Aghien													1		5
Akandjé	1									I	1	1	1		5
Akouédo								1						1	2
Ana	4	3	2	5		3	1								18
Danhokro		1		1		1		1							4
Eloka-bac			2							1					3
Eloka-té	2	4		2	6	1	5				1		1	2	24
Eloka-to							1					1			2
Mbatto-Bouaké				1											1
Santé-B	5		1	6				3	1		1				17
Total	19	11	6	22	20	8	8	7	2	3	13	8	8	6	141
%	13,4	7,8	4,2	15,6	14,2	5,7	5,7	5,0	1,4	2,1	9,2	5,7	5,7	4,3	100
%	25,4			41,2				8,5			24,9				100

vrai planteur villageois, enraciné dans sa terre, se précise au fil des années, du moins dans ses aspirations ou ambitions, car la marge reste grande — si elle ne s'accroît — entre le « véritable » qui n'a que 2 hectares et le « semi-urbain » qui patiemment les accumule. On devine d'ores et déjà un nouvel état d'esprit, une nouvelle façon de sentir la terre, et peut-être de la transmettre.

Où en est le problème foncier dans la région ? La limite naturelle des lagunes empêche le paysan de reculer devant l'avance d'Abidjan et de la SODEPALM. Ce double phénomène n'a-t-il pas tendance à accélérer un mouvement sans doute amorcé avec les premières plantations commerciales — café, cacao —, mouvement selon lequel s'effectue le passage du droit d'usage au droit de propriété et où la terre cesse d'être un « bien sacré » pour devenir un bien monnayable ? Les planteurs villageois se situent en principe « à la pointe du progrès » par rapport aux autres planteurs. Ils ont accepté de participer à une opération de développement de grande envergure, de pactiser avec une Société, dont les proportions les dépassent. Des émissaires sont venus juger la parcelle qu'ils avaient choisie, l'ont mesurée, l'ont piquetée. Ils se sont engagés à ne jamais faire d'autres cultures sous les palmiers. Ils ont, toutes les semaines, un rendez-vous avec le camion de ramassage, qui leur remet chaque fois un ticket, en échange de leur récolte. Enfin, tous les mois ils touchent, en même temps que ce que l'on pourrait comparer à une fiche de salaire, l'argent que leur doit la SODEPALM, compte tenu des frais de remboursement et d'engrais. Cette discipline à laquelle le planteur est astreint pour la récolte, ce « salaire » mensuel, qui fait de lui, comme on le lui a dit, une sorte de fonctionnaire, sont autant de faits nouveaux pour le paysan ébrié. Le rapport qu'il entretient avec la terre qu'il a fait planter en palmier a désormais deux dimensions : d'une part vis-à-vis des siens, d'autre part vis-à-vis de la SODEPALM, où sa plantation est numérotée, localisée et fichée. Voilà pourquoi il a paru logique d'aborder le problème foncier à travers les plantations villageoises elles-mêmes. Plus que toutes autres plantations, elles semblent susceptibles de réfléchir une situation conflictuelle, dont les graduations varient non seulement selon les régions et les hommes, mais aussi selon les cultures et leur valeur commerciale. La situation a été « mesurée » à trois niveaux : processus d'acquisition de la terre, droit sur cette terre, et utilisation des revenus (cf. tabl. XI).

Il faut noter que les Ebrié — puisque les 3/4 des planteurs villageois du secteur sont ébrié — sont membres du grand groupe culturel akan, comme cela apparaît à travers leur langue et leur tradition orale. Ainsi chez eux, « comme chez toutes les populations du rameau akan, la filiation est matrilineaire : les enfants appartiennent au groupe de leur mère, les fils — du moins en principe — cultivent les terres qui leur viennent d'un oncle maternel ou d'un grand oncle, les filles sont mariées à l'extérieur de ce cercle étroit... Le principe de la filiation matrilineaire, joint à celui d'une résidence virilocale — la femme vient demeurer chez son mari sitôt le mariage célébré —, pose aux lagunaires le problème commun à toutes les sociétés dysharmoniques... » (25) : il est vrai qu'une loi en faveur de la famille restreinte et de la filiation de père à fils a aboli en 1964 ce principe de transmission de la terre. Il est vrai également que si l'on demande à un villageois de 20 ou 30 ans de parler de sa « famille » (*mandu*), en d'autres termes de son lignage maternel, il peut à peine en citer le nom et s'avère en général incapable d'en dire plus. Néanmoins la situation reste très nuancée, très ambiguë parfois, même lorsqu'il s'agit d'une plantation villageoise.

Il a été demandé à chaque planteur de qui il tenait la parcelle retenue pour sa plantation villageoise. La moitié — 54,8 % — la tiennent de leur lignage maternel, parmi eux 28,3 % ont précisé qu'elle leur avait été confiée directement par leur oncle maternel, 20,5 % la tiennent de la communauté villageoise elle-même, et 13,3 % de leur père. Deux faits sont à souligner : l'importance d'une part des terres attribuées par la communauté villageoise, d'autre part de la transmission patrilinéaire. On remarque en effet qu'à l'intérieur de chaque village ébrié une partie du terroir semble échapper au contrôle des matriclans. La communauté villageoise, par exemple, répond des terres qui se trouvent à la limite du terroir et qui sont le fruit d'une « victoire » du village sur le village d'à côté. Elle répond également de terres correspondant aux anciens sites. Ainsi, par exemple, le site de Yahouin, ancien site d'Aghien, que les Eaux et Forêts ont reconnu récemment comme la propriété du village d'Adjamé. Cet état de fait, qui n'a rien de récent, serait une manière d'assouplir le système de la propriété lignagère, de résoudre les problèmes nés des tensions entre lignages ou à l'intérieur d'un lignage, de permettre l'installation d'étrangers et, enfin, — intérêt qui semble n'avoir pas échappé aux planteurs villageois — de procurer une plus grande autonomie dans l'exercice du droit sur la parcelle attribuée, sans pour autant être en rupture avec le système. Une deuxième façon d'échapper à l'emprise lignagère, mais qui dans ce cas constitue une rupture avec le système, est la transmission de père en fils. 13,3 % des planteurs ont déclaré tenir leur parcelle de leur propre père. Quand on connaît la moyenne d'âge des planteurs villageois, on peut être un peu étonné que leurs pères aient accepté de rompre ainsi avec la tradition. Il faut que les

(25) D. PAULME, *Classes et associations d'âge en Afrique de l'Ouest*, Plon, Paris, 1970, p. 205-206.

TABLEAU XI
Situation foncière des plantations villageoises en 1972

DROIT COUTUMIER						DROIT MODERNE						
PROCESSUS D'ACQUISITION DE LA TERRE .												
Dévolution villageoise	Dévolution familiale					Dévolution étrangère			Achat			
Communauté villageoise	Famille maternelle	Oncle maternel	Frère	Belle famille	Père	Etranger						
34	35	47	9	4	22	7			8			
20,5 %	21,1 %	28,3 %	5,4 %	2,4 %	13,3 %	4,2 %			4,8 %			
DROIT SUR LA TERRE												
DROIT D'USAGE									DROIT DE PROPRIETE			
Tenure du lignage maternel ou de la belle famille ou de la communauté villageoise						Tenure du lignage paternel ou d'étrangers			Propriété individuelle			
Usufruit contrôlé					Libre usufruit	Usufruit contrôlé			Droit de vente			
58					11	8			89			
35,1 %					6,6 %	4,7 %			53,6 %			
Famille maternelle	Oncle maternel	Frères et sœurs	Neveu utérin	Cousin utérin	Belle famille	Anciens du village	Père	Enfants	Etranger	sans attestation	attestation de l'Agricul.	avec titre foncier
26	12	11	2	3	1	3	4	12	2	72	6	11
55,3 %	25,5 %	57,8 %	4,2 %	6,4 %	2,2 %	6,4 %	21,1 %	10,5 %	10,5 %	80 %	5 %	15 %
UTILISATION DES REVENUS												
Communautaire						Individuelle						
48 soit 29 %						118 soit 71 %						
Famille maternelle	Oncle maternel	Frères et sœurs	Neveu utérin	Beau-frère	Ancien du village	Lignage paternel	Père	Etranger				
14	10	10	1	1	2	4	5	1				
29,1 %	20,8 %	20,8 %	2,1 %	2,1 %	4,2 %	8,4 %	10,4 %	2,1 %				

transformations de la société ébrié soient amorcées depuis longtemps, pour qu'elles aient déjà pénétré la mentalité des anciens. En fait la plupart des planteurs ébrié, quel que soit leur âge, ont adopté une double attitude : ils respectent le droit coutumier, mais réservent en même temps une partie de leurs terres à leurs propres enfants, s'appuyant pour cela par exemple sur l'existence du patrimoine villageois, ou arguant de la différence entre cultures vivrières et cultures commerciales. Très peu de parcelles ont été transmises par des étrangers. On observe quelques cas isolés de récupération de terres ayant appartenu à d'anciennes sociétés françaises, ou à des non Ébrié, décédés sans héritier sur place. On observe aussi quelques cas de dons ou prêts entre étrangers, sans que les normes en soient bien définies. Les cas d'achat sont rares. 4,8 % seulement des planteurs ont payé leur parcelle. Il s'agit en général de planteurs « étrangers », ayant un statut socio-professionnel privilégié, et qui n'ont pas eu de mal à négocier avec les Ébrié ou à faire déguerpir des non Ébrié. Les prix ne sont pas fixes. A titre d'exemple, 100 hectares furent payés à des Ébrié 200.000 francs, soit 2 000 francs l'hectare, en 1959. Plus quelques caisses de boissons fortes. Dans un autre coin de la presqu'île, 10 hectares furent payés 350 000 francs, à la même époque. Les transactions, surtout celles qui eurent lieu il y a plus de dix ans, semblent assez fantaisistes. La faiblesse du nombre de terres monnayées et du nombre de terres dévolues par des étrangers — 9 % au total — reflète, peut-être, la volonté des Ébrié de conserver la mainmise

sur leurs terres. Mais ne risquent-ils pas d'y perdre doublement, car le mode d'attribution des terres ne peut empêcher les individus, une fois entrés en possession du sol, de s'octroyer un droit personnel, facile à défendre après la disparition des anciens, principaux responsables. C'est ce que pensent aujourd'hui un certain nombre de vieux qui ont déclaré : « Il vaut mieux vendre et profiter de l'argent ».

Il a été demandé à chaque planteur avec qui il partageait la responsabilité de la terre, support de sa plantation villageoise. Plus de la moitié — 53,6 % exactement — ont déclaré « avec personne ». Ils considèrent que cette terre, qu'ils ont acquise, soit de la communauté villageoise, soit du lignage maternel, soit de leur père ou d'un étranger, leur appartient en propre, et — détail important — qu'ils ont le droit de la vendre. En fait, parmi eux, 80 % n'ont ni titre foncier, ni même une attestation des Services de l'Agriculture, mais leur contrat avec la SODEPALM suffit d'une part à leur donner l'impression d'être libérés vis-à-vis de la société ébrié, d'autre part à leur permettre d'affirmer un droit sur leur plantation vis-à-vis de la société moderne et notamment — ils le pensent —, des promoteurs du grand Abidjan. Les 46,4 % restant ont laissé entendre qu'ils n'avaient qu'un droit d'usage sur leur plantation. Mais il convient de faire la distinction entre ceux qui, conformément à la coutume, partagent la responsabilité de leur terre avec leur lignage maternel ou la communauté villageoise, et ceux qui la partagent avec leur famille immédiate, frère ou père par exemple, ou avec un étranger. Dans ce deuxième cas — 11,5 % des planteurs — la tenure échappe au contrôle de la communauté villageoise ou du matriclan, par rapport auxquels il y a déjà en quelque sorte droit de propriété. Pour 34,9 % par contre, il y a effectivement dépendance étroite vis-à-vis de la société ébrié, soit à travers le village, soit à travers le matriclan. Encore faut-il faire des nuances dans ce dernier cas entre ceux qui ont à rendre compte de l'usage qu'ils font de la plantation, et ceux, moins nombreux, qui n'ont à rendre compte que de la terre et sont indépendants quant à son usufruit.

Le contrôle de l'usufruit implique en principe le contrôle du revenu, et parfois son partage. Il a été demandé aux planteurs de préciser de quelle façon ils utilisaient le revenu de leur plantation villageoise, et notamment avec qui ils le partageaient. 71 % ont répondu qu'ils ne le partageaient pas — ou n'en avaient pas l'intention, pour ceux dont la plantation ne produit pas encore. Les 29 % qui ont affirmé le partager, le font, la moitié avec leur famille maternelle, l'autre moitié avec, soit leur famille paternelle, soit leurs frères et sœurs, soit leur beau-frère, soit des anciens de leur village auxquels aucune parenté directe ne les lie. Il faut bien distinguer, dans tous les cas, ceux qui partagent par esprit de dépendance, et ceux qui partagent par ce que l'on pourrait appeler esprit de reconnaissance. Les modalités de partage, déjà évoquées à propos du mode de faire-valoir indirect de certaines plantations, suivent de toutes les façons à peu près toujours le même principe : lorsqu'il s'agit d'un aîné — oncle, père, « ancien » du village —, on lui remet la somme intégralement, et c'est lui qui fait les parts, lorsqu'il s'agit d'un cadet — neveu (cas rare) ou beau-frère ou frère véritable (plus de 20 % des cas), on lui donne 1/3 ou la moitié de la somme perçue. Il ne faut pas oublier que très souvent ces conventions ne sont que théoriques, le revenu n'ayant encore jamais été touché, ou en quantité insuffisante, pour que l'on puisse les appliquer après avoir payé la main-d'œuvre.

En dépit du caractère récent de l'opération SODEPALM, et de la faiblesse — pour ne pas dire l'insignifiance — de certains revenus, on a l'impression, à travers les plantations villageoises, de voir s'opérer sous nos yeux ce que G.A. KOUASSIGAN appelle le passage « de la souveraineté à la propriété foncière » (26). Les chiffres parlent d'eux-mêmes : alors que 91 % des planteurs ont acquis leur droit d'utilisation de la terre par dévolution villageoise ou familiale, 53 % estiment avoir droit de vente et 71 % estiment n'avoir de compte à rendre à personne quant à l'utilisation des revenus. Les plantations villageoises, par leur caractère durable, l'investissement de travail qu'elles réclament, et l'importance des échanges monétaires qu'elles impliquent, facilitent l'évolution du régime juridique de la terre, sinon de façon légale, du moins dans l'esprit des planteurs. Comme le souligne, parmi beaucoup d'observateurs, G.A. KOUASSIGAN : « Les peuples les plus avancés sur la voie de l'appropriation privée de la terre... sont ceux qui pratiquent la culture des produits d'exportation, partagés entre la force de la tradition qu'ils n'acceptent plus totalement et les possibilités offertes par l'économie moderne. Les droits fonciers coutumiers évoluent vers le droit de propriété du type européen au rythme du développement économique et de la désorganisation des structures sociales traditionnelles » (27). On sait à quel rythme a été mis en place le Plan Palmier. Mais on sait aussi que les plantations villageoises ne sont pas isolées. Elles s'inscrivent dans un paysage agraire, dont la désintégration est amorcée depuis longtemps, lente « dépossession par le temps » (28) qu'elles risquent simplement de précipiter. Elles remettent en cause par leur statut foncier la cohésion et l'existence des terroirs avec lesquels elles sont imbriquées. Mais, la

(26) G.A. KOUASSIGAN, *L'homme et la terre*, L'Homme d'Outre-Mer, Paris, 1966, p. 260.

(27) *Ibid.*, p. 264.

(28) *Ibid.*, p. 48.

question mérite d'être posée une fois de plus : est-ce seulement négatif? Qu'amènent-elles en contrepartie? Que dire de la réussite socio-économique du planteur villageois?

LES CHANCES DU PLANTEUR VILLAGEOIS

« Si l'on se livre à un calcul par tête d'habitant, on constate que le planteur villageois de palmier apparaît en Côte d'Ivoire comme un fils choyé et comme un *privilegié* de la nation. Aucun pays en voie de développement, et sans doute aucun pays développé, ne peut garantir un tel avantage à l'ensemble de sa population rurale ». Si l'on en croit ces quelques lignes extraites d'une « Note destinée aux animateurs du dialogue SODEPALM-planteurs villageois » (29), le planteur villageois a indubitablement de la chance. La SODEPALM veut en fait attirer l'attention sur tout ce qui a été dépensé pour lui. Il ne faut pas oublier cependant que les plantations villageoises sont de taille et de situation géographique très diverses et que les planteurs sont également très différents les uns des autres. Les chances peuvent-elles être égales entre celui qui a 1 hectare de palmier et celui qui en a 30? On l'a vu, plus de 30 % des plantations villageoises du secteur — coopératives comprises — mesurent moins de 2 hectares et 60 % moins de 4 hectares. 13 % seulement dépassent les 10 hectares. Le fait que leur taille moyenne soit actuellement de 5,8 hectares ne signifie donc pas grand chose. Le problème se situe à différents niveaux : comment sont réparties entre les planteurs petites et grandes plantations? De bons rendements sont-ils à la portée de tous? Une bonne rentabilité requiert-elle une superficie minimale? Il s'agit avant tout de déterminer dans quelle mesure le planteur peut être conditionné par un certain nombre de contingences extérieures. Quelle est en contrepartie la part de sa responsabilité lorsqu'il y a échec?

LA TAILLE DE LA PLANTATION VILLAGEOISE

Un facteur est primordial : la taille de la plantation villageoise. Ce ne sont pas les Ebrié, comme on pourrait s'y attendre, qui possèdent les plus grandes, mais les allochtones.

Distinction ethnique	Effectifs	Superficies globales (ha)		Superficies moyennes (ha)		%	
		1976	1976	1971	1976	1971	
Ebrié	169	864,57	5,1	4,5	69,7	68,6	
non Ebrié	45	375,85	8,3	9,5	30,3	31,4	

La superficie moyenne des plantations autochtones a cependant tendance à augmenter, tandis que diminue celle des plantations allochtones. Cette évolution, assez nette sur cinq ans, est le fait d'une attitude plus agressive des Ebrié qui, avec le palmier, essaient de conserver leurs terres, du moins d'en sauver une partie. Ultime sursaut face à la pression de plus en plus forte d'Abidjan et des agro-industries. Par ailleurs, si les allochtones ont des plantations d'une taille moyenne supérieure à celle des plantations ebrié, c'est essentiellement en raison du statut socio-professionnel privilégié de certains d'entre eux. On observe en effet que ceux qui possèdent une plantation de plus de 10 hectares ne sont pas, exception faite du Français qui habitait Bingerville depuis 1929, des planteurs enracinés dans la région : 5 résident à Abidjan, 1 à San Pedro, le dernier près de Grand-Bassam. En outre les 4 plus grands — dont la plantation dépasse 20 hectares — sont très marginaux : famille du Président de la République, Ministre, « Européen », conseiller technique d'un ministère... On devine aisément que leur droit sur la terre est un droit individuel théoriquement monnayable, qu'ils n'ont eu apparemment aucune difficulté à acquérir, soit en payant, soit en « reprenant » des terres déjà

(29) Note n° 600/184/72, Abidjan le 4/5/72.

TABLEAU XII
Relation entre le statut socio-professionnel du planteur et la taille de sa « plantation villageoise » en 1976

Catégories socio-professionnelles	Superficies P.V. (ha)	Nombre de P.V.	Superficie moyenne P.V. (ha)
SECTEUR PRIMAIRE	14,55	1	14,55
exploitant de carrière	14,55	1	14,55
SECTEUR SECONDAIRE	134,71	33	4,08
entrepreneur bâtiment	1,14	1	1,14
maçon	30,15	9	3,35
menuisier	64,78	14	4,62
tailleur	12,68	4	3,17
bijoutier	25,96	5	5,19
SECTEUR TERTIAIRE	412,76	54	7,64
1 - Secteur public	190,00	28	6,78
Hauts fonctionnaires	77,31	5	15,46
ministre	43,84	2	21,92
conseiller ministre intérieur	30,75	2	15,37
secrétaire général UGTCI	2,72	1	2,72
Fonctionnaires :	112,69	23	4,89
administration	33,17	6	5,52
contributions	18,09	4	4,51
justice	10,66	1	10,66
enseignement	19,06	6	3,17
imprimerie	4,17	1	4,17
santé	17,71	3	5,90
armée	6,87	1	6,87
travaux publics	3,00	1	3,00
2 - Secteur para-étatique	14,46	5	2,88
SODEPALM			
chauffeur	2,62	1	2,62
chef de groupe	5,59	3	1,86
chef de laboratoire	6,25	1	6,21
3 - Secteur privé	7,04	2	3,52
CTFT			
commis de bureau	1,66	1	1,66
Blohorn			
comptable	5,38	1	5,38
4 - Indépendants	201,26	19	10,59
propriétaire taxi	47,42	3	15,80
garagiste	28,79	1	28,79
mécanicien	18,00	2	9,00
chauffeur	10,74	2	5,37
électricien	1,99	1	1,99
guérisseur	24,94	2	12,47
commerçant	14,10	3	4,70
rentier	50,85	3	16,95
indéterminé	4,43	2	2,21
Total planteurs villageois ayant une source de revenu non agricole	562,02	88	6,38
Total planteurs villageois véritables	539,24	120	4,49
Total planteurs villageois coopérateurs	138,87	6	23,14
TOTAL	1240,13	214	5,79

appropriées par des étrangers, individuellement ou sous forme de société d'exploitation. Leurs homologues « obscurs et sans titre » par contre ont dû souvent se regrouper en coopératives pour pouvoir participer à l'opération. Ainsi les Mbatto de Mbatto-Bouaké. Il n'existe pas finalement de prépondérance ethnique en ce qui concerne la taille des plantations, ni entre autochtones et allochtones, ni parmi ces derniers.

Les 88 planteurs villageois qui bénéficient d'un revenu extra-agricole ont en revanche des plantations (de palmiers) plus étendues que celles des autres : 6,38 hectares en moyenne contre 4,49 hectares pour les authentiques villageois. Mais là encore il faut nuancer. De même que tous les planteurs villageois allochtones du secteur ne sont pas de grands planteurs villageois, de même tous les planteurs urbains et semi-urbains n'ont pas l'honneur d'avoir plusieurs dizaines d'hectares de palmiers : des différences très notables apparaissent d'un secteur à l'autre, d'un métier à l'autre (cf. tabl. XII). Ainsi ceux qui travaillent dans le secteur secondaire — essentiellement des artisans — ont-ils des plantations villageoises d'une superficie moyenne de 4,08 hectares, alors que ceux du secteur tertiaire ont des plantations villageoises d'une superficie moyenne de 7,64 hectares. Le rapport ne varie plus du simple au double comme en 1971 (3,72 et 7,57 hectares) (30), mais l'écart reste grand. Il faut cependant faire des distinctions parmi les employés du secteur tertiaire :

Emplois du secteur tertiaire	Superficie moyenne P. V. (ha)	
	1971	1976
Secteur public	6,12	6,78
Hauts-fonctionnaires	15,77	15,46
Fonctionnaires	3,70	4,89
Secteur para-étatique	2,17	2,88
Secteur privé	3,52	3,52
Indépendants	11,38	10,59
A leur compte	16,23	13,84
Au compte d'un autre	2,66	5,12

La plupart des employés de la Fonction Publique, du secteur para-étatique ou privé, ou d'un « indépendant » quelconque ont des plantations d'une superficie moyenne aussi modeste que celle des artisans ou des planteurs villageois véritables, c'est-à-dire de l'ordre de 3 ou 4 ha. Ce sont des travailleurs dont le salaire mensuel est généralement inférieur à 10.000 francs. Les plantations les plus étendues appartiennent d'une part aux hauts-fonctionnaires (15,46 hectares en moyenne), d'autre part à quelques « indépendants », tels les propriétaires de taxis ou de garages, les guérisseurs, ou certains rentiers (13,84 hectares en moyenne). Il est vrai qu'il n'est pas facile d'extrapoler à partir de ces différents cas, en raison de la situation parfois exceptionnelle des représentants : la belle-mère du Président de la République, par exemple (43,71 hectares), ou le planteur français (28,79 hectares). Néanmoins, en dépit de quelques exceptions (comme les guérisseurs qui affirment être surtout payés en nature...), le revenu de cette deuxième catégorie de planteurs ne s'exprime plus seulement en termes de salaire mensuel, mais de rentes et capital. L'on ne peut que constater (même si un ministre ne possède que 4,9 hectares) qu'il existe une relation certaine entre l'appartenance socio-professionnelle et la taille de la plantation. Il n'y a pas en définitive opposition systématique entre planteurs avec et planteur sans revenu complémentaire. Les deux catégories de planteurs villageois que l'on peut distinguer sont : d'une part, en ville, les hauts fonctionnaires et les rentiers, en brousse, les guérisseurs et les propriétaires de taxis, garages et carrières, d'autre part, en ville, les petits fonctionnaires et les employés du secteur privé, en brousse, les artisans, les commerçants et les vrais planteurs. La superficie moyenne des plantations villageoises est, pour les premiers, de 16,25 hectares, pour les seconds, de 4,49 hectares. Pris séparément, les vrais planteurs ont eux-mêmes — coïncidence — des plantations villageoises d'une superficie moyenne de 4,49 hectares. Le facteur temps, qui devrait en principe les favoriser, n'est pas déterminant, comme les chiffres pouvaient le donner à penser en 1971 (31). La richesse compte davantage. Elle ne compte pas pourtant, sauf exception, en tant que moyen d'acquisition de la terre. Il ne faut pas oublier qu'à peine 5 % des parcelles, sur lesquelles ont été réalisées les plantations villageoises du secteur, ont été véritablement monnayées. La richesse a plutôt de l'importance ici en

(30) A.-M. PILLET-SCHWARTZ, 1973, p. 216.

(31) *Ibid.*, p. 219.

raison du prestige, du rang qu'elle confère. Les guérisseurs ou les garagistes ne sont d'ailleurs pas à proprement parler de grands capitalistes. On peut, partant de là, se demander si la notabilité, le pouvoir politique dans la société traditionnelle, ne favoriseraient pas également — indépendamment de l'argent — l'émergence de grands planteurs. Le rapport entre l'âge du planteur et la taille de sa plantation apporte à ce sujet des éléments révélateurs. « Tout Ebrié se situe dans la société par la classe d'âge dont il relève, non moins que par son village ou par son clan. L'ensemble de la population, hommes et femmes, comprend quatre classes, *aférué*, qui se succèdent dans un ordre immuable : *Dugbo*, *Tsàgba*, *Blésùé*, *Niando*, et sont toujours présentes toutes ensembles. Une nouvelle classe est formée environ tous les seize ans... » (32). Entre classes voisines les rapports sont toujours de compétition, un père et son fils étant toujours de classes alternées : *Dugbo* et *Blésùé*, par exemple, ou *Tsàgba* et *Niando*. « Ce n'est pas tout : les rivalités s'affirment non seulement entre classes voisines, mais à l'intérieur de la classe elle-même divisée en 4 sous-classes, *abé*. La règle est simple : les fils d'un même père seront toujours de même classe, *aférué* ; mais de sous-classe, *abé*, différente, l'égalité ne pouvant régner entre eux... On observe entre sous-classes les mêmes rapports de soutien et de rivalité qui jouent entre classes : deux sous-classes voisines sont rivales (par exemple *Djéou* et *Dongba*), deux sous-classes alternées se prêtent assistance : les *Djéou* défendront les *Agban* contre les exactions des *Dongba* » (33). La quatrième sous-classe, non citée ici, s'appelle *Assoukou*. Les *Assoukou* sont toujours les plus nombreux, puisqu'ils réunissent, avec les quatrièmes fils, leurs cadets éventuels. Ces rapports de force entre classes et sous-classes contiguës, imposés à l'individu par le groupe, semblent être plus qu'un jeu social. La classification de l'ensemble des planteurs villageois du secteur par tranches d'âge de 5 ans, ainsi que des superficies correspondantes (superficies de leurs plantations villageoises évidemment) met en évidence un phénomène troublant (cf. tabl. XIII) : le gonflement des effectifs relatifs aux planteurs qui avaient 40-44 ans, 50-54 ans et 60-64 ans en 1971 et la supériorité — à une exception près — de la superficie globale de leurs plantations villageoises. Un peu comme s'ils avaient accaparé la terre ou le droit de planter du palmier, aux dépens des autres participants. Ils occupent en effet, en étendue, plus de 60 % des « plantations villageoises » alors qu'ils ne représentent que 50 % des effectifs. Le tracé crénelé des graphiques 1, 2 et 4 (cf. fig. 4) montre bien ces antagonismes entre sous-classes d'âge (d'une tranche d'âge à l'autre). Certes les 65-69 ans sont également « bien servis », de même les 55-59 ans. Ici intervient un autre phénomène, celui du pouvoir des vieux, de leur suprématie sur le sol, les deux phénomènes conjugués favorisant en premier chef la catégorie des 60-64 ans (65-69 ans en 1976). Les graphiques 3 et 5, qui font état de la superficie non pas globale, mais moyenne des plantations villageoises par tranche d'âge, ne reflètent pas de façon aussi nette en effet l'opposition entre tranches d'âge consécutives. Le graphique 5, en revanche, image de la situation en 1976, suggère de façon assez immédiate, la bi-partition de

TABLEAU XIII
Superficie des « plantations villageoises » par tranche d'âge

Tranches d'âge		Effectifs des planteurs interviewés en	Superficie des plantations (ha)		Superficie moyenne (ha)	
1971	1976		1971	1976	1971	1976
20-24	25-29	2	3,89	14,57	1,94	7,28
25-29	30-34	2	9,08	9,08	4,50	4,50
30-34	35-39	13	32,45	44,72	2,49	3,44
35-39	40-44	12	27,29	40,00	2,27	3,33
40-44	45-49	29	142,64	176,34	4,91	6,08
45-49	50-54	23	86,70	103,75	3,76	4,51
50-54	55-59	33	186,36	203,73	5,64	6,17
55-59	60-64	11	45,17	66,52	4,10	6,04
60-64	65-69	22	155,59	180,84	7,07	8,22
65-69	70-74	13	76,89	86,01	5,91	6,61
70-74	75-79	2	6,32	6,32	3,16	3,16
75-79	79 et +	4	10,53	15,56	2,63	3,89
Total		166	782,91	947,44	4,71	5,70

(32) et (33) D. PAULME, 1970, p. 221.

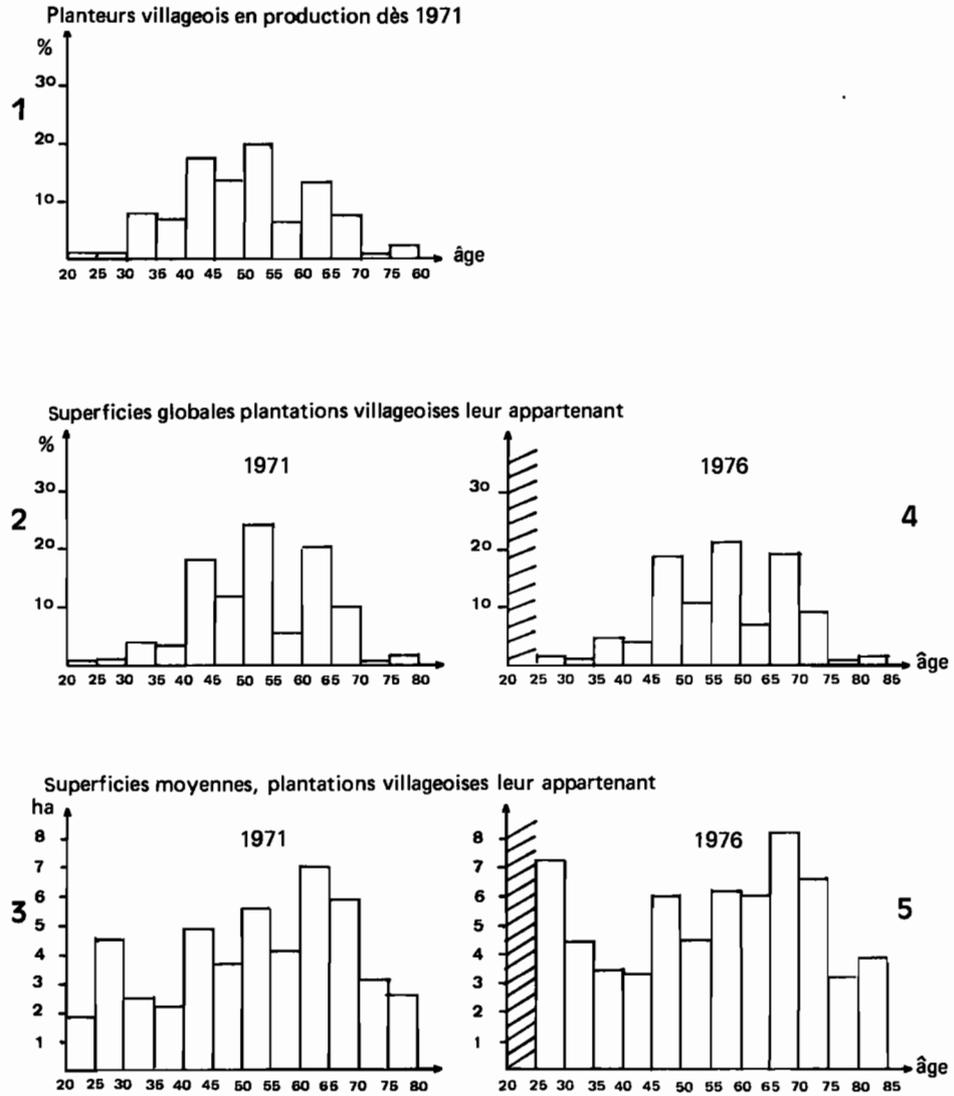


Fig. 4 — « Secteur » de Bingerville
 Importance relative des effectifs et des superficies des plantations villageoises
 en fonction de l'âge des planteurs

4 classes. Classes d'âge ? La taille des plantations des jeunes ayant aujourd'hui de 25 à 34 ans (des deux premières tranches d'âge) fait étrangement contraste avec celle des plantations relevant d'agriculteurs de la décennie précédente. Par ailleurs la réussite des 60-64 ans (65-69 ans en 1976), si elle est toujours évidente, puisqu'ils sont passés de 7,07 hectares en 1971 à 8,22 hectares en 1976, tranche moins nettement qu'en 1971 avec celle des sous-classes antérieures et postérieures. Cette évolution consacre la réussite d'une classe d'âge, celle des planteurs qui avaient entre 50 et 65 ans lorsque débuta l'opération SODEPALM. « Hommes mûrs » à l'époque, ils tendent à devenir maintenant « vieillards » (comme on peut l'observer à Aghien), sans renoncer pour autant à une part de leurs privilèges, ce qui serait conforme à la coutume. Ce ne sont pas pourtant de faux planteurs villageois, mais bien de véritables exploitants, qui ont acquis en même temps que leur possibilité d'emprise sur le sol, une certaine forme de richesse : maison « en dur », taxi, garage, etc. Ebrûés à deux exceptions près, ils ont une attitude qui oblige la plupart des moins de 35 ans et surtout les 35-45 ans (qui sont les cadets de la classe d'âge contiguë, donc rivale) à tenter d'abord leur chance en ville, avant de devenir à leur tour exploitants. Il est vrai que ce comportement est très courant dans la région ; il n'est pas propre aux planteurs villageois. Une première conclusion s'impose : tout le monde n'a pas la même liberté de participer à l'Opération. Une tranche d'âge sur deux y parvient, comme si l'une ne pouvait s'épanouir qu'aux dépens de l'autre (celle qui précède ou, plus vraisemblablement, celle qui suit) et les anciens dominent tout le monde, s'octroyant la meilleure part. Comment la situation va-t-elle évoluer ?

Sans trop extrapoler, on peut présumer de la continuité des privilèges, et des sous-classes et des classes les plus « heureuses » au départ. La rotation habituelle, qui veut que chacun à tour de rôle ait sa chance et que chaque exploitant vieillissant « laisse tomber » petit à petit une partie de ses terres cultivées, semble s'être, avec le palmier, bloquée.

LE RENDEMENT DE LA PLANTATION VILLAGEOISE

Lorsque le 2 mai 1972 le Directeur général de la SODEPALM eut terminé son discours à Adjamé-Bingerville, quelques planteurs levèrent le doigt et demandèrent la parole. L'un d'entre eux notamment, qui possède une plantation de 7,29 hectares dans un village des environs, expliqua — après avoir souligné qu'il ne profitait pas des 2,2 milliards de francs dépensés pour les pistes, puisqu'il avait tout ce qu'il fallait dans son village —, que sa plantation ne produisait pas assez pour lui permettre de faire du bénéfice. Le Directeur Général lui demanda son nom, l'inscrivit au tableau, sortit une fiche le concernant et écrivit en dessous : $22\ 740 \times 4 = 90\ 960$ francs. Puis se tournant vers l'auditoire : « Voilà ce qu'il a gagné en 1971 ! Et maintenant je vais vous dire ce qu'il aurait dû gagner : $57\ 910 \times 4 = 231\ 640$ francs. Monsieur X n'a donc pas assez travaillé. Il aurait pu gagner cette somme, s'il avait voulu... ». La SODEPALM en effet communique, en même temps que la production annuelle de chaque plantation villageoise, une estimation globale de ce qu'elle aurait dû effectivement produire. Il est ainsi possible d'établir un parallèle entre rendement réel et rendement attendu. Ces derniers sont évidemment fonction de l'ancienneté de la plantation : ainsi une plantation villageoise est-elle censée produire dès la 4^e année 3 tonnes de régimes/ha, taux qui passe à 4,5 tonnes la 5^e année, 6,5 tonnes la 6^e année, 8,5 tonnes la 7^e année, 10 tonnes la 8^e année, pour se stabiliser vers 12 tonnes la 10^e année. La plantation de l'agriculteur auquel fut reproché sa paresse a été créée en plusieurs étapes, de 1963 à 1966. Les prévisions de 1971 lui attribuent un rendement de 8 tonnes/hectare. Or, les chiffres montrent qu'il n'a été en réalité que de 3 tonnes. Cet exemple prend toute sa signification lorsque l'on considère qu'en 1971, parmi les 69 plantations — au moins partiellement — en production, 16 seulement eurent un rendement à peu près égal ou supérieur aux estimations. Le rendement moyen espéré pour l'ensemble était de 6,7 tonnes/hectare. Il n'atteignit que 4,7 tonnes (cf. tabl. XIV). On est loin des 13 tonnes qui, selon le Ministre de l'Agriculture lui-même, sont un minimum à réaliser pour une bonne rentabilité. Un résultat aussi piètre s'explique, il est vrai, par le manque de maturité, et des plantations, et des planteurs. Quatre ans après, en 1975, 98 plantations sur les 172 qui sont en production — donc non plus 23 mais 59 % — ont des rendements qui avoisinent ou dépassent les prévisions. Et ce progrès indéniable concerne aussi bien — phénomène surprenant — les authentiques planteurs que les faux (cf. tabl. XV).

Les uns et les autres réussissent et échouent indifféremment sans être, semble-t-il, conditionnés d'une manière ou d'une autre par leur déracinement ou leur enracinement. Cette réalité était déjà perceptible en 1971, mais de façon moins nette, les vrais planteurs donnant l'impression de réussir un peu moins bien que les faux — impression résultant de l'étude globale, mais non confirmée dans le détail. Si la taille de la plantation villageoise a incontestablement un rapport avec le statut socio-professionnel du planteur (vrai et faux planteur), le rendement par contre n'en a pas. Retrouve-t-on en revanche le balancement observé d'une tranche d'âge à l'autre — effectifs forts et faibles, plantations grandes et petites — et qui se poursuivrait avec

TABLEAU XIV
Superficies et rendements des « plantations villageoises » en production par catégorie socio-professionnelle en 1971.

Catégories socio-professionnelles	Superficies plantées (ha)	Superficies en production (ha)	Rendements t/ha	Rendements prévus t/ha	Rendements réels /rendements prévus %
Artisans	33,29	19,92	3,3	6,3	52
menuisier	11,50	9,09	5,4	8,0	67
tailleur	5,76	3,49	2,7	5,0	54
bijoutier	16,03	7,34	0,9	4,8	19
Salariés (fonctionnaires et privé)	26,14	19,48	4,7	4,9	95
administration	4,64	4,64	5,9	7,5	78
contributions	1,60	1,09	10,0	10,0	100
santé	14,52	8,37	5,0	4,0	125
privé	5,38	5,38	2,2	3,0	73
Hauts fonctionnaires	58,17	26,75	3,2	4,2	76
ministre	30,74	10,21	3,8	3,0	122
conseiller ministre	24,71	13,82	3,0	5,7	52
secrétaire général UGTCI	2,72	2,72	1,0	4,5	22
Indépendants	149,43	114,59	5,9	7,5	78
propriétaire carrière	14,55	13,94	4,2	6,2	67
propriétaire garage	28,79	28,79	5,6	8,5	66
propriétaire taxi et chauffeur	41,33	31,90	5,9	5,5	107
guérisseur	24,94	19,70	3,7	8,0	46
rentier	39,82	20,26	9,5	9,5	100
Total planteurs villageois à source de revenus non agricole	267,03	180,74	5	6,6	75
Total planteurs villageois véritables coopératives incluses	357,37	266,10	4,5	6,8	66
Total planteurs villageois en production	624,40	446,84	4,7	6,7	70

TABLEAU XV
Qualité des rendements par catégorie socio-professionnelle en 1975

Catégories socio-professionnelles	Rendements réels/rendements prévus (%)				TOTAL
	— de 75 %	de 75 à 95 %	de 95 à 115 %	+ de 115 %	
Planteurs villageois véritables	20	17	11	44	92
Coopératives	3	3			6
Artisans	5	6	10	14	35
menuisiers	1	2	5	4	12
tailleurs	1		1	2	4
bijoutiers	2		1	1	4
maçons		4	1	6	11
mécaniciens	1		1	1	3
électriciens			1		1
Salariés (public privé)	9	1	5	5	20
administration			2	1	3
contributions			2		2
santé	2			1	3
justice	1			1	2
enseignement	3			2	5
imprimerie			1		1
armée	1				1
para-public	1	1			2
privé	1				1
Hauts fonctionnaires	1	1	2		4
Indépendants	3	4	3	5	15
propriétaires carrière			1		1
propriétaires garage	1				1
propriétaires taxi et chauffeurs		2	1	4	7
entrepreneurs	1				1
guérisseurs	1	1			2
rentiers		1	1	1	3
TOTAL	41	32	31	68	172

l'alternance de rendements bons et de rendements moins bons ? Les observations faites à ce sujet sur la production globale du secteur en 1971 ne révèle pas la même dualité (cf. tabl. XVI). Cette année-là 69 plantations villageoises ont « donné », parmi lesquelles 5 des 6 qui sont exploitées en coopérative et 2 des 3 dont les « propriétaires » n'ont pu être interviewés (3 responsables sur 175 en effet n'avaient pu être joints).

On constate que la répartition par tranche d'âge du nombre de plantations en production, de leur superficie globale et des quantités produites suit approximativement, de 35 à 69 ans, le schéma évoqué précédemment : suprématie des 40-44 ans, 50-54 ans et 60-64 ans, contrebalancée par la défektivité des groupes intermédiaires.

Par contre, l'observation des rendements en regard des prévisions ne révèle pas la même dualité. Ceux-ci sont dans l'ensemble assez uniformes sauf pour la catégorie des 60-64 ans qui, de même qu'elle possède les plantations les plus vastes, fournit de meilleurs rendements que les autres : 90 % des rendements prévus, alors que la moyenne, si l'on exclut les coopératives, est de 73,4 %.

Comment interpréter ce contraste ? Cette mini-génération d'« hommes mûrs » (« vieillards » maintenant, ou sur le point de se ranger dans cette classe) se serait-elle octroyée les terres les meilleures ? Ou serait-elle effectivement la plus motivée et la mieux placée pour une bonne rentabilité de la plantation

TABLEAU XVI
Superficies, tonnages et rendements des « plantations villageoises » en production en 1971 par tranche d'âge

Tranches d'âge	Plantations en production coopérat. exclues	Superficies en production (ha)	Tonnages de régimes produits	Rendements (t/ha)	Tonnages (ha)	Rendements prévus (t/ha)	Rendements prévisions
30-34	2	6,12	27,462	4,5	41,435	6,7	67,1
35-39	3	5,42	16,396	3,0	27,766	5,1	58,8
40-44	11	46,09	175,116	3,8	244,207	5,3	71,0
45-49	6	21,84	89,547	4,1	132,765	6,0	68,3
50-54	15	98,59	425,427	4,3	629,133	6,3	68,2
55-59	4	16,44	75,779	4,6	119,710	7,3	63,0
60-64	12	78,94	489,461	6,2	541,610	6,8	90,0
65-69	8	45,37	207,665	4,5	325,025	7,1	63,3
70-74	—	—	—	—	—	—	—
75-79	1	1,31	1,495	1,2	3,930	3,0	40,0
Total	62	320,12	1508,348	4,7	2065,581	6,4	73,4

villageoise ? Une nouvelle observation des rendements par tranche d'âge en 1975 (cf. tabl. XVII) montre qu'en fait elle n'a pas soutenu l'effort qui la faisait « se détacher du lot ». Les sous-classes précédentes — si tant est que l'on puisse parler ici de sous-classes —, celles qui ont maintenant 55-59 ans ou 60-64 ans ont globalement un palmarès meilleur. Les anciens, en devenant planteurs villageois, veulent de moins en moins sacrifier au système traditionnel de transmission de la terre, mais ont-ils les moyens d'assumer jusqu'au bout leur nouvelle exploitation ? On peut d'ores et déjà parier sur le manque de main-d'œuvre familiale et salariée.

TABLEAU XVII
Qualité des rendements par tranche d'âge en 1975

Tranches d'âge	Rendements réels/rendements prévus (%)				TOTAL
	— de 75 %	de 75 à 95 %	de 95 à 115 %	+ de 115 %	
20-24				2	2
25-29	2				2
30-34	4	1	2	6	13
35-39	2	3	2	4	11
40-44	3	7	7	11	28
45-49	6	5	2	10	23
50-54	12	4	4	13	33
55-59	1	3	1	7	12
60-64	2	5	6	7	20
65-69	5	3	1	5	14
70-74					
75-79		1	1	1	3
TOTAL	37	32	26	66	161

Le rendement de la plantation villageoise croît et passe avec l'âge ; dans ce domaine au moins les structures ne sont pas figées. Mais, alors que les fluctuations de la taille d'une exploitation au cours d'une vie sont le signe du « bon » fonctionnement d'un terroir, les fluctuations des rendements sont au contraire l'indice de sa destruction, de la solitude du chef d'exploitation. Là encore cependant il faut se garder de tirer des conclusions hâtives. Ce qu'il faut retenir, c'est que tout le monde en définitive « s'y est mis ». Plus de la moitié des planteurs, indifféremment de l'âge autant que du statut socio-professionnel, obtiennent de très bons rendements. L'individualisme des planteurs, qu'il soit désiré ou subi, tend avec le palmier à s'affirmer, en même temps que s'esquissent les bases d'une monoculture prometteuse. Les plus jeunes des planteurs villageois, sans autre plantation que celle de palmier, ont montré qu'ils pouvaient obtenir des rendements spectaculaires. L'un d'entre eux, plus ou moins mécanicien, a même été jusqu'à réaliser 216 % des prévisions.

Mais qui en définitive « tire son épingle du jeu » ? Qui fait du bénéfice ? La rentabilité de la plantation villageoise est fonction d'une part de sa taille et de son rendement, d'autre part de son mode d'exploitation et plus précisément des dépenses qu'il implique.

LA RENTABILITE DE LA PLANTATION VILLAGEOISE

Il importe de déterminer maintenant l'interconnexion entre rendement, superficie et types de planteurs. Voici à ce propos les principales caractéristiques des 16 planteurs qui eurent en 1971 des rendements supérieurs ou conformes aux prévisions (cf. tabl. XVIII). On constate qu'il y a exactement parmi eux autant de planteurs villageois urbains que de planteurs villageois véritables (individuels ou en coopérative). Cela confirme qu'un bon rendement est à la portée de tous. Toutefois, si l'on considère la taille des plantations, on constate que pour les vrais planteurs (coopérative exclue) la superficie moyenne n'est que 3,73 hectares, contre 16,06 hectares pour les autres. Cet écart est trop important pour ne pas être souligné. Certes, le nombre des plantations en production est encore bien succinct en 1971 pour que l'on puisse tirer des conclusions. On retrouve cependant des différences analogues en 1975, moins grandes, il est vrai : 5,02 hectares en moyenne pour les authentiques planteurs, 7,30 pour les autres. Cette tendance à la standardisation des plantations villageoises à bons rendements n'est d'ailleurs qu'apparente. Elle est le fait des artisans qui, eux aussi maintenant, parviennent à obtenir des rendements qui correspondent aux prévisions ou les dépassent. Or ils sont plus proches, de par leur résidence et leur mode de vie, des vrais planteurs que des planteurs urbains. Ce sont en général des planteurs que l'on peut qualifier de semi-urbains. Il convient donc de distinguer aujourd'hui non plus deux, mais trois types de « bons planteurs villageois », en se référant aux trois catégories définies précédemment.

Types de planteurs	Plantations à rendements = ou 100 % des rendements prévus en 1975		
	Superficie globale (ha)	Nombre de planteurs	Taille moyenne (ha)
Planteurs villageois véritables	261,34	52	5,02
Planteurs villageois semi-urbains	80,11	19	4,21
Planteurs villageois urbains	157,80	14	11,27
Total	499,25	85	5,87

TABLEAU XVIII

« Planteurs villageois » ayant eu des rendements conformes aux prévisions en 1971

Catégorie socio-professionnelle	Ethnie	Lieu de résidence effective	Age	Taille de la plantation villageoise (ha)
Agriculteurs	Baoulé	Danhokro	46	2,71
	Baoulé	Danhokro	45	2,46
	Sénoufo	Eloka-bac	49	5,44
	Dioula	Bingerville	65	4,21
	Ebrié	Adjamé-B	52	1,17
	Ebrié	Adjamé-B	64	4,56
	Ebrié	Adjamé-B	63	5,56
Coopérative	Mbatto	Mbatto-Bouaké	—	42,60
Ministre	Mossi	Abidjan	41	30,74
Rentière	Baoulé	Abidjan	61	39,82
Taximan	Ebrié	Ana	63	14,65
Taximan	Yorouba	Bingerville	50	5,41
Agent des contributions	Ebrié	Adjamé-B	36	1,60
Infirmier	Guéré	San Pedro	42	10,36
Indéterminée	Non Ebrié	Abidjan	Indéterminé	14,43
		Dabou		11,62

Ainsi l'hypothèse émise à partir des résultats de 1971 est-elle confirmée : le véritable agriculteur (sans ressource particulière) peut obtenir des rendements conformes aux prévisions, à condition toutefois que la superficie de sa plantation n'excède pas un certain seuil. Il semblerait en effet qu'au-delà d'environ cinq hectares elle ne puisse s'insérer dans son exploitation qu'au prix de rendements médiocres. Des bénéfices sont-ils possibles avec une plantation de cette taille? Ce n'est pas l'avis du secrétaire général de l'UGTCI, qui estime qu'avec moins de cinq hectares, cela n'est pas possible (et dont la plantation villageoise d'ailleurs n'atteint pas cette superficie).

L'étude du compte d'exploitation d'une plantation villageoise de trois hectares faite en 1972 (un véritable planteur ne possédant pas plus à cette époque) montre qu'il n'est pas possible de faire du bénéfice avant la 6^e année (34).

Année	Tonnage de régime	Rapport brut (F CFA)	Bénéfice prévu par la SODEPALM (F CFA)	Solde réel (F CFA)
4 ^e	9	36.000	29.750	— 30.000
5 ^e	13,5	54.000	43.875	— 12.000
6 ^e	19,5	78.000	63.375	+ 12.000
7 ^e	25,5	102.000	82.875	+ 36.000
8 ^e	30	120.000	97.500	+ 54.000
10 ^e	36	144.000	116.900	+ 78.000

Cette différence entre le bénéfice prévu par la SODEPALM et le solde réel du planteur tient essentiellement à la façon dont la SODEPALM a calculé les dépenses de main-d'œuvre. Elle prévoyait en effet 750 F CFA par tonne, soit 6.250 F CFA la 4^e année, 10.125 F la 5^e, 14.625 la 6^e, 19.125 la 7^e, 22.500 la 8^e et 27.100 la 10^e. Or déjà en 1972 un planteur ne dépensait pas moins de 5.500 F CFA par mois pour son manœuvre (3.000 pour le salaire, 2.500 pour la nourriture), soit 66.000 F par an, et cela en général dès la première année de plantation. Et comme en outre les rendements n'étaient conformes aux prévisions que dans 20 % des cas, des planteurs anciens de sept, huit ou neuf ans continuaient à être en déficit, voyant arriver avec angoisse l'année de leurs premiers remboursements à la SODEPALM. Ce décalage entre les visées des uns et des autres tient à ce que la SODEPALM a fait ses calculs sur la base d'un manœuvre pour 8 ha de plantation villageoise, alors que le planteur en emploie en moyenne un pour 3 ha, qu'il ne peut employer à mi-temps en raison de la qualité du travail qu'exige le palmier — travail régulier, échelonné sur toute l'année —, ni partager avec un autre planteur en raison de tous les problèmes matériels et sociaux que cela souleverait. C'est d'ailleurs « une question de dignité ». Le fait d'avoir une exploitation d'une certaine taille, à plus forte raison avec une plantation villageoise, oblige à entretenir un minimum de main-d'œuvre salariée, sous peine de perdre son prestige et de se marginaliser. On a constaté à cet effet que non seulement le nombre de manœuvres, mais le montant du salaire versé avaient nettement tendance à s'accroître avec le standing du planteur. Celui qui jouit d'un rang social un peu au-dessus de la moyenne se sent obligé de payer davantage (un peu de la même façon qu'il se sent obligé de subvenir dans certains cas aux besoins de ses « frères »), quitte à se faire entretenir en contrepartie par d'autres membres de la famille — ceux qui travaillent en ville par exemple. Le manœuvre est un peu le ciment de la société ébrié traditionnelle, tout en étant en même temps un obstacle à la réussite individuelle.

Mais le vent du changement souffle fort en Côte d'Ivoire. La main-d'œuvre voltaïque tend à se faire de plus en plus rare depuis 1975, abandonnant les villages au moins autant que les grands complexes agro-industriels. Il devient quasiment impossible de trouver un « permanent ». Le manœuvre préfère travailler maintenant à l'hectare, à la journée, à la rigueur à la saison. Sa disparition progressive est synonyme dans les villages de « désocialisation », d'une découverte de la liberté individuelle et du gain. Comme en outre le prix

(34) A.-M. PILLET-SCHWARTZ, 1973, p. 236.

d'achat du kilo de régimes aux planteurs a été multiplié par deux en 1974 (avec une bonification pour ceux qui dépassent les prévisions), tous les espoirs ne sont-ils pas permis? Il est vrai que l'inflation annihile cette heureuse mesure. La restriction de la main-d'œuvre est tout de même un facteur de poids; elle permet au planteur de réaliser, de façon souvent involontaire, une considérable économie, sans que les rendements de sa plantation en souffrent pour autant. Au contraire, lui-même travaille mieux qu'un étranger moins motivé. Mais son début d'enrichissement (très relatif, il est vrai — sur un an, le montant d'un loyer mensuel d'une villa correcte à Abidjan) va de pair avec son « autodépendance », ce qui fait qu'à l'heure où il pourrait prodiguer aux siens les fruits de sa plantation villageoise, il n'en sent plus ni l'obligation, ni l'envie. L'influence de l'opération devrait s'exercer à l'échelle non plus individuelle mais collective, mais le jeu des solidarités se bloque. L'exemple d'Aghien montre bien l'importance du paternalisme lignager ou, dans un sens plus large, familial (famille du père, par exemple) ou encore, villageois. Il montre bien aussi l'importance du contexte socio-économique ivoirien, au sein duquel les effets d'une opération, comme l'opération SODEPALM, si gigantesque soit-elle, sont difficilement isolables, interférant sans cesse avec d'autres facteurs : la raréfaction de la main-d'œuvre modifie les données du côté des planteurs, les fluctuations des cours ou des capitaux les modifient du côté des technocrates. Quoi qu'il en soit, les chances du véritable planteur villageois semblent être minces et par essence individuelles. L'étude du terroir d'Aghien va-t-elle confirmer ou infirmer cette hypothèse ?

II

DÉVELOPPÉS

LE MILIEU

« Pour ajouter une dimension nouvelle aux promesses de l'agriculture en Côte d'Ivoire, la pérennité, il est indispensable de maintenir et d'améliorer les éléments favorables des conditions humaines de son développement. On ne le soulignera jamais assez : l'homme, plus que le climat, est le principal artisan des progrès ivoiriens » (35). Supériorité des conditions humaines sur les conditions naturelles, priorité de l'homme sur la technologie, exaltation de sa participation, élément indispensable à la perpétuation du « miracle ivoirien »... La thèse est sans équivoque : le développement de l'agriculture passe par l'homme, est conçu pour lui, ne peut se poursuivre sans lui ; il doit être pratiqué en somme à son échelle. Certes la Côte d'Ivoire reste un pays de faible densité démographique (moins de 20 habitants au km²), certes le développement de l'agriculture demeure la plupart du temps sectoriel et industriel, incompatible avec celui des ruraux, certes la participation des uns, quand elle est possible, est plus négative que positive pour les autres — pour le moment du moins... L'Opération SODEPALM est sans aucun doute, et de loin, celle qui accorde la plus large place à l'homme ivoirien — élément indispensable de sa réussite, comme le soulignait déjà il y a dix ans le Ministre de l'Agriculture : « Par delà la SODEPALM, c'est à la paysannerie ivoirienne, de laquelle, tel ce dieu de l'Antiquité, nous tirons notre force, c'est à son dynamisme et à son travail que nous rendons hommage ce matin. C'est son dur labeur qui nous a permis de faire appel d'abord à la France, ensuite à la CEE... C'est, dis-je, le dur labeur de la paysannerie ivoirienne qui a conduit le FAC et le FED à nous accorder l'importante aide financière et technique que l'on sait, pour l'exécution du Plan Palmier à Huile... » (36). De surcroît, la région de Bingerville est un réservoir d'hommes exceptionnel : fortes densités démographiques, caractère très cosmopolite de la population, pratique des plus anciennes de l'économie de plantation et des échanges monétaires : de nombreux atouts sont réunis pour que l'homme assume le développement et puisse ainsi prospérer au même rythme que la terre, cette terre qui est la sienne, qui l'était bien avant de faire partie de l'AÔF (Afrique Occidentale Française) et de la République de Côte d'Ivoire.

(35) A. SAWADOGO. *L'agriculture en Côte d'Ivoire*, PUF, Paris, 1977, p. 257.

(36) PALM'ECHOS n° 5, juin 1967 (discours d'inauguration).

A l'origine, une seule population, les Ebrié. Ils ont accueilli et subi, mais n'ont guère assimilé. Le melting pot que l'on observe actuellement est plus une juxtaposition qu'une synthèse de groupements humains, d'origines très diverses. Les Ebrié sont, comme la plupart des ethnies ivoiriennes, « venus d'ailleurs » — d'une région voisine du pays ashanti. Les migrations qui ont présidé à leur installation dans la sous-préfecture de Bingerville sont relativement récentes. Elles se manifestaient encore au début de ce siècle. Elles ont abouti à la constitution de neuf *goto*, ou tribus, et d'une cinquantaine de villages. Ce sont les ressortissants du *goto akwé*, et exceptionnellement *anonkwa*, qui occupent la presque île de Bingerville-Eloka. Les Akwé constituent la tribu la plus importante numériquement (13 localités) et la plus représentative : certaines traditions, présentées comme celles de tout le groupe, ne sont attestées en fait que chez eux. Ainsi, par exemple, la première grande migration à l'intérieur des frontières actuelles de la Côte d'Ivoire, sous la direction d'un chef mythique, Otchogbi. Conduits par celui-ci, ils auraient quitté le pays abron, pour un lieu appelé Bago, situé à l'ouest de l'Agneby, à 100 km environ de la lagune ébrié. Cela se passait sans doute il y a quelque deux siècles. Des guerres leur auraient fait quitter Bago pour Béliégon (appelé aussi Méliégon), plus à l'est, à une vingtaine de kilomètres d'Abidjan, entre Attiékoï et Aoué. Ils y restèrent sans doute pendant toute la première moitié du XIX^e siècle. De nouvelles guerres les opposant aux Attié les obligèrent à se déplacer une troisième fois. Trois groupes, correspondant sans doute aux trois quartiers caractéristiques du village ébrié, vinrent fonder successivement Akandjé, le village akwé le plus ancien, puis Santé, à l'emplacement de l'actuel débarcadère de Bingerville, enfin Yahouin, au nord de Bingerville, à la limite des terroirs d'Aghien et de Santé. C'est ce troisième groupe qui se serait heurté au célèbre chef de guerre attié, Abolé Yapi, et l'aurait vaincu avec l'aide des Ebrié d'Akandjé et de Santé. Au milieu du XIX^e siècle, Yahouin éclata à son tour à la suite de querelles intestines et se scinda en cinq groupes, dont l'un partit vers le nord et traversa la lagune pour aller s'installer sur l'autre rive, aux confins du pays attié. Il s'agissait des ancêtres des gens d'Aghien. Les autres sont à l'origine des villages d'Adjamé, Agban, Bregbo et Mbadon.

Les fondateurs d'Aghien auraient occupé l'emplacement d'Aghien-Télégraphe jusque vers 1870-1880. A cette époque, des guerres avec les Mbatto les auraient obligés à traverser à nouveau la lagune. C'est alors qu'ils auraient gagné l'emplacement actuel d'Aghien, qui était sous la responsabilité du village-mère, Adjamé. Le site d'Aghien-Télégraphe, quant à lui, serait resté inoccupé 20 à 30 ans environ, avant que ne viennent s'installer des « étrangers » : Ghanéens, Agni (qui sont partis actuellement), Attié et Dioula. Pour distinguer l'ancien site du nouveau, on l'aurait baptisé Aghien-Télégraphe, une ligne télégraphique ayant été mise en place entre Bingerville et Petit-Alépé, par dessus la lagune. Le nouveau village d'Aghien fut construit d'abord à proximité de la lagune, sur la presque île d'où partent actuellement les pirogues des pêcheurs. Peu de temps après, avant que soit créée Bingerville, un Mbatto nommé Agobé Ohou et venant de Dabré, dans la sous-préfecture d'Alépé, vint s'implanter avec sa famille dans un petit campement qu'il avait construit à proximité de plantations de bananes et de cacao lui appartenant. D'autres familles du même village traversèrent également la lagune pour venir s'installer, et Agobé Ohou, considérant que la terre était aux gens d'Adjamé, leur envoya le gin symbolique, traduisant le désir d'une installation durable. Les habitants d'Adjamé invitèrent ceux d'Aghien à boire le gin. Ils étaient les plus proches de l'emplacement sollicité par les Mbatto. Ainsi les trois villages se mirent d'accord, et Akoyaté commença d'exister.

Dans l'ensemble la coexistence des Mbatto et des Ebrié est paisible. Quelques mariages scellèrent, aux débuts, l'amitié entre Aghien et Akoyaté, amitié quelque peu assombrie cependant par une remise en question régulière de la limite commune, trop proche de part et d'autre de l'habitat. Les litiges à ce sujet se manifestèrent jusqu'en 1952, date à laquelle un conflit violent, qui ne fit pas de morts mais des blessés, opposa les deux villages. Le village d'Adjamé servit d'arbitre et, finalement, les habitants d'Aghien, premiers occupants de la terre, obtinrent satisfaction. Les deux communautés ne se réconcilièrent que cinq ans après. Elles ne se sont plus jamais opposées depuis. Du côté de l'ouest, la limite du terroir avec celles du terroir d'Akandjé fut également longtemps l'objet de palabres. Le conflit s'envenima en 1956, le jour où un Européen nommé Blachon, cuisinier à l'hôpital psychiatrique de Bingerville, voulut acheter une parcelle, dont les deux communautés revendiquèrent la propriété. Cette terre pourtant avait été déjà — au moins partiellement — occupée et bornée par un forestier avant la guerre. Elle faisait même l'objet d'un titre foncier, mais les villageois n'étaient d'accord, ni d'un côté, ni de l'autre, quant à son statut. L'affaire fut portée devant le sous-préfet. Elle fut jugée au profit d'Aghien, mais le chef d'Aghien, ayant sa famille maternelle (tchado) à Akandjé, aurait remis l'argent de la vente aux habitants de ce dernier village. Blachon, tout d'abord, versa la moitié de la somme due et commença à mettre en valeur la terre, plantant manioc, caféiers et manguiers. C'est alors qu'en 1959, un haut-fonctionnaire, futur ministre, intéressé par toute une portion de terre à la limite des deux localités, acheta une centaine d'hectares englobant la parcelle de Blachon. L'argent qu'il versa, comme celui de son prédécesseur, l'aurait été officiellement aux gens d'Aghien, mais dans la réalité aux gens d'Akandjé. Quoi qu'il en soit, le problème de limite a été de cette manière résolu. La plantation villageoise du ministre sépare

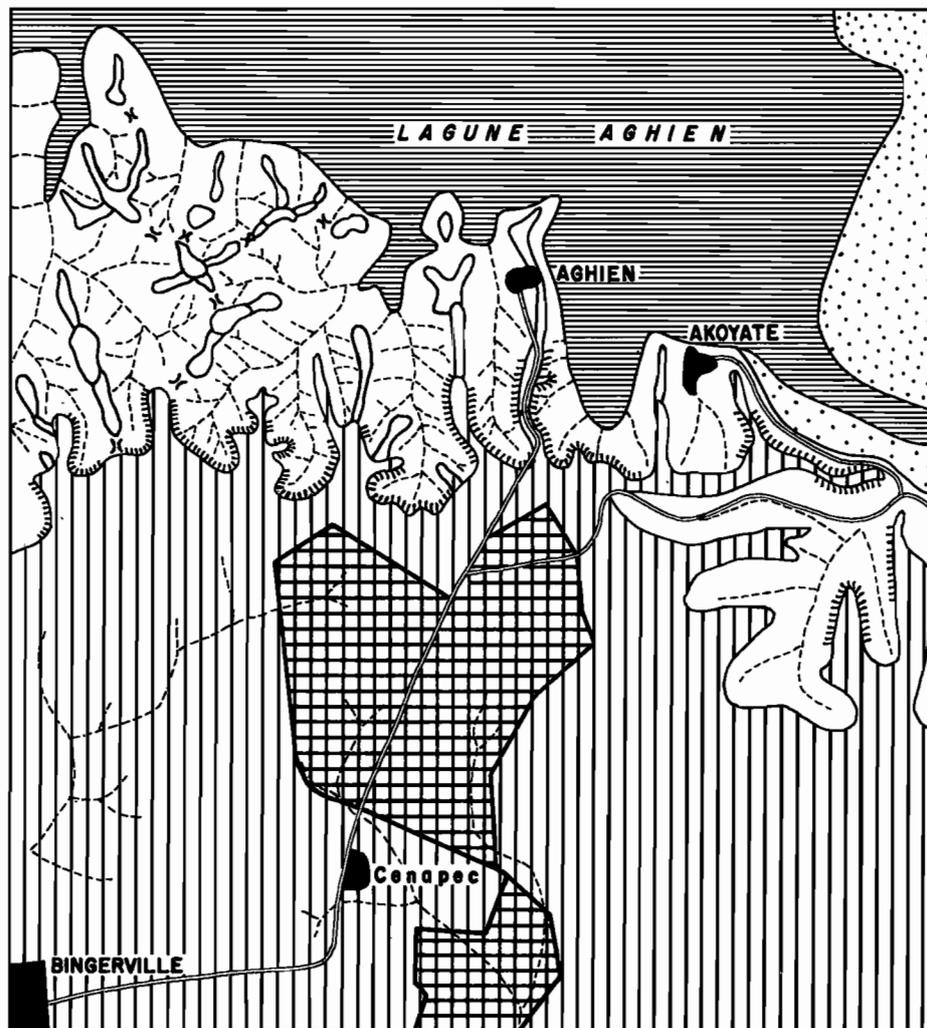
aujourd'hui de façon incontestable les deux terroirs rivaux. Il a été résolu un peu de la même façon au sud. La SODEPALM, avec sa plantation industrielle, a mis d'accord les habitants d'Aghien avec ceux d'Adjamé, qui contestaient également la limite dans la savane.

Comme on le voit, les habitants de la région, ceux d'Aghien entre autres, font preuve de combativité. L'histoire coloniale regorge d'« incidents » relatifs à la résistance du peuple ébrié. Il est vrai que Bingerville fut capitale de la Côte d'Ivoire, après Grand-Bassam et avant Abidjan, de 1900 à 1934. La succession des gouverneurs et de leur suite, le développement des premières grandes plantations coloniales, la déportation de chefs de village, les nombreux sévices que l'on peut imaginer, tout cela est à l'origine d'une situation explosive, elle-même génératrice de luttes et tensions répétées entre villages, y compris entre villages autochtones. C'est ainsi que s'est forgée la réputation des Ebrié, taxés souvent de colériques et belliqueux.

Aujourd'hui, paradoxalement, la presqu'île de Bingerville-Eloka apparaît comme figée. Les villages ébrié, situés pour la plupart en impasse sur son pourtour, imposent leur style, une certaine ambiance faite de rangées de cases en parpaings éternellement inachevées, d'églises harristes tarabiscotées, d'odeur d'attiéké et de poisson fumé, d'interminables après-midis qui laissent le transistor sans écho, si ce n'est celui du pilon dans le mortier. A quelque dix kilomètres au nord de Bingerville, Aghien n'échappe pas à cette loi. Certes les habitants mirent longtemps avant de trouver l'emplacement idéal pour le village, qu'ils déplacèrent au moins trois fois. Après avoir quitté la « plage des hommes », ils habitèrent pendant la première moitié de ce siècle au bord de la crête au-dessus du village actuel. Mais considérant l'endroit trop humide, ils descendirent un peu plus bas et se fixèrent à 300 mètres au sud de la lagune, d'où ils n'ont pas bougé depuis. Par ailleurs leur site ne fut pas toujours enclavé comme il l'est maintenant. Avant 1955 il se trouvait au contraire sur une voie de passage. Un bac, dont le débarcadère est encore visible, reliait le pays ébrié au pays attié. Aujourd'hui il ne reste que les pirogues qui font quotidiennement la navette entre le village et Aghien-Télégraphe, constitué de huit campements « étrangers », où n'habite pas un seul Ebrié. Le paysage agraire lui-même semble parfois s'être immobilisé, au sein de ses limites aussi inextensibles qu'invisibles : cocoteraie immuable faisant le joint entre la plantation industrielle du groupe SODEPALM et le terroir, vieilles cacaoyères dégénérées, toute l'année semblables à elles-mêmes, plantations de café cachées au fond de dépressions difficiles d'accès, champs de manioc — dont les feuilles tachetées révèlent les carences — enfouis sous la brousse... Certes, à chaque saison sèche, la forêt est incendiée par les villageois, les champs de manioc se font et se défont, les sentiers changent de direction ; mais ce ne sont là d'une certaine manière que les réajustements nécessaires à cette culture annuelle dont se nourrit tout le village, le manioc. Relief, végétation et cultures arbustives imposent leur pérennité. Cultures arbustives dont l'une, il est vrai, n'est apparue que récemment : le palmier à huile, susceptible, de par la façon dont il a été promu, de provoquer, au delà d'une simple désorganisation, une véritable « décomposition de l'espace traditionnel ». L'homme cette fois-ci imposera-t-il ses droits à la nature ? Le propre d'un terroir traditionnel est d'être en symbiose avec cette nature. Le fait de le dénaturer favorise-t-il les progrès de l'agriculture et des agriculteurs ? Si les conditions humaines l'emportent effectivement sur les conditions naturelles, à qui cela profite-t-il réellement ?

LE MILIEU NATUREL

Bien qu'individualisée par les lagunes, la presqu'île de Bingerville-Eloka ne représente qu'une infime partie d'ensembles géomorphologique et climatique dont les proportions la dépassent largement. Elle a le mérite, il est vrai, de regrouper les différents types de relief et de végétation que l'on peut trouver dans le bassin sédimentaire ivoirien. Les formations argilo-sableuses du Continental Terminal sont ordonnées tantôt en un plateau pratiquement horizontal, tantôt, à l'approche des lagunes notamment, en une succession de collines et dépressions sans lignes directrices. La savane s'oppose à la forêt, et la forêt sempervirente à *Turraeanthus africanus* à la forêt marécageuse à *Symphonia*. Il est intéressant de rencontrer autant de contrastes sur une aussi faible étendue et dans un paysage réputé pour sa monotonie. Le bassin sédimentaire ivoirien borde le rivage atlantique du Sassandra au Ghana, s'étalant sur un maximum de 45 kilomètres à l'intérieur du pays. Il ne dépasse pas 130 mètres d'altitude. Le terroir d'Aghien, comme tous les terroirs lagunaires — qui sont dans cette zone les plus nombreux —, couvre à la fois le plateau et sa bordure disséquée (cf. fig. 5). Quels sont les avantages et les inconvénients de ces deux substrats ?



- I  Plateau largement ondulé
- II  Relief dérivant de la dissection : paysage accidenté à ondulé, prédominance de pentes fortes
-  Cirques d'érosion, rupture de pente brutale
-  Témoins de l'ancien plateau et crêtes
- III  Zone basse plane, marécageuse
-  Thalweg
-  Pistes principales
-  Plantation industrielle du groupe SODEPALM
- 0 ————— 1 km

Fig. 5 — Esquisse morphologique de la région d'Aghien

GÉOMORPHOLOGIE ET PÉDOLOGIE

A priori le terrain est propice à l'agriculture. « Le bassin sédimentaire de Côte d'Ivoire est une région économique de premier plan dans laquelle le développement des cultures d'exportation ou cultures industrielles atteint déjà un niveau très élevé : palmier à huile, hévéa, caféier, ananas, sur les sols bien drainés du Continental Terminal ; bananier dans les sols hydromorphes des dépressions marécageuses ; cocotiers dans les sols sableux du cordon littoral » (37). Il semble cependant que ce soient surtout les cultures industrielles, c'est-à-dire réalisées avec de grands moyens, qui puissent être rentables. Ainsi le souligne indirectement l'auteur de la remarque précitée : « Il n'y a pas de miracle en agriculture, et lorsque les propriétés physiques d'un sol sont satisfaisantes, lorsque les facteurs écologiques sont favorables à des cultures forestières riches, les possibilités agricoles deviennent grandes, même si les apports chimiques sont indispensables pour suppléer à certaines carences minérales comme c'est le cas sur ces sols » (38).

La pédogenèse de cette région, la plus « payante » du pays, a été largement étudiée. Le bassin sédimentaire ivoirien « trouve son origine dans une transgression qui affecta la partie méridionale de l'Afrique occidentale après une longue période d'évolution subaérienne et de pénéplanation. La mer devait atteindre au Crétacé une ligne un peu au nord du rivage actuel. De cette époque datent des dépôts de sables, d'argiles ligniteuses, de marnes et calcaires qui sont connus par des sondages... En discordance sur ces formations, les recouvrant complètement et débordant même sur le socle schisteux ou granitique, repose un manteau sablo-argileux, mal stratifié, azoïque. Ce sont les sables tertiaires « Néogènes » ou « Miopliocènes » qui paraissent résulter d'une sédimentation sublittorale et d'un alluvionnement continental » (39). Ce « manteau » tertiaire a — dans la région de Bingerville-Eloka encore plus qu'ailleurs — une allure de plateau, qui le fait désigner comme tel. Il se termine en effet au-dessus des lagunes « par une côte souvent élevée, profondément incisée et entaillée par des vallons » (40). Il détermine deux grands types de paysages : au cœur de la presque île, le plateau lui-même, d'une altitude de 80 mètres, quasi horizontal et formé de matériaux sableux ; à l'approche des lagunes, un relief convexe caractéristique provenant de sa dissection, avec des sommets et des lignes de crête qui culminent à 90 mètres et de nombreuses vallées colluviales sèches, auxquelles les pentes se raccordent presque à angle droit. Cette zone accidentée l'est plus ou moins, selon que l'on se rapproche ou que l'on s'éloigne des lagunes : pentes de moins de 3 % et matériaux sablo-argileux à l'intérieur, pentes de plus de 8 % — pouvant atteindre jusqu'à 50 % — et matériaux argilo-sableux sur les rivages (cf. fig. 6). Rares sont les vallées alluviales. Les sables tertiaires en effet drainent bien, empêchant la formation d'un réseau hydrographique. « L'eau infiltrée descend très profondément et alimente des nappes qui sont à une trop grande profondeur pour former des émergences dans les bas-fonds » (41). La présence de la lagune, d'une certaine manière, compense ce manque, la nappe phréatique étant un peu moins profonde sur « le bord » (c'est là que l'on creuse la terre pour s'alimenter en eau). A ces deux unités géomorphologiques correspondent sur le terroir d'Aghien deux types de cultures. De façon générale, le plateau, plus sableux, qui ne représente qu'un quart de la superficie du terroir depuis qu'existe « Aghien I », englobe les plantations de cacao et les champs de polyculture vivrière (à base de maïs et d'igname), tandis que la zone des crêtes et dépressions, plus argileuse (vertisols), englobe les plantations de café et les champs de manioc.

Les sols développés sur sables tertiaires présentent une assez grande homogénéité morphologique. Ils appartiennent au grand groupe des sols ferrallitiques. Leur profil est en général dépourvu d'éléments grossiers d'un diamètre supérieur à 2 mm. S'il fallait donner, à propos de leur composition granulaire, « une composition type exacte, elle pourrait être très proche de :

- 57 % de sable grossier
- 30 % de sable fin
- 5 % de limon
- 8 % d'argile » (42).

(37) N. LENEUF, « Les sols du bassin sédimentaire de Côte d'Ivoire », in *Cahiers ORSTOM, série Pédol.*, vol. IV, n° 2, 1966. Avant-propos, p. 51.

(38) *Ibid.*, p. 51.

(39) MAYNARD et de la SOUCHÈRE, *Etude pédologique du Sud-Est de la Côte d'Ivoire*, rapport SEDES, 1963, p. 26.

(40) J.M. AVENARD, *Le milieu naturel de Côte d'Ivoire*, Mém. ORSTOM, n° 50, Paris, 1971, p. 26.

(41) *Ibid.*, p. 66.

(42) H. MOULINIER, « Contribution à l'étude agronomique des sols de Basse Côte d'Ivoire », in *Bull. IFCC*, n° 3, mars 1962, p. 15.

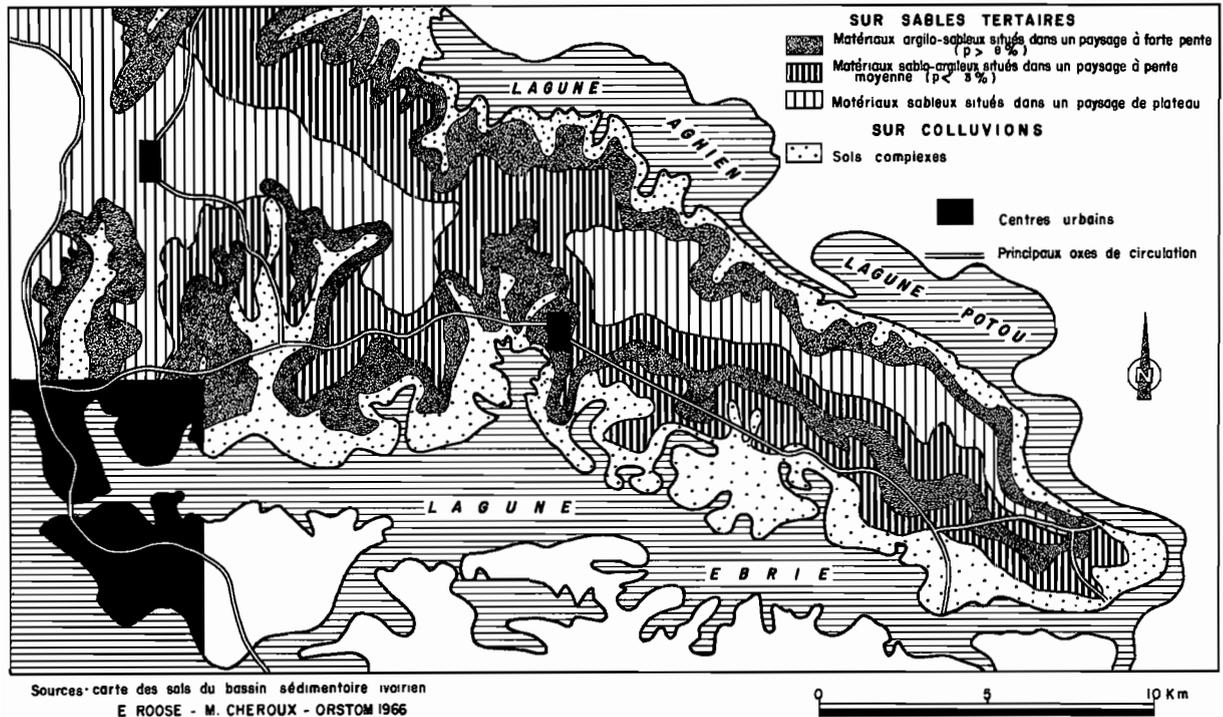


Fig. 6 — Les sols de la presqu'île de Bingerville Eloka

La teneur en argile croît régulièrement avec la profondeur. Partant de 8-10 % en surface, elle peut atteindre 25 % à 60 centimètres et 45 % à 80-100 centimètres. « A partir de ce niveau la composition granulométrique ne varie plus et reste voisine de :

- 43 % de sable grossier
- 10 % de sable fin
- 4 % de limon
- 43 % d'argile » (43).

La dégradation fréquente de ces sols « se traduit par une disparition de l'argile dans le mètre supérieur. On aboutit à la formation d'un horizon sableux à 1 mètre de profondeur. Cet horizon contient aussi peu d'argile que l'horizon de surface et se distingue parfaitement sur le profil. Au-dessous on retrouve l'accroissement normal du taux d'argile jusqu'à 45 %, qui serait atteint à environ 2,50 - 3 mètres » (44). Dans la presqu'île, cette dégradation peut être observée dans les zones de relief fortement contrasté. Elle affecte les sommets de pentes, témoins de l'ancien plateau (lignes de crête ou autres), et les planteurs préfèrent établir leurs champs de café ou manioc au fond des ravins ou sur les pentes elles-mêmes, aussi fortes soient-elles. Indépendamment des nuances imposées par la stratigraphie, ces sols présentent malgré tout, dans l'ensemble, des conditions physiques et granulométriques avantageuses. « Si l'horizon superficiel est sec et très sableux, l'ensemble du profil, par contre, est meuble et poreux, ce qui favorise les cultures arbustives, telles que l'hévéa et le palmier à huile » (45).

Par contre, ils sont considérés comme étant d'une grande pauvreté chimique. En effet, sous l'impulsion des conditions climatiques — pluviométrie et température élevées — ces sols sont devenus, par altération, des sols ferrallitiques. La ferrallitisation consiste en « l'évolution de la roche-mère en sol par hydrolyse et oxydation totale des silicates en hydroxyde plus kaolinite et en silice plus bases ; la silice et les bases sont éliminées par

(43) *Ibid.*, p. 16.

(44) *Ibid.*, p. 16.

(45) E. ROOSE et M. CHEROUX, article cité (N. LENEUF), p. 90.

lessivage profond et les éléments fins du milieu meuble qui se substituent ainsi à la roche-mère s'enrichissent relativement en hydroxyde de fer et d'aluminium et en kaolinite » (46). Il est établi que ces minéraux « ont un très faible pouvoir de rétention vis-à-vis des bases nutritives et rendent ainsi les sols très sensibles aux lessivages » (47). L'essentiel du pouvoir fixant est donc constitué par les colloïdes organiques dont la capacité de rétention est beaucoup plus élevée, mais malheureusement les conditions climatiques très favorables à l'activité microbienne provoquent la minéralisation rapide de ces produits organiques. Le lessivage est particulièrement intense lorsque la pluviométrie annuelle dépasse 1.800 mm. Les éléments colloïdaux sont entraînés vers des couches très profondes, parfois jusque dans les nappes phréatiques, où ils retiennent les bases nutritives solubles. L'horizon superficiel constitue alors « un complexe absorbant à faible pouvoir de fixation, très faiblement saturé en bases minérales : pH très acide » (48), oscillant autour de 5. Sur un sol ferrallitique typique néanmoins, tel qu'on en rencontre sur les fortes pentes des terroirs villageois, l'humidification est correcte. On a observé qu'en raison des liaisons existant entre le taux d'humus et le taux d'éléments fins, les sols riches en argile étaient moins pauvres en éléments nutritifs. Généralement sur pente de plus de 8 %, un sol argilo-sableux type présente les caractéristiques chimiques suivantes : une bonne teneur en azote (0,4 % en surface, 0,10 % à 10 centimètres de profondeur), une teneur en phosphore également satisfaisante (1,5 %/00 en surface), une teneur plutôt médiocre en calcium (0,7 à 3,6 mé. en surface), une teneur encore plus médiocre en potassium (0,10 mé. en surface), une teneur très faible en magnésium (0,7 à 0,1 mé. dans tout le profil), enfin une teneur pratiquement nulle en sodium (1,06 mé. / 100 g en surface). Il est donc nécessaire d'apporter à un tel sol la plus grosse part des éléments chimiques (le phosphore excepté), ainsi que la matière organique pour les fixer. Sont particulièrement nécessaires les engrais potassiques, sous forme de sulfate, par exemple, et les engrais magnésiens, sulfates ou dolomies. Le calcaire en effet a une action favorable sur la nitrification. Doivent être par contre évités les engrais azotés acidifiants, type sulfate d'ammoniaque, auxquels doivent être préférés les engrais azotés neutres et même légèrement basiques. Les premiers en effet provoquent un appauvrissement en bases, notamment en calcium, un abaissement du pH et gênent de ce fait la nitrification. Sont également peu nécessaires les engrais phosphatés.

Compte tenu des éléments à apporter — ou à éviter — les sols sur sables tertiaires ont une bonne vocation culturale. Et finalement bien qu'ils aient « pour caractéristique agricole principale leur réaction très acide et par conséquent leur faible pouvoir de nitrification » (49), ils supportent une gamme de cultures très variées : cacaoyers et caféiers sur les sols les plus riches (sols argileux et humifères), palmier à huile et hévéa sur les sols plus sableux (le palmier à huile étant moins exigeant que l'hévéa, dont les racines sont très sensibles aux mycoses), enfin diverses cultures annuelles ou vivrières telles que l'ananas, le manioc ou l'igname. Aux planteurs ou petits cultivateurs de savoir pallier pour chacune de ces cultures les faiblesses des sols. A Aghien, comme dans l'ensemble de la presqu'île, la culture vivrière de base est le manioc, les cultures commerciales ou industrielles, le cacaoyer, le caféier et, depuis 1961, le palmier à huile. En ce qui concerne le manioc, le problème du rendement est moins aigu que pour les autres cultures. Son caractère itinérant lui permet de s'accommoder de l'absence d'engrais, tout en posant d'ailleurs le problème en d'autres termes : manque de place, épuisement des terres, qui doivent être renouvelées chaque année. Le cacaoyer, quant à lui, supporte mal la réaction acide des sols tertiaires, en général, et le caféier, leur pauvreté en azote total et assimilable. Le problème relatif au caféier est plus difficile à résoudre, car une bonne nitrification exige un contrôle permanent de l'humidité du sol, c'est-à-dire pratiquement un paillage, technique onéreuse et difficile à vulgariser. En outre, le lessivage de l'azote est inévitable, du moins dans des conditions économiques normales. Il semble par conséquent que de bons rendements soient plus faciles à obtenir avec le cacaoyer. Toutefois aucune autre culture en Côte d'Ivoire ne semble mieux adaptée aux sols sur sables tertiaires que le palmier à huile. « Il n'exige pas un sol acide comme on l'affirme souvent, mais s'accommode très bien des sols lessivés, faiblement saturés en bases, beaucoup mieux que la plupart des cultures tropicales » (50). Le seul élément pour lequel il est exigeant est le potassium, dont il est gros consommateur. La teneur du sol doit atteindre 0,15 à 0,20 mé. Or dans la presqu'île, comme dans la quasi-totalité du bassin sédimentaire, elle ne dépasse pas 0,10 mé. en surface. Voici le barème type des fumures adopté en Côte d'Ivoire dans la zone forestière :

(46) Ministère des Finances et des Affaires Economiques et du Plan : *Projet de création de 32 000 hectares de palmier à huile*, Titre III, août 1964, p. 35.

(47) *Ibid.*, p. 35.

(48) *Ibid.*, p. 39.

(49) H. MOULNIER, 1962, p. 67.

(50) Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, ouvrage cité, p. 44.

Age du palmier	Potasse (en g.)	Azote (en g.)	Phosphore (en g.)
0 an		125	250
1 an	300	250	50
2 ans	500		
3 ans	750		
4 ans	1 000		
5 ans et +	1 000 à 2 000		

On note l'absence de tout apport de magnésium et calcium, dont le taux est indifférent, pourvu que les rapports Ca/K et Mg/K soient égaux ou supérieurs à 2. La potasse par contre est utilisée de façon croissante, au fur et à mesure que l'arbre grandit. Le groupe SODEPALM l'utilise et la fournit — selon les normes qui ont été définies — sous forme de sulfate de potasse. Ainsi les villageois n'ont-ils pas les mêmes problèmes d'approvisionnement en engrais que pour le café ou le cacao, et le palmier à ce niveau a plus de chances de donner de bons rendements. Ces chances sont-elles égales pour tous les planteurs villageois du secteur de Bingerville? La topographie impose ses nuances, mais la situation périphérique des villages sur le pourtour de la presqu'île fait que la plupart disposent en définitive des deux principaux types de sols existant dans la région : sableux et argilo-sableux.

Il existe encore un troisième type de sol cependant. Au pied du Continental Terminal, se trouve en effet une étroite plaine basse qui ceinture la presqu'île. Elle est couverte de sols sur colluvions, appelés encore sols complexes. L'habitat y est presque partout localisé. Dérivés des sables tertiaires, ces sols de « piémont » appartiennent au sous-groupe des sols ferrallitiques fortement désaturés appauvris modaux. Leur composition granulaire diffère de celle d'un sol sur sable tertiaire type, le taux d'argile étant dans leur cas nettement supérieur : 12 à 13 % contre 8 % en surface. En deux endroits de la presqu'île, ces sols sont caractérisés par une forte hydromorphie : d'une part à l'extrémité est, entre Elokato et Abras, d'autre part, au nord, entre Akoyaté et Achokoi. La teneur en argile des sols hydromorphes est encore plus élevée que celle des sols complexes en général, mais difficilement mesurable en raison d'une forte proportion de matière organique : autour de 60 %. Situés au contact lagune-sable tertiaire, de tels types de sol drainent mal et de ce fait déterminent des zones marécageuses, peu propices aux cultures, sinon au bananier (qui dans cette région n'est pas cultivé par les Ebrié). De façon générale d'ailleurs, ils n'ont pas les qualités des sols sur sables tertiaires du Continental Terminal. Leur hétérogénéité fait contraste avec l'homogénéité de ces derniers, dont les qualités physiques se maintiennent sans interruption sur de très grandes surfaces, ce qui est important pour les plantations industrielles. Ils supportent néanmoins aussi bien des champs de manioc que des plantations villageoises, les petits planteurs étant souvent peu exigeants, en raison des fortes densités démographiques et du caractère compétitif que tend à prendre l'occupation de la terre. Finalement les sols complexes ne sont pas vraiment limitatifs. Seuls les sols hydromorphes organiques ne peuvent être assujettis. Leur engorgement permanent empêche leur mise en valeur, même avec le palmier, du moins l'*elaeis guineensis*, qui ne s'adapte pas aux zones inondées. Ils restent le domaine de la forêt à *Symphonia* et à *Raphia*, difficilement aliénable, alors que partout ailleurs, quel que soit le « paysage pédologique », les forêts sont largement défrichées et exploitées.

CLIMAT ET VÉGÉTATION

La presqu'île de Bingerville-Eloka a un climat équatorial de transition, le climat attiéen, caractérisé par quatre saisons peu contrastées et une pluviométrie annuelle qui oscille entre 1 500 et 2 500 mm. On y observe trois grands types de végétation, qui correspondent davantage à des différences géomorphologiques et pédologiques qu'à des différences climatologiques : la forêt dense humide sempervirente, la savane prélagunaire et les formations hygrophiles des zones marécageuses qui viennent d'être évoquées. Climat et végétation font néanmoins ici l'objet d'une investigation commune en tant qu'éléments déterminants de la pédogenèse et, par ce biais ou de façon directe, du système agricole. Ils donnent à la vie rurale ses dimensions — temporelle et spatiale. La succession des saisons (*awa*, grande saison sèche, *adudu*, grande saison des pluies, *akon*, petite saison sèche, *awata*, petite saison des pluies) et la brousse (*bité*) sont les deux facteurs auxquels se heurte toute sa vie le paysan lagunaire, qui maîtrise mieux le relief et la lagune.

L'importance du climat apparaît à travers cette appréciation relative à la vocation des sols pour la culture du palmier à huile : « Les sols ferrallitiques lessivés sont certainement les plus favorables, mais cette vocation est indirecte, car elle provient de la climatologie et du fait que le palmier à huile s'accommode fort bien des sols

pauvres en éléments nutritifs. Les sols ferrallitiques typiques, moins lessivés, légèrement mieux saturés en bases seraient chimiquement plus favorables, mais cet avantage est très largement compensé par la réduction de l'alimentation en eau » (51). La plupart des cultures pratiquées en climat tropical humide, dont le palmier, peuvent en effet s'adapter à des sols médiocres, mais ne pourraient supporter une insuffisance de précipitations ou de température, ou un déficit hydrique trop prononcé. Le climat de la presqu'île de Bingerville-Eloka est justement, parmi les climats du domaine guinéen de la Côte d'Ivoire, l'un des plus typiques : courbe des précipitations de l'ordre de 2 000 mm, températures de l'ordre de 25 ou 26°C, déficit hydrique cumulé de 200 mm. Ce qui compte en agriculture, ce n'est pas seulement la valeur absolue des précipitations et de l'ensoleillement, mais aussi leur répartition tout au long de l'année. Les données recueillies sur le bloc d'Eloka lui-même et dans l'ancienne station météorologique de Bingerville sont de ce point de vue satisfaisantes (cf. tabl. XIX et XX). Il est arrivé certes que les précipitations varient du simple au double d'une année à l'autre (1 620 mm en 1958, 3 557 en 1959), mais ce sont là des exceptions. Dans l'ensemble le climat est caractérisé par sa régularité, avec une saison sèche bien marquée, mais de courte durée (cf. fig. 7), ce qui est heureux pour la production de palmier à huile, dont les rendements chutent pendant les mois secs (les mois qui reçoivent moins de 100 mm).

TABLEAU XIX
Pluviométrie enregistrée sur la plantation industrielle du groupe SODEPALM à Eloka

Année / Mois	Année									
	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Janvier	41	139	27	0	11	0	8	2	32	11
Février	35	75	95	119	76	46	417	53	183	37
Mars	148	65	48	194	128	222	112	152	44	43
Avril	181	111	81	219	92	97	192	219	179	102
Mai	178	153	301	152	242	402	392	254	329	361
Juin	1 021	526	696	971	685	745	644	652	405	916
Juillet	499	852	160	291	705	312	495	256	118	176
Août	7	117	45	52	23	22	175	3	8	16
Septembre	1	179	24	140	146	32	175	4	67	41
Octobre	379	167	11	174	150	39	81	171	250	19
Novembre	256	138	64	96	102	321	132	147	179	101
Décembre	99	63	221	5	46	105	101	30	25	147
Total	2 845	2 585	1 773	2 413	2 406	2 343	2 924	1 943	1 819	1 970

Encore plus constantes sont les températures, dont les moyennes maxima n'atteignent jamais 30°C et dont les moyennes minima ne descendent jamais en dessous de 21°C. Le degré hygrométrique de l'air quant à lui avoisine presque toute l'année 90 %, comme sur tous les continents à proximité de l'Equateur (cf. tabl. XX).

Précipitations et humidité n'excluent pas cependant une insolation correcte. La moyenne annuelle calculée sur 10 ans, à la station de l'IRHO de la Mé (à quelques kilomètres au nord de la lagune Aghien), est de 1 816 heures, soit environ 180 heures par mois (insolation calculée avec un appareil Campbell). En dépit de cet ensoleillement, l'évapotranspiration reste modérée. Le déficit est de 200 mm, alors que la limite septentrionale de rentabilité du palmier à huile sélectionné coïncide avec l'isodéficit hydrique 400 mm. Le climat est idéal pour l'élaéculture, comme pour les autres cultures pratiquées dans la région d'ailleurs, indépendamment toutefois de la floraison de champignons, de parasites et d'insectes de toutes espèces qu'il favorise.

A un tel climat correspond par définition la forêt dense humide sempervirente. Pourtant, comme cela a déjà été souligné, elle n'est pas la seule unité écologique de la région. Elle est connue, depuis les travaux de G. MANGENOT sur la Côte d'Ivoire (52), sous le nom de forêt à *Turraeanthus africanus* et *Heisteria parvifolia*.

(51) Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, 1964.

(52) G. MANGENOT, « Les forêts de la Côte d'Ivoire » et « Essai sur les forêts denses de la Côte d'Ivoire », in *Bull. Soc. Bot. Fr.*, tome 97, 1950, p. 156-157 et 159-162.

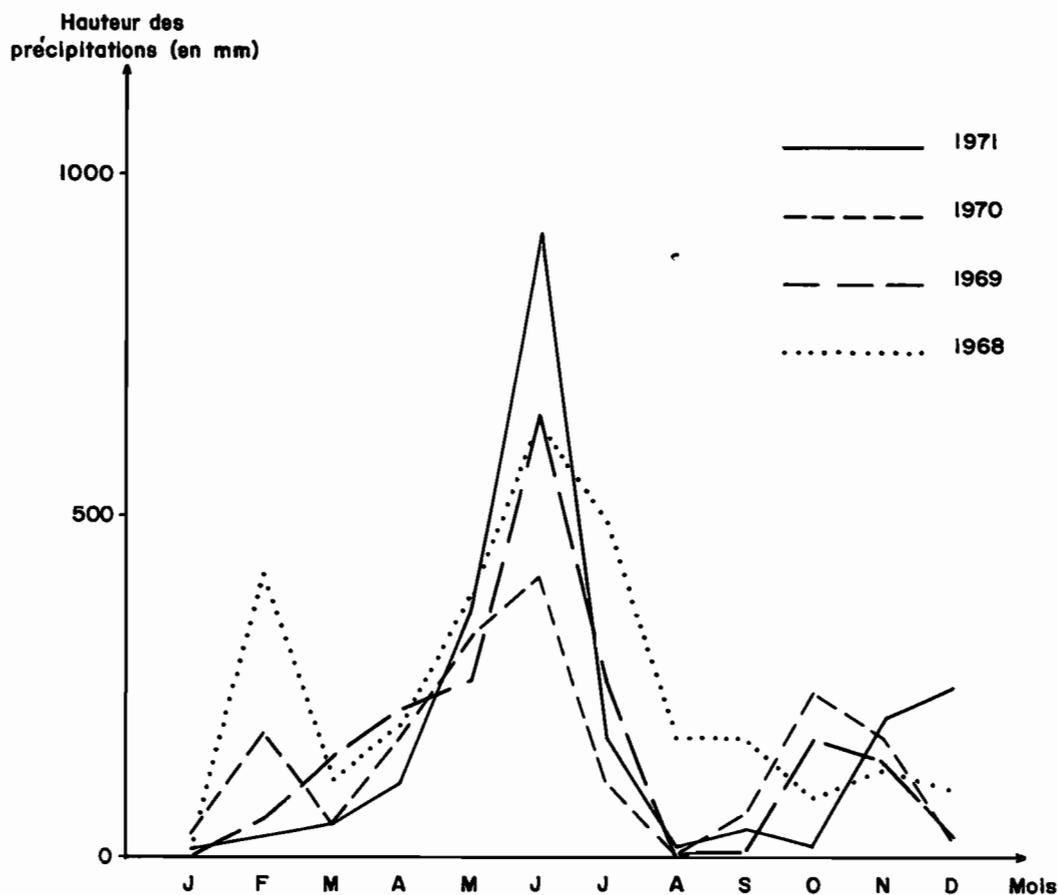


Fig. 7 — Variations mensuelles des précipitations sur la plantation industrielle d'Eloka

TABEAU XX

Humidité et chaleur d'après les données de l'ancienne station météorologique de Bingerville

Mois	Degré hygrométrique (en %)	Températures (en °C)		
		Moyenne globale	Moyennes maxima	Moyennes minima
Janvier	85,0	25,5	29,4	22,0
Février	83,3	27,4	30,6	23,8
Mars	86,4	26,3	29,4	23,2
Avril	85,1	26,3	29,7	23,3
Mai	86,6	25,5	28,4	22,7
Juin	90,3	24,2	25,9	22,6
Juillet	91,6	23,7	25,2	22,2
Août	92,0	22,5	23,9	21,0
Septembre	92,0	23,5	25,0	22,1
Octobre	91,9	24,6	26,4	22,9
Novembre	84,0	25,8	28,3	23,6
Décembre	83,5	26,0	28,5	23,5

Elle « couvrait jadis tout le bassin sédimentaire. Devant les exploitants forestiers, les fabricants de charbon de bois et les cultures vivrières et industrielles, elle a reculé jusqu'à ne plus montrer que quelques îlots de forêts classées » (53), entre Grand-Lahou et la frontière du Ghana. Cette dégradation est particulièrement intense à la périphérie d'Abidjan et de Bingerville, donc dans la région d'Aghien. Près d'Abidjan, elle donne naissance à un paysage de recrû forestier et de fourrés au ras du sol faciles à maîtriser. Mais du côté de Bingerville, la forêt secondaire a tendance à reprendre sans cesse ses droits. Les déplacements y sont malaisés. Les îlots de savane qui lui sont contigus, tout comme ceux que l'on peut observer en pays adioukrou, entre Cosrou et Nzida, par exemple, n'ont aucun rapport avec les défrichements. Cette savane à ramiers ou *Borassus flabelliformis* constitue un phénomène original sous le climat qui vient d'être défini. Son origine fait l'objet de nombreuses controverses. Elle est toujours localisée sur des sols issus du Continental Terminal, à proximité de lagunes, qu'elle atteint rarement cependant. Sur la terre d'Aghien, par exemple (cf. fig. 8) — comme sur toute la presqu'île —, elle occupe, loin du « bord », la partie horizontale du plateau. Il n'en reste que quelques dizaines d'hectares. Un peu partout — et pas seulement dans la région qui est étudiée ici — elle a été effacée par des plantations industrielles.

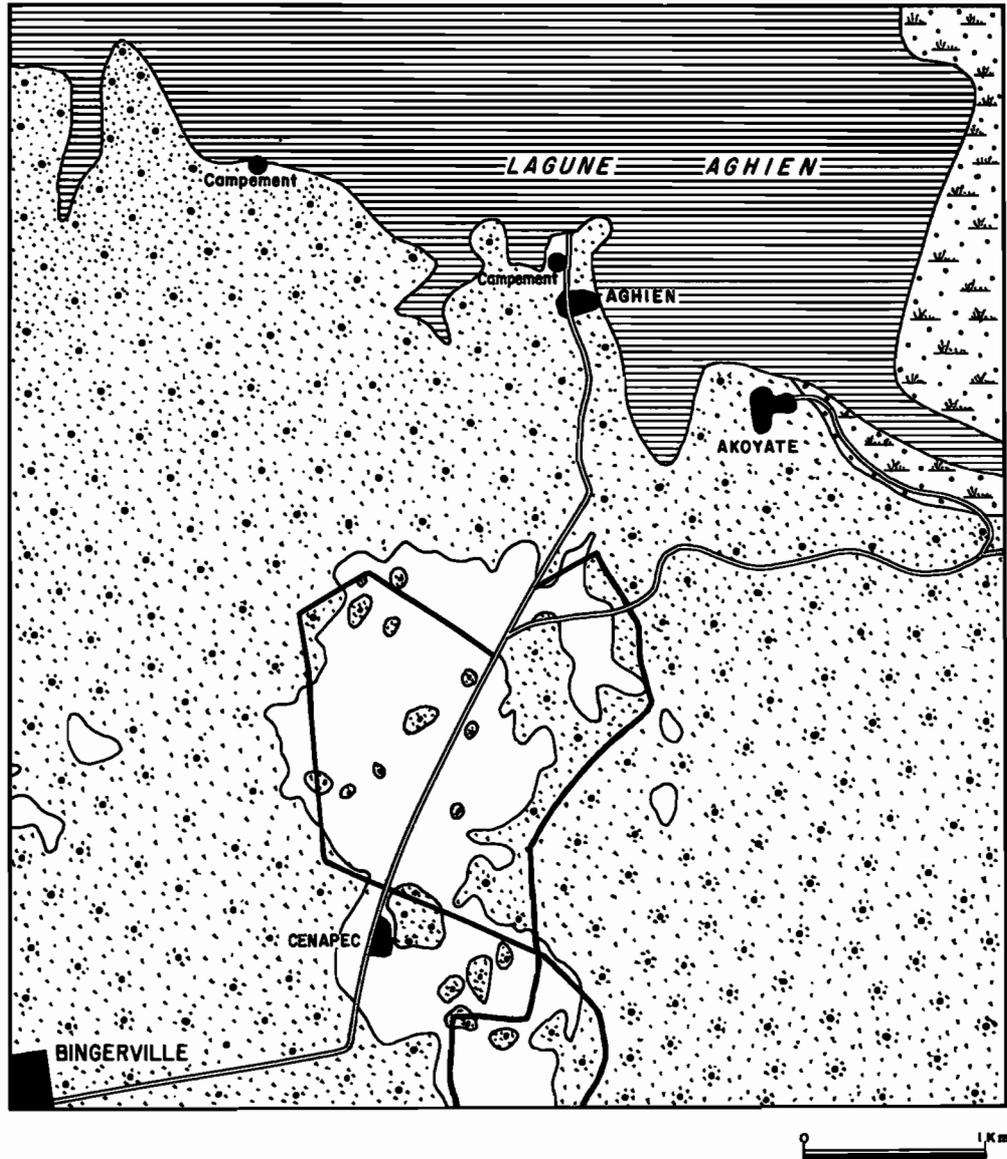
L'un et l'autre milieux sont par conséquent, sinon en voie de disparition, du moins en pleine transformation. Dans la forêt la variété et la qualité des espèces semblent s'être beaucoup appauvries. Il n'est plus question d'y exploiter l'avodité ou *Turraeanthus africanus*, l'une des 18 principales essences exploitées en Côte d'Ivoire. Le palmier spontané (appelé à tort palmier naturel) y foisonne. Avec une centaine d'arbres à l'hectare, cette palmeraie faisait encore partie en 1968 des plus denses de Côte d'Ivoire (cf. fig. 9). En témoigne l'inventaire réalisé cette année-là dans la perspective d'une reconversion (54). En fait il n'y a pas vraiment reconversion, mais abandon progressif... Rupture d'équilibre ou mutation sans violence ? Ecologiquement, la forêt de la presqu'île de Bingerville-Eloka pose de nombreuses interrogations. Mais on ne peut pas dire qu'elle n'existe plus. Les savanes prélagunaires posent le problème en termes un peu différents. Le peu qu'il en reste permet d'observer qu'il s'agit du groupement caractéristique à *Brachiaria brachylopha* avec, ici, comme dans tout le Sud-Est ivoirien, faciès à *Pobeguinea arrecta*. Ce groupement a été, comme ailleurs, envahi par l'*Imperata cylindrica*, terme ultime de sa dégradation. Cette graminée, particulièrement envahissante par ses rhizomes, est très difficile à extirper. A. CHEVALIER, en 1931, en notait déjà les inconvénients : « Les frais supplémentaires qu'entraîne l'abattage de la forêt par rapport au défrichage de la savane sont minimes et largement compensés par la fertilité toujours beaucoup plus grande du sol forestier... Partout où coexistent des sols forestiers et des sols de savanes, les indigènes choisissent la forêt... Pour rien au monde ils ne planteraient en savane des bananiers ou des palmiers... » (55). Les Ebrié en effet utilisent peu la savane, à l'exception des îlots forestiers qu'elle renferme. Par contre les allochtones — Baoulé, Sénoufo ou autres — la cultivent, ce qui prouve qu'elle n'est pas totalement infertile, même pour un planteur sans moyens. La SODEPALM, quant à elle, utilise une méthode mécanique pour détruire les rhizomes, méthode qui consiste à provoquer leur décomposition par la suppression de toute partie aérienne et chlorophyllienne pendant de longues semaines.

Ainsi coexistent, sur la presqu'île, deux unités écologiques, la forêt et la savane, mises en valeur en principe, la première par des autochtones, la deuxième par des allochtones. A part quelque cent hectares de forêts marécageuses, il n'existe pratiquement plus de terre qui ne soit « contrôlée » d'une manière ou d'une autre, que ce soit par des ruraux, ou par la SODEPALM, ou par l'un des multiples organismes qui se trouvent à Bingerville, tels le CENAPEC (Centre national de promotion des entreprises coopératives), l'IFCC (Institut français du café et du cacao), le Centre d'élevage, etc. La liste en est longue. Les litiges, pour des questions foncières, sont fréquents et rebondissent, comme le dit le sous-préfet, « chaque fois qu'un nouveau responsable est appelé à la tête de la circonscription ». Même les parcelles faisant l'objet de titres fonciers (la sous-préfecture est largement couverte par des titres fonciers de l'époque coloniale) sont fréquemment remises en cause, du moins quant à leur tracé. Les propriétaires en effet n'entretiennent pas les layons servant de limites. Celles-ci peuvent être ainsi facilement contestées et les intéressés n'hésitent pas alors à traiter l'affaire devant les autorités. Il est dans l'ordre des choses que les Ebrié cherchent à récupérer d'un côté ce qu'on leur prend de l'autre. Mais en vertu du principe ancestral, selon lequel la terre appartient à celui qui l'exploite — surtout lorsque cette exploitation est ancienne —, ils se trouvent souvent démunis d'arguments. Ils sont sans défense

(53) E. ROOSE et M. CHEROUX, article cité (N. LENEUF), p. 55.

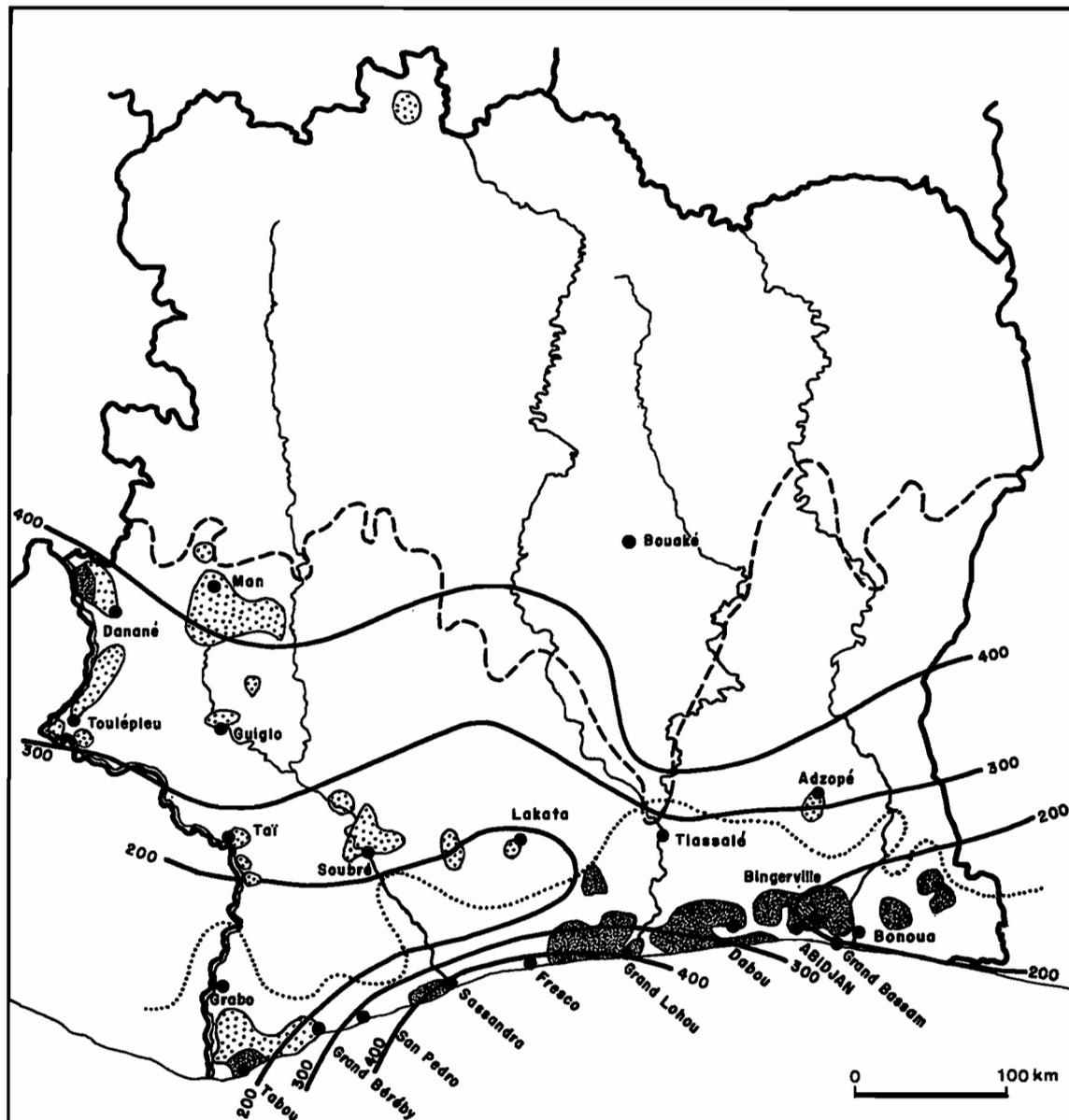
(54) J. MEUNIER, *Etude des palmeraies spontanées d'*elaeis guineensis* Jacq. en Côte d'Ivoire*, IRHO-ORSTOM, Abidjan, 1968.

(55) A. CHEVALIER, « Le palmier à huile à la Côte d'Ivoire », in *Revue de botanique appliquée et d'agriculture tropicale* (116), avril 1931, p. 224.



-  Forêt sempervirente à Turraeanthus africanus et Heisteria parvifolia dégradée
-  Savane à Brachiaria brachylopha et Loudetia ambiens
-  Forêt marécageuse à Symphonia globulifera et Mitragyna ciliata
-  Centre urbain, village et campement
-  Pistes principales
-  Limite de la plantation industrielle du groupe SODEPALM

Fig. 8 — Région d'Aghien - Esquisse de la végétation



- Palmeraie dense
- Palmeraie peu dense
- Limite septentrionale des palmeraies naturelles qui furent exploitées pour l'exportation
- Ligne isodéficit hydrique annuel de 300 mm
- Ligne isodéficit hydrique annuel de 400 mm
- Limite septentrionale de la forêt dense humide

SOURCES : - J. MEUNIER. Etude des palmeraies subspontanées d'élaeis guinéensis Jacq en Côte d'Ivoire-1968
 - Aug. CHEVALIER. Mission forestière de la Côte d'Ivoire. Itinéraire de la mission et principales zones de végétation - décembre 1906- août 1907
 - Le milieu naturel de Côte d'Ivoire.- M. ELDIN et A. DAUDET

Fig. 9 — Situation des palmeraies naturelles de Côte d'Ivoire

également devant les « raisons » de sociétés, qui, comme la SODEPALM, « achètent » leurs terroirs — du moins une partie — pour le bien de la Nation. Il est loin le temps où les terres étaient fraîches, les jachères longues et la lagune poissonneuse. Ils n'hésitaient pas alors à vivre de fermage, gardant la moitié ou les deux-tiers de la récolte. C'est ce qui permit à beaucoup d'allochtones (Mandé, Voltaïques, etc.) de venir s'établir dans la région pendant la première moitié de ce siècle. Les conditions humaines, pour un développement harmonieux de l'agriculture et des hommes, y sont-elles supérieures finalement aux conditions naturelles ? Les sols n'y sont pas mauvais ; meubles, homogènes et profonds, ils ont d'excellentes qualités physiques, notamment pour la culture du cacao, du café et surtout du palmier à huile, qui requiert des sols adaptés à un système racinaire de type fasciculaire. Le climat par ailleurs est bon et la végétation naturelle, hétérogène, n'est pas un obstacle. L'homme, dans ce cadre, est partout, caractérisé par la disparité et la discontinuité de ses actions, de ses systèmes d'exploitation du sol, disharmonie qui accentue les effets de la dualité du milieu naturel, modifiant sans cesse un équilibre écologique, sans le rompre toutefois, grâce à la générosité du climat équatorial.

L'HOMME

« N'Guessan, c'est le mauvais planteur : il laisse l'engrais dans les sacs, les mauvaises herbes dans la plantation, les rongeurs dans les palmiers et les régimes dans les arbres, se contentant d'en arracher quelques-uns, plus ou moins verts, les jours où il a réellement besoin d'argent. A ce compte là, sa palmeraie ne lui rapporte guère, ce qui n'est pas du goût d'Yvonne, sa fiancée qui lui répète : pas d'argent, pas de mariage ! Par contre l'oncle de sa fiancée, lui, se donne du mal et gagne beaucoup d'argent avec la SODEPALM. Une petite leçon de morale dans la plantation de l'oncle, quelques œillades d'Yvonne, l'intervention raisonnée du célèbre Dédé Robert : et voilà notre N'Guessan remis dans le droit chemin. Il se met à travailler sérieusement et récolte le nécessaire pour fonder un foyer. Un an plus tard, nous le retrouvons dans une coquette maisonnette, tandis que sa chère Yvonne lui sert une boisson bien glacée, dépliant son *Fraternité-Matin* après une journée de labeur dans les palmiers... Comme quoi, par le palmier rien n'est impossible.

Depuis quelques semaines, cette édifiante histoire excite les commentaires passionnés des planteurs villageois, qui assistent aux projections organisées dans les villages à leur intention par la SODEPALM. Un camion-cinéma sillonne les routes de Basse-Côte pour leur amener le spectacle à domicile. Le film évidemment poursuit un but éducatif : amener nos planteurs à récolter plus régulièrement après avoir bien soigné leur palmeraie » (56).

Le planteur, tel que semblent le voir les technocrates du groupe SODEPALM, lit *Fraternité-Matin*, le quotidien unique de Côte d'Ivoire, et déguste le soir des boissons glacées. Dans le secteur de Bingerville cependant, 72 % des planteurs villageois sont illettrés (57) et l'on ne voit pratiquement jamais de frigidaire dans les cases, a fortiori quand elles n'ont pas l'électricité, comme à Aghien. On présente un modèle aux villageois, mais correspond-il à leurs aspirations ? A qui s'adresse la SODEPALM avec ce paternalisme débridé ? Dans les villages les habitants font généralement bon accueil à ce genre de manifestation qui les distrait. En ce qui concerne la leçon qu'elle est censée leur apporter, ils n'en pensent ni bien, ni mal ; leur opinion se situe dans d'autres sphères, avec sans doute d'autres systèmes de valeur qu'ils ne livrent pas. Et d'ailleurs pensent-ils tous la même chose ? Il semble bien hasardeux de vouloir dégager à tout prix un profil de planteur en décalage perpétuel avec sa société de développement. Certes les ressortissants d'un même village influent les uns sur les autres. L'étude de la communauté ébrié d'Aghien révèle une incontestable « globalité » (c'est le mot qui paraît le plus juste), mais qui a ses revers. En 1972 les divisions, les oppositions apparaissent essentiellement au niveau de l'espace. Cinq ans après, elles se manifestent de façon plus directe au niveau des individus. Le planteur, le planteur villageois, le développé sont des concepts qui dans la pratique éclatent.

(56) *Palm'Echos*, n° 19, juillet 1972.

(57) A.-M. PILLET-SCHWARTZ, 1973, p. 158.

APPROCHE DÉMOGRAPHIQUE

Le village d'Aghien avait au début du siècle déjà une centaine d'habitants (58). En 1964 sa population est estimée à 252 habitants, dont 230 pour la communauté villageoise à proprement parler (59). En 1972, on en a recensé 314, dont 243 pour la communauté villageoise et 235 pour la communauté ébrié (60). Le recensement de 1975 fait état de 791 habitants, sans livrer pour le moment plus de détails (61). Ce chiffre, pour être aussi élevé, englobe sans doute les campements de travailleurs situés à la périphérie du terroir — notamment celui de la plantation semi-industrielle, entre Aghien et Akandjé, qui a déjà été évoquée — car la communauté villageoise elle-même n'a guère changé numériquement en l'espace de trois ans. Loin de s'accroître, elle tendrait plutôt à durcir cette attitude de repli sur elle-même, qui la caractérisait déjà en 1972 ; tendance à la concentration, qui va de pair avec le tassement du terroir autour de son noyau (le village) ; double phénomène lié, de façon paradoxale, à la relative laxité des villageois à l'égard de « l'étranger » en quête d'une terre à cultiver ou à « construire ». Contradiction qui remet en question l'homogénéité apparente de cette petite communauté ébrié. A-t-elle des racines profondes ou s'agit-il simplement d'une tactique défensive ? Le groupe est-il en train de se fortifier, de s'édifier en citadelle ? Est-il au contraire un édifice vulnérable, ouvert à tous vents, facile à démanteler ?

314 résidents permanents ont été recensés en mars 1972 ainsi que 29 résidents extérieurs. Ont été considérés comme des résidents permanents 30 personnes qui étaient absentes à ce moment-là mais de façon non définitive : essentiellement des élèves des établissements secondaires de Bingerville et d'Abidjan et des travailleurs dont les femmes et enfants résident au village, et qui eux-mêmes viennent y dormir souvent. Une observation de la pyramide des âges relative aux résidents permanents (cf. fig. 10) montre que l'on a affaire à une population jeune, avec (cf. tabl. XXI) 60 % de moins de 20 ans et quelque 90 % de moins de 50 ans. Le taux de masculinité, quant à lui, est supérieur à 1 pour l'ensemble des effectifs, mais inférieur à 1 si l'on considère les tranches d'âge de 20 à 35 ans, ne dépassant pas 0,39 en ce qui concerne la catégorie des 20-25 ans. Ce n'est qu'après 35 ans que les hommes sont à nouveau les plus nombreux. L'émigration, seule explication plausible à ce déséquilibre, affecte les hommes adultes les plus jeunes : essentiellement les 20-25 ans et secondairement les 25-35 ans. Passé cet âge, l'homme aurait tendance à se réinsérer dans le village, avec sans doute l'intention de « se faire sa place au soleil ». On verra au niveau du terroir quel est le sort des moins de 35 ans restés à Aghien. Rappelons que, pour l'ensemble de la presqu'île, les planteurs villageois de moins de 30 ans ne représentent que 2,4 % des effectifs, ceux de moins de 35 ans 10,2 %. Cette fuite des forces vives n'a rien d'exceptionnel. Il est certain qu'elle n'affecte pas que les villages lagunaires, loin de là. On s'y attache dans la mesure où elle constitue une menace à plus ou moins long terme — d'ici 10 ou 15 ans par exemple — pour le village. La réduction du nombre d'exploitants agricoles pourrait remettre en cause, plus que n'importe quelle action, son unité et sa pérennité : éclatement des « structures » foncières traditionnelles d'une part, insuffisante mise en valeur d'autre part, ce qui est peu probable. Tels que se comportent un certain nombre de villageois en effet, le problème se poserait plutôt de façon inverse : pas assez de place pour tous.

Qu'elle revête un caractère définitif ou temporaire, qu'elle s'exerce vers une ville ou un village, l'émigration est perçue par les habitants d'Aghien comme une entreprise dûment motivée. Personne n'a jamais quitté le village à l'aventure, pour le simple plaisir de partir. L'éloignement considéré comme définitif, et qui implique une résidence effective hors du village, a deux buts essentiels : le travail pour les hommes, le mariage pour les femmes (cf. tabl. XXII). 16 hommes d'Aghien, ayant 29 ans d'âge moyen, ont abandonné la terre pour un travail en ville. La moitié s'est installée à Abidjan, les autres à Bingerville, Dabou, Gagnoa, Korhogo, etc. Ils exercent des fonctions diverses, souvent par petits groupes de 2 ou 3, quelquefois à l'intérieur du même cadre. Ainsi 2 travaillent pour la SODEPALM à Dabou, 2 pour Palmivoire à Abidjan, 2 à l'ECCI, 2 dans la police, 3 dans la maçonnerie, etc. Encore exceptionnelles sont les femmes qui partent pour le même motif. Par contre le mariage a entraîné le départ de 6 d'entre elles — ayant 28 ans d'âge moyen — vers d'autres villages ébrié ou vers Abidjan et Bouaké. On note que pour le moment il n'y a pas, en contrepartie — parmi la communauté ébrié du moins —, d'épouse venant de l'extérieur, pas même d'un village voisin. La communauté villageoise chercherait-elle à retenir au maximum, sinon les éléments masculins, du moins les éléments féminins ? Le

(58) F.-J. CLOZEL, *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, Challamel, 1906.

(59) Recensement variolé.

(60) A.-M. PILLET-SCHWARTZ, 1973, p. 257.

(61) République de Côte d'Ivoire, Comité national de recensement, Ministère de l'Economie et des Finances, ouvrage cité, p. 15.

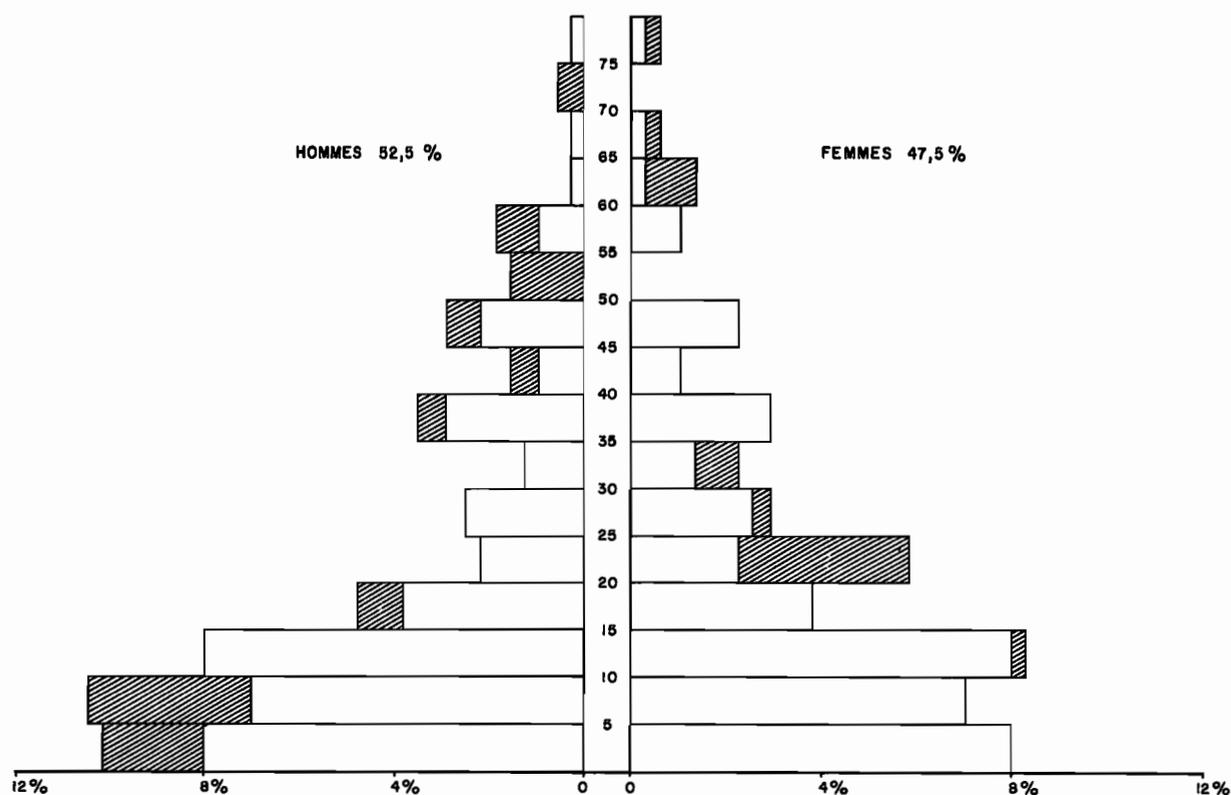


Fig. 10 — Population d'Aghien : résidents permanents
Structure par sexe et par âge (1972)

TABLEAU XXI
Population d'Aghien en 1972 : résidents permanents, structure par sexe et par âge

Tranches d'âge	Hommes	%	Femmes	%	Total	%	Total cumulé	%
0 à 4	32	10,2	25	8	57	18,2	57	18,2
5 à 9	33	10,5	22	7	55	17,5	112	35,7
10 à 14	25	8	26	8,3	51	16,3	163	52,0
15 à 19	15	4,8	12	3,8	27	8,6	190	60,6
20 à 24	7	2,2	18	5,7	25	7,9	215	68,5
25 à 29	8	2,5	9	2,9	17	5,4	232	73,9
30 à 34	4	1,3	7	2,2	11	3,5	243	77,4
35 à 39	11	3,5	9	2,9	20	6,4	263	83,8
40 à 44	5	1,6	3	1	8	2,6	271	86,4
45 à 49	9	2,9	7	2,2	16	5,1	287	91,5
50 à 54	5	1,6	0	0	5	1,6	292	93,1
55 à 59	6	1,9	3	1	9	2,9	301	96,0
60 à 64	1	0,3	4	1,3	5	1,6	306	97,6
65 à 69	1	0,3	2	0,6	3	0,9	309	98,5
70 à 74	2	0,6	0	0	2	0,6	311	99,1
75 et +	1	0,3	2	0,6	3	0,9	314	100,0
Total	165	52,5	149	47,5	314	100,0	314	100,0

TABLEAU XXII
Projection démographique d'Aghien vers l'extérieur

Résidence	Motivation	Homme	Femme	Age moyen	Localisation
Résidence principale hors du village	Travail	16	1	29,0	Abidjan 13
	Mariage		6	28,0	Bingerville 2
	Divorce		3	23,0	Pays ébrié 5
	Polygamie		3	30,5	Dabou 3
Résidence principale dans le village	Travail	6		30,5	Autres 6
	Apprentissage	2		20,0	Abidjan 15
	Scolarité	13	9	15,5	Bingerville 8
Total et moyenne		37	22	22,5	Pays ébrié 1
					Autres 5

départ de certaines ne serait alors qu'une conséquence de l'émigration des hommes, un palliatif. L'éloignement temporaire, quant à lui, implique, indépendamment de sa durée, un attachement au village, concrétisé par une résidence et la présence d'au moins une partie de la famille immédiate de l'absent. Les deux causes essentielles sont le travail et, pour les jeunes, l'apprentissage et la scolarité. Les retours au village sont, pour le mari qui travaille, en général hebdomadaires, pour le fils ou la fille qui poursuit ses études, plutôt mensuels ou trimestriels. Dans tous les cas l'absent est dans une situation transitoire. Reviendra-t-il s'installer au village ou le quittera-t-il définitivement ? Pour les travailleurs qui exercent le métier d'artisans, un retour au village reste possible. Passé une certaine limite d'âge — 35-40 ans — et dans la mesure où ils ont accès à la terre, ils peuvent espérer une réintégration. Aucun métier n'est véritablement possible à Aghien, qui est une impasse. Mais l'artisanat se conçoit facilement comme une situation provisoire, un moyen de faire des économies avant une installation définitive. Evidemment le jeune qui termine des études secondaires dans un établissement d'Abidjan ou de Bingerville a peu de chance de revenir au village, sinon pour ses vacances. Quels que soient leurs débouchés, les 21 écoliers qui ont quitté Aghien n'accepteront sans doute jamais de devenir planteurs, et viendront accroître d'ici peu les effectifs des émigrés définitifs, renforçant le problème déjà évoqué, selon lequel le terroir risque de passer en dessous de son seuil de survie. Il existe une autre forme d'éloignement temporaire, plus difficilement mesurable. Il s'agit des déplacements répondant à des motivations d'ordre social. La solidarité familiale, lignagère et clanique suscite de nombreux va-et-vient, surtout en ce qui concerne les femmes et les enfants. Les chefs de ménage, en effet, se sentent un peu indispensables et ne font que des voyages de courte durée. Tandis que les femmes disparaissent facilement un mois, deux mois, parfois plus. Il y a toujours d'autres femmes pour préparer l'attiéké, le poisson fumé et la sauce-graine à leur place. Les incidences de ces migrations sont moindres, en ce sens que la fonction essentielle de la femme, qui est de nourrir la famille, est assurée. La femme joue néanmoins aussi un rôle économique important, ce qui tendrait à prouver que la vie sociale passe parfois avant la vie économique, aspect déjà considéré à propos des planteurs villageois. Ainsi un certain nombre de facteurs sociaux contribuent-ils à projeter les habitants d'Aghien hors du village, mais l'éloignement dans ce cas n'a pas la même signification que lorsqu'il répond à des motifs d'ordre économique. Même lorsqu'il s'agit d'un établissement définitif au loin — à la suite d'un mariage par exemple — l'absent est toujours considéré comme dépendant moralement, et à la limite socialement, de sa communauté d'origine. Les habitants d'Aghien ont le sens de leur autonomie et de leur unité. Tous ces déplacements pourtant, facilités par la proximité d'Abidjan, contribuent à accélérer leur acculturation.

Le village, malgré sa situation, est resté longtemps fermé à l'apport de la culture occidentale. La plupart des plus de 20-25 ans en effet ne parlent pas français. Par contre les moins de 20 ans savent presque tous lire et écrire et une vingtaine ont entrepris des études secondaires. Les habitants sont passés sans transition à un rythme de scolarisation accélérée. Parmi les 110 francophones, qui représentent 35 % de l'effectif global, 17 seulement ont plus de 20 ans, 4 plus de 25 ans (dont les deux instituteurs en présence au moment de l'enquête) et 1 plus de 30 ans. Ils savent tous plus ou moins lire ou écrire, et plusieurs ont le CEP, ce qui ne les a pas empêchés de rester attachés à la terre. La scolarisation à l'intérieur du village même est élevée : 116 élèves lors de la rentrée

1972-1973. Un troisième instituteur a en effet été affecté cette année-là, ce qui a permis de mettre en place les cours préparatoires 1 et 2, qui n'existaient pas jusqu'alors. Cela a provoqué par ailleurs l'inscription d'un certain nombre d'enfants extérieurs au village : une trentaine, dont près de la moitié en cours préparatoire 1. Ils viennent essentiellement, en pirogue, d'Aghien-Télégraphe, mais aussi, par le relais de Bingerville, de Grand-Bassam et d'Abidjan. Le village tendrait donc à se ranger, toutes proportions gardées, dans la lignée de Bingerville, dont la vocation scolaire est incontestable. Il deviendrait — de même qu'Achokoi — une sorte d'annexe pour le primaire. Trois instituteurs pour 300 habitants, un quart des élèves venant de l'extérieur, cela paraît en effet beaucoup pour cette localité située au bout d'une impasse, sans eau, sans électricité... Il semble que les villages dans l'orbite de Bingerville soient gagnés petit à petit par sa vocation scolaire, et ceci encore pourrait contribuer dans l'avenir à « l'éclatement » d'Aghien. A côté de l'école, au bout de la large rue qui partage le village en deux, se trouve l'église catholique. Les 3/4 des habitants d'Aghien ont en effet embrassé cette religion. On distingue : 240 catholiques, 47 harristes, 14 protestants, 9 musulmans et 4 animistes. La présence de musulmans à Aghien est le fait de manœuvres voltaïques essentiellement, celle de protestants des Abbey et des Adioukrou. Les Ebrié sont en général catholiques ou harristes. Il n'est guère facile de mesurer l'impact économique de l'une ou l'autre religion. On observe que le harrisme, secte d'obédience chrétienne, est la religion des planteurs les plus modestes, mais il ne semble pas qu'elle ait (pas plus que le catholicisme) une influence quelconque sur leur façon de concevoir leur exploitation. Par contre, le célèbre prophète harriste Atcho a contribué à diviser le village en deux coopératives de pêche, le jour où il proposa des crédits pour l'achat d'un grand filet en commun. Les villageois appellent l'une la « coopérative-Atcho », l'autre la « coopérative-village », mettant ainsi en évidence leur volonté d'affirmer leur identité en tant que village, tout en acceptant les disparités, même au sein de la communauté ébrié. Les uns et les autres font montre sur cette question de tolérance, presque d'indifférence. Apparemment longtemps fermés aux influences extérieures, les habitants semblent avoir toujours été en fait d'un naturel réceptif. L'apport religieux du christianisme d'une part, l'apport monétaire des cultures commerciales de l'autre, ont modifié en un siècle leur patrimoine socio-culturel, lente mutation sans comparaison, il est vrai, avec la métamorphose que prépare, comme partout dans le pays, la scolarisation des jeunes. Le village aspire, sans aucun doute, à son identité, à son autonomie, à sa cohésion originelle, mais on ne peut nier qu'il soit, et qu'il ait été, prêt à recevoir ce que pouvait lui apporter le modernisme. L'individualisme y est ancien et prononcé.

Les 314 habitants d'Aghien sont répartis en 52 unités budgétaires. Chacune de ces unités compte donc en moyenne 6 individus. Elles sont généralement assimilables à des ménages, renforcés dans certains cas d'un ou de plusieurs parents, parfois d'étrangers faisant l'objet soit d'une adoption, soit d'un contrat. Pour plus de commodité, le terme de « ménage » est employé ici, de préférence à celui d'« unité budgétaire », étant bien entendu que les ménages en question peuvent être élargis d'indépendants. La communauté villageoise à proprement parler, composée essentiellement, mais pas uniquement, d'Ebrié, compte 39 ménages, auxquels on peut adjoindre 2 ménages d'enseignants. Une communauté agni, à une centaine de mètres du village, en regroupe 6, une communauté adioukrou, à l'autre bout du terroir, 2, enfin un petit campement étranger, au pied du village, 3. C'est essentiellement la communauté ébrié qui sera étudiée ici. Elle rassemble 235 individus, auxquels on peut associer 4 étrangers liés, officiellement ou non, à des femmes du village, 4 autres intégrés par adoption et 13 manœuvres, qui ne sont évidemment pas ébrié non plus. Les 39 ménages qu'elle représente sont de véritables ménages dans un peu moins des 2/3 des cas. 14 chefs d'exploitation entretiennent, outre leurs femmes et leurs enfants, une ou plusieurs personnes (en moyenne deux) extérieures au ménage. Elles leur sont rattachées par divers liens de parenté (cf. tabl. ci-après).

Les 3/4 de ces personnes sont natives d'Aghien, 7 seulement — parmi les enfants adoptifs notamment — sont nées ailleurs : 1 à Santé-B, 1 à Adjamé-B, 1 à Dabou, 1 à Agboville, 1 à Adzopé et 2 à Katiola. C'est un des traits les plus frappants de la communauté ébrié d'Aghien que cette homogénéité, ce repli sur elle-même qu'elle affiche. En effet, non seulement elle intègre peu d'allochtones (même si elle les autorise à s'établir sur ses terres), mais on observe en outre que tous les autochtones — à l'exception de quatre provenant d'Akandjé, de Santé, d'Adjamé et d'Abobo — sont issus d'Aghien. L'endogamie villageoise est donc à peu près générale, ce qui n'était pas le cas autrefois, des échanges matrimoniaux se faisant de temps en temps avec les villages voisins. Cette évolution est bien sûr une réaction contre les menaces qui se sont petit à petit manifestées à l'encontre du patrimoine villageois — du patrimoine foncier notamment — (accroissement d'Abidjan et des densités démographiques dans la région de Bingerville, développement des cultures commerciales, etc.). On verra ultérieurement si cette attitude a réussi à maintenir la cohésion du terroir. C'est de toutes les façons une tactique commune aux sociétés dysharmoniques que d'essayer de retenir les filles (par lesquelles se fait la filiation) en les mariant aux hommes du village. Les Ebrié d'Aghien à cet effet se montrent prêts à accueillir des étrangers, en tant qu'époux de leurs filles. On a vu effectivement que l'attraction urbaine avait éloigné d'Aghien une partie des hommes en âge de se marier, et qu'il y avait actuellement une pléthore d'éléments

Lien de parenté au C.E.	Nombre de cas
Mère	4
Marâtre	2
Belle-mère	2
Tante de la femme	1
Sœur	2
Frère	1
Belle-fille	1
Neveu patrilatéral	2
Neveu utérin	1
Nièce utérine	1
Fille d'un cousin de sa femme	1
Petif-fils	2
Petite-fille	2
Fils adoptif	3
Fille adoptive	3
Total	28

féminins de 20 à 35 ans. Ce surplus est pourtant déjà amoindri par l'éloignement de presque une dizaine de femmes mariées ailleurs ou divorcées. Comment le problème est-il traité à l'intérieur de la communauté ébrié? Si l'on excepte les quatre femmes qui ont contracté alliance respectivement avec un Bété, un Dioula, un Tagouana et un Appolo, quel est le sort des autres? Les hommes sont plus nombreux en dessous de 20 ans et de 40 à 59 ans. Les effectifs féminins par contre l'emportent de 20 à 39 ans (28 contre 17) et au-delà de 60 ans (cf. tab. XXIII). Le pourcentage de femmes célibataires ayant entre 20 et 35 ans est peu élevé cependant (3 sur 20 seulement). Celles-ci sont souvent mariées à des hommes de 15 ou 20 ans de plus qu'elles. Le problème est ainsi à peu près résolu. Et finalement, bien que beaucoup moins nombreux que les femmes du même âge, les hommes de 20 à 35 ans sont dans 5 cas sur 12 célibataires : il s'agit de quatre qui dépendent encore totalement de leur père et d'un qui possède depuis peu un embryon d'exploitation. Car en principe tous les chefs d'exploitation sont mariés. Cinq sont divorcés et deux sont polygames. Aucun, mis à part le jeune qui vient

TABLEAU XXIII
Population ébrié d'Aghien en 1972 : structure par sexe et par âge

Tranches d'âge	Hommes		Femmes		Total effectifs
	Effectifs	C.E.	Effectifs	Femmes de C.E.	
0- 4	18		21		39
5- 9	25		18		43
10-14	24		24		48
15-19	11		10	3	21
20-24	6	4	10	5	16
25-29	3	2	5	3	8
30-34	3	2	5	5	8
35-39	5	5	8	7	13
40-44	4	4	3	3	7
45-49	9	9	7	6	16
50-54	4	4	0		4
55-59	5	5	3	2	8
60-64	1	1	4	1	5
65-69	1	1	2	1	3
70-74	2	2	0		2
75 et +	0		2		2
Total	121	39	122	36	243

d'être évoqué, n'est resté célibataire. L'image du paysan français qui n'a pas réussi à trouver d'épouse pour s'occuper de ses terres et de ses animaux — et qui est si fréquente aujourd'hui — est inconcevable à Aghien. Pas d'exploitation, pas d'épouse, mais la réciproque est vraie. Il y a une coïncidence sans équivoque entre chef de ménage et chef d'exploitation. Et ce n'est pas seulement une question de main-d'œuvre. La raison en est plutôt sociale. On ne peut être chef d'exploitation sans être chef de famille. C'est un luxe que l'on ne peut se permettre dans une région aussi saturée. L'âge à cet égard n'intervient pas. Les plus jeunes chefs d'exploitation ont moins de 25 ans et sont déjà souvent plusieurs fois pères de famille. Par contre un des fils du doyen du village — le plus âgé des chefs de ménage (72 ans) — n'a déclaré ni femme, ni enfant, ni exploitation. Il dépendait, au moment de l'enquête, encore totalement de son père, bien qu'il ait déjà plus de 30 ans. Certains anciens ne laisseraient pas facilement les jeunes « s'installer ». Certes, de nombreux jeunes chefs de ménage se sont déclarés indépendants vis-à-vis de leur père, toujours vivant et actif dans le village. En fait ils sont souvent dans une semi-dépendance : ils ne disposent généralement que d'un champ de manioc, et vont travailler dans les plantations paternelles de café et cacao.

C'est approximativement le schéma que l'on peut retenir : tant que le père ou l'oncle maternel sont vivants — selon que la famille est plus ou moins moderne, plus ou moins attachée au système de filiation matrilineaire —, le fils qui est resté au village pour travailler la terre se trouve sinon dans une totale, du moins dans une semi-dépendance. Il ne peut guère espérer plus qu'un champ vivrier. On peut néanmoins le considérer déjà alors comme chef d'une unité budgétaire, sa dépendance consistant essentiellement à fournir du travail dans les plantations de son père ou de son oncle maternel, en étant par la même occasion freiné dans l'établissement de plantations personnelles. On verra, au niveau de la répartition de l'espace, quelle est l'importance de cette hiérarchie d'ainés à cadets. Elle suscite le départ des hommes jeunes, mais contribue paradoxalement à préserver la cohésion du terroir, en maintenant le nombre et la taille des parcelles, tout en assurant aux plus jeunes des chefs de ménage restés au village au moins un morceau de terre. C'est cette dernière raison qui fait que dans la quasi-totalité des cas l'unité budgétaire est l'équivalent d'un ménage, et que le nombre d'actifs par ménage n'excède pas 2,4. En effet 94 actifs ont été recensés, soit en moyenne 2,4 par unité budgétaire, chiffre qui passe à 2,7 si on leur adjoint les 13 manœuvres employés dans le village à cette époque. Sont considérés comme actifs les 15-64 ans, à l'exception des scolaires : 12 élèves — 8 garçons et 4 filles — ayant entre 15 et 20 ans et qui n'apportent qu'une aide temporaire, pendant les vacances. Les personnes à charge sont donc au nombre de 149, soit 3,8 par ménage (dont 3,3 de moins de 15 ans) et en moyenne 1,6 par actif. Les actifs sont dans la plupart des cas les époux, aidés une fois sur trois d'un manœuvre. La structure des unités budgétaires est donc relativement simple, la main-d'œuvre familiale étant réduite à sa plus simple expression. On préfère se passer des fils de 20 à 30 ans plutôt que de risquer d'être supplanté par eux. On devrait retrouver les fondements de cet antagonisme au niveau de l'organisation sociale et politique du village, une organisation qui, pour le moment, tend à sacrifier les plus jeunes — comme cela a souvent été observé dans les régions de forte densité de population — au profit de la continuité du terroir. Et cette stratégie semble s'être plutôt durcie qu'assouplie entre 1972 et 1976.

ORGANISATION SOCIALE ET POLITIQUE

Aghien, on l'a vu, comporte plusieurs unités de résidence, le village ébrié lui-même et les trois campements allochtones (cf. tabl. XXIV).

Ce cliché, réalisé au mois de mars 1972, a subi certes quelques modifications en 4 ans, modifications qui touchent surtout les allochtones : individus socialement isolés ou groupes numériquement faibles. Ainsi le campement adioukrou a-t-il été abandonné, puis réoccupé, la plupart des manœuvres sont partis également, d'autres ont été embauchés, un nouvel instituteur est venu s'installer avec sa famille, etc. Par contre, la communauté ébrié est restée relativement stable. Les autochtones n'ont pas la mobilité d'un manœuvre ou d'un quelconque allochtone venu tenter sa chance sur une terre étrangère. A l'inverse, la structure matérielle des « campements » étrangers semble parfaitement immuable, tandis que celle du village subit des ajustements permanents : signolage de la case principale (toujours en dur), réfection ou reconstruction des bâtiments annexes, déplacement de tel ou tel apatam... On peut suivre ainsi d'un mois à l'autre ces mutations ; la structure interne toutefois conserve ses constantes.

Les relations entre les deux groupes — les Ébriés d'un côté avec les quelques étrangers qu'ils ont annexés, époux, enseignants, manœuvres, etc., les familles non ébriées de l'autre — sont minimes. Elles reposent sur quelques principes admis de part et d'autre, en vertu desquels les étrangers n'ont que peu de droits (le droit de pêche essentiellement), mais jouissent en contrepartie d'une parfaite autonomie. Leur accès à la terre est

TABLEAU XXIV
Répartition dans l'espace de la population d'Aghien

Ethnie	VILLAGE			1 ^{er} campement	2 ^e campement	3 ^e campement
	Résidence Communauté villageoise	Manœuvres	Familles instituteurs			
Ebrié	235					
Agni				27		
Adioukrou	1				2	9
Bété	1		8			
Mossi		6			1	
Abbey	1		3			
Tagouana	2	1				
Abouré					3	
Baoulé			3			
Dioula	1	1			1	
Lobi		2				
Peul		2				
Attié	1					
Bobo		1				
Appolo	1					
Total	243	13	14	27	7	9

aujourd'hui limité dans au moins deux cas sur trois à un lopin étroit autour des campements, un « jardin » selon l'expression des Agni. Les Agni et les Adioukrou sont en fait des « déguerpis » de l'endroit acheté par le ministre évoqué ci-dessus. Malgré leur identité de situation, leurs liens avec les gens d'Aghien sont un peu différents. Si les Agni sont considérés comme des réfugiés, les Adioukrou sont par contre un peu considérés comme des colonisateurs. Ils sont pourtant moins nombreux, mais font l'objet d'une certaine suspicion, qui tient peut-être à leur ancienneté dans la région. Ils y sont restés en effet près de 50 ans, alors que les Agni n'ont « fait » qu'une quinzaine d'années. Par ailleurs, ce fait s'explique aussi peut-être par leur façon d'entrevoir leur installation sur les terres d'Aghien. Ils possèdent près de Dabou des plantations de café et cacao, qu'ils font exploiter par des manœuvres, et expliquent qu'ils sont venus ici « comme les Blancs viennent en Afrique, parce que c'est mieux d'être loin de son village ». Leur situation actuelle est simple. Pour eux le déguerpissement n'a pas entraîné de grands changements, leurs plantations de cultures commerciales se trouvant « au pays ». Néanmoins ils eurent maille à partir avec les gens d'Aghien lorsque leurs plantations de manioc commencèrent à prendre de l'extension. On voulut leur prendre de force une plantation nouvelle, qu'ils continuèrent cependant à exploiter, mais ils renoncèrent par la suite à en créer d'autres. Les terres autour de leur campement relèvent des deux « familles » Tchado et Godou, mais c'est à tout le village qu'ils se heurtèrent. Tous les habitants se sentent concernés dans ce genre d'affaires. Finalement ils en étaient réduits à l'exploitation très succincte de quelques cocotiers, bananiers et pieds de manioc, lorsqu'ils quittèrent l'endroit au milieu de l'année 1972 pour retourner chez eux. A Aghien, on prétendit qu'ils étaient partis à cause du manque de poisson, mais ils ne tardèrent pas à revenir — trois ans après. Pour les Agni, le déguerpissement posa beaucoup plus de problèmes, car ils exploitaient sur les terres du ministre des plantations de café, qu'ils ne purent recréer sur les terres d'Aghien. Leur installation dans le village ne remonte qu'à 1969. Ils ont obtenu la permission de construire, à 120 mètres de la dernière case ebrié, au bord du tronçon de piste qui mène à la lagune. Les villageois passent sans arrêt devant leur campement pour aller « au bord », mais cela ne semble gêner ni les uns, ni les autres. Pour les Ebrié, c'est peut-être une satisfaction de voir ce groupe de constructions en pisé, couvertes de matériau végétal et qui tranchent nettement avec le reste du village, indiquant de façon flagrante, sinon une subordination, du moins un état d'infériorité. Ils font un peu de polyculture derrière les cases (manioc doux, aubergines, canne à sucre, bananes...), et semblent avoir accepté la précarité de cette agriculture. C'est tout de même avec un peu d'amertume qu'ils remarquent, en regardant tout près de leur campement, le morceau de terre que le village a accordé à un ancien ministre, afin qu'il puisse faire construire une porcherie : « on donne la terre aux ministres, pas aux pauvres ». Ils vivent de la pêche et d'un simulacre de commerce : cigarettes, bonbons et morceaux de sucre au détail. Les villageois leur en achètent quelquefois, mais les relations entre les deux communautés (communautés très inégales puisque les Agni sont moins de 30) restent très limitées. Même

en ce qui concerne l'accès à la lagune, les Agni ont leur « bord » et ne mélangent pas leurs pirogues à celles des villageois. Les nombreuses enclaves de la côte lagunaire à cet endroit facilitent les clivages : plage des hommes, plage des femmes, plage des Agni, plage des autres « étrangers », en bordure de laquelle est établi le troisième campement, etc. Tel apparaît le système de relations extérieures de la communauté ébrié d'Aghien. Il fait contraste avec un réseau de relations internes apparemment très souple et un esprit communautaire villageois très élaboré, mais qui n'intègre qu'exceptionnellement des étrangers.

Plus complexes sont les rapports qui lient entre eux les Ébrié d'Aghien, détenteurs du sol. Ils se différencient les uns des autres par leur appartenance à l'un des matriclans ou *mando*. Les *mando* se retrouvent au niveau de toute la société ébrié. Théoriquement celle-ci en compte sept, comme chez tous les peuples d'origine akan. Dans la réalité, on en dénombre huit, regroupés deux par deux, selon un système d'alliance simple :

Lokoman - Fiédoman
 Kwédoman - Adjumando
 Abromando - Gbadoman
 Tchadoman - Godouman

Ce sont donc les mêmes que l'on retrouve au niveau de chaque localité ébrié, quelquefois les huit au complet, quelquefois trois ou quatre seulement. Comme le souligne D. PAULME, en principe « chaque agglomération est un microcosme de la société ébrié », même si les membres d'un même *mandu* n'ont en commun que le nom. En fait, que ce soit à l'intérieur de l'un des neuf *goto* (unité spatiale que l'on peut traduire par tribu) ou que ce soit à l'intérieur des villages, il est souvent impossible d'établir des liens entre les membres d'un même matriclan. A Aghien, les frères et sœurs n'arrivent pas à « remonter » au-delà de trois ou quatre générations, même à l'intérieur des *mando* les mieux représentés. Voici quelle est à ce sujet l'appartenance des chefs de ménage :

<i>Mandu</i>	Nombre de chefs d'U.B.	%
Fiédo	10	25,6
Loko	4	10,3
Tchado	14	35,9
Godou	1	2,5
Gbado	3	7,7
Abromando	0	
Akwedo	3	7,7
Allochtones mariés à une Ébrié	4	10,3
Total	39	100,0

Comme on le voit, ce sont ceux qui relèvent du lignage tchado qui sont les plus nombreux. C'est toutefois le lignage fiédo qui détient la responsabilité du sol. Cela ne lui confère aucun droit, mais il a par contre le devoir et l'honneur d'assurer les prières et les sacrifices. Il sert d'intermédiaire entre les « génies » de la terre et les habitants d'Aghien. En fait, selon l'expression des villageois, il y a « deux familles supérieures » : les Fiédo et les Loko. Théoriquement, « partout où on les rencontre, les Loko sont gardiens des terres » (62), mais à Aghien, au moment de l'installation sur le site actuel, ils étaient absents, et ce sont les Fiédo, leurs alliés privilégiés, qui ont fait le premier défrichement et le premier sacrifice. Autrefois on sacrifiait des animaux en un point précis du terroir, maintenant on se contente de faire des libations à l'intérieur du village. Les Fiédo donc, en tant que vétérans privilégiés, ont donné le signal de l'installation. Cela ne veut pas dire qu'ils soient arrivés les premiers, mais ils avaient des prérogatives qu'ils ont gardées, même vis-à-vis des Loko, qui sont aujourd'hui beaucoup moins nombreux qu'eux.

Les rapports entre ces matrilineages sont facilités par les mariages. Car si le système matrimonial est régi par une endogamie villageoise, qui semble appliquée à la limite de ses possibilités, l'exogamie lignagère par contre est de rigueur. Elle ne suit d'ailleurs aucune règle précise et souffre parfois des exceptions. Plusieurs chefs d'exploitation du lignage tchado, par exemple, ont une épouse du lignage tchado également. Ce phénomène

(62) G. NIANGORAN-BOUAH : « Les Ébrié et leur organisation politique traditionnelle », in *Annales de l'Université d'Abidjan, ethnologie, série F* (1) fascicule 1, 1969, p. 85.



Fig. 11 — AGHIEN - Projection des matriclans au niveau de l'espace villageois (mars 1972)

semble être le fait de l'importance numérique des représentants du clan par rapport à ceux des autres clans. On pourrait aussi supposer qu'il s'agit d'une certaine façon de préserver la cohésion familiale — la cohésion lignagère, devrait-on dire —, de la même manière que l'endogamie locale préserve la cohésion villageoise. Ce serait une attitude d'autodéfense, poussée à l'extrême. En fait la projection spatiale des six lignages à l'intérieur du village (cf. fig. 11) — projection réalisée selon l'appartenance des chefs d'exploitation — ne révèle aucun cloisonnement, aucune tendance réelle au regroupement, pour plus de solidarité, par exemple, chez les membres d'un même *mandu*. Les observateurs de la société ébrié (M. AUGÉ, G. NIANGORAN-BOUAH, D. PAULME) ont attiré l'attention sur la prépondérance du facteur villageois sur le facteur lignager, de la notion de résidence sur la notion d'ascendance. L'espace villageois d'Aghien est néanmoins morcelé en 29 unités de résidence appropriées par les *mando*, alors que la communauté impliquée est elle-même morcelée en 39 unités budgétaires. On sait que les fils, même devenus chefs de ménage et d'exploitation, restent longtemps dans une semi-dépendance vis-à-vis de leur père ou de leur oncle maternel (semi-dépendance qui s'exprime notamment par, sinon l'unité, du moins la proximité de résidence). On sait aussi que les enfants, une fois mariés, appartiennent au lignage de leur mère (qui n'est, on l'a vu, qu'exceptionnellement le même que celui du père). Il existerait donc, en dépit de l'absence apparente d'organisation, un ordre relatif qui tendrait à réduire le cloisonnement entre unités budgétaires et qui serait en somme le reflet d'un certain attachement à l'organisation matrilineaire de la société ébrié. On remarque en effet, juxtaposé à l'alignement d'ouest en est des trois quartiers propres aux villages ébrié (*ato* du côté de l'église, *atété* au centre et *até* à l'extrémité de l'artère centrale) une ébauche de compartimentage (contestable en raison de son approximation) des *mando* (cf. fig. 11) : Tchado à l'ouest de la piste, puis en allant vers l'est, Loko, Fiédo, à nouveau Tchado, Godou, Loko, Fiédo, Loko, Tchado, Fiédo, etc. A partir du quartier central (que les habitants appellent *atété*), cet alignement devient plus régulier et se retrouve de part et d'autre de la rue. La rue en question, qui n'est pas une voie de circulation, mais se termine en impasse dans le quartier d'en bas (*até*), par un surplomb au-dessus de la lagune,



Fig. 12 — AGHIEN - Organisation de l'espace villageois (mars 1972)

ne constitue pas un « fossé », une coupure entre deux parties du village, mais plutôt une dorsale, un axe qui maintient la cohésion. Ainsi peut-on retenir l'idée d'un certain agencement échappant au profane, idée qui serait à approfondir. Quoi qu'il en soit, l'appartenance au lignage est ressentie de façon beaucoup moins aiguë que l'appartenance au village, même si le sentiment d'une identité, sinon clanique, du moins lignagère existe. Il n'y a pas à ce niveau de rivalité et, par opposition, pas de solidarités susceptibles de créer des clivages perceptibles dans l'espace habité. A la souplesse des relations entre lignages, s'oppose par contre une attitude résolument séparatiste vis-à-vis de tout ce qui est extérieur à la petite communauté villageoise. Les contacts existent, mais, contrairement à ce que l'on pourrait croire, ils seraient plus intenses avec les habitants des villages voisins — qu'ils soient ou non ébrié — qu'avec ceux des campements localisés sur le terroir. Cela est normal. Ces derniers sont tolérés, mais non reconnus sur le principe de l'égalité. Les voisins ébrié, par contre, et même les Mbatto d'Akoyaté sont reconnus de la même façon que leur territoire à l'intérieur de ses limites. L'esprit villageois, l'absence de différends entre les lignages n'empêchent pas cependant chaque chef de ménage — et d'exploitation — de jouir de son autonomie et de se sentir libre d'agir comme les autres... La maison en dur symbolise chez chacun la recherche de son identité, de son individualité, d'un statut durable, même lorsque le bâtiment reste des années inachevé. Il y a à peu près (cf. fig. 12) autant de bâtiments en dur que de chefs de ménage (38 pour 39, si l'on excepte les bâtiments scolaires et religieux relevant de la communauté villageoise toute entière). Il est vrai que certains parmi les planteurs les plus importants, généralement notables du village, en possèdent deux ou même trois, certains depuis déjà plus de vingt ans. Mais on constate qu'il existe en outre une douzaine de cases en chantier, en dur également, appartenant à de jeunes propriétaires, qui souvent ne semblent pas pressés de venir les habiter, les travaux n'étant jamais achevés. Dans le détail, il convient de souligner l'alignement parfait le long de la rue des cases en dur — cases dans lesquelles on dort et on reçoit. Cet alignement fait contraste avec le fouillis des bâtiments annexes — cuisines ou autres —, rarement en dur, bien que quelques-uns commencent à l'être. Un dédale de passages,

courts et étroits, les sépare : c'est le domaine des femmes, tandis que les hommes, lorsqu'ils ne sont pas à l'intérieur de leur case, aiment à se rassembler au milieu de la rue, à l'ombre de la plus grande de toutes ces constructions. De ce village se dégage une impression de densité et d'opacité humaine qui n'exclut pas la sérénité. Mais la communauté villageoise est-elle aussi compacte et homogène qu'elle le paraît au premier abord ? Son équilibre interne ne dépend-il pas de rapports de force susceptibles de provoquer des changements brutaux ?

Le fait politique en pays lagunaire repose sur deux institutions : la chefferie et les classes d'âge. A Aghien, lorsque débuta cette étude, le chef du village (*akubé oté*) venait de mourir. Le délégué du PDCI (le parti unique de Côte d'Ivoire), un éléiculteur décoré de « l'Ordre National » ivoirien, assurait la chefferie, aidé dans cette tâche par le second de l'*akubé oté* défunt, son « garde du corps » comme disent les villageois. Ceux-ci ont attendu cinq ans pour désigner enfin un nouveau chef, « le plus exemplaire » d'entre eux (exemplaire tant par ses qualités physiques que morales). Fait extraordinaire, ils ont promu précisément le plus « gros » des planteurs villageois d'Aghien, d'autant plus « gros » qu'il a hérité de la plantation villageoise de son père, qui était... l'*akubé oté* défunt. Le fait que le fils ait succédé à son père n'est pas institutionnel. Autrefois, disent les villageois, c'est-à-dire avant l'arrivée des Européens, nous n'aurions pas eu à choisir, le plus vieux (*akubé nana*) assumant seul le pouvoir. Sa fonction semble être aujourd'hui relativement honorifique. Le fait que les villageois aient mis si longtemps à se décider tient peut-être au fait que la chefferie, avec le nouveau chef, devait forcément changer de génération (*afétué*). Cela faisait 17 ans qu'elle était entre les mains des *Dugbo* et d'un même chef. Aujourd'hui la génération des *Dugbo* a disparu, tandis que les *Tsabba* ont accédé au rang de « vieillards », les *Blésué* au rang d'« hommes mûrs », les *Niando* au rang de « guerriers » et qu'une nouvelle génération de *Dugbo* s'est constituée se rangeant dans la classe dite des « enfants » (en réalité, jeunes gens). Le nouveau chef, fils d'un *Dugbo*, est *Blésué*. Un père et ses enfants sont toujours de générations solidaires (qui ne se suivent pas), *Dugbo-Blésué*, par exemple, ou *Tsabba-Niando*. Les relations théoriquement compétitives entre les *Tsabba* et les *Blésué* sont en réalité relativement sereines, malgré l'attribution du pouvoir à un *Blésué*. On a essayé de déterminer quelles pouvaient être les causes d'éventuels conflits entre générations consécutives. Il semble qu'il n'y en ait qu'une : la terre. C'est un aspect que l'on a déjà remarqué en confrontant la taille des plantations villageoises du secteur de Bingerville à l'âge de leur propriétaire. A ce niveau on a détecté des rivalités non seulement entre « générations », ou classes d'âge, mais aussi entre sous-classes d'âge. Ces rivalités témoignent d'une part de la pénurie de terres, d'autre part de l'instauration d'un sentiment de propriété individuelle, et, plus faiblement, d'un désir de libération de la part des cadets, notamment en ce qui concerne les possibilités d'accès à la terre. A Aghien, comme dans les villages ébriés des environs, les classes d'âge semblent concrètement plus déterminantes que les lignages. C'est à travers elles, en effet, que passe ce courant modérateur, précédemment évoqué, qui, en retardant les possibilités pour un jeune d'exploiter une ou plusieurs plantations commerciales, empêche l'évolution des structures agraires et foncières traditionnelles. Leur rôle est tellement important dans l'organisation du village que l'intégration d'un allochtone à la communauté ébrié passe par elle. On a vu que quatre femmes du village étaient mariées — officiellement ou pas — à quatre étrangers. Ces étrangers ont été admis à part entière par les villageois, et leur accession à la terre va de pair avec leur intégration à la génération des *Blésué*.

Ainsi semble fonctionner la communauté villageoise d'Aghien, à la recherche d'un juste milieu, d'un équilibre permanent entre le seuil minimal et le seuil maximal de sa population. S'appuyant sur la hiérarchie des classes d'âge, elle laisse échapper une partie de ses forces vives, phénomène de toutes les façons inévitable, et mal nécessaire pour limiter le parcellement. Toutefois elle n'hésite pas, lorsque le seuil minimal est franchi, à compenser l'émigration par l'assimilation totale d'étrangers, ce qui est pourtant contraire à sa recherche de cohésion sociale et d'intégrité à la fois ethnique et villageoise. La condition première de cette cohésion est en effet le maintien, dans toute la mesure du possible, des femmes au village, la société ébrié étant matrilineaire. Il s'agit de voir maintenant comment est structuré le terroir, en théorie et en pratique et, au delà, l'incidence de l'attitude d'ensemble du groupe sur sa dynamique, attitude qui semble refléter sinon une réaction du moins une certaine résistance. Cette résistance est cependant en contradiction avec un désir d'ouverture à l'économie moderne, très manifeste au moment de l'élection du nouveau chef, en 1976. Le fait qu'il ait été choisi parmi les *Blésué* plutôt que parmi les *Tsabba* n'est-il pas le signe d'une certaine abdication des anciens face aux plus jeunes ? Le fait qu'il soit le plus important des planteurs villageois d'Aghien n'est-il pas le signe d'une certaine abdication du village face à la SODEPALM ?

III

DÉVELOPPEMENT

LE TERROIR

Le cadre privilégié dans lequel s'inscrit la vie agraire en Afrique répond davantage à des concepts politiques et religieux que juridiques. G.A. KOUASSIGAN l'exprime très bien en préférant la notion de « souveraineté » à celle de propriété. La plupart des géographes travaillant en pays tropicaux ont recours à la désignation de terroir, terroir défini comme « l'espace dont une communauté de résidence tire l'essentiel de ses ressources » (63). L'ambiguïté du fait foncier, l'absence de limite matérialisée — et matérialisable — ouvrent la porte à toute forme de contestation venant de l'extérieur, notamment dans les régions de forte densité démographique, ou les régions soumises à une opération de développement concertée. L'Opération SODEPALM en est un exemple. La plupart des plantations industrielles de palmier à huile ont été mises en place sur des forêts classées, ou, comme dans la presque île de Bingerville-Eloka, à l'emplacement d'anciennes plantations industrielles, mais il est rare que l'ancienne et la nouvelle infrastructures coïncident et, de ce fait, de nombreux terroirs ont été ainsi partiellement recouverts. Dans la région de Bingerville, en outre, l'Etat a prétexté du fait que les villageois n'utilisaient guère la savane pour la réquisitionner. C'est ainsi qu'aujourd'hui 491 hectares de plantations industrielles essaient à l'ouest, du côté d'Akandjé, Aghien, Adjamé-Bingerville et Ana. 1/6^e du terroir d'Aghien a, de cette manière, été effacé. Sa nouvelle limite fut relevée — pour les besoins de ce travail — au mois de mai 1972. Tous les chefs d'exploitation insistèrent pour être présents, malgré les difficultés que cela soulevait. Leur déplacement en masse, la solennité avec laquelle ils effectuèrent la reconnaissance de cette limite ont révélé toute l'importance qu'ils accordaient à l'opération. Cette limite, qui était encore l'objet de litiges il y a 25 ans, revêt aujourd'hui un caractère d'authenticité, qui fait parfois contraste avec la densité de la végétation, l'absence de toute culture à proximité et la précarité des points de repère. Les planteurs furent même capables d'interpréter, à travers la plantation industrielle, des traces de l'ancienne végétation. Il fut ainsi établi que, de la plantation du ministre Sawadogo jusqu'au terroir d'Akoyaté, l'espace villageois d'Aghien couvrait, avant que ne soit mise en place, en 1965, la plantation industrielle, 660 hectares. Aujourd'hui, les villageois ont à leur disposition 550 hectares, soit, dans la mesure où l'on tient

(63) G. SAUTTER, *Les structures agraires en Afrique tropicale*, CDU, Paris, 1968, p. 111.

compte de tous les résidents, 1,75 hectares par individu. Les distances sont relativement courtes, les points les plus éloignés ne se trouvant pas à plus de 4 kilomètres les uns des autres. Il est vrai que les parcours sont généralement accidentés. Un quart du terroir seulement se trouve sur le plateau : la partie sud, aux abords de la plantation industrielle et d'Adjamé. Les trois quarts, par contre, occupent un relief largement disséqué et beaucoup moins fonctionnel (cf. fig. 5). Des lignes de crête perpendiculaires à la lagune cloisonnent les îlots parcellaires, que les intéressés préfèrent atteindre en pirogue. C'est une de leur façon de s'adapter à un milieu naturel difficile. Les champs sur très forte pente en sont une autre. L'organisation de l'espace, dans l'ensemble, répond à des conditions ingrates : extension faible et limitée, relief escarpé, végétation dense, sols fatigués.

Les structures mises en place par les villageois forment-elles néanmoins un ensemble cohérent, « doté d'une logique interne » et susceptible en soi de rentabilité et pérennité ? Il s'agit de déterminer l'efficacité d'un système non pour lui-même, mais par rapport à l'opération induite de l'extérieur à laquelle il est confronté. On a vu l'inarticulation suscitée dans le paysage par l'interpénétration des deux systèmes : celui qui se projette dans la plantation industrielle et celui qui se projette au niveau de l'espace villageois. On a vu, par ailleurs, que l'espace villageois était « sollicité » non seulement de l'extérieur par les plantations industrielles, mais aussi de l'intérieur par le biais des plantations villageoises. Il ne faut pas oublier également que l'interprétation des changements risque d'être partiellement faussée par l'interférence d'un autre facteur : la ville. Le secteur villageois de Bingerville est situé dans l'orbite directe d'Abidjan et le village d'Aghien lui-même se trouve inclus dans la ZAD. Toutes ces contraintes agissent dans le même sens et à l'encontre de l'homogénéité socio-démographique déjà évoquée. La façon dont la communauté de base d'Aghien limite les échanges d'individus avec l'extérieur — y compris avec les villages ébrié voisins —, la façon dont elle retient les femmes au village, tout en laissant échapper les hommes jeunes, ont révélé une attitude très conforme à l'organisation traditionnelle de la société ébrié : endogamie villageoise, importance des femmes, etc. Cette attitude implique une résistance et même, au-delà, une réaction (dans la mesure où l'endogamie locale a connu autrefois un relâchement), en contradiction avec toutes les possibilités et le désir d'ouverture économique qu'ont les villageois. Ils vivent un conflit latent classique entre leur envie de perpétuation et leur besoin de mieux vivre. Il convient d'en déterminer, dans la mesure du possible, l'issue présente, tout en faisant la part des différentes contraintes, dont les deux plus évidentes (le palmier et la ville) ne sont peut-être pas les seules. C'est au niveau du terroir que s'inscrit le changement, changement social au niveau des structures foncières (avec toutes les réserves qu'implique ici le terme de « structures »), changement économique au niveau des structures agraires. Sa forme la plus évidente se manifeste au premier abord par cette réduction du terroir pour les besoins du groupe SODEPALM, réduction de 110 hectares, apparemment propice à une rupture d'équilibre au sein de l'organisation socio-économique traditionnelle du village. Il s'agit à ce niveau de déterminer le seuil en dessous duquel on peut parler, comme on l'a déjà évoqué, d'une destructuration de l'espace villageois, destructuration qui serait ici antérieure au démantèlement de la communauté villageoise concernée. On lira à travers la dynamique du terroir et de sa cellule de base, l'exploitation agricole familiale, la nature de l'évolution en cours : simple changement d'ordre quantitatif et qui tiendrait plutôt au fait agraire (régression des superficies cultivables et cultivées, de certains types de cultures, des temps de jachère, des temps de travaux, etc.) ou alors changement plus radical, bouleversement tendant à instaurer un nouvel équilibre dans la répartition et la composition des exploitations, et qui, lui, remet franchement en cause le rapport de l'homme à la terre, touchant d'abord au problème foncier (nouvelle distribution de la terre, des cultures, des temps de travaux, etc.). Dans le premier cas, la destructuration en question ne serait qu'un affaiblissement des structures, dans le second, leur désintégration véritable. Compte tenu de ces considérations, le problème foncier semble prioritaire.

LE PROBLÈME FONCIER

On a vu, lors de l'investigation de l'ensemble des planteurs villageois du secteur et de leurs problèmes, comment s'effectuait à travers les plantations villageoises l'évolution du droit d'usage au droit de propriété, évolution sinon toujours effective, du moins opérante dans l'esprit du planteur. Cette évolution s'inscrit évidemment dans tout un contexte, bien antérieur au développement du palmier sélectionné en Côte d'Ivoire, surtout dans la région ébrié. Il s'agit maintenant de faire la part entre droit coutumier et droit moderne et de déterminer le rôle joué par la SODEPALM, éventuel catalyseur d'un mouvement dont les dimensions sont à l'échelle du continent africain. Il faut bien considérer à ce sujet qu'il n'y a pas simplement passage d'un état à

un autre état pour un nombre quelconque de planteurs, mais qu'il se produit plutôt une sorte de métamorphose générale, qui affecte plus ou moins chaque planteur, en fonction peut-être de certains critères, tel l'âge par exemple. A cet égard, on s'est attaché à mesurer l'importance de la tendance non seulement au niveau du terroir, mais aussi au niveau de l'exploitation agricole familiale, sur laquelle un même planteur peut exercer différents types de tenure, d'une parcelle à l'autre, d'un type de culture à l'autre. A travers la parcelle, l'exploitation et le terroir d'une part, l'exploitant, le lignage et la communauté villageoise de l'autre, le problème foncier se pose de toutes les façons en termes d'éléments imbriqués et donc difficilement isolables.

LA RENCONTRE DES DEUX SYSTEMES A L'ECHELLE DU TERROIR

Il est établi que chez les Ebrié, comme en général chez les peuples d'origine akan, « les terres sont chose du clan, détenues par le doyen du lignage et réparties entre ses cadets » (64). A Aghien, toutefois, 9 % des terres cultivées, qui couvrent au total 153 hectares, échappent au contrôle des matriclans, relevant de la communauté toute entière. Les 91 % restant sont effectivement réparties entre les sept *mando* ebrié (cf. tabl. XXV).

TABLEAU XXV
Répartition des terres cultivées d'Aghien entre les matriclans, 1972

Mando	Superficie (ha)	%	Nombre de parcelles	Superficie par parcelle (ha)
Fiédo	36,47	23,8	46	0,79
Loko	16,51	10,7	17	0,97
Tchado	51,16	33,4	58	0,88
Godou	9,67	6,4	9	1,07
Gbado	17,14	11,2	17	1,00
Abromando	5,10	3,3	5	1,00
Akwédo	3,10	2,0	3	1,00
Communauté villageoise	14,00	9,2	9	1,55
Total	153,15	100,0	164	0,93

Cinq ans après, cette répartition n'est plus tout à fait la même évidemment. Les champs de manioc ont changé de place, 7,5 hectares de palmier à huile ont été plantés, quelques hectares de café et cacao également... Elles restent néanmoins valable dans ses grandes lignes.

Il n'y a pas que les parcelles cultivées qui dépendent d'un lignage. Les villageois ont en effet procédé, il y a une vingtaine d'années, au défrichement des derniers coins de forêt vierge, ou pouvant être considérés comme tels. Or toute terre défrichée revient automatiquement au lignage de celui qui l'a « nettoyée », et cela pour un temps illimité. Il ne reste donc plus un seul hectare à Aghien qui ne soit sous la dépendance d'un lignage, à l'exception cependant de ceux qui ont été reconnus comme biens de la communauté villageoise. Chaque coin de brousse, même lorsque la végétation naturelle a repris ses droits, peut être identifié en fonction de la souveraineté exercée sur lui.

Cette division du sol entre les matriclans est, comme celle de l'espace habité, apparemment désordonnée (cf. carte h.t. 2). On repère parmi les terres cultivées quelques îlots de parcelles relevant d'un même lignage (Fiédo et Tchado notamment), qui donnent à penser qu'il y aurait eu au départ un cloisonnement simple, petit à petit bouleversé sous l'effet de la mise en valeur progressive du terroir. Il est vrai que cette imbrication est très caractéristique de l'organisation territoriale des Ebrié, reflet d'une société dans laquelle ni le clan, ni même le lignage ne servent d'unité de base. On pourrait penser, indépendamment de cela, que l'éparpillement des parcelles d'un même lignage est une réponse à la dualité géomorphologique de la région, une façon de répartir équitablement les terres à cacao, localisées sur le plateau, et les terres à café, localisées dans les dépressions dérivant de sa dissection. Cela n'est pas exclu, mais ce facteur n'est certainement pas le seul responsable de cette

(64) D. PAULME, 1970, p. 206.

inorganisation. Les terres villageoises quant à elles couvrent essentiellement deux secteurs : d'une part la savane, du moins ce qu'il en reste, en bordure de la plantation industrielle du groupe SODEPALM, d'autre part l'un des deux éperons qui s'avancent dans la lagune, celui où aboutit la piste principale. Il sert pendant un certain temps de site au village, et recèle les différentes plages nécessaires à la vie quotidienne, notamment au débouché de la piste, celle des hommes, où sont rangées les pirogues.

A quoi correspondent dans la réalité ces attributions de principe ? Leur caractère immuable ne rencontre-t-il pas quelques contradictions dans la pratique, en particulier depuis qu'en 1964 une loi a aboli le système de transmission matrilineaire ? Un rapprochement entre l'appartenance lignagère des parcelles et celle de leur exploitant (cf. tabl. XXVI) montre qu'en dépit de la loi les règles de la filiation matrilineaire continuent à être appliquées dans plus de 50 % des cas. En effet 89 parcelles sur 164 sont exploitées par un planteur du lignage dont elles dépendent. Les 75 autres par contre, si l'on ne tient compte des 9 qui relèvent du village, sont aux mains d'exploitants extérieurs aux lignages considérés, soit parce qu'ils sont d'un autre lignage, soit parce qu'ils ne font pas partie de la communauté ébrié, soit parce que — Ebrîé ou pas — ils sont d'un autre village et, de ce fait, en dehors du circuit de transmission matrilineaire d'Aghien, soit enfin — cas observé pour 3 parcelles — parce qu'il ne s'agit plus d'un exploitant, mais de la communauté villageoise toute entière. Deux points demandent à être approfondis : le premier concerne les parcelles exploitées par des Ebrîé d'Aghien, mais ne relevant pas du matrilineage de l'exploitant, le second les parcelles exploitées par des individus n'habitant pas Aghien. Dans 21 cas, en effet, la parcelle est mise en valeur par un Ebrîé, chef d'exploitation d'Aghien, qui ne la tient pas de son lignage maternel. Elle relève dans 15 cas du lignage paternel de l'exploitant (8 provenant du père, 5 de l'oncle paternel), dans 1 cas du lignage paternel de la mère, dans 3 cas de la famille de l'épouse (2 de son lignage maternel, 1 de son lignage paternel), enfin dans 4 cas elle a été octroyée par un individu lié au chef d'exploitation par des liens de parenté extrêmement lointains ou inexistantes. Phénomène curieux, le statut foncier de la parcelle n'est définitif que dans 11 cas sur 21. Dans 10 cas en effet, y compris dans 4 cas où il la tenait de son père, l'exploitant a déclaré que la parcelle en question reviendrait plus tard non pas à l'un de ses propres enfants, mais à un membre du lignage responsable. Ceci tendrait à démontrer le caractère quelque peu hésitant du mode de filiation patrilineaire mis en vigueur par la loi de 1964. A l'inverse, il semblerait que la souveraineté du matrilineage soit encore très vivace, en raison peut-être de son aspect relativement théorique, qui autorise de multiples arrangements. Ces « arrangements » peuvent être poussés très loin, puisque pas moins de 46 parcelles sont exploitées par des individus extérieurs au village (cf. tabl. XXVI). Parmi eux, les Ebrîé sont en faible proportion : 9 parcelles seulement leur sont dévolues, les autres étant aux mains de Baoulé, Sénoufo,

TABLEAU XXVI
*Rapport entre l'appartenance lignagère ou villageoise des parcelles
et l'appartenance lignagère des exploitants par opposition aux non Ebrîé et non résidents*

Lignage et autre statut des exploitants / Lignage et autre appartenance des parcelles	Fiédo	Loko	Tchado	Godou	Gbado	Abromando	Akwédo	Communauté villageoise d'Aghien	Allochtones au village	Résidents extérieurs au village	Total parcelles en fonction de leur appartenance
Fiédo	31								1	13	45
Loko		15			1					1	17
Tchado	1		38	1			3		1	15	59
Godou			2	3	1			1		1	9
Gbado	3		8		2				2	2	17
Abromando										5	5
Akwédo							0		1	2	3
Communauté villageoise								2		7	9
Total parcelles en fonction du Statut du C.E.	35	15	48	4	4		4	3	5	46	164

89 : Nombre de parcelles issues du matrilineage des C.E.

Dioula. Les modes de faire-valoir toutefois respectent, là encore — et dans les deux tiers des cas —, la souveraineté lignagère. Sur 42 cas observés en effet, 30 peuvent être assimilés à des prêts. La situation est simple la plupart du temps. La parcelle cultivée par un exploitant extérieur à Aghien est théoriquement le bien d'un matrilignage du village ou exceptionnellement de tout le village. Dans la pratique, elle relève en principe d'un chef d'exploitation originaire d'Aghien, et y résidant, garant de son appartenance lignagère et villageoise, et qui, à la disparition de l'exploitant, assure son retour au lignage d'origine. L'absence de toute transaction sous quelque forme que ce soit contribue à maintenir la situation de prêt. En fait cette règle souffre quelques exceptions, dans la mesure où certaines parcelles ont échappé d'une façon ou d'une autre à l'emprise effective des habitants du village. On a observé ainsi 12 cas de parcelles cultivées par des « étrangers », relevant toujours d'un matrilignage ou de la communauté villageoise, mais étant en réalité sous la tutelle d'un tenancier déjà lui-même extérieur à Aghien. 3 sont sous la dépendance d'Ebrié d'Adjamé et 9 sous celle de Baoulé de Bagba, un quartier de Bingerville. Aucune de ces 12 parcelles ne semble devoir revenir, par un biais quelconque, au village. Les Ebrié d'Adjamé les ont octroyées à des membres de leur famille, qui les réservent à leur descendance directe. Les Baoulé les ont concédées également à l'un ou l'autre de leurs « frères », tout en se réservant le privilège de les récupérer le jour où celui-ci cesse de les exploiter. A l'image des garants du lignage ou du village, ils jouent le rôle de pourvoyeurs de terres, plus que de véritables propriétaires fonciers. C'est en ce sens qu'ils sont parvenus, sans payer, à s'aroger une suprématie qui est normalement en Afrique celle du groupe. Ils la comptent à une sorte d'« héritage », héritage aussi bien moral que matériel. Ce genre de privilégiés — peu nombreux d'ailleurs — le sont généralement aussi sur le plan social (chefs des communautés baoulé et dioula de Bingerville par exemple). Les villageois ne les contestent pas, mais continuent néanmoins, même si elle ne correspond plus à rien, à affirmer leur souveraineté de principe.

Comment une telle situation a-t-elle pu s'instaurer? 46 parcelles, représentant 35,50 hectares, soit 26,3 % des superficies cultivées, sont exploitées par des planteurs extérieurs au village, alors que celui-ci manque de place et affiche sur le plan socio-démographique une attitude plutôt défavorable aux intrusions étrangères. On remarque (cf. carte h.t. 3) qu'à une ou deux exceptions près ces parcelles sont situées loin du village, à la périphérie du terroir. Ceci pourrait donner à penser que la démarcation actuelle n'est qu'aléatoire et qu'il y a en quelque sorte symbiose avec les terroirs voisins, en particulier celui de Bingerville. En fait, les Ebrié d'Aghien n'exploitent que 6 parcelles hors de leurs limites : il ne s'agit donc pas a priori d'échange. Il ne s'agit pas davantage d'une percée des terroirs voisins. On l'a vu, les deux tiers de ces parcelles sont sous la tutelle précise d'un chef d'exploitation d'Aghien, qui désignera lui-même — et en principe dans le matrilignage concerné — l'exploitant qui prendra la relève. Il s'agit par conséquent tout simplement d'une occupation à l'amiable des terres d'Aghien. Si les 46 parcelles en question sont regroupées au sud, c'est plutôt en raison de conditions matérielles : problème de distance et de végétation (la savane convient mieux à des Baoulé, Sénoufo ou Dioula qu'à des Ebrié). Ces considérations ne font que poser plus fortement le problème de savoir pourquoi certains chefs d'exploitation d'Aghien — ils sont exactement onze — accordent si facilement la terre à des étrangers (ou du moins acceptent si facilement la situation), alors que — comme il l'a été pressenti — les jeunes ont du mal à se constituer une exploitation. Cette attitude est apparemment contradictoire avec la recherche permanente de cohésion et d'homogénéité, précédemment observée, car l'insertion de ces étrangers risque de devenir insensiblement définitive. Certes, la plupart d'entre eux sont là depuis en moyenne une trentaine d'années : on ne chasse pas ainsi un exploitant en place depuis plusieurs décennies. C'est un fait. Néanmoins l'attitude des villageois va plus loin. On a pu déceler chez eux plus qu'un simple esprit de tolérance, comme si la présence de ces exploitants « allait de soi », était une chose voulue, peut-être une nécessité. Il est apparu finalement que, loin de se manifester à l'encontre de la logique interne du terroir, cette intrusion étrangère serait au contraire un gage de son maintien. Les parcelles prêtées sont en effet sous la responsabilité d'un petit nombre d'exploitants d'Aghien, exploitants ayant, sauf exception, plus de 45 ans et possédant — on le verra — des exploitations parmi les plus vastes. En laissant cultiver un étranger, ils ont plus de chance de conserver leur mainmise sur la terre qu'en remettant la parcelle à un jeune du village, susceptible de s'affranchir rapidement et d'acquérir une autonomie qui pourrait précipiter la fragmentation du terroir. C'est ainsi que, de façon paradoxale, la présence de cultivateurs étrangers, ne résidant pas au village (ceci est important, car on se méfie de ceux qui sont sur place), permet à un petit nombre d'exploitants d'Aghien de maintenir leurs prérogatives et, surtout, d'éviter, en empêchant la multiplication des exploitations, un éclatement, ce que l'on pourrait appeler aussi un démembrement du terroir. Il faudrait voir maintenant si cette tendance a son répondant dans l'organisation de l'espace.

Il convient peut-être auparavant d'insister sur le fait que, plus que d'une tendance, il s'agit d'une attitude voulue. Même les parcelles ayant échappé à la tutelle des chefs d'exploitation d'Aghien sont plus ou moins regroupées sous la tutelle d'un pourvoyeur de terres, tel le chef des Baoulé de Bagba-Bingerville, qui gère 6 parcelles exploitées par 4 personnes différentes, parcelles qui doivent lui revenir plus tard. Il y a comme une

sorte d'accord tacite entre les « grands » d'Aghien et les « grands » de l'extérieur, accord visant à éviter le morcellement et la dispersion du patrimoine foncier. Une quinzaine de privilégiés règnent donc sur les terres aux mains d'exploitants extérieurs au village et, parmi eux, une dizaine de chefs d'exploitation d'Aghien, qui entendent garder le contrôle des deux tiers au moins de ces parcelles sacrifiées. Quelle est la motivation exacte de ces « responsables » ? Maintenir un certain équilibre au sein du terroir, empêcher sa fragmentation — sa déstructuration —, afin qu'il puisse continuer à « fonctionner » selon son rythme, ou simplement conserver leurs prérogatives ? Sans doute les deux, mais dans quelle mesure ? Avec leurs privilèges c'est tout un système de valeurs que défendent les anciens. Ce système prend assise dans la souveraineté lignagère et villageoise. C'est peut-être en ce sens qu'ils tiennent à distance tous ceux qui pourraient la menacer : les jeunes prêts à opter en faveur de la filiation patrilinéaire, les Agni et les Adiokrou trop enracinés dans la place. Pourtant les changements s'opèrent petit à petit, les rapports de l'homme à la terre se modifient. Sur les 110 parcelles cultivées par les Ébrié d'Aghien, 89, on l'a vu, relèvent du matrilignage de l'exploitant. Au dire des exploitants eux-mêmes, 53 seulement continueront à circuler à l'intérieur du matrilignage en question, les 57 autres étant réservés aux enfants véritables. On verra quels sont les planteurs qui en ont décidé ainsi, et si en définitive la souveraineté lignagère ne serait pas purement escamotée par la recherche de profit individuel des anciens. Cela semble tout à fait compatible avec l'organisation sociale des Ébrié telle qu'on a pu l'observer à Aghien, où les classes d'âge jouent un rôle prépondérant en regard des matrilignages. On rejoint ici la conclusion de D. PAULME : « ... L'institution des classes d'âge, avec le principe d'un recrutement universaliste, débouche sur la consécration de la réussite individuelle : le pouvoir appartient aux seuls hommes riches » (1). Il est nécessaire à ce niveau de ramener le problème foncier à l'échelle de l'exploitation agricole familiale. Cela permettra — compte-tenu de deux types de critères, ceux qui caractérisent le planteur et ceux qui caractérisent l'exploitation elle-même (notamment son organisation spatiale) — de voir comment est effectivement maintenue l'intégrité, la structure du terroir, et où en est exactement en ce moment le conflit, la rencontre des deux systèmes. Ce n'est qu'après que sera déterminée la part de la SODEPALM, en tant que « véhicule » d'un système qui, depuis le début de l'époque coloniale, remet en cause le milieu rural africain.

LA RENCONTRE DES DEUX SYSTÈMES A L'ÉCHELLE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE FAMILIALE

La communauté ébrié d'Aghien est en 1972 structurée en 39 ménages, mais (on a vu pourquoi) il n'y a que 35 chefs de ménage ébrié. Les 4 autres ont été intégrés aux classes d'âge, néanmoins, ce qui paraît logique, pas aux lignages. Ne sont considérés pour le moment que les 35 ménages ébrié à part entière. On a entrevu précédemment la coïncidence entre l'état de chef de ménage et celui de chef d'exploitation. Il est vrai que, tant qu'il est célibataire, un jeune ne peut guère espérer obtenir sa portion de terre, ce qui ne veut pas dire qu'une fois marié il la reçoit automatiquement. Ainsi deux jeunes sont-ils obligés de se contenter d'une parcelle en commun avec un ancien. Ils ne sont pas libres de l'exploiter comme ils l'entendent et, de ce fait, ne peuvent être considérés comme de véritables exploitants. Ce ne sont donc pas 35 mais 33 exploitations qui sont réparties entre les Ébrié d'Aghien, exploitations dont la taille varie de 0,12 à 9,10 hectares et le nombre de parcelles de 1 à 9 (en moyenne 2,98 hectares et 3,3 parcelles pour chacune). L'évolution de la situation entre 1972 et 1976 n'a fait l'objet que d'observations qualitatives — et non quantitatives —, le terroir n'ayant pas été mesuré une deuxième fois. Ces chiffres, de toutes les façons, n'ont vraisemblablement que peu varié, comme on l'a déjà souligné.

Un parallèle entre la taille de l'exploitation et d'une part l'âge, d'autre part l'appartenance lignagère de l'exploitant (cf. tabl. XXVII) confirme les diverses observations que l'on a faites à propos de l'organisation sociale et politique des villageois. D'emblée on peut diviser les chefs d'exploitation en deux catégories : les moins de 45 ans — au nombre de 16 — et les autres — au nombre de 19. Pour les premiers la taille moyenne des exploitations en fonction des tranches d'âge ne dépasse pas 2,38 hectares, pour les seconds au contraire elle ne descend pas en-dessous de 2,41 hectares. Ce sont les 55-59 ans qui l'emportent avec 5,30 hectares en moyenne, suivis presqu'à égalité des 50-54 ans et des 60-64 ans. Pour plus de précision, la taille moyenne des exploitations relevant des *Tsabba* a été calculée. Ceux-ci, au nombre de huit, et qui ont entre 53 et 65 ans au moment de l'enquête, possèdent en moyenne 5,27 hectares. Cette relation entre l'âge et l'emprise sur le sol est classique. Il est intéressant de constater qu'à partir d'un certain âge toutefois la taille de l'exploitation (comme le nombre de parcelles) diminue : approximativement à partir de 65 ans, au moment où l'exploitant n'est plus

(65) D. PAULME, 1970, p. 229.

TABLEAU XXVII
Taille moyenne de l'exploitation agricole en fonction de l'âge et du matrilignage de l'exploitant d'Aghien

Tranches d'âge	Matrilignages						
	Fiédo	Loko	Tchado	Godou	Gbado	Akwédo	Moyenne
20-24	0,33	3,10	1,92				1,78
25-29			2,38				2,38
30-34	2,88				0,87		2,21
35-39			0,47			1,88	0,97
40-44				2,63		0,45	1,18
45-49	5,64		1,62		2,22		3,06
50-54	4,11	7,25	3,12				4,40
55-59	5,04		5,36				5,30
60-64	4,36						4,36
65-69	3,82						3,82
70-74		2,41					2,41
Moyenne	3,84	3,79	2,87	2,63	1,54	0,93	2,98

véritablement un actif. En fait et contrairement à ce que l'on pourrait croire, la taille de l'exploitation rapportée à l'âge des planteurs ne s'accroît pas régulièrement jusqu'à l'optimum des 55-59 ans, pour décroître lentement à partir de là. Ce mouvement sinusoïdal n'est observable qu'à partir de la tranche des 45-49 ans. Parmi les exploitants ayant moins de 45 ans, on observe paradoxalement que ce ne sont pas les plus jeunes mais les 35-39 ans qui possèdent l'exploitation moyenne la moins étendue. Il y a comme une défaillance dans l'attribution de la terre au niveau des 35-44 ans. On pourrait en revenir aux antagonismes entre classes d'âge, déjà observés à propos des planteurs villageois, mais les exploitants d'Aghien ne sont pas assez nombreux pour une telle interprétation. Il faut simplement se rappeler que c'est en dessous de 35 ans que les hommes quittent le village. Les exploitants de moins de 35 ans ne sont donc en général jamais partis et ont réussi (il faut bien qu'il y en ait quelques-uns) à se faire accepter à part entière, compte-tenu de leur âge évidemment. Cela explique pourquoi ils ont des exploitations presque conformes à la moyenne (2,38 et 2,21 hectares). Par contre il y a, parmi les 35-45 ans, des hommes qui ont émigré un certain temps et qui ne se sont constitués une exploitation que récemment, et dans une certaine mesure plus difficilement que les jeunes. Par ailleurs il ne faut pas oublier non plus que la terre est « chose du clan », et que l'appartenance lignagère de l'exploitant intervient légèrement, dans un sens ou dans l'autre (cf. tabl. XXVII). Les ressortissants des matrilignages Fiédo et Loko, par exemple, sont quelque peu favorisés, avec des exploitations couvrant respectivement en moyenne 3,84 et 3,79 hectares. Ils sont, il ne faut pas l'oublier, traditionnellement considérés, à Aghien, de la même façon que dans les autres villages ébrié (du moins les villages Akoué) comme des « familles supérieures ». Ce sont les Loko ou exceptionnellement, comme à Aghien, leurs alliés, les Fiédo, qui assument la responsabilité morale et spirituelle de la terre. Viennent ensuite, dans la hiérarchie des privilèges, les Tchado, les plus nombreux de tous (2,87 hectares par exploitation) et les Gbado, leurs alliés, puis les autres lignages, moins importants numériquement, et — peut-être à cause de cela — nettement défavorisés. Les inégalités existent également au niveau de la répartition spatiale des parcelles (cf. carte h.t. 2) : les Tchado et les Fiédo ont tendance à occuper les meilleures places, notamment les abords immédiats du village. Mais cela n'est pas une règle absolue, ils en occupent aussi de moins bonnes.

Les Tchado constituent le groupe d'exploitants le plus représentatif. Ils sont les plus nombreux. Cinq parmi eux ont moins de 45 ans. La taille moyenne de leurs exploitations est sensiblement égale à celle des exploitations actuellement considérées (2,87 à 2,98 hectares) (cf. tabl. XXVII). Ce sont eux qui surveillent le plus grand nombre de parcelles « prêtées ». Leur réseau d'exploitations paraissant plus significatif que les autres pour une étude du problème foncier, ils ont été retenus comme échantillon. L'ancêtre commun des 14 chefs d'exploitation du lignage — une femme puisqu'il s'agit d'un matrilignage — remonte à quatre générations, génération au sens courant du mot (cf. carte h. t. 4). Son nom est oublié, par contre le nom de ses trois filles est connu, et il a été possible à partir de là de déterminer les liens de parenté à l'intérieur du lignage. Celui-ci est structuré non seulement en trois segments de lignage, mais aussi en trois groupes dont les ressortissants sont unis non par l'ascendance, mais par leur provenance d'un même lieu, occupé il y a deux générations. Ainsi une branche du segment de lignage aîné constitue-t-elle avec le segment de lignage cadet la famille Tchado n° 1,

l'autre branche du segment de lignage aîné la famille Tchado n° 2, enfin le segment de lignage intermédiaire la famille Tchado n° 3. On retrouve ici cet aspect fondamental de la société ébrié, qui veut que la notion de résidence l'emporte sur la notion d'ascendance. Les Tchado accordent de l'importance à ce système de solidarité, qui n'existe pas parmi les membres des autres lignages, moins nombreux. Il semble qu'il soit en place pour faciliter la distribution de la terre, comme si celle-ci ne pouvait s'effectuer à l'intérieur d'un groupe trop étendu. A-t-il effectivement quelque incidence sur la façon dont sont constituées les exploitations agricoles ? Leur taille — aspect primordial — dépend, on l'a vu, beaucoup de l'âge. En fait, un parallèle entre l'âge moyen des exploitants et la taille moyenne de leurs exploitations montre que l'âge n'est peut-être pas, après tout, le seul facteur susceptible de provoquer des disparités.

Famille	Age moyen	Exploitation (ha)
Tchado n° 1	48 ans	3,94
Tchado n° 2	36 ans	1,69
Tchado n° 3	46 ans	1,83

Le fait d'appartenir à la famille Tchado n° 1 serait-il un privilège ? La famille Tchado n° 1 regroupe 7 exploitants sur 14 et, parmi eux, il est vrai, les plus âgés du lignage, trois *Tsabba* de 58 ans. Cela tient au fait qu'elle englobe la branche aînée du premier segment de lignage. Tous trois possèdent évidemment les trois plus grandes exploitations (cf. tabl. XXVIII). Ce ne sont pas eux qui font pencher le plateau de la balance. Une observation plus détaillée révèle que les deux plus jeunes de la « famille », âgés respectivement de 29 et 23 ans, et dont le premier possède à lui seul 4,37 hectares, ont également de grandes exploitations. Tous deux cependant les ont constituées par héritage paternel et il serait aléatoire en définitive d'affirmer la « supériorité » de l'un des trois groupes sur les autres.

Par contre ce clivage prend consistance à propos de ce que l'on peut appeler les « parcelles sous tutelle », c'est-à-dire mises en valeur soit par les allochtones d'Aghien qui y ont droit (instituteurs et maris de femmes ébrié), soit par les étrangers au village. Il y a ainsi 14 parcelles sous la tutelle des chefs d'exploitation tchado, dont 10 du lignage tchado et 4 d'un autre lignage (des parcelles du lignage tchado étant elles-mêmes sous la tutelle de chefs d'exploitation d'autres lignages). 14 parcelles pour les Tchado, cela représente en moyenne exactement une parcelle par chef d'exploitation. Dans la réalité, 10 de ces parcelles dépendant de la famille tchado n° 3, les 4 autres relevant de la famille Tchado n° 1 (3 du plus important des exploitants, tant par l'âge que par le nombre d'hectares qu'il possède, et 1 d'un plus jeune — *Blésuwé* de 47 ans — qui en a hérité de son père, ce qui explique du reste pourquoi il surveille 4,32 hectares alors qu'il n'en cultive que 1,74). Les 10 qui sont concentrées aux mains des Tchado n° 3, également segment de lignage descendant de Sopi, méritent quelques commentaires. Ce groupe de cinq exploitants en effet est responsable d'un nombre d'hectares représentant plus des deux tiers de celui qu'il exploite lui-même : 6,40 contre 9,18 hectares. Ces 6,40 hectares sont donc morcelés en 10 parcelles, dont — autre fait remarquable — deux sous la responsabilité d'exploitants ayant moins de 40 ans (cf. tabl. XXVIII). Paradoxalement ces deux jeunes exploitent des superficies moindres que celles dont ils sont les garants : l'un 0,39 hectare contre 2,44, l'autre 0,12 hectare contre 0,46. Cela ne se produit pas normalement, les exploitants de la plupart des parcelles en question ayant plus de 45 ans et d'assez grosses exploitations (cf. tabl. XXIX). Dans le cas précis des Tchado n° 3, deux exploitants de plus de 50 ans se partagent les huit autres parcelles en gage. Aucun des deux, même celui qui — en raison d'un héritage paternel — en supervise six à lui seul, ne possède une exploitation qui soit inférieure à l'ensemble de ces parcelles. Cette situation ambiguë, comme on le voit, n'affecte que les moins de 40-45 ans ou, à la rigueur, comme il est apparu dans la famille tchado n° 1 par exemple, de plus âgés ayant fait un héritage paternel. Le mode de filiation patrilinéaire n'est pas dans ce cas là en rupture avec l'organisation des rapports fonciers telle qu'elle est défendue par les plus âgés. Les arrangements à l'intérieur de la famille tchado n° 3 apportent ainsi quelques précisions sur l'attitude déjà évoquée des aînés envers les cadets, à propos de la répartition des terres. On constate en effet que leurs motivations sont bien définies : retarder, sinon empêcher, la constitution d'exploitations agricoles nouvelles. C'est là surtout qu'ils se montrent parcimonieux, abandonnant sans difficulté aux étrangers des étendues presque équivalentes à celles qu'ils cultivent, et n'hésitent pas alors, dans ce cas, à en confier la responsabilité à un planteur débutant, dans la mesure où il est évident qu'il n'a pas la possibilité d'en faire usage. Cette situation est le fait de groupes restreints, comme les Tchado n° 3.

Le maintien d'un système foncier contribue à celui des structures agraires. On assure la continuité du système agricole en se gardant de modifier le nombre de parcelles et leur répartition au sein des exploitations agricoles. Celles-ci pourtant, comme en témoigne la représentation spatiale (cf. carte h. t. 4) de celles du lignage tchado, n'ont pas la cohésion qui conviendrait à une telle attitude d'ensemble. Elles sont morcelées et

TABLEAU XXVIII
Distribution de la terre entre les chefs d'exploitation du lignage tchado

Segment lignage (nom de l'ancêtre)	Alliance	Désignation de l'exploitant	Age	Classe d'âge	Parcelles exploitées			Parcelles sous tutelle		
					Superficie (ha)	Tchado	Autre	Tchado	Autres	Superficie (ha)
Nimba	Tchado n° 1	1	58	Tsabba	7,57	4		3		0,97
		2	58	Tsabba	5,10	5				
		3	58	Tsabba	6,36	6	1			
	Tchado n° 2	4	49	Bléswé	1,47	1	1			
		5	39	Bléswé	1,92	2				
Sopi	Tchado n° 3	6	54	Tsabba	2,68	7		2		1,38
		7	53	Bléswé	3,56	4	4	3	3	2,12
		8	29	Gnando	0,39	1		1		2,44
		9	38	Bléswé	0,12	1		1		0,46
		10	55	Bléswé	2,43	2				
Logbassi	Tchado n° 1	11	29	Gnando	4,37		3			
		12	47	Bléswé	1,74	2			1	4,32
		13	23	Gnando	0,82		1			
		14	49	Bléswé	1,65	3				

TABLEAU XXIX
*Relation en fonction de l'âge et de l'appartenance lignagère entre la superficie de l'exploitation agricole
et celle des parcelles sous tutelle des exploitants d'Aghien*

	Age du responsable	Lignage du responsable	Exploitation (ha)	Parcelles sous tutelle		
				Lignage du responsable	Autre lignage	Superficie (ha)
	29	Tchado	0,39	1		2,44
	38	Tchado	0,12	1		0,46
	40	Akwedo	0,65	1		1,20
Cas d'héritage paternel	41	Akwédo	0,26		1	0,11
	46	Gbado	2,22	2	5	9,11
	47	Tchado	1,74		1	4,32
	53	Tchado	3,56	3	3	2,12
	54	Tchado	2,68	2		1,38
	57	Fiédo	5,04	2		0,94
	58	Tchado	7,57	3		0,97
	63	Fiédo	4,36	5		2,76

dispersées, totalement dépourvues de logique apparente dans leur disposition. Elles ne sont même pas regroupées à l'intérieur d'un segment de lignage, ou de l'un des trois groupes tchado n° 1, n° 2 et n° 3. Cette inorganisation est à l'image de celle du terroir, mais avant d'en tirer des conclusions, il convient d'introduire quelques nuances. En effet, certaines exploitations sont moins éparpillées que d'autres. Si l'on se réfère au tableau XXVIII, on constate une fois de plus que ce sont les exploitants les mieux lotis, c'est-à-dire les plus âgés, les plus favorisés. L'exploitant n° 1 par exemple, 58 ans, compte 7,57 hectares, divisés en quatre parcelles seulement, l'exploitant n° 2, 58 ans également, a le privilège unique d'avoir toutes ses parcelles regroupées, l'exploitant n° 7, 53 ans, qui met en valeur huit parcelles et en gère six, n'en possède, cas exceptionnel, que cinq soudées en un seul bloc. Enfin il convient de souligner que toutes les parcelles situées en bordure de la piste principale et aux abords immédiats du village, c'est-à-dire d'accès facile, sont actuellement aux mains de planteurs déjà anciens : n° 3 (58 ans), 6 (54 ans), 7 (53 ans), 10 (55 ans), 12 (47 ans) et 14 (49 ans). Deux

exceptions : le n° 8 et le n° 13. Pour le premier, 29 ans, il s'agit d'un champ situé sur une pente excessive, non relié à la piste par un sentier, pour le second, 23 ans, il s'agit d'une parcelle qui lui a été attribuée non par le lignage tchado, mais par héritage paternel.

Le nombre de parcelles mises en valeur par des ressortissants du lignage tchado, alors qu'elles ne dépendent pas de ce lignage, est encore restreint (10 contre 38). Ce ne sont pas toujours de jeunes planteurs, comme on pourrait le croire, qui les détiennent. Les cinq Tchado ainsi concernés ont respectivement 58, 53, 49, 29 et 23 ans. Cet aspect du modernisme intéresse même plusieurs quinquagénaires, qui y voient un moyen d'affirmer encore plus fortement leurs prérogatives. Ils apparaissent en définitive davantage comme les défenseurs de leur exploitation, c'est-à-dire de leurs intérêts personnels, que du lignage et du bien communautaire. Il ne faut pas perdre de vue toutefois que leurs intérêts personnels passent par la communauté, ici en l'occurrence le terroir, dont ils ont avantage à maintenir les structures. Ils doivent pour cela veiller à ne pas multiplier le nombre des exploitations, mais également à ne pas en agrandir indéfiniment certaines. C'est tout un équilibre qui est sans cesse remis en question. Le fait que les exploitations ne constituent pas des unités spatiales cohérentes, un semblant de puissance, serait par conséquent secondaire. Ce qui importe, c'est que le centre de gravité soit maintenu à l'échelle du terroir, témoin d'une certaine harmonie dans le système agricole, notamment dans la répartition des cultures au sein des exploitations. Or le problème agraire compte une variable nouvelle, depuis une quinzaine d'année maintenant, avec l'apparition des plantations villageoises. Avant de l'aborder, une dernière démarche paraît nécessaire, visant précisément à déterminer le rôle du palmier sélectionné par rapport aux autres cultures dans l'évolution du problème foncier. C'est une façon par ailleurs de situer celui-ci en regard du problème agraire.

LA PART DU PALMIER DANS L'ÉVOLUTION DU PROBLÈME FONCIER

Tous les observateurs s'accordent pour reconnaître le rôle prépondérant des cultures commerciales dans l'évolution des coutumes foncières traditionnelles en Afrique. « De nos jours il devient facile de constater que le régime juridique de la terre est lié à la nature des cultures qu'on y pratique. La terre tend à devenir un bien individuel dans les régions favorables aux cultures industrielles, qualifiées à juste titre de révolutionnaires, telles que le cacao et le café, alors qu'elle reste un bien collectif dans celles où les produits vivriers constituent l'essentiel de la production agricole » (66). Les cultures arbustives pérennes en particulier, telles le cacaoyer et le caféier, le palmier et le cocotier contribuent plus que toute autre à l'évolution du droit coutumier. « La présence même des arbres témoigne d'une occupation effective dont le respect s'impose à tous et qui est juridiquement protégée. La force du droit de propriété que le paysan a sur ce qu'il a créé va provoquer l'évolution de son simple droit d'usage. Et cette évolution avant d'être juridiquement reconnue va être celle des faits » (67). Ainsi les rapports mystiques entre l'homme et la terre sont-ils censés avoir évolué en rapports économiques dans de nombreuses régions, en Côte d'Ivoire tout particulièrement. Dans le secteur de Bingerville, le palmier, d'après l'enquête réalisée auprès des planteurs villageois, aurait tendance à accélérer le mouvement. Mais il ne faut pas perdre de vue que dans cette région, plus que dans n'importe quelle autre, il a été introduit en terrain déjà conquis. Les habitants d'Aghien ont commencé à planter le cacao et le café successivement vers les années 1920 et 1940. Théoriquement, et de façon paradoxale, la terre destinée à une culture commerciale doit être une terre du matrilignage de l'exploitant. Ce principe marque la résistance de la société ébrié à tout ce qui est susceptible de porter atteinte à la souveraineté lignagère. La même exigence en effet n'existe pas pour les cultures vivrières, de caractère éphémère. Cette volonté pourtant n'a pas toujours été appliquée. Sur les 110 parcelles qu'exploitent les Ébrié d'Aghien, 21 ne relèvent pas du matrilignage de l'exploitant. Parmi ces 21 parcelles, 11 sont plantées de manioc, mais 10 par contre sont des cacaoyères. Et il ne s'agit pas de cacaoyères récentes, ni d'exploitants particulièrement jeunes, ce qui veut dire, qu'il y a 25 ou 30 ans, on n'hésitait pas déjà à affirmer un droit de propriété individuelle. Néanmoins cette tendance est restée ponctuelle, puisque jusqu'à présent, parmi les 63 parcelles de cultures commerciales, il n'y a que ces 10 parcelles de cacao qui soient extérieures au matrilignage de l'exploitant. Toutes les autres, y compris les plantations villageoises, ont été dévolues selon la coutume. En fait, une évolution très récente s'est opérée dans l'esprit des planteurs, évolution qui n'a pas encore eu le temps d'être concrétisée. Elle peut être perçue à travers le sort que réservent les planteurs à chacune de leurs parcelles (cf. tabl. XXX). 58 parcelles seront transmises aux enfants véritables, parmi lesquelles 10 seulement des 21 qui n'ont pas été dévolues par le lignage maternel.

(66) G.A. KOUASSIGAN, 1966, p. 265.

(67) *Ibid.*, p. 214.

TABLEAU XXX
Statut foncier des parcelles mises en valeur par les chefs d'exploitation ébrié d'Aghien

Cultures	Provenance de la parcelle Trans- mission future de la parcelle	Parcelle du matrilignage		Parcelle d'un autre lignage		Total	
		Fondation par l'exploitant	Oncle maternel et frère	Sans parenté directe	Oncle paternel et père		
Manioc et autre vivrier	Filiation matrilinéaire	1	12			7	20
	Filiation patrilinéaire	14	9		Fondation 3	1	27
Cacao	Filiation matrilinéaire	2	11	3		4	20
	Filiation patrilinéaire	4	6		2	4	16
Café	Filiation matrilinéaire	1	4				5
	Filiation patrilinéaire	10	1	1			12
Vivrier + commercial	Filiation matrilinéaire						
	Filiation patrilinéaire	1	2				3
Palmier sélectionné	Filiation matrilinéaire		5	Gd-père paternel 2			7
	Filiation patrilinéaire						
	Total	33	50	6	5	16	110

Il serait gratuit d'affirmer que le palmier joue un rôle quelconque dans ce changement de mentalité. On constate simplement la concomitance des deux phénomènes. Peut-être les quelques plantations villageoises qui se sont développées à Aghien n'auront-elles été que « la goutte d'eau qui a fait déborder le vase ». Il faut remarquer cependant — fait surprenant — qu'aucune d'entre elles n'est réservée à la descendance directe du planteur villageois, du moins pas totalement. Est-ce parce que l'arbre n'est pas suffisamment ancien que les cinq exploitants concernés ne sont pour le moment arrogés aucun droit sur le sol qui le supporte ? Il faut plutôt considérer que les terres sur lesquelles sont établies les plantations de palmiers sélectionnés doivent être des terres de qualité, bien situées, en général parmi les meilleures du terroir. C'est vraisemblablement pour cette raison qu'elles ne peuvent être arrachées au matrilignage, du moins aussi rapidement, et que les planteurs d'Aghien ne s'accordent de droits que sur les palmiers qu'ils réservent en principe à leurs propres enfants. Pour les autres cultures, notamment pour le manioc et surtout le café, la reconversion est rapide : 12 caféières sur 17 ont basculé d'un système à l'autre. Pour le manioc, le planteur ose faire une appropriation totale lorsque la parcelle ne lui a été octroyée par personne de précis, cas, il faut le noter, fréquent pour le café. Pour le cacao enfin, et contrairement à ce que pouvait laisser présager la situation, les changements sont moins radicaux, car les terres à cacao sont plus rares. Comme celles du palmier, elles sont difficiles à conquérir sur le matrilignage. La moitié de celles qui ont été transmises de père à fils restent également réservées aux lignages dont elles dépendent, ce qui montre bien la résistance des lignages en question dans ce domaine précis. C'est de cette façon que le problème foncier est à Aghien lié au fait agraire. Les cultures commerciales favorisent l'instauration de la propriété individuelle (comme pour le café par exemple), mais, dans la mesure où la place manque et où

les terres de qualité sont rares (cas du cacao et du palmier), elles favorisent encore davantage la résistance des structures lignagères. Inversement, quand il s'agit d'une culture de courte durée comme le manioc, la résistance se relâche, et suscite alors un mouvement d'appropriation, plus timide ici que pour le café, mais tout de même marqué. Finalement à Aghien les plantations villageoises interviennent à contre-courant, en favorisant davantage la résistance au changement que le changement lui-même. Cela n'est pas le cas dans tous les villages, comme on a pu l'observer. Mais Aghien constitue une communauté plus ou moins consciemment sur la défensive et qui, jusqu'à présent, a réussi à maintenir, en même temps que son organisation sociale, ce que l'on a peut-être le droit d'appeler ses « structures » foncières. Mais a-t-elle également réussi à maintenir ses structures agraires, et dans l'affirmative quelle garantie a-t-elle pour l'avenir ?

LE PROBLÈME AGRAIRE

Peu d'individus en Côte d'Ivoire ont à subir autant que les Ebrié la conquête de leurs terres, conquête qui les fait comparer parfois aux Indiens d'Amérique du Nord. Le paysage agraire est plus qu'un enjeu revendiqué par deux parties. Il est devenu une réserve dans laquelle on puise pour la réalisation de projets à grande ou à petite échelle, à titre collectif ou individuel, au mépris du système en place. C'est ainsi que la Riviera effacera le terroir de six villages et que l'Opération SODEPALM a effacé le sixième du terroir d'Aghien. Les villageois cultivaient auparavant les îlots de forêt dispersés dans la savane, qui fut réquisitionnée (cf. photo aérienne 1960, p. 108). Ils étaient ainsi huit, parmi les plus âgés d'Aghien, possédant en moyenne un champ de manioc et un champ de cacao, exploitant en même temps la palmeraie naturelle. Les sommes qu'on leur versa oscillent entre 9.000 et 38.000 francs, sur la base de 250 francs le cacaoyer, 300 francs le palmier et 20.000 francs l'hectare de manioc (68), à condition qu'ils soient en production évidemment. Contrairement aux habitants d'autres villages (du côté d'Eloka surtout), où les sommes versées par hectare s'avèrent beaucoup plus élevées, les habitants d'Aghien n'ont guère apprécié l'opération. L'un d'eux, personnage jouant actuellement un rôle important dans le village, raconte qu'il se trouvait dans son champ de cacao, lorsque vint un jour « un Européen avec ses travailleurs », qui devant lui se mirent à arracher la plantation. Et lorsque, comme les autres planteurs concernés, il exprima sa désapprobation, on lui répondit d'aller s'adresser au Chef de l'Etat lui-même. Le chef du village pourtant avait été informé par les autorités, mais comme le jour n'avait pas été précisé, tous furent pris au dépourvu. Il y avait heureusement encore assez de place à l'époque pour recréer de nouveaux champs ailleurs. Le village fut ainsi frustré d'une partie de ses terres, soit directement en ce qui concerne la savane (qui, comme les lambeaux qui en restent aujourd'hui, ne dépendait en principe d'aucun lignage), soit par l'intermédiaire de lignages (Fiédo, Tchado, Godou et Gbado) en ce qui concerne la forêt. C'est avant tout cela le problème agraire, mais pas uniquement cela. A la phase de destruction du parcellaire, fait suite la phase de réorganisation des structures laissées en place, réorganisation qui doit tenir compte ici d'un élément nouveau : la plantation villageoise.

Comment s'opère cette réorganisation ? Les villageois peuvent la vivre de deux façons : passivité, soumission à la situation nouvelle, adaptation à l'espace déséquilibré ou, au contraire, recherche de solutions nouvelles, refonte des structures et réadaptation de l'espace à leurs propres besoins. Cette deuxième attitude est-elle possible ? Les hommes ne sont-ils pas « englués dans tout ce qu'ils ont eux-mêmes inscrit et construit sur l'espace » (69) ? Car s'il est facile de détruire au bulldozer et sur simple arrêté un espace humanisé depuis des générations, « rien de plus difficile », par contre, « à modifier qu'un parcellaire, quels que soient les « droits » auxquels ses limites servent de support » (70). Tel se présente le problème en un deuxième temps : les villageois ont-ils ou non le pouvoir de restructurer l'espace qui est actuellement le leur ? Cela dépend d'un certain nombre de facteurs, à savoir la superficie qui leur est dévolue, la qualité des terres, la nature des cultures, le nombre d'hectares disponibles par habitant et par actif, le nombre d'hectares cultivés également, le système d'exploitation du sol, en résumé tout ce qui a trait aux structures agraires, toutes les composantes du terroir. Le problème agraire toutefois se situe comme le problème foncier à deux niveaux : non seulement celui du terroir,

(68) Délibération n° 8-55/AT, Assemblée Territoriale de la Côte d'Ivoire, 7 avril 1955.

(69) G. SAUTTER : « Présentation », in *Cahiers d'Etudes Africaines*, 47, vol. XII, p. 333.

(70) *Ibid.*, p. 334.

mais aussi celui de l'exploitation agricole. C'est à travers elle que l'on pourra lire véritablement le degré de destruction et de restructuration du paysage agricole.

MORPHOLOGIE DU PARCELLAIRE

L'espace cultivé d'Aghien, tel qu'il fut mesuré en 1972, couvre plus de 153 hectares, soit près de 30 % de l'espace disponible (27,8 % exactement) (71). Cela représente, en moyenne, un potentiel de 1,75 hectares par villageois (potentiel de 2,10 hectares avant que ne soit installée la plantation industrielle du groupe SODEPALM), parmi lesquels 0,48 hectare actuellement exploité. Mais il ne faut pas oublier que, d'une part une partie des terres est mise en valeur par des cultivateurs extérieurs au village (35,50 hectares environ, soit 26,3 % des terres cultivées), d'autre part une partie des villageois n'a absolument pas accès à la terre (57 habitants, soit 18,1 % de la population d'Aghien). Par conséquent les habitants d'Aghien ne cultivent en réalité que 117 hectares environ, soit 0,37 hectare par individu, si l'on tient compte des allochtones sans terre, et 0,45 hectare par individu, en ce qui concerne la communauté villageoise à proprement parler, c'est-à-dire les 235 Ebrié, les 8 allochtones intégrés et les instituteurs et leurs familles. Les cultures sont réparties au sol dans les proportions suivantes (cf. tabl. XXXI) :

TABLEAU XXXI
Extension des cultures sur le terroir d'Aghien, 1972

Cultures	Superficie (ha)		%	Nombre de parcelles	Superficie moyenne des parcelles (ha)
	1972	1976			
Palmier	24,59	+ 7,25	16,0	11	2,23
Cocotier	14,58		9,5	2	7,29
Café	15,50		10,1	18	0,86
Cacao	40,33		26,3	38	1,06
Café + cacao	0,80		0,6	1	0,80
Café + vivrier	6,04		3,9	5	1,20
Cacao + vivrier	1,72		1,1	2	0,86
Manioc	27,79		18,3	48	0,58
Autre vivrier	21,23		13,8	38	0,55
Elevage	0,57		0,4	1	0,57
Total	153,15		100,0	164	0,93

Et voici quelles sont pour chaque culture les superficies aux mains d'exploitants extérieurs au village :

Cultures	Superficie (ha)	Nombre de parcelles
Palmier	10,47	4
Café-cacao (avec parfois vivrier associé)	5,27	5
Manioc	2,75	7
Autre vivrier	17,07	30
Total	35,56	46

A la différence des gens d'Aghien, ceux-ci ne sont pas très portés sur la trilogie manioc-café-cacao (8,03 hectares seulement sur 35,56). Par contre ils s'adonnent presque tous aux cultures vivrières associées, avec, à la base, igname et maïs et secondairement manioc, taro, banane, cucurbitacées, ou autres. Comme il l'a déjà été

(71) Août 1972.

souligné, la plupart en effet ne sont pas des lagunaires, mais des Baoulé, des Sénoufo, des Dioula. Ils poussent parfois très loin la polyculture. On a pu relever dans un seul champ pas moins de huit espèces : maïs, igname, manioc, patate, arachide, haricot, gombo, piment, autant de cultures — à l'exception bien sûr du manioc et du piment — actuellement négligées par la communauté villageoise d'Aghien et par les Ebrié en général. Ceux-ci, effectivement, si l'on en juge par la répartition des parcelles regroupées dans la rubrique « autre vivrier », ne sortent guère des sentiers battus du manioc.

Statut de l'exploitant	Plus de 3 cultures associées	2 cultures associées	1 seule culture (maïs ou igname)	Total
Autochtone	3	3		6
Allochtonne intégré	2			2
Etranger au village	15	8	7	30
Total	20	11	7	38

Un autre point mérite d'être souligné à propos des cultures qui n'alimentent pas le circuit économique d'Aghien : la relative extension du palmier. Quatre grosses parcelles, mesurant ensemble près de 11 hectares, ont été en effet aménagées en plantations villageoises, à la jonction du terroir et de la plantation industrielle. Trois d'entre elles sont sous la tutelle effective du chef des Baoulé de Bagba-Bingerville, dont l'une d'ailleurs, la plus grosse (4,52 hectares), est exploitée par lui-même. Elles ont été enregistrées par la SODEPALM comme plantations de Bingerville. Même phénomène pour la quatrième enregistrée, elle, avec celles d'Adjamé, où réside l'exploitant (un Ebrié). Pourtant toutes quatre sont bien englobées dans le terroir d'Aghien. Celles des Baoulé ont été plantées en 1967, celle de l'Ebrié en 1969. Cet engouement récent fait contraste avec l'attitude plutôt réservée des « étrangers » pour les cultures commerciales traditionnelles, café et cacao. Il est vrai qu'en principe ils sont plutôt censés ne pratiquer qu'une agriculture de subsistance, de caractère non permanent. Mais le chef des Baoulé bénéficie, il ne faut pas l'oublier, de certains *droits* exceptionnels. Il a hérité, en 1957, à la mort de son père adoptif — Baoulé lui-même —, de toute une série de parcelles sur la savane d'Aghien (ou à proximité), parcelles aujourd'hui réparties entre les siens. On peut le considérer à la limite comme un véritable propriétaire foncier, et sa conversion en faveur du palmier sélectionné ne fait que confirmer son autonomie.

Ainsi, grâce à cette orientation des Baoulé, le modeste terroir d'Aghien compte-t-il près de 25 hectares de plantations villageoises, soit 16 % des terres mises en exploitation, 25 hectares qui, quatre ans après, en 1976, sont passés à 32, essentiellement grâce à l'« étranger » marié à une fille du village et dont on a déjà évoqué la situation à la SODEPALM ainsi que les vellétés de modernisation qu'il a pour Aghien. Les cultures commerciales et industrielles, du reste, représentent à elles seules 62,5 % des superficies cultivées. Encore ne tient-on compte que des cas de monoculture. 5 % des terres sont également couvertes de café et cacao associés à des cultures vivrières. Finalement le manioc, culture fondamentale de l'Ebrié, puisqu'il constitue, avec le poisson, l'essentiel de sa nourriture, n'occupe même pas 20 % du patrimoine actuellement exploité : on a recensé pour les champs de l'année 27,79 hectares, répartis en 48 parcelles, chiffre très proche de celui des plantations villageoises, mais pour lesquelles par contre on ne compte que 11 parcelles (14 en 1976). Une question : cette faible extension de la production vivrière est-elle voulue ou pas ? Le terroir est-il ou non saturé ? La situation « suspendue » de certains champs de manioc (dans lesquels on ne se tient que difficilement debout) donne à penser à une réelle saturation. Or si l'on considère l'extension des champs vivriers par rapport à celle des terres disponibles — 49 et 397 hectares —, on constate qu'il serait possible de réinsérer huit fois les cultures vivrières de l'année 1972 dans l'espace non cultivé. Etant donné que les temps de jachère durent de 3 à 6 ans, en moyenne 4 ou 5 ans, il est tentant de conclure qu'après tout le terroir est loin d'être exploité à plein. Ne doit-on pas s'étonner pourtant du fait que la jachère ne dépasse quasiment pas 4 ans, dans un lieu où tous les agronomes s'accordent à reconnaître que les terres sont épuisées ? Il faut se référer au chéma structural de la région. Ce ne sont pas les difficultés d'accès — ils le prouvent — qui rebutent les villageois, mais plutôt l'état de certains sols de crête qui, à force d'être lessivés, sont devenus pratiquement inutilisables. Cela explique pourquoi les pentes sont occupées, de préférence aux sommets, et les bas-fonds en priorité évidemment. Cela rejoint par ailleurs les hypothèses émises à propos de la politique de distribution des terres, selon laquelle les jeunes planteurs qui débutent sont véritablement rationnés.

Le dessin parcellaire, tel qu'on peut l'observer actuellement (cf. carte h. t. 5), est donc fonction de certaines contraintes, contraintes non pas morphologiques, comme pouvait le laisser croire une première observation (le relief n'est jamais un obstacle pour les gens d'Aghien), mais contraintes d'ordre pédologique. Certains sols actuellement voués à l'abandon sont-ils récupérables ? C'est un problème qui pour le moment

n'intéresse pas concrètement les personnes qui seraient à même d'en juger. Il semble que, de toutes les façons, ce soit une entreprise difficile. Le Ministre concerné lui-même, qui possède toutes les compétences et tous les moyens financiers nécessaires pour améliorer le support de sa plantation située à la limite du terroir, expliqua clairement que « ses palmiers d'Aghien » n'atteignaient qu'à trois ans l'aspect que ceux qu'il possède à Aboisso ont à dix-huit mois. Le parcellaire aurait atteint son extension maximale, ainsi qu'une certaine fixité, les fluctuations des champs vivriers étant limitées à un espace ne représentant que la moitié des terres incultes (200 hectares environ).

L'agencement des cultures est relativement simple et calqué sur les deux unités géomorphologiques du terroir. A quelques exceptions près, les cacaoyères et champs de cultures vivrières associées se trouvent sur le plateau, les caféières et champs de manioc dans les creux de sa bordure disséquée. Evidemment on trouve aussi quelques champs de manioc sur le plateau, tout à fait au sud, de même quelques plantations de cacao au nord, à l'amont et à l'aval du village. Mais dans l'ensemble (cf. carte h. t. 5) le terroir est divisé en deux unités agricoles, très facilement isolables. Les deux cultures nouvelles, palmier et cocotier sélectionnés, qui à elles seules représentent le quart des terres cultivées, sont situées quant à elles — telles des articles en avanture — sur les bords des voies de circulation. Tout cela est ordonné mais la cohérence, aussi forte soit-elle, est peu perceptible de l'intérieur. La forêt dérobe, sinon la totalité des parcelles, du moins leurs limites.

La taille des parcelles répond-elle également à une logique interne ? Elle oscille entre 0,10 et 9,36 hectares, en moyenne 0,93 hectare. On ne tient pas compte ici des « jardins » aux abords immédiats du village et des campements. Aghien en effet est plus ou moins entouré d'une ceinture de cultures jardinières, dont la variété peut faire illusion : manioc doux, piments, aubergines, citrons, ananas, bananes, goyaves, mangues, cocos. En fait ces différentes cultures se trouvent en quantité tellement insignifiante que la plupart des femmes sont obligées de se ravitailler régulièrement au marché de Bingerville. On note d'ailleurs l'absence totale de gombos, tomates, cucurbitacées. Ces embryons de jardins ne répondent pas directement aux besoins du village, et ne sont pas organisés : aucun alignement qui puisse rappeler une plate-bande, chaque pied ou chaque arbre constitue à lui seul une unité. Les parcelles les plus petites ne sont pas toujours, comme le voudrait une certaine logique, des parcelles de cultures vivrières. Certes celles-ci ne mesurent en moyenne que la moitié d'un hectare et 13 d'entre elles n'atteignent même pas 20 ares. Il n'empêche que certaines parcelles de cacao ont également une superficie dérisoire, précisément celles qui ne se trouvent pas sur le plateau, mais à proximité du village et du campement agni. Finalement, qu'il s'agisse des trois cultures ébrié traditionnelles — manioc, café, cacao — ou des associations pratiquées par les allochtones, l'éventail est assez largement ouvert (cf. tabl. XXXII). On verra quelle est au niveau de l'exploitation agricole la signification de ces inégalités. Le palmier et le cocotier par contre affichent des superficies moyennes largement supérieures à celles des autres parcelles, y compris celles de café et cacao — qui avoisinent tout de même 1 hectare. Le cocotier surtout fait l'objet de plantations anormalement vastes par rapport aux autres. Il est vrai qu'il n'y en a que deux dans le village et qu'elles constituent deux cas spéciaux. L'une est exploitée sous forme de coopérative par une douzaine de villageois, qui ne se sont pas regroupés sur des critères précis (classe d'âge ou lignage). C'est la seule coopérative agricole du village. Elle représente plus de 5 hectares, chiffre que les coopérateurs ont l'intention de doubler. L'autre, qui couvre plus de 9 hectares, fait l'objet d'un contrat, contrat de caractère tout à fait exceptionnel à Aghien et qui d'ailleurs ne prendra effet qu'avec son entrée en production. Il s'agit pour l'exploitant, un des rares allochtones intégrés à la communauté ébrié d'Aghien, de remettre le tiers de la production au responsable de la parcelle. Cette forme de métayage, il faut le souligner, s'applique à la parcelle la plus vaste du village, et constitue un cas absolument unique. Pour le palmier il ne s'agit pas par contre de cas isolés, et la taille des plantations, quoique très sensiblement supérieure à celle des autres plantations commerciales ou industrielles, ne prend pas des proportions démesurées. La SODEPALM exige en principe un minimum de 1 hectare. Les deux parcelles qui n'atteignent pas cette taille, « marchent » en fait de pair avec deux autres parcelles. Sans en exagérer la portée, il convient, semble-t-il, de définir le rôle des plantations villageoises dans l'évolution du parcellaire. Par exemple la plus grande des parcelles de palmier, qui mesure plus de 6 hectares, était auparavant compartimentée en trois secteurs : café, cacao, jachère. Sans parler véritablement de remembrement, on peut faire remarquer que le palmier — et peut-être le cocotier — agissent en faveur du regroupement des parcelles et de leur agrandissement. Tendances qui se précisent avec le temps, un planteur villageois, le représentant du PDCI, ayant agrandi sa plantation de palmier de 1 hectare, un autre ayant « fait son apparition » avec 6,25 hectares morcelé, il est vrai en deux unités, l'une occupée par du manioc et d'autres cultures vivrières, l'autre par de la forêt.

Ce n'est qu'à l'échelle de l'exploitation agricole cependant que l'on peut évaluer réellement l'équilibre (ou le déséquilibre) sur lequel repose ce parcellaire. Au niveau du terroir, remarquons l'état actuel de saturation, l'équivalence entre superficies plantées en manioc et superficies plantées en palmier, et l'organisation spatiale qui donne au terroir son unité.

TABLEAU XXXII
Répartition des parcelles du terroir d'Aghien en fonction des cultures et de leur taille

Culture	Superficie	10-	20-	30-	40-	50-	60-	70-	80-	90-	100-	110-	120-	130-	140-	150-	160-	300-	400-	500-	Total
	(ares)	19	29	39	49	59	69	79	89	99	109	119	129	139	149	199	299	399	499	et +	
Palmier						1	1				1		1		2	2		1	1	1	11
Cocotier																				2	2
Café			2	1		3	2		1	3		4		2							18
Cacao		5	2		4	2	4		2	2	1	3	1		2	5	4	1			38
Café + cacao									1												1
Café + vivrier				1			1				1					1	1				5
Cacao + vivrier		1														1					2
Manioc		7	6	7	4	7	5	3	1	2			1	3		2					48
Autre vivrier		6	8	5	4	5	2	1	2	1			1		1	1				1	38
Élevage						1															1
Total		19	18	14	12	18	15	5	7	8	3	7	4	5	5	12	5	2	2	3	164
%		11,6	11,0	8,6	7,4	11,0	9,1	3,0	4,3	4,9	1,8	4,3	2,4	3,0	3,0	7,4	3,0	1,2	1,2	1,8	100,0

STRUCTURE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE FAMILIALE

L'exploitation agricole familiale n'est pas la seule unité de base du terroir d'Aghien. Plus d'un quart des terres cultivées — 26,3 % — sont mises en valeur par des exploitants extérieurs au village. Leur centre de gravité s'inscrit de ce fait dans un autre espace. L'exploitation du paysan ébrié d'Aghien représente néanmoins actuellement le principal élément constitutif du parcellaire de propriété et de travail. D'autant plus que les parcelles mises en valeur de l'extérieur sont, pour les deux tiers, sous la tutelle effective de l'un ou l'autre chef d'exploitation du village. Comme partout, l'exploitation agricole est à Aghien une réalité évidemment difficile à cerner et à conceptualiser. Les 33 unités de production que compte la communauté ébrié du village varient de 0,12 à 9,10 hectares.

Taille de l'exploitation (ha)	— de 1	de 1 à 2	de 2 à 3	de 3 à 4	de 4 à 5	de 5 à 6	de 6 à 7	de 7 à 8	de 8 à 9	+ de 9
Nombre d'exploitants	9	5	5	4	3	3	1	2		1

Tandis que le nombre de parcelles qu'elles englobent oscille de 1 à 9.

Nombre de parcelles	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Nombre d'exploitants	9	5	6	5	3		3	1	1

On distingue ainsi plusieurs types d'unités. Celles de moins de 1 hectare sont dans tous les cas parfaitement homogènes et plantées, à une ou deux exceptions près, en manioc uniquement. Il est établi qu'elles appartiennent généralement à des moins de 40 ans ou, comme on a pu l'observer, à des plus de 70 ans. Les autres, dont le morcellement n'est pas toujours fonction de la taille et dont la taille n'est elle-même pas toujours fonction de l'âge du responsable, peuvent être classées selon les grands types de cultures pratiquées dans la région, types en fait peu nombreux, et intéressant surtout la production commerciale. En effet, que l'exploitation soit petite ou grande, diffuse ou non, le manioc est toujours présent. Tout essai de typologie relatif à la production consistera donc en une opposition entre planteurs de cacao, planteurs de café et bien sûr planteurs de palmiers (cf. tabl. XXXIII).

Ce schéma est à nuancer sur trois points. D'une part, dans cinq exploitations — parmi les plus élaborées — le manioc n'est pas l'unique culture vivrière. Il est complété — souvent en association — par du maïs, de l'igname et, plus rarement, des condiments. D'autre part, dans certaines exploitations, au nombre de 5 également, le

TABLEAU XXXIII
Répartition des types d'exploitation existant à Aghien entre les matriclans, 1972

« Famille » de l'exploitant Type d'exploitation	Fiédo	Loko	Tchado	Godou	Gbado	Akwédo	Total
	Manioc seul	1	1	3			2
Manioc + cacao	3		5	1	1	1	11
Manioc + café		1	2				3
Manioc + cacao	3	1	2		1		7
Exploitation planteurs villageois	2	1	2				5
TOTAL	9	4	14	1	2	3	33

cacao et quelquefois le café se trouvent sous un couvert de colatier. L'incompatibilité entre cacaoyer et colatier ne semble d'ailleurs pas être un handicap aux yeux des planteurs. Enfin, troisième point, l'association culture vivrière - culture commerciale n'existe qu'à titre tout à fait exceptionnel, du moins au sein des exploitations ébrié. Il convient de préciser par ailleurs que les planteurs villageois ressortissant d'Aghien, sont tous les cinq des planteurs-type, avec dans quatre cas un système de production intégrant les trois cultures traditionnelles, manioc, cacao, café. Un calcul relatif à l'étendue de chaque catégorie d'exploitation révèle l'étroite relation entre taille et complexité de l'exploitation. Le jeune planteur, auquel vient d'être concédé une parcelle, commence toujours par « faire » du manioc. Il en existe, il est vrai, parmi les 30-34 ans, ne possédant en fait d'exploitation qu'un petit champ de cacao (moins de 1 hectare). Ces jeunes en réalité participent par l'intermédiaire de leurs femmes à l'exploitation d'un champ vivrier, champ de leur beau-père ou d'un aîné sans parenté directe. Ces arrangements, qui donnent parfois lieu à des tensions internes au sein des familles, caractérisent également les très rares cas d'adultes sans terres : arrangements entre frères ou cousins. Ceci étant, l'extension et la composition des différents types d'exploitation se présentent de la manière suivante :

Type d'exploitation	Superficie moyenne (ha)	Nombre moyen de parcelles
Manioc seul	0,50	1
Manioc + cacao	2,37	2,4
Manioc + café	3,28	3,6
Manioc + cacao + café	3,52	5,4
Exploitation planteurs villageois	6,75	5,4
TOTAL	2,96	3,3

Il semble que la taille des exploitations soit finalement liée autant à la nature des cultures, leur émergence du monde traditionnel, le caractère récent de leur vulgarisation, qu'à une simple diversification du système de production. L'exploitation moyenne d'un planteur de café, par exemple, dépasse très sensiblement par la taille celle d'un planteur de cacao. Or, on sait que le café a été adopté par les paysans de la région plus tardivement que le cacao. Quant au palmier évidemment, il remonte en général dans le village à moins de 15 ans. Il n'est pas étonnant dans cette optique que l'exploitation d'un planteur villageois soit deux fois plus vaste que n'importe quelle exploitation moyenne du terroir. Il est vrai que les cinq planteurs villageois d'Aghien sont de gros planteurs, qui de prime abord savent allier tradition et modernité. L'éventail de leurs cultures est largement ouvert. Il existe donc une certaine harmonie, un certain ordre selon lequel les petites exploitations ne sauraient être d'un point de vue qualitatif structurées de la même manière que les grandes. Les ressorts socio-économiques de cet état de fait ont déjà été entrevus. Il semblerait, en y regardant de plus près, que la politique de privilèges menée par certaines classes d'âge (ou plus simplement, tranches d'âge), soit finalement encore plus précise et plus efficace qu'elle ne le paraît au premier abord. Ce n'est pas seulement le droit d'accès à la terre qui est ici concerné, mais aussi le droit à certaines cultures, notamment aux cultures modernes, dont le

palmier est naturellement l'exemple le plus significatif. Le durcissement de cette politique, dans le futur, est peu probable. L'Opération plantations villageoises est stabilisée dans le secteur et les autres cultures nouvelles, telles le cocotier ou l'avocatier, ne semblent pas, pour des raisons de finances et d'adaptation, pouvoir entrer dans le système du planteur d'Aghien, du moins pas spontanément. D'autre part, la population, en raison du développement de la scolarisation et de la proximité d'Abidjan, ne devrait en principe pas s'accroître de façon démesurée.

Le problème revient de ce fait à déterminer si jusqu'à présent la limite à ne pas dépasser a été respectée. De même que les exploitations agricoles ne peuvent se multiplier à l'infini, de même ne peuvent-elles s'agrandir « impunément » sans aller à l'encontre de l'équilibre et de la logique interne du terroir. Cette limite à ne pas dépasser ne se traduit pas en chiffres absolus. Elle dépend de critères socio-démographiques trop fluctuants. Elle peut être définie par contre à travers l'harmonie des unités de base. Précisément la structure de certaines exploitations agricoles, et plus spécialement de celles des planteurs villageois, ne serait-elle pas déjà à contre-courant de cette homogénéité par laquelle le terroir d'Aghien existe ? Ce serait alors la preuve que la communauté villageoise, en dépit de ses manifestations d'auto-défense, est déjà en voie de désintégration. Pris globalement le terroir ne révèle pas de distorsions particulières. La répartition des cultures au sol présente une certaine harmonie : approximativement 1/3 des superficies cultivées pour les cultures vivrières, 1/3 pour les cultures commerciales traditionnelles, 1/3 pour le palmier et le cocotier. Le parcellaire agraire toutefois dénonce la singularité de la plantation villageoise et de l'exploitation dans laquelle elle s'insère. En effet, alors que la plupart des champs de cultures anciennes — manioc, cacao, café — couvrent en moyenne moins de 1 hectare — 0,58 pour le manioc, 1,06 pour le cacao, 0,86 pour le café —, les plantations de palmiers atteignent pour leur part une superficie moyenne de 2,23 hectares (2,25 en 1976). C'est à cela peut-être que l'exploitation du planteur villageois doit d'être relativement moins morcelée que les autres : 1,24 hectares en moyenne par parcelle, contre 0,70 pour l'exploitant de cacao et café, 0,90 pour celui qui ne pratique que l'une ou l'autre de ces deux cultures de base, et 0,50 pour celui qui ne produit que du manioc. Comme on a pu le constater dans la typologie définie ci-dessus, le nombre moyen de parcelles s'accroît en effet en même temps que la taille des exploitations, maintenant ainsi la superficie moyenne des champs en-dessous de 1 hectare. Seule l'exploitation des planteurs villageois échappe à ce schéma : superficie moyenne représentant près du double de celle de la catégorie précédente (manioc + cacao + café), nombre de parcelles par contre identique. La présence du palmier sélectionné semble donc aller de pair avec un type d'exploitation de structure un peu différente, en gros moins étriquée, moins hétérogène. Cela demande à être approfondi. Quelle est exactement la part du palmier dans le phénomène ? Quelle est la part des autres cultures, notamment en regard des autres types d'exploitation ? Le tableau XXXIV met précisément en évidence le système de production propre à chaque type. Rappelons que ces chiffres intéressent les chefs d'exploitation ébrié uniquement, les allochtones et les étrangers au village ne pouvant en fait être taxés de « chefs d'exploitation ».

TABLEAU XXXIV
Répartition des cultures dans les différents types d'exploitation de la communauté ébrié d'Aghien, 1972

Cultures (ha) Type d'exploitation	Manioc		Cacao		Café		Palmier sélectionné		Total	
	Total	Par exploitant	Total	Par exploitant	Total	Par exploitant	Total	Par exploitant	Total	Par exploitant
Manioc seul	3,52	0,50							3,52	0,50
Manioc + cacao	6,10	0,55	20,06	1,82					26,16	2,37
Manioc + café	5,01	1,67			4,85	1,61			9,86	3,28
Manioc + cacao + café	7,81	1,11	10,99	1,57	5,84	0,84			24,64	3,52
Exploitation planteurs villageois	4,74	0,95	8,54	1,71	6,35	1,27	14,12	2,82	33,75	6,75
Total	27,18	0,82	39,59	1,72	17,04	1,13	14,12	2,82	97,93	2,96

Une première observation relative à l'exploitation des planteurs villageois montre que ceux-ci sont dans les normes. Ils dépassent légèrement la moyenne pour le manioc et pour le café (0,95 contre 0,82 hectare pour le premier, 1,27 contre 1,13 pour le second), ils l'atteignent — compte-tenu des possibilités d'erreur — pour le cacao (1,71 contre 1,72 hectares). On peut donc en déduire que ceux-ci sont à l'origine des planteurs importants, qui même s'ils sont davantage portés sur les cultures commerciales n'en négligent pas pour autant

les cultures vivrières. Leur exploitation, si l'on ne tient compte du palmier, couvre déjà plus d'hectares que n'importe quelle autre exploitation du terroir : 3,93 hectares dont 1/4 de manioc — et éventuellement de maïs ou igname. Toutefois il ne peut être fait ainsi abstraction du palmier, qui représente à lui seul 41,7 % de leur exploitation. Or celui-ci fait régresser considérablement la part de chaque culture. Ainsi l'expriment les pourcentages ci-dessous, qui ramènent les divers types d'exploitation au même indice.

Type d'exploitation	Culture (%)				
	Manioc	Cacao	Café	Palmier sélectionné	Total
Manioc seul	100,0				100,0
Manioc + cacao	23,2	76,8			100,0
Manioc + café	50,9		49,1		100,0
Manioc + cacao + café	31,5	44,6	23,9		100,0
Exploitation planteurs villageois	14,1	25,3	19,9	41,7	100,0

Effectivement, l'exploitation du planteur villageois a une structure d'ensemble fondamentalement différente des structures observées par ailleurs dans le village. Elle repose pour près de la moitié sur la plantation villageoise, fait qui n'est pas propre à Aghien, puisque l'enquête l'a révélé à l'échelle régionale. Pour le reste, on remarque que le pourcentage des terres consacrées à la production vivrière est inférieur aux autres pourcentages, qu'il s'agisse du cacao ou du café. En ce qui concerne le cacao, cela n'a rien d'exceptionnel. A tous les niveaux, l'exploitant, qui fait du cacao, lui accorde une place — parfois très largement — supérieure au vivrier. En ce qui concerne le café par contre, le fait mérite d'être souligné. En effet, les autres exploitants lui consacrent dans tous les cas moins d'espace qu'ils n'en consacrent au vivrier. Il n'est pas du ressort de cette étude de mettre à jour le fondement de leur attitude. Tout au plus peut-on présumer de la recherche d'un certain équilibre au sein de la trilogie manioc-cacao-café. En effet (cf. tabl. XXXIV), que l'unité considérée soit l'exploitation (en l'occurrence celle du planteur qui pratique les deux cultures, cacao et café) ou l'ensemble des exploitations, on observe dans tous les cas que la superficie du cacao + celle du café = approximativement le double de celle du manioc. Par exemple, à l'échelle de la communauté ébrié, cacao + café = 39,59 + 17,04, soit 56,63 hectares, le manioc — éventuellement associé à d'autres cultures vivrières — couvrant exactement 27,18 hectares, soit environ la moitié. Le planteur villageois donc ne respecte pas cet « ordre des choses ». Dans son exploitation, le manioc ne représente en moyenne que 14 % des terres cultivées, le café près de 20 %, le cacao 25 %. Cela signifie qu'il a en définitive pris une option préférentielle sur la production commerciale et industrielle, choix déjà amorcé lorsque débuta l'Opération SODEPALM, puisque le café connaissait à cette époque un développement plus grand : environ 3 hectares de plus, répartis entre trois des cinq planteurs en question. Ceux-ci d'ailleurs ont également comprimé leur production cacaoyère et vivrière, du moins les deux plus importants d'entre eux : A.S. Jérôme, 7,27 hectares de plantation villageoise et A.A. Marc, 2,02 hectares. Le premier a même totalement abandonné le cacao et, cas rare sur le terroir, il faisait au moment de l'enquête son manioc en association avec son café.

Certes ces participants sont peu nombreux : 5 sur 33, soit 15 %. Sans doute n'est-ce pas suffisant pour tirer des conclusions sur tout. Certains problèmes afférents aux planteurs villageois eux-mêmes, ne pouvaient être abordés qu'à l'échelle de tout le secteur villageois. Cela a été fait. Les quelques individus replacés ici dans leur milieu social et économique apportent quant à eux, comme cela a déjà été souligné, les éléments nécessaires à une appréciation de l'Opération au niveau du village, cellule de base en milieu ébrié. Avant d'y revenir, il convient évidemment de récapituler la situation actuelle des cinq planteurs, de situer de façon précise leurs exploitations par rapport aux autres. Cela peut être fait en quelques points.

Premier point : ils accordent plus de place au café que les autres planteurs, qui le cultivent — sans doute parce qu'il est délicat et demande plus de travail et d'attention — à plus petite échelle que le cacao et le manioc.

Deuxième point : ceci les caractérisait déjà avant l'Opération SODEPALM.

Troisième point : ils ont essentiellement réduit leurs cultures commerciales lorsqu'ils ont adopté le palmier, mais les deux plus engagés dans l'Opération ont réduit également la part du vivrier.

En définitive, l'Opération SODEPALM à Aghien touche des planteurs déjà prédisposés à un aménagement de leur exploitation au détriment des cultures vivrières. Toutefois il faut insister sur le fait qu'il s'agit de gros planteurs et que, de cette façon, le taux de 14 % relatif à l'extension du manioc dans chaque exploitation ne représente pas moins de 0,95 hectare. L'Opération SODEPALM à ce propos ne fait qu'infléchir

une tendance déjà amorcée, tendance qui pourrait passer inaperçue si précisément la présence de la plantation villageoise ne venait lui donner une dimension nouvelle par les rapports qu'elle crée au sein du système de production. En effet, bien qu'ils ne représentent que 15 % de l'effectif des exploitants, les 5 planteurs villageois cumulent plus du tiers des terres organisées en exploitations familiales : 33,75 hectares dont 14,12 pour le palmier. La plantation villageoise finalement refaçonne l'exploitation dans laquelle elle s'insère. Elle ne la destruit pas, dans la mesure où précisément les structures éprouvées sont déjà quantitativement et qualitativement fortement élaborées (plantations vastes et diversifiées). Au contraire l'exploitation s'en trouve agrandie et théoriquement modernisée. Sa cohésion n'est pas menacée comme on pourrait le supposer, à moins que la plantation villageoise ne dépasse les 6 ou 7 hectares, ce qui n'est le cas que de 20 % des planteurs du secteur, pour la plupart de faux ruraux. Par contre ces nouveaux types d'exploitation constituent une menace pour les autres, dans la mesure où la plantation villageoise est comme la plantation industrielle une « mangeuse de terre ». L'espace réquisitionné par les uns est autant de perdu pour les autres, notamment les jeunes en état d'installation. N'est-il pas significatif que plus de la moitié des exploitants ne « fassent » pas plus d'1/2 hectare de manioc, alors que l'autre moitié, constituée par les planteurs villageois et les planteurs de café, a, elle, la possibilité de « faire » au moins 1 hectare ? Il est évident que, dans un village comme Aghien, l'Opération plantation villageoise accentue la hiérarchie entre grands et petits planteurs, en donnant prétexte et facilité d'agrandissement à ceux qui ont sinon des droits, du moins un certain pouvoir sur la terre et qui sont évidemment déjà de grands planteurs. On ne peut parler dans un petit village comme celui-ci de développement d'une bourgeoisie rurale. Il est certain cependant que bon nombre de petits planteurs voient l'avenir de leur exploitation menacé, et risquent tout simplement de s'effacer un jour. Or on a perçu au niveau de l'analyse démographique l'existence d'un équilibre précaire, qui semble ici directement remis en cause. Susceptible de réduire le nombre d'exploitants, l'Opération SODEPALM apparaît finalement comme dérégulatrice de l'ordre (aussi relatif soit-il) qui lie une petite communauté rurale, telle la communauté ébrié d'Aghien, à son terroir, et ce malgré certaines résistances manifestes sur le plan foncier. Elle achève de transformer le système des classes d'âge en une tactique de recherche de profit personnel. Destinée à protéger la cohésion du terroir en empêchant le nombre des exploitations de se multiplier dans l'anarchie, la politique de privilège de certaines classes et sous-classes s'applique au contraire maintenant avec tant d'excès qu'elle tend à empêcher le nombre des exploitations, dignes de ce nom, de se maintenir. L'incidence de la plantation villageoise est donc indirecte, mais sans équivoque. De façon schématique, elle crée la grande exploitation, qui « mange » la petite et détruit le terroir, dont la synthèse s'efface petit à petit pour faire place à un ensemble d'unités juxtaposées, sans connexion entre elles.

Il convient maintenant de situer exactement ce mouvement, mouvement qui à Aghien se heurte de la part du groupe à une résistance démographique et sociale, qui emprunte parfois les éléments du modernisme (statut foncier de la plantation villageoise par exemple) pour se manifester. Cette investigation dynamique du terroir, à la fois globale et quantifiée, fournira ainsi tous les éléments nécessaires pour définir le planteur villageois et appréhender son nouveau statut économique et social.

DYNAMIQUE DU TERROIR

Le terroir d'Aghien apparaît maintenant comme une aire stabilisée, au sein de limites bien définies. La mobilité des parcelles vivrières est canalisée par le relief, les sentiers, les champs de cultures pérennes. Partout la forêt est largement ouverte, utilisée on l'a vu, sinon à plein rendement, du moins sur toute son étendue par les villageois et quelques planteurs issus de Bingerville ou des terroirs environnants. Sous-jacente à cette occupation quasi-intégrale du sol (intégrale vu le système d'exploitation en vigueur), une hiérarchie sociale fondée sur le principe des classes d'âge assure la continuité des structures en place : maintien du nombre et des différents types d'exploitation, allant de pair avec la conservation des privilèges de ceux que l'on appelle les Tsabba. Toutefois à travers cette apparente immutabilité se manifestent, reflet de l'évolution socio-économique de la communauté villageoise, les processus de changement propres aux différentes époques. Ainsi, depuis son installation sur le site actuel, le terroir a-t-il connu au moins deux mutations profondes, l'une diffuse dans le temps avec le développement du cacao et du café, l'autre plus brutale avec l'introduction du palmier sélectionné. Ces innovations spectaculaires ne sont elles-mêmes que le point d'émergence de ce mouvement imperceptible qui, d'une saison à l'autre, d'une année à l'autre, transforme le paysage agraire. C'est ce mouvement, à travers ses principales étapes, qu'il semble nécessaire de développer à présent, en prenant soin d'identifier ce qui, au sein de la « course », oppose les planteurs villageois et les autres planteurs.

L'histoire du terroir est faite, il ne faut pas l'oublier, d'une double interférence : développement des cultures commerciales d'une part, développement d'Abidjan de l'autre. Ce deuxième phénomène n'est pas le

moins agissant. Sans revenir sur les incidences socio-démographiques inévitables qu'entraîne la présence d'une ville telle qu'Abidjan, on peut, de façon assez éloquente, citer les travaux d'aménagement qui se sont déroulés pendant la deuxième moitié de l'année 1972 et parachevés en 1973. Il s'agit de l'établissement d'une porcherie par un haut fonctionnaire de l'Etat, qui a pu obtenir sans difficulté, et — cela est encore possible à 35 kilomètres de la capitale — sans bourse délier, un emplacement de plus d'1/2 hectare avec, bien sûr, ouverture d'une voie de desserte à travers la forêt. C'est ainsi que se manifeste la dynamique actuelle du terroir. Les non-villageois, qui, on l'a vu, assument à l'intérieur du terroir un mode d'occupation du sol relativement adapté à la structure d'ensemble des exploitations familiales, ne sont plus forcément des homologues des villageois. Ils profitent, quand leur situation sociale le leur permet, d'un système qu'ils violent en même temps, donnant l'exemple de l'appropriation individuelle sans transaction, précisément à l'heure où les gros planteurs se montrent susceptibles d'éliminer les petits. Peut-on dire pour compenser qu'il s'agit là d'une invitation à un « mieux faire » ? Certes, il n'y a pas un mouton et pas un porc dans le village, et aux chefs d'exploitation qui déclaraient peu auparavant l'élevage impossible, la porcherie aurait pu apparaître comme un exemple. Un peu à la façon de la plantation industrielle du groupe SODEPALM ou de celle du Ministre, à la frontière du terroir. Mais il s'avère que l'expérience a été interrompue avant même 1974. Elle n'a donc rien eu de positif pour personne. En fait, ces « modèles » ne font que mettre l'accent sur une donnée fondamentale du problème de tous les planteurs, qu'il s'agisse des planteurs villageois ou des autres : l'argent. Car le terroir évolue, se transforme, mais peut-on dire qu'il prospère ? C'est là un problème qui se doit d'être abordé, qui le sera ultérieurement. Les signes extérieurs de richesse sont, en matière de techniques agricoles, plutôt minces. Le seul effort de mécanisation qui ait été fait dans le village consiste en l'acquisition de deux machines à broyer le manioc pour la préparation de l'attiéké, dont l'une en 1973 seulement. Des responsables en assurent le fonctionnement à certains jours fixes de la semaine. Le manioc à cet égard fait figure de culture privilégiée, puisqu'il n'y a aucune autre machine, aucun engin agricole à Aghien. Le café est décortiqué dans le village voisin d'Achokoi. Les seuls outils agricoles utilisés sont, outre l'irremplaçable machette, la houe et, depuis peu, le ciseau palmiste vendu par la SODEPALM aux planteurs villageois. Le manioc pourtant, si l'on se réfère d'une part à son extension globale sur le terroir (27 hectares sur 153), d'autre part aux observations faites au niveau des exploitations agricoles les plus évoluées, serait plutôt actuellement récessif. Il fut une époque en effet — pas très lointaine malgré l'exemple proche de la SPAO — où ni le palmier sélectionné, ni le café, ni le cacao n'existaient sur le terroir. C'était l'époque des grands-parents des *Blésué* actuels (ceux qui sont en train de devenir « hommes mûrs »). Ils cultivaient, avec le manioc, l'igname et la banane plantain et pêchaient plus souvent. Actuellement, dit-on au village, « la coutume n'est plus respectée, la terre est moins bonne, les récoltes sont moins bonnes, la pêche est moins bonne, il y a plus de mortalité qu'autrefois, les génies se vengent ».

Les deux premières plantations de cacao auraient été créées dans les années 1920 sur des morceaux de forêt intacts. De taille modeste — 0,10 et 0,50 hectare — elles constituèrent pendant au moins une demi-génération une réalisation exceptionnelle dans le village. Toutefois, lorsque les premières plantations de café apparurent au lendemain de la deuxième guerre mondiale, il y avait déjà près d'une dizaine de cacaoyères. L'influence de Bingerville et d'Abidjan, si proches, commençait enfin à se faire sentir (cf. tabl. XXXV).

TABLEAU XXXV
Mise en place des plantations de cacaoyers et de caféiers d'Aghien

Années de plantation	Cacao			Café		
	Nombre de parcelles	Superficie globale (ha)	Superficie moyenne (ha)	Nombre de parcelles	Superficie globale (ha)	Superficie moyenne (ha)
1920 - 1929	2	0,60	0,30			
1930 - 1939	5	3,03	0,60			
1940 - 1949	4	6,28	1,57	3	2,03	0,66
1950 - 1959	18	18,13	1,00	6	5,43	0,90
1960 - 1969	11	14,01	1,27	9	8,25	0,91
1970 et +				6	6,63	1,10
Total	40	42,5	1,05	24	22,34	0,93

Ces chiffres n'intéressent que les plantations encore, au moins symboliquement, en production, et qui représentent pour le cacao la totalité de ce qui fut planté, pour le café les deux tiers environ. L'engouement

pour le cacao se produisit entre les années 1952 - 1962 : 23 plantations furent créées. La taille moyenne des parcelles s'en ressentit, bien que le terroir n'eût pas encore atteint un état de saturation. En effet, le « boom » du café fut plus tardif : à partir des années 1960 essentiellement. Le développement du palmier sélectionné lui porta pourtant préjudice, mais, comme cela fut observé à l'échelle régionale, la période d'hésitation fut suivie d'une période de reprise. La reconversion caféière fut donc à Aghien un demi-succès (ou un demi-échec) : 12,50 hectares arrachés entre les années 1960 - 1969, 6,50 hectares créés depuis 1978. Rien de semblable pour le cacao, dont le développement fut tout simplement stoppé en 1968. Il est intéressant d'observer que les caféiers arrachés le furent presque dans tous les cas au bénéfice du cocotier ou du palmier sélectionné :

Propriétaire de la plantation	Nombre d'hectares arrachés	Culture de remplacement
Autochtone	3,00	Palmier
Allochtone intégré	5,00	Cocotier
Etranger au village	2,80	Palmier
	1,70	Vivrier

La moitié de ces caféières — détail important : celles sur lesquelles furent instaurés le cocotier et le vivrier — étaient déjà en voie d'abandon. Il aurait été d'ailleurs insolite que des allochtones, étrangers ou non au village, prennent l'initiative de supprimer une plantation commerciale en pleine vigueur, a fortiori pour mettre des cultures vivrières à la place.

Du fait de son caractère itinérant, la production vivrière en effet ne jouit pas du prestige de la production commerciale. Il n'est guère possible de déterminer les fluctuations du manioc au fil des années. Il semble que celui-ci soit cependant maintenu en tant que culture prioritaire de consommation et de vente, cela au détriment de l'igname et de la banane plantain. Seuls 6 des 33 chefs d'exploitation ébrié cultivent — toujours en association avec du manioc — un peu d'igname, de banane plantain ou de maïs. Ce n'est pas en hectares, ni même en ares que l'on peut dans l'ensemble évaluer ces cultures annexes, mais en arbres ou en buttes. Le bananier est considéré comme un arbre fruitier : on en laisse pousser un par ci, par là. Quant à l'igname, elle est devenue une culture jardinière, et apparaît rarement dans les cuisines des ménagères. On a déjà souligné à ce sujet le contraste entre autochtones et allochtones, mais non le fait que, si ces derniers sont restés fidèles à eux-mêmes avec leur polyculture, les Ebrié par contre ont opéré une sensible reconversion. Le quart de leurs plantations de cacao, par exemple, a été créé à l'emplacement de plantations de banane plantain ou d'igname. Toute l'alimentation des habitants d'Aghien est centrée sur le manioc amer, dont seule la jachère a été escamotée. L'importance qu'on lui accorde ne semble pas devoir diminuer, comme en témoignent les deux machines aux deux extrémités du village.

Finalement, c'est aux dépens de la palmeraie naturelle que s'est faite en grande partie la structuration du terroir. Fait notable, celle-ci fut attaquée par l'homme dès les années 1950, c'est-à-dire plus de 10 ans avant le début de l'Opération SODEPALM. Près d'une quinzaine de plantations de cacao et café d'après la guerre entraînent ainsi la destruction de palmeraies naturelles. Le mouvement s'est légèrement accentué au cours de ces dernières années, notamment depuis 1970, sous-jacent au développement des plantations de café les plus récentes. Certes, la vulgarisation du palmier sélectionné n'est pas étrangère à la régression du palmier sauvage, mais il semble que celle-ci ait été amorcée bien auparavant : faute de débouchés, le commerce de l'huile de palme était devenu pratiquement nul en Côte d'Ivoire au lendemain de la deuxième guerre mondiale. La fabrication artisanale de l'huile de palme subsiste néanmoins à l'état larvé dans le village. Sauf exception, plus personne ne grimpe, mais la récolte du bangui est assurée par les manœuvres, et les femmes, comme pour la cola, ramassent les graines tombées à terre. Celles-ci servent, il est vrai, surtout pour la « sauce graine ». Toutefois, pendant la bonne saison, on utilise le surplus pour fabriquer de l'huile, que l'on va vendre à Bingerville si la quantité est suffisante. En fait, les femmes perdent l'habitude et le goût de ce travail. Elles le font quand l'occasion s'en présente, mais préfèrent de beaucoup se procurer l'huile qui leur est nécessaire sur le marché, en même temps que la banane plantain, les piments et maints autres produits qui poussaient autrefois dans le village. 25 femmes néanmoins, ayant généralement dépassé l'âge de 40 ans, s'adonnent temporairement à cette activité. Une dizaine parmi elles ne dédaignent pas les graines issues des plantations villageoises, de taille nettement plus grosse, bien que cela soit théoriquement interdit. Combien de temps peut durer encore cette petite « industrie » et ce petit trafic d'une époque révolue ? Blohorn est là, avec ses produits à écouler, bien présentés et relativement bon marché. Le développement du palmier à huile en Côte d'Ivoire tend à transformer les paysans de la Basse-Côte, traditionnellement voués à la production de l'huile artisanale, en consommateurs d'huile industrielle, et éventuellement producteurs de matière première avec les planteurs

villageois. Aghien s'adapte insensiblement à ce changement induit de l'extérieur. Les chefs d'exploitation ébrié n'ont constitué leurs plantations que progressivement, atténuant, sans doute involontairement, les effets parfois brutaux d'une opération menée tambour battant (cf. tabl. XXXVI).

TABLEAU XXXVI
Mise en place des plantations de palmiers sélectionnés des exploitants d'Aghien

Nom du planteur	Superficies plantées (ha)												Total
	Année de plantation												
	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1973	1976	
S.A. Alexandre	0,98	1,03	—	—	1,31	0,71	—	—	—	—	—	—	4,03
A.S. Jérôme	—	—	—	0,94	0,86	—	0,68	—	—	0,76	—	—	3,24
A.A. Marc	—	—	—	—	—	—	1,16	—	—	0,86	—	—	2,02 (2)
A.A. René	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,36	0,51	—	1,87
B.M. Guillaume	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,96	—	1,96
M.A. Casimir	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,71	—	1,71
D.P. Romain	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6,25	6,25

Contrairement à ce que paraît indiquer le tableau XXXVI, Aghien ne compte que 6 planteurs villageois, le premier étant décédé en 1971 et ayant légué sa plantation au second, qui est son propre fils. Ce dernier se trouve ainsi à la tête de 7,27 hectares de plantation villageoise, superficie quelque peu écrasante par rapport à celle des autres plantations du village ou à la moyenne du secteur. Et le planteur en question aurait aimé « s'agrandir » de 2 hectares en 1973, mais il n'a pas pu. Les raisons de son renoncement ne sont pas très claires. On les devine partiellement à l'observation de son emploi du temps et de son budget, puisque lui et son épouse ont accepté de donner quotidiennement des indications à ce sujet. On comprend mieux également quand on se rappelle que c'est lui qui vient d'être nommé chef du village. Sans doute eût-il été maladroit de sa part de vouloir s'engager trop loin et trop vite sur la voie où il se trouve. Le dernier venu des planteurs villageois, par ailleurs, qui possède une plantation d'une superficie proche de celle de la plantation du nouveau chef (à 1 hectare près), n'est pas un exploitant agricole, mais un planteur urbain. Il est en outre allochtone, mais cela ne l'empêche pas d'être plus proche — par son mariage — des 5 planteurs villageois ébrié que des 4 « étrangers » de Bingerville et adjamé. Sa plantation villageoise, bien que située à la limite du terroir comme celles de ces derniers, est répertoriée à Aghien comme celles des 5 authentiques habitants d'Aghien. Si l'on excepte ce cas et celui du chef, les 4 autres plantations de palmier du village n'ont rien de remarquable : taille modeste, création tardive (1968, 1970, 1971, 1973), elles répondent davantage aux normes du planteur type. La superficie globale de toutes ces plantations atteint tout de même près de 25 hectares en 1972 et près de 32 en 1976, chiffre important lorsque l'on songe qu'au moment de l'enquête les terres mises en valeur ne couvraient que 153 hectares, mais modeste si on le compare aux 110 hectares réquisitionnés pour Aghien I.

En effet, si l'on se réfère aux photos aériennes ci-après, on observe que de 1960 à 1966, le terroir et ses alentours ont considérablement évolué. En mains endroits, le recrû forestier semble avoir été pulvérisé, témoin d'un défrichement accéléré. Or, au début de l'année 1966, les plantations villageoises ne représentaient que 3 hectares effectivement plantés et 2 en préparation, le tout réparti en deux unités, celles du père actuellement décédé et de son fils. Pendant cette période, il est vrai, furent créés quelques 12,74 hectares de cacaoyères, et 7,67 hectares de caféières. Ce n'était là toutefois qu'une routine. La véritable mutation fut sans aucun doute la création, en 1965, de Aghien I. Ce fut dans l'histoire de celui-ci véritablement un tournant. Les incidences ne furent pas seulement matérielles. Certes la raréfaction de la terre intensifia la destruction de la forêt. Il semble toutefois qu'une sorte de psychologie collective ait joué également, poussant les villageois à un défrichement accéléré, seul moyen pour eux de marquer leur emprise sur le sol. Que ce soit à Aghien ou sur les terroirs environnants, le pourtour de la plantation industrielle fut particulièrement « attaqué », et il est évident que l'ouverture des pistes de collecte n'en fut pas la seule cause. Dernière manifestation d'auto-défense, cette phobie du défrichement est venue un peu tard, puisque maintenant plus rien, si ce n'est quelques hauts fonctionnaires en quête de fermes, de ranchs ou tout simplement de beaux sites lagunaires, ne menace le patrimoine foncier des villageois.

Avril 1960



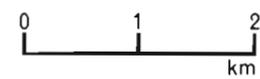
Février 1966



Mars 1973



EVOLUTION DU TERROIR D'AGHIEN



L'histoire du terroir serait-elle terminée ? Va-t-il se figer dans ses structures, en attendant qu'un jour Abidjan ne déferle ? Vraisemblablement pas. La communauté villageoise s'est, elle aussi, transformée. Au terme de cette évolution, un nouveau type de planteur est né, et peut-être avec lui une nouvelle classe sociale, plus proche, malgré les apparences, de celle du haut fonctionnaire qui a installé sa porcherie, que de celle du jeune qui vient de défricher son premier champ de manioc. C'est là tout le problème des rapports qui lient les hommes à leur terre. Sans l'avoir peut-être vraiment voulu, les nouveaux planteurs auront un jour pour uniques successeurs leurs propres enfants, et non leurs cadets du village, partis depuis longtemps. Leur exploitation finissante ne viendra pas, comme autrefois, alimenter d'autres exploitations naissantes. Stratifiée, devenue conforme au droit romain, elle ne signifiera que la fin du terroir et de la communauté qui lui est rattachée. Mais les nouveaux planteurs, malgré la forme de leur exploitation, ont-ils vraiment tous les atouts en main ? La SODEPALM leur apporte-t-elle ce qui manque tant aux autres : l'argent, indispensable pour une intégration dans le nouveau système et qui ferait véritablement d'eux une bourgeoisie naissante ?

LE TEMPS ET L'ARGENT

Le développement des cultures commerciales et, avec elles, de l'économie monétaire s'est opéré graduellement dans le village, et, comme si cela allait de soi, au profit des plus âgés (la génération des *tsabba* surtout). Ces privilégiés de la terre, quinquagénaires chargés de responsabilités, remettent aujourd'hui en cause le système socio-économique par lequel ils existaient jusqu'à présent. La cristallisation de leurs prérogatives, telle qu'elle s'inscrit sur le terroir, semble en voie d'accomplissement. La plantation villageoise est-elle cependant capable de compenser l'isolement nouveau qui guette cette strate sociale, dorénavant non protégée par l'immunité de l'âge ? Il est établi que le gain versé chaque mois par la SODEPALM ne satisfait, sauf exception, aucun planteur. L'« homme du système » pour sa part pense que de toutes les façons un planteur quel qu'il soit n'est jamais content. Par ailleurs, il est très souvent fait grief au planteur villageois de son inefficacité, son absentéisme fréquent, sa mauvaise adaptation aux structures nouvelles. Serait-il effectivement incapable, quelle qu'en soit la motivation, de faire face au nouveau type d'exploitation qui est le sien, exploitation qui, il ne faut pas l'oublier, représente en superficie plus du double des autres ?

Une enquête a été réalisée du 1^{er} avril 1972 au 31 mars 1973, visant précisément à déterminer quelle insertion pouvait trouver la plantation villageoise au sein d'un système d'exploitation traditionnel, et, partant de là, au sein du budget d'un planteur qui reste un véritable paysan. Pour plus d'équité, ont été retenus quatre échantillons : les deux planteurs villageois les plus anciens du village, ainsi que deux autres, non intégrés à l'opération SODEPALM, l'un répondant à leurs caractéristiques sociales (âge, prestige, importance numérique de la famille, composition de l'exploitation), l'autre plus jeune, qui ne tarda pas d'ailleurs à faire faux-bond, ayant trouvé un emploi du côté d'Abidjan. L'enquête porta sur leur emploi du temps et celui de leur(s) épouse(s), en unités de demi-journées, l'activité principale étant chaque fois la seule retenue, et, dans le même temps, sur le gain et les dépenses, produit par produit, de chaque ménage. Seuls les deux planteurs villageois répondirent jusqu'au bout à cette investigation quotidienne. Le troisième planteur fut malade et hospitalisé trois mois, le quatrième, trop souvent absent à cause de son nouveau travail, fut abandonné pour ce qui concerne l'enquête budgétaire, celle-ci ne pouvant être réalisée avec précision au cours d'interviews hebdomadaires ou bi-mensuelles. Agé de 34 ans, à la tête de trois épouses, huit enfants et à peine 1 hectare, il constitue un excellent exemple de ces jeunes planteurs obligés de s'effacer — pas toujours de leur plein gré — devant les anciens. Les trois autres sont par contre ce que l'on peut appeler des « anciens », représentatifs à Aghien d'un type de planteur en principe au faite de son ascension sociale et économique. Il convient de rappeler qu'entre 1972 et 1976, les *Tchabba* ont atteint le rang des « vieillards » et les *Bléswé*, celui des « hommes mûrs ». Il convient également de nuancer la représentativité de chaque planteur. Ceux qui sont désignés numéros I et III, A.A. Marc et M.A. Pierre, ont, chacun dans leur catégorie, une exploitation très conforme à la moyenne. Le numéro I en effet détient 6,36 hectares, alors que l'exploitation moyenne d'un planteur villageois d'Aghien est de 6,75 hectares, et le numéro III 3,56 hectares, alors que l'exploitation moyenne d'un planteur, qui cultive comme lui cacao et café, est de 3,52 hectares. Le numéro II, quant à lui, A.S. Jérôme, est a priori particulièrement significatif de ce nouveau type de planteur, dont l'exploitation, s'accroissant sans cesse, menace les autres, et, de là, l'intégrité du terroir. Il souligne vigoureusement, par son déploiement excessif sur les terres lignagères, cette tendance à la cristallisation, telle qu'elle apparaît à travers

Caractéristiques socio-économiques	Planteurs villageois		Planteur non intégré à l'Opération III
	I	II	
Age en 1972	58	49	53
Classe d'âge	<i>Tsabba</i>	<i>Blésué</i>	<i>Blésué</i>
Statut matrimonial	monogame	monogame	monogame
Enfants — total	9	10	9
— à charge	5	7	9
Autres personnes à charge	—	femme du père	mère
Manœuvres	1	2	—
Exploitation	6,36 ha	9,10 ha	3,56 ha
Projet d'agrandissement	—	2,00 ha	—

l'exploitation moyenne des planteurs villageois. Il constitue pour cela le modèle le plus évocateur, le plus flagrant, les autres planteurs villageois d'Aghien n'étant pas tous aussi engagés sur la voie que l'on a définie. Voici comment s'organise l'exploitation de chacun :

Planteurs villageois	Cultures (en ha)	Manioc et vivrier	Cacao	Café	Palmier		Total
					1972	1976	
A.S. Jérôme (II)	—	—	—	1,83	7,27		9,10
A.A. Marc (I)	—	1,63	1,55	1,18	2,02		6,38
A.A. René	—	1,15	0,56	0,53	1,87		4,11
B.M. Guillaume	—	0,66	3,13	1,50	1,96		7,25
M.A. Casimir	—	1,30	3,30	1,31	1,00 (+ 1)		6,91
TOTAL	—	4,74	8,54	6,35	14,12		33,75

Comme on peut l'observer, la répartition des cultures n'est pas toujours équilibrée. Les deux planteurs villageois retenus constituent justement les deux cas extrêmes. L'exploitation de A.S. Jérôme est remarquable par la place accordée au palmier. Il ne faut pas oublier qu'il a hérité de la plantation villageoise de son père, qu'il continue d'ailleurs à distinguer, du moins en principe, de la sienne. L'exploitation de A.A. Marc au contraire est parfaitement équilibrée. Un rapprochement avec celle du planteur non intégré à l'Opération SODEPALM qui leur est confronté, place ce dernier dans une situation intermédiaire : équilibre entre les cultures très relatif, mais conforme aux réalités d'Aghien. M.A. Pierre en effet exploite avec sa famille 3,56 hectares, dont 1,43 de manioc, 1,80 de cacao, et 0,33 de café. Planteur de cacao avant tout, il pose les problèmes relatifs à la gestion des différents types d'exploitation sur des bases un peu différentes, répondant davantage aux normes de l'économie traditionnelle. Ainsi les trois échantillons reflètent-ils trois stades différents de l'histoire des planteurs d'Aghien, les trois stades les plus avancés, et dont seul le dernier (cas du planteur III) serait encore en deçà d'un seuil limite au-dessus duquel l'exploitation ne répond plus aux impératifs de survie de la communauté villageoise et, dans un mouvement inverse, aux impératifs de travail de la famille qui se doit de la faire fonctionner.

LE PLANTEUR D'AGHIEN ET LE TEMPS

Le thème du « temps africain » a été maintes fois repris par les chercheurs et experts axés sur les problèmes du développement. Ainsi par exemple les responsables de la SODEPALM diffusèrent-ils parmi les planteurs villageois des calendriers spécialement aménagés, dans le but de leur apprendre à organiser et compter leurs heures de travail sur la plantation. L'absence de valorisation du temps dans une société où le nombre d'actifs par exploitation est faible, où les travaux agricoles ne sont pas mécanisés, peut revêtir effectivement, par

référence aux critères habituels de rentabilité, un caractère « suspect ». Comment s'opère à Aghien, village relativement replié sur lui-même, l'appréhension globale du temps ? Comment sont répartis les différents temps de travaux et avant tout évidemment ceux relatifs à la plantation villageoise ? L'étude réalisée dans chacune des unités budgétaires ne fait intervenir que l'emploi du temps du chef d'exploitation et de sa femme. Certes les unités II et III englobent également un troisième adulte : marâtre et mère de 56 et 63 ans, toujours actives, mais dont l'activité consiste essentiellement en travaux ménagers à l'intérieur même du village. Il sera tenu compte de leur présence dans l'interprétation finale, mais leurs travaux n'ont pas été quantifiés. De la même façon, l'aide temporaire ou permanente apportée respectivement par les enfants et les manœuvres ne fera l'objet que de considérations qualitatives. Celle des manœuvres mériterait des mesures précises, notamment pour une appréciation des soins apportés à la plantation villageoise. Cela dépassait l'objectif poursuivi, à savoir l'engagement de la famille dans les travaux nécessaires au fonctionnement de l'exploitation. Il ne s'agit ici que de déterminer s'il y a ou non saturation du système en place, et quelle insertion y trouve la plantation villageoise.

EMPLOI DU TEMPS DU PLANTEUR

Les distinctions de base entre les différents types d'activité tiennent compte de la situation géographique d'Aghien, village lagunaire, situé dans l'orbite directe d'Abidjan. Ont été ainsi distingués d'une part le temps productif et le temps improductif, d'autre part les activités liées à la lagune, celles qui se passent en brousse, celles qui se passent dans le village même, enfin les déplacements hors des limites du terroir occasionnés par tout ce qui est activité de production. Cela donne, en un premier temps, les résultats suivants :

Chez les planteurs villageois

Emploi du temps (en %)	Planteur I			Planteur II		
	H	F	Ménage	H	F	Ménage
Temps improductif	47,5	37,1	42,3	45,8	11,7	28,8
Activité lagune	30,7	0,3	15,5	30,1	1,5	15,8
Activité brousse	16,6	9,9	13,2	16,7	10,5	13,6
Activité village	3,2	50,9	27,1	2,3	73,6	37,9
Activité hors village	2,0	1,8	1,9	5,1	2,7	3,9

Chez le planteur III

Emploi du temps (en %)	H	F	Ménage
Temps improductif	46,0	14,8	30,4
Activité lagune	34,5	0,3	17,4
Activité brousse	16,0	9,0	12,5
Activité village	1,0	71,4	36,7
Activité hors village	1,7	4,5	3,1

Enfin chez le planteur qui a trouvé un emploi hors du village et qui a trois épouses dont deux sur place

Emploi du temps (en %)	H	F (moyenne)	Ménage
Temps improductif	28,4	13,4	20,9
Activité lagune	16,7	0,9	8,8
Activité brousse	5,2	10,1	7,7
Activité village	0,5	72,3	36,4
Activité hors village	49,2	3,3	26,2

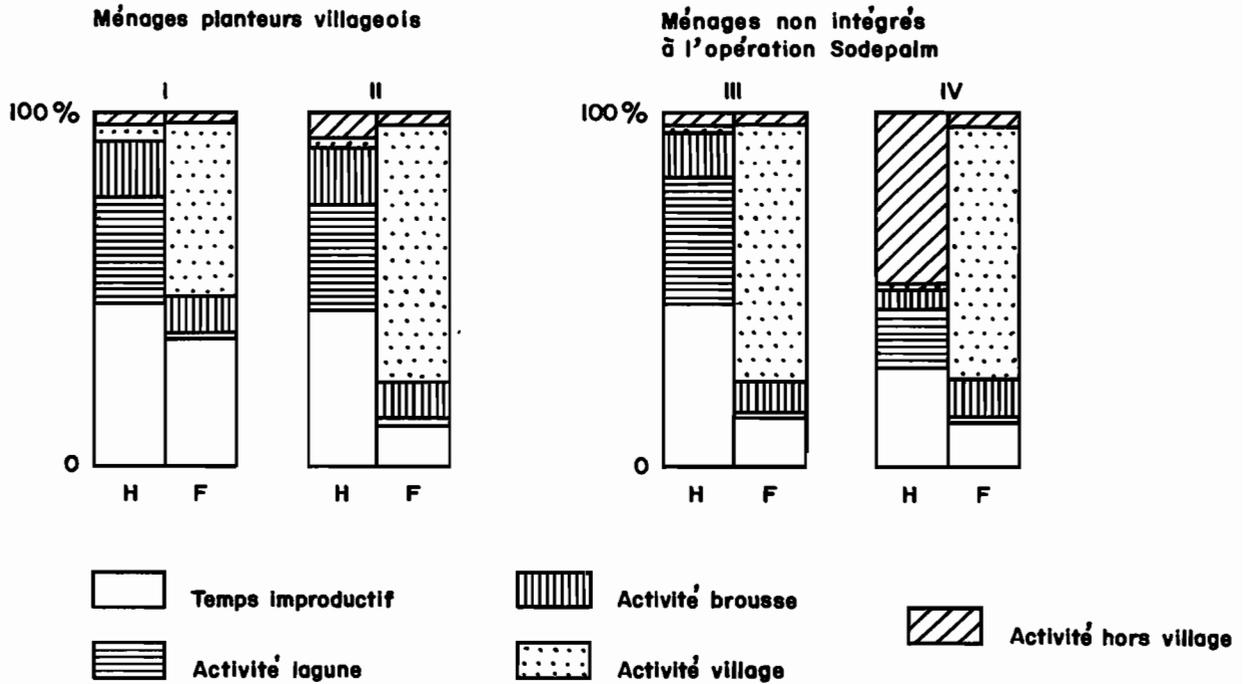
L'uniformité qui apparaît (cf. figure 13), dans la ventilation de l'emploi du temps des planteurs I, II et III est remarquable. A quelques nuances près, les trois hommes consacrent et retiennent le même temps à leur exploitation. L'importance du temps improductif s'accroît légèrement avec l'âge : de 45,8 % pour le plus jeune à 47,5 % pour le plus vieux. Les activités directement liées à la production, c'est-à-dire relatives à la lagune et à la brousse, occupent également dans les trois cas à peu près le même laps de temps. L'identité entre les deux planteurs villageois est à ce stade assez surprenante : 30,7 % et 30,1 % pour la lagune, 16,6 % et 16,7 % pour la brousse. Le planteur III pour sa part consacre un peu plus de temps à la lagune (34,5 %), tout en ne dépassant pas 16 % pour la brousse. Ainsi, quelle que soit la taille de leur exploitation, les planteurs lui accordent-ils en gros le même temps. Toute l'importance des manœuvres, dont le nombre progresse avec le nombre d'hectares exploités, est de cette façon mise en évidence. Si le planteur villageois pêche un peu moins, ce n'est pas au profit de sa plantation, semble-t-il, mais plutôt de déplacements d'affaires hors du village. En effet, le planteur II, dont l'exploitation est de loin la plus « avancée », passe pour des motifs purement économiques plus de 5 % de son temps hors du village, contre 2 % pour le planteur I et 1,7 % pour le planteur III. Les activités dans le village lui-même sont finalement très précaires — peut-être légèrement supérieures avec l'âge et la situation sociale combinés —. En général, si l'homme reste au village, c'est soit pour se reposer, soit pour répondre à des obligations sociales ou religieuses. Ces dernières sont, comme il se doit, fonction de l'importance quantitative et qualitative de l'exploitation du planteur : 20,4 % du temps du planteur II, 18,9 % pour le planteur I et 17,4 % pour le planteur III. Les rapports entre les chefs d'exploitation semblent aussi bien réglés que ceux qui lient chacun à son milieu environnant. Les constantes que l'on observe dans l'engagement personnel des trois planteurs sont à ce sujet assez significatives.

Leurs épouses paraissent soumises au même « ordre des choses ». Elles consacrent en principe les trois quarts de leur temps aux activités domestiques dans le village, notamment à la fabrication de l'attiéké et de la nourriture. La femme du planteur I fait à ce sujet un peu figure d'exception. En fait son cas est spécial, puisqu'elle s'est absentée plus de 2 mois, partie mettre ses services à la disposition de l'un de ses enfants établi à Korhogo. Elle passe ainsi non les trois quarts, mais la moitié de son temps seulement aux travaux ménagers dans le village. Cette réserve étant faite, on observe que la femme est un élément plus productif que l'homme dans le ménage : 11,7 % de temps dit improductif pour la femme du planteur II, 14,8 % pour celle du planteur III. Cela est le fait d'une part des enfants, qui les empêchent de rester inoccupées et de prendre comme les hommes du repos, d'autre part de leur faible ingérence dans les affaires sociales du village. Sinon, le temps qu'elles passent en brousse est encore plus faible que celui des hommes : 9,9 % pour l'épouse du planteur villageois I, 10,5 % pour l'épouse de l'autre planteur villageois, 9 % enfin pour l'épouse du planteur III, dans les trois cas presque totalement consacrés à la production vivrière. La corvée de bois et d'eau, bien qu'elle occasionne des déplacements en brousse, a été, il est vrai, incluse dans les travaux domestiques, donc les « activités village ». Ainsi les femmes consacrent-elles quasiment tout leur temps à nourrir leur famille. Cela n'a rien d'exceptionnel en milieu rural, surtout en Afrique. Elles trouvent tout de même le temps d'avoir, comme on le verra au niveau de l'enquête budgétaire, un léger impact sur l'économie : fumage du poisson, fabrication de l'attiéké et de l'huile de palme. Celle-ci représente dans tous les cas un investissement en temps difficilement isolable. Comme leurs époux, mais moins souvent qu'eux (sauf dans le ménage du planteur III qui a eu des ennuis de santé), elles se déplacent vers Bingerville, ou quelquefois Abidjan, pour accomplir diverses transactions, étrangères à l'homme (achat de condiment ou vente de l'attiéké, par exemple). Elles restent dans les trois cas, en dépit de l'agencement nouveau de certaines exploitations, telle celle du planteur villageois II, parfaitement complémentaires du chef de famille, avec lequel elles constituent l'élément moteur de la cellule qui est la leur.

Ainsi la plantation villageoise ne change-t-elle rien a priori à la répartition des travaux entre l'homme et la femme. Rien n'est modifié non plus, semble-t-il, dans la répartition du temps entre tout ce qui peut être assimilé au repos et les divers types de travaux, y compris ceux de la brousse. Par contre l'exercice d'un artisanat quelconque, a fortiori hors du village, rompt indubitablement le rythme préexistant. Le quatrième planteur, qui se fit embaucher au bout de trois mois d'enquête comme menuisier, en fournit un excellent exemple. Il cessa à ce jour tous travaux agricoles, ainsi que, sauf occasionnellement pendant les week-ends, la pratique de la pêche. La ventilation de son emploi du temps et de celui de ses femmes, qui a été étudiée sur six mois, est à cet égard assez significative. Si les femmes sont dans tous les cas restées dans les normes (cf. fig. 13), ne changeant rien à leurs activités après l'embauche de leur mari, celui-ci par contre a opéré une totale reconversion. De cette façon, les pourcentages relatifs aux activités lagune et brousse, qui ont été rapportés à six mois, ne correspondent en fait qu'à trois mois de travail dans le village. De même celui relatif aux activités hors village.

On peut en déduire, au terme de cette première investigation, que seul un déplacement de longue durée, loin de la cellule familiale, peut entraîner une modification de l'emploi du temps du planteur. Les motivations peuvent en être très variables : installation chez un parent, maladie sérieuse, emploi non agricole... Par contre une culture nouvelle, telle le palmier sélectionné, même si elle agrandit l'exploitation, n'accroît

I- VENTILATION GENERALE



II- VENTILATION DE L "ACTIVITE - BROUSSE"

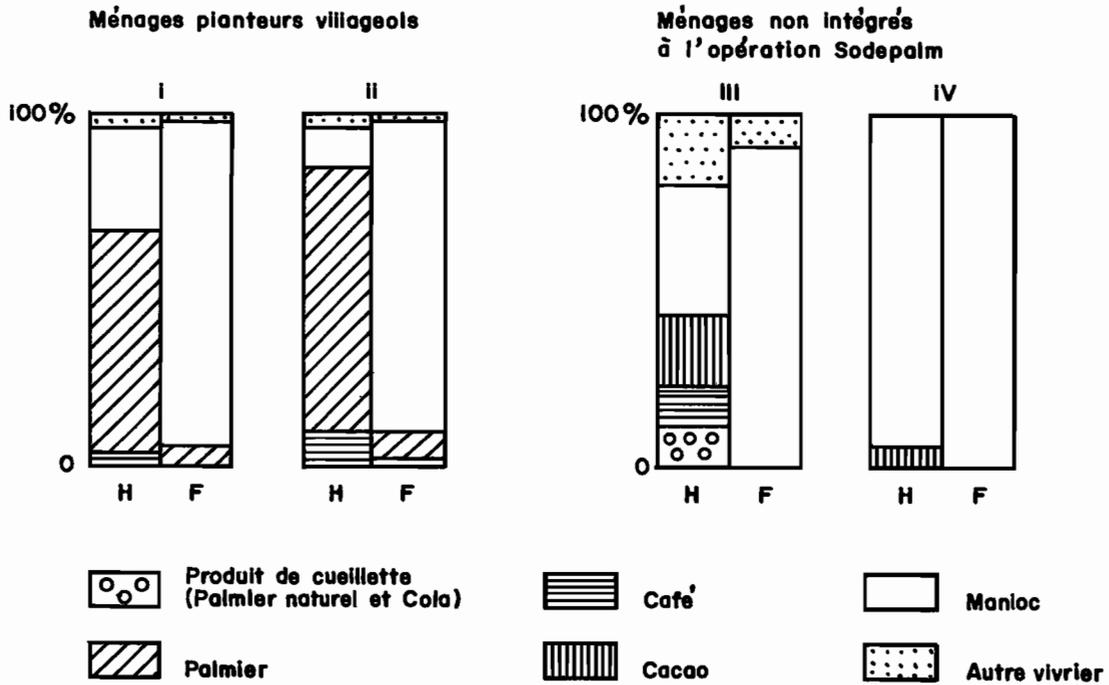


Fig. 13 — Temps de travaux de quatre ménages

aucunement le temps passé en brousse. Comment la plantation villageoise s'insère-t-elle dans ce cas dans le cycle des activités agricoles ?

INSERTION DE LA PLANTATION VILLAGEOISE DANS LES TEMPS DE TRAVAUX

Les trois planteurs à part entière, qui consacrent environ chacun 16 % de leur temps aux activités purement agricoles, sont organisés de la façon suivante :

Cultures (en % de l'« activité brousse »)	Planteurs villageois		Planteur non intégré III
	I	II	
Cultures commerciales	66,9	84,4	30,6
Palmier	63,8	74,8	—
Café	3,1	9,6	11,3
Cacao	—	—	19,3
Cultures vivrières	33,1	15,6	57,5
Manioc	30,7	11,3	36,8
Autres	2,4	4,3	20,7
Cueillette	—	—	11,9

Les planteurs villageois affichent, on le voit, une nette tendance vers la production commerciale, qui occupe pour le premier 66,9 % de son temps, pour le second 84,4 % du sien. L'autre planteur par contre ne lui consacre qu'un tiers de son énergie, réservant encore plus de 50 % à la production vivrière, et, fait surprenant, plus de 10 % à la cueillette. Il est en effet étonnant qu'un planteur aussi important à Aghien que le planteur III s'adonne encore au ramassage de la cola et des régimes de palme, activité actuellement abandonnée aux femmes et aux enfants. En ce qui concerne les cultures vivrières, ces résultats ne font que confirmer leur « perte de vitesse », le déclin de leur part relative dans l'exploitation avec l'introduction des cultures « modernes ». Notons cependant que, même chez le plus important des planteurs villageois, elles n'ont pas été totalement abandonnées aux bons soins de l'épouse. Le développement accéléré de la plantation villageoise leur a certainement porté préjudice, mais vraisemblablement moins qu'aux cultures commerciales traditionnelles, le café et surtout le cacao. Ces trois cultures destinées à la vente ont en quelque sorte des rapports concurrentiels au sein de l'exploitation du planteur villageois, la plus récente — le palmier — étant évidemment favorisée. Si le planteur II a totalement cessé d'exploiter le cacao, le planteur I, pour sa part, a totalement cessé d'entretenir sa plantation, laissant au manœuvre le soin de la récolte. L'évolution est d'autant plus sensible chez lui qu'il consacre près de 64 % du temps qu'il passe en brousse à la plantation villageoise, alors que celle-ci ne représente en réalité que 31 % de son exploitation. Chez le planteur II, le phénomène est moins évocateur, puisque le palmier sélectionné représente déjà lui-même 80 % des terres cultivées.

La plantation villageoise, en définitive, bouscule le système de production lorsqu'elle atteint, comme chez A.S. Jérôme, plus de 7 hectares, et perturbe dans tous les cas le système d'exploitation du sol, même lorsque, comme chez A.A. Marc, elle ne dépasse pas 2 hectares. En aucune façon — à Aghien du moins — elle ne remet en cause l'emploi du temps global des planteurs. Le remaniement s'effectue à l'intérieur de « l'activité brousse » uniquement, remaniement qui fait intervenir le manœuvre, élément dynamique et non pas seulement de prestige. Le manœuvre, il est vrai, est surtout là pour la plantation villageoise, sur laquelle il passe la plupart de ses journées. Toute l'attention de l'unité budgétaire, d'ailleurs, semble axée sur la nouvelle plantation. Les femmes elles-mêmes n'abandonnent les cultures vivrières que pour le palmier (cf. fig. 13). Elles portent les régimes au bord de la route, où les camions de la SODEPALM les ramassent, et récupèrent les graines pour la cuisine. Les enfants aussi apportent leur participation quand l'école leur en laisse le temps. Il ne faut pas oublier que le palmier est un arbre qui réclame une vigilance permanente, s'ajoutant à l'astreinte de la récolte hebdomadaire. Le planteur est donc en quelque sorte obligé d'engager un minimum de temps. Il n'a pas vraiment le choix. Il convient cependant d'insister sur le fait que cet engagement s'exerce à l'intérieur de certaines limites et aux dépens de la production agricole traditionnelle uniquement. Le comportement du planteur villageois ne présente toutefois rien d'exclusif ni d'irrationnel. Il sait à l'occasion, comme le suggère l'emploi du temps détaillé du planteur villageois II (cf. tabl. XXXVII) abandonner ses palmiers pour ses caféiers.

TABLEAU XXXVII
Temps de travaux du planteur villageois II (en demi-journées)

EMPLOI DU TEMPS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total	%
TEMPS IMPRODUCTIF	32	28	24	27	31	33	20	26	24	23	26	40	334	45,8
— Repos	17	15	11	16	12	22	11	15	16	13	11	16	175	24,0
— Obligations sociales et religieuses	15	13	10	10	17	10	7	11	8	10	13	24	148	20,3
— Maladies et soins			3	1	2	1	2				2		11	1,5
TEMPS PRODUCTIF	30	28	48	33	31	27	42	36	36	39	34	22	396	54,2
I. Activité lagune	12	11	14	16	13	13	24	25	22	30	26	14	220	30,1
— <i>Coopérative</i>	7	6	11	3	8	10	3	7	9	18	18	13	113	15,5
- Pêche	7	6	11	1	8	9	2	7	9	15	11	13	99	13,6
- Réparation filet				2									2	0,2
- Fabrication pirogue						1	1			3	7		12	1,7
— <i>Individuelle</i>	5	5	3	13	5	3	21	18	13	12	8	1	107	14,6
- Pêche	4	4	3	13	4	2	1	9	6	2			48	6,6
- Réparation filet	1	1			1		14	6	5	1	1	1	31	4,2
- Fabrication pirogue						1	6	3	2	9	7		28	3,8
II. Activité brousse	18	14	19	11	14	8	5	5	7	7	7	7	122	16,7
— Cultures commerciales	14	12	11	9	13	8	5	3	7	7	7	7	103	14,1
- <i>Palmier</i>	14	12	11	9	11		3	3	7	7	7	7	91	12,5
Surveillance	4	3	7	3	7		3	1	2				30	4,1
Entretien	6	3			1			1	1		4	4	20	2,8
Récolte	4	6	4	6	3			1	4	7	3	3	41	5,6
- <i>Caféier</i>					2	8	2						12	1,6
Piquetage					2	2							4	0,5
Planting						6	2						8	1,1
— Cultures vivrières	4	2	8	2	1				2				19	2,6
- <i>Manioc</i>	4	2	3	2	1				2				14	1,9
Abattage bois	2								2				4	0,5
Défrichage	1	2											3	0,4
Brûlis			1	1									2	0,2
Bouturage				1	1								2	0,2
Récolte	1		2										3	0,4
- <i>Igname</i>			5										5	0,7
III. Activité village					2	8	2	5					17	2,3
— Construction et entretien habitation					1				4				5	0,7
— Travaux domestiques divers					1		1						2	0,2
— Travaux collectifs						7	2	1					10	1,4
IV. Activité hors village		3	5	6	2	6	5	4	2	2	1	1	37	5,1
— Déplacements liés à l'activité de production		3	5	6	2	6	5	4	2	2	1	1	37	5,1
TOTAL	62	56	62	60	62	60	62	62	60	62	60	62	730	100,0

TABLEAU XXXVIII
Temps de travaux de la femme du planteur villageois II (en demi-journées)

EMPLOI DU TEMPS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total	%
TEMPS IMPRODUCTIF	13	5	4	2	4	4	1	15	9	5	9	14	85	11,7
— Repos						1	1				5	3	10	11,4
— Obligations sociales et religieuses	6	5	4	2	4	2		1	6	5	4	10	49	6,7
— Maladies et soins	7					1		14	3			1	26	3,6
TEMPS PRODUCTIF	49	51	58	58	58	56	61	47	51	57	51	48	645	88,3
I. Activité lagune						4	3	2		1	1		11	1,5
— Fumage poisson						4	3	2		1	1		11	1,5
II. Activité brousse	4	3	7	15	11	8	9	2	2	6	5	5	77	10,5
— Cueillette										1			1	0,1
- Cola										1			1	0,1
— Cultures commerciales						1				3	2		6	0,8
- Portage régimes palmier						1				3	2		6	0,8
— Cultures vivrières	4	3	7	15	11	7	9	2	2	2	3	5	70	9,6
- <i>Manioc</i>	3	3	7	15	11	7	9	2	2	2	3	5	69	9,5
Bouturage			3	6	5								14	2,0
Nettoyage				2									2	0,2
Récolte	3	3	4	7	6	7	9	2	2	2	3	5	53	7,3
- <i>Igname</i>	1												1	0,1
III. Activité village	45	48	48	41	47	42	46	38	48	49	44	41	537	73,6
— Cuisine - ménage	29	34	29	21	28	25	26	27	34	33	31	26	343	47,0
— Corvée bois	5	4	6	2	6	4	3	1	4	3	2	6	46	6,3
— Fabrication attiéké	8	8	10	18	12	12	15	9	8	7	8	8	123	16,9
— Fabrication huile de palme	2	1	3		1	1	2	1	2	1	2	1	17	2,4
— Concassage palmiste		1											1	0,1
— Décorticage cola									5	1			6	0,8
— Travaux collectifs	1												1	0,1
IV. Activité hors village			3	2		2	3	5	1	1	1	2	20	2,7
— Ventes diverses				1			2	5	1		1	2	12	1,6
— Achats divers			3	1		2	1			1			8	1,1
TOTAL	62	56	62	60	62	60	62	62	60	62	60	62	730	100,0

Il semblerait enfin, si l'on se réfère à cet emploi du temps, qu'aucune culture, y compris le palmier et toutes ses exigences, n'ait assez d'emprise sur des planteurs comme ceux d'Aghien pour les faire renoncer à leur seconde activité de production : la pêche. Certes c'est en saison des pluies qu'on lui consacre le moins de temps (cf. fig. 14), alors que c'est à ce moment-là que le poisson est le plus abondant. C'est en effet également le moment où le palmier produit le plus. Dans l'ensemble néanmoins, et cela est différent dans un village intérieur tel celui d'Adjamé-B, la pêche ne cède en rien le pas à la plantation villageoise. Le repos non plus d'ailleurs, si l'on se réfère encore une fois à l'emploi du temps du planteur II, qui lui consacre le quart de son temps. Rien n'est sacrifié à la nouvelle plantation, si ce n'est l'ensemble des autres cultures commerciales, éventuellement des cultures vivrières. C'est pourtant, surtout depuis que le poisson tend à se raréfier, avec le cacao et le café que le planteur traditionnel est censé gagner sa vie. Cela signifierait-il que le palmier sélectionné soit tout de même assez rentable au point de rendre les autres revenus négligeables malgré le manœuvre à payer ? A moins qu'après tout, cela ne traduise une volonté délibérée ou inconsciente, de la part du planteur,

de supprimer une culture pour une autre, afin précisément de ne pas cumuler les hectares, et de rester dans les proportions d'une exploitation à la mesure du terroir. Pourtant son objectif premier ne devrait-il pas être avant tout de gagner sa vie le mieux possible ?

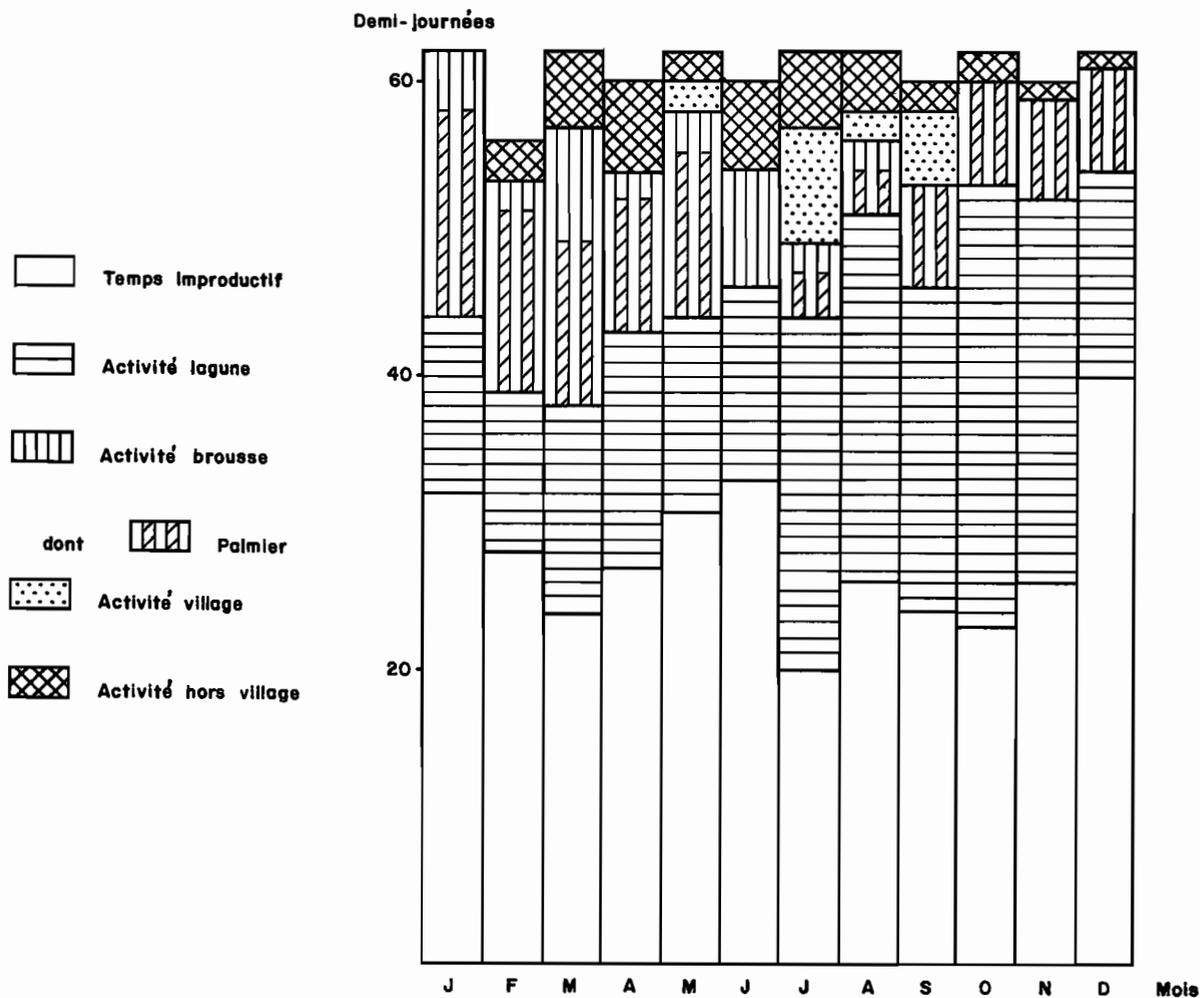


Fig. 14 — Ventilation des temps de travaux du planteur villageois II

LE PLANTEUR D'AGHIEN ET L'ARGENT

L'affirmation d'une valeur spécifiquement africaine de l'argent est un lieu commun aussi répandu que celui du temps africain. L'allégorie trouve un terrain particulièrement favorable en milieu rural, où, comme dans les plantations véritablement villageoises du secteur de Bingerville, les rendements sont généralement médiocres, le gain dérisoire et rarement réinvesti. Manque de vouloir, ou de savoir, ou de pouvoir... où situer exactement les raisons d'un planteur tel le planteur villageois II, qui, bien qu'à l'avant-garde d'une certaine politique d'innovation à Aghien, ne consacre pas moins de 45 % de ses journées au repos et à la vie sociale ? Comment peut s'exprimer cette recherche de profit personnel que l'on a cru percevoir chez les planteurs de sa trempe, alors qu'au temps non rentabilisé s'ajoutent la précarité des techniques agricoles et l'absentéisme des

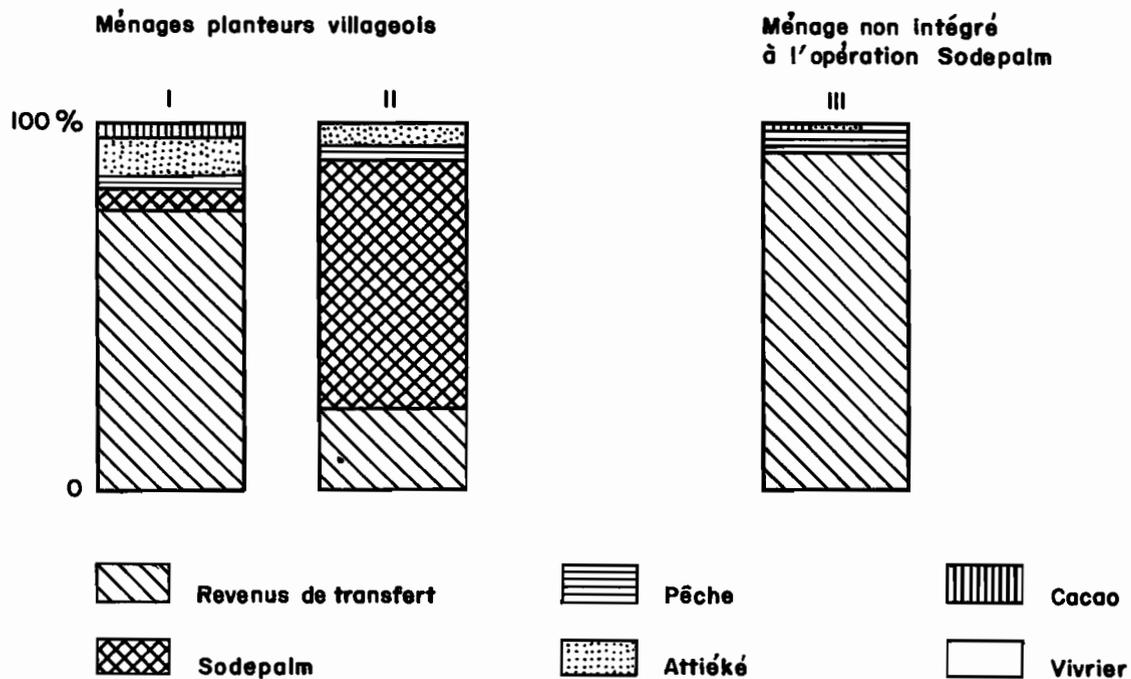
enfants, dédaigneux des plantations ? D'autant plus que, selon une logique précédemment évoquée, une plantation villageoise est difficilement rentable en dessous d'une certaine taille et avec la participation de manœuvres rémunérés.

Certes l'embauche d'un ou de plusieurs manœuvres implique sinon une assise sociale confortable, du moins la recherche en ce sens d'un statut de principe et, pourquoi pas, aussi relative soit-elle, la jouissance d'une certaine forme de richesse, d'une source de revenu quelque peu supérieure à la moyenne du village. Il s'avère de ce fait nécessaire, compte tenu des limites de la plantation villageoise, de déterminer dans l'importance et l'organisation du budget des planteurs concernés ce qui, outre l'évolution de leur exploitation et de leurs activités agricoles, peut — selon l'expression déjà risquée — les assimiler à une sorte de bourgeoisie rurale naissante. Ainsi a été calculé au jour le jour ce que pouvait apporter la SODEPALM à deux planteurs aussi représentatifs que les planteurs villageois I et II, le premier, l'aîné, ayant une plantation en dessous du seuil de rentabilité défini, le second ayant dépassé par contre ce seuil, engagé à fond — du fait de circonstances familiales — dans l'Opération. Cette appréciation ne prend évidemment toute sa valeur que par rapport à celle des affaires du troisième planteur, celui qui n'est pas intégré à l'Opération, mais dont on a vu toutes les similitudes avec les deux planteurs villageois considérés.

BUDGET ET AUTONOMIE DU PLANTEUR

L'accroissement d'une exploitation agricole va de pair en principe avec l'accroissement des besoins de ceux qui en vivent : besoin de liberté face aux contraintes sociales traditionnelles en un premier temps et besoins de conditions de vie meilleures ensuite. Le passage d'un système à un autre n'est-il pas forcément lié à une nouvelle conception de l'argent ? Rien n'est encore totalement acquis à Aghien, mais l'on peut d'ores et déjà rechercher les répondants économiques de l'évolution observée au niveau de la structure des exploitations englobant une plantation villageoise. Il faut noter tout d'abord que l'insertion des trois planteurs interrogés dans l'économie monétaire est à peu près totale. Ils eurent en effet à répondre également de leurs transactions sous forme de troc. Or celles-ci sont si rares et dans tous les cas si faibles (par exemple, bananes mûres contre bananes non mûres, petits poissons contre gros...) qu'il n'a pas paru nécessaire de les comptabiliser. Reste à savoir si les trois planteurs représentent — dans ce domaine au moins — l'ensemble du village. La réponse est évidemment positive, mais avec quelques réserves, les planteurs les moins bien nantis procédant plus fréquemment que les autres à des petits échanges en nature de toutes sortes. Souvent d'ailleurs il ne s'agit pas véritablement d'échanges, mais de cadeaux donnés ou reçus, sans qu'il y ait obligatoirement équivalence. A ce propos les planteurs I, II et III n'ont pas vraiment rompu avec la tradition. Simplement les cadeaux à leur niveau ne se font plus, comme on le verra, en nature mais sous forme d'argent. Les manières changent mais la trame des rapports interfamiliaux reste la même. C'est ainsi que — et cela a été vraiment la révélation de l'enquête budgétaire accomplie à Aghien — le revenu annuel des trois hommes repose en grande partie sur des transferts de fonds familiaux : dons véritables dans deux cas, vente d'un terrain du matrilignage près d'Abidjan dans le troisième cas. Leur part relative (cf. fig. 15) est loin d'être minime. Elle est particulièrement écrasante dans le revenu global du planteur III (cf. tabl. XL). Sa famille à charge subsiste en effet à plus de 90 % grâce à des dons de son oncle paternel, qui réside dans un village proche, Santé-Bingerville. Il est vrai qu'en contrepartie M.A. Pierre et les siens envoient souvent, et de façon non calculée, des produits de leur exploitation, notamment du poisson, puisqu'à Santé-Bingerville la pêche est impossible. L'oncle lui-même tire ses revenus non de la terre, mais de cousins ayant des situations bien rémunérées à Abidjan. Ainsi 179 000 francs ont-ils cheminé, via Santé-B., d'Abidjan jusqu'à Aghien. La famille de M.A. Pierre les a touchés en deux versements, à six mois d'intervalle : en juin 1972 et janvier 1973. Il est intéressant d'observer que ce transfert s'est effectué à l'intérieur non du matrilignage mais du patrilignage du chef d'exploitation. A noter qu'il eût été vraisemblablement moins important si ce dernier n'avait pas été malade. Différente est la provenance des sommes ainsi perçues par les deux planteurs villageois. On remarque tout d'abord que leur importance relative tend à décroître d'un planteur à l'autre, en fonction précisément de l'extension et de la complexité de l'exploitation. Elle représente encore 76 % du revenu global du planteur I, mais 22 % seulement chez le planteur II (cf. tabl. XXXIX). Chez A.S. Jérôme, le gros planteur d'Aghien, il ne s'agit d'ailleurs plus d'un don, mais du produit de la vente d'un terrain situé — comme cela fut déjà mentionné — près d'Abidjan, et dont une part lui fut remise par son oncle maternel. L'autre planteur villageois par contre, A.A. Marc, a à cet égard une attitude sans équivoque. C'est lui-même qui, par deux fois, fit appel à ses enfants pour le règlement de dettes contractées auprès de certains commerçants de Bingerville qui font facilement crédit.

I - VENTILATION DES REVENUS



II - VENTILATION DES DEPENSES

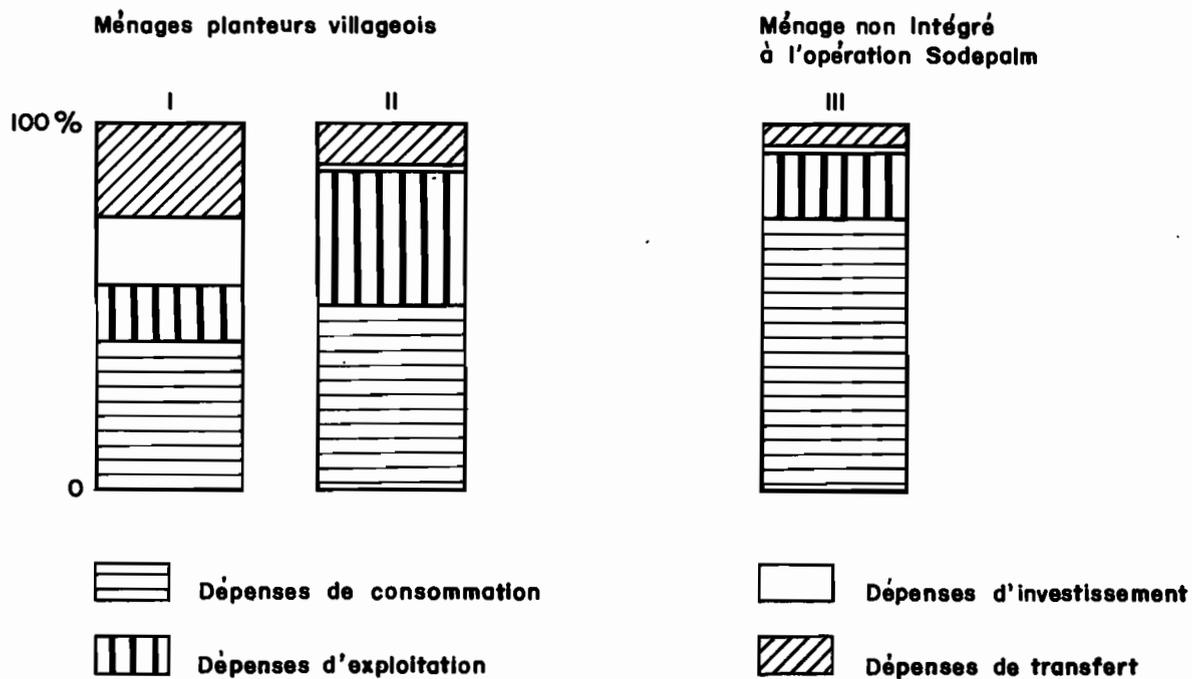


Fig. 15 — Budgets de trois ménages

TABLEAU XXXIX
Revenus de deux ménages de planteur villageois du 1-4-1972 au 31-3-73 (CFA)

Revenus du planteur villageois I	Homme	Femme	Total ménage	Moyenne mensuelle	%
Poisson	4 900	1 450	6 350	529	2,7
Attiéké		25 775	25 775	2 148	11,5
SODEPALM	11 765		11 765	980	5,1
Cacao	7 310		7 310	609	3,1
Café	8 100		8 100	675	3,5
Dons des enfants	170 000		170 000	14 167	74,1
Total	202 075	27 225	229 300	19 100	100,0

Revenus du planteur villageois II	Homme	Femme	Total ménage	Moyenne mensuelle	%
Poisson	5 275	3 000	8 275	689	3,8
Attiéké		11 495	11 495	958	5,2
SODEPALM	150 820		150 820	12 568	68,2
Graines et huile de palme		250	250	21	0,1
Vente d'un terrain du matrilignage	50 000		50 000	4 167	22,7
Total	206 095	14 745	220 840	18 403	100,0

TABLEAU XL
Revenus sur 9 mois d'un ménage de planteur non intégré à l'Opération SODEPALM (CFA)

Revenus	Homme	Femme	Total ménage	Moyenne mensuelle	%
Poisson	6 050	6 400	12 450	1 883	6,4
Attiéké		915	915	102	0,5
Cacao	820		820	091	0,4
Maïs	1 265		1 265	140	0,6
Condiments		100	100	11	0,1
Dons de l'oncle paternel	179 000		179 000	19 889	92,0
Total	187 135	7 415	194 550	21 616	100,0

Ainsi, seule l'exploitation agricole du planteur villageois II constitue-t-elle une source de revenus appréciable. Comme ses caféiers ne produisent pas pour le moment, cela est le fait essentiellement de sa plantation villageoise, qui lui rapporta en un an 150 820 francs bruts, représentant plus de 68 % de son budget. Le prix d'achat du kilo de régimes ayant doublé, cette somme est passée à 507 000 francs en 1974 et 397 000 francs en 1975. La vente de l'attiéké et du poisson est insignifiante en comparaison. Chez le planteur I par contre, la plantation villageoise, qui, il est vrai, n'a ni l'ancienneté ni l'extension de celle de son homologue, occupe (cf. tabl. XXXIX) une piètre place dans le budget. C'est, contre toute attente, l'attiéké qui fournit le revenu agricole le plus important. Le cacao, le café et le poisson, tous trois d'un rapport équivalent, paraissent nettement moins rentables. Chez le planteur III enfin, l'exploitation à proprement parler ne rapporte quasiment rien, d'autant moins qu'il a été malade et qu'il n'emploie pas de manœuvre. Seul pèse un peu dans la balance budgétaire (cf. tabl. XL) le produit de sa pêche.

On note, en première conclusion, que les cultures commerciales traditionnelles — cacao et café — sont facilement « dépassées » par la production vivrière de base : le manioc et le poisson. Il est évident que l'on ne peut extrapoler à partir de trois cas individuels. Une enquête auprès des planteurs de cacao et café du village apporte toutefois confirmation à ces observations. Le café aurait rapporté à Aghien, au début de cette année 1973, 184 300 francs, soit sensiblement autant que le palmier sélectionné en un an, mais à diviser dans le cas du café entre 11 producteurs. Le cacao, lors de la dernière traite, en 1972, n'aurait rapporté quant à lui que quelque 42 300 francs. Il est vrai qu'une dizaine de planteurs seulement ont déclaré avoir fait la récolte. Quoi qu'il en soit, ces chiffres se passent de commentaires. Si le café peut dans certains cas rapporter au planteur jusqu'à 40 ou 50 000 francs, le cacao par contre ne semble pouvoir rapporter plus de 7 500 francs. Au problème inévitable des rendements s'ajoute celui des cours imposés. L'attiéké et le poisson bénéficient de plus de latitude, l'attiéké notamment qui trouve un débouché dans les divers édifices scolaires, médicaux ou agricoles de Bingerville. Ainsi la femme du planteur villageois I a-t-elle réussi à gagner plus de 25 000 francs en un an en vendant son attiéké à l'hôpital psychiatrique. Evidemment les heures de travail que représente l'objet de cette vente sont innombrables, mais — peut-être est-ce préférable — difficilement comptabilisables, puisque l'attiéké pour la consommation est fabriqué en même temps. Le poisson quant à lui, bien qu'il n'ait jamais été un produit de gros rapport, trouve aisément un débouché sur les marchés urbains. Il arrive même actuellement que les villageois, en raison de sa rarefaction, ne puissent pas toujours faire face à la demande. Ils vont jusqu'à en acheter dans les périodes creuses, comme on le verra. Ce qu'il faut retenir à ce stade, c'est que ces produits à vocation vivrière sont capables de compter sinon plus, du moins autant que le café et cacao dans un budget familial. Un point important toutefois : ils représentent un nombre d'heures de travail très supérieur. Ce décalage au niveau de l'investissement en temps doit attirer l'attention. Tout se passe en effet comme si le planteur était avant tout intéressé par les activités les plus traditionnelles, et ce malgré leur rentabilité des plus médiocres. En fait, au delà de cette évidence, il faut surtout retenir que le planteur — et pêcheur — opère une sorte de sélection au sein de son système d'exploitation de la terre et de l'eau. Tout se passe plutôt comme s'il n'y avait pas lieu d'accorder plus de temps que convenu à l'exploitation, et d'en tirer plus de profit qu'il ne sied. Si donc le palmier sort vainqueur de ce bilan, comme il apparaît à travers le budget du planteur II, il ne faut pas perdre de vue que c'est au prix d'une déstructuration de l'exploitation en cause, dans laquelle seul le manioc — production de la femme — et le poisson — production marginale — trouvent encore leur place. Le budget du planteur I montre bien que d'être insérée dans l'exploitation traditionnelle, avec toutes les limites qu'impose celle-ci, ne vaut rien à la plantation villageoise. A nombre d'hectares égal, son rapport est approximativement le même que celui des autres plantations. Le plus significatif dans tout cela est que finalement, sous l'effet d'une ressource ou d'une autre, les trois unités budgétaires considérées ont approximativement le même revenu annuel : autour de 220 000 francs. Ainsi, en soi et compte-tenu de certaines conditions précises, la plantation villageoise peut-elle fournir une rente appréciable, apte de façon toute relative à créer une catégorie de riches planteurs. Les 150 000 francs gagnés en un an par le planteur villageois II, n'ont pas d'équivalent dans la production des habitants d'Aghien. Ceci n'est valable toutefois que si le planteur accepte de surimposer sa plantation villageoise à son système d'exploitation traditionnel, sans modifier celui-ci, sans se sentir obligé d'abandonner d'anciennes sources de revenu, comme s'il ne pouvait y avoir cumul. C'est là tout le problème. Le planteur ne peut-il puiser dans sa réserve de temps improductif, ou ne le veut-il pas ? Ne peut-on alors imputer ce refus d'une certaine richesse, ce souci de rester semblable à d'autres (au sein de la classe d'âge par exemple) à une forme de résistance voulue par le planteur lui-même ou par le groupe ? En somme à Aghien aucun planteur, pas même le planteur villageois II — et sans doute cela lui a-t-il valu d'être désigné comme chef —, n'a franchi le dernier pas susceptible de l'affranchir du paternalisme villageois. Cette « libération » semble, dans la mesure où elle se produit de l'intérieur, c'est-à-dire par le biais des structures agraires, s'accomplir suivant un processus en trois étapes :

— Escamotage des règles d'occupation de l'espace, extension anarchique des exploitations. C'est le cas d'au moins 4 des 5 planteurs villageois, c'est-à-dire de tous ceux qui exploitent plus de 6 hectares.

— Escamotage du système de production, abandon des cultures traditionnelles. C'est le cas du planteur villageois II. Les bouleversements du système d'exploitation ne perturbent pas, ou à peine, les grands types d'activités traditionnelles, productives ou non.

— Escamotage des règles d'occupation du temps, remise en question du système économique. Aucun planteur n'en est arrivé là à Aghien, mais il est probable que dans de gros villages, tels Adjamé-B., Ana, Elokaté, si l'on en juge à l'aspect cosu de certaines missions, et à la clôture qui les entoure, le pas a été franchi.

Reste à savoir par quel biais il l'a été. Car si le palmier sélectionné peut sans aucun doute, sinon provoquer, du moins précipiter la déstructuration socio-géographique d'une unité villageoise, est-il capable en contre-partie d'assurer aux intéressés — au moins aux planteurs villageois — les bases d'un avenir économique meilleur ? Est-ce avec une rente annuelle de 150 000 francs — même si elle est plus de dix fois supérieure aux

deux ou trois rentes habituelles perçues par le planteur — que se fabrique une bourgeoisie rurale ? Il faut voir avant tout si le niveau de vie du nouveau planteur et de sa famille porte les germes d'une métamorphose en ce sens.

Les revenus des trois unités budgétaires étudiées sont, comme l'a révélé l'enquête, à peu près identiques. Leurs dépenses globales par contre, calculées au jour le jour également, différencient quelque peu le planteur villageois du simple planteur. En effet, alors que chez les planteurs I et II, les dépenses mensuelles ont été en moyenne respectivement de 18 758 francs et 19 506 francs (cf. tabl. XLI et XLII), chez le troisième planteur elles n'ont pas dépassé 10 953 francs (cf. tabl. XLIII). En fait c'est surtout dans l'orientation des dépenses que peut être décelée une différence de mentalité. Le train de vie dépend de trop de facteurs, certains impondérables : nombre de personnes à charge, incidence de la famille étendue, événement exceptionnel tel des funérailles, etc. Ainsi ont été, selon une classification déjà éprouvée, distingués quatre grands types de dépenses :

- les dépenses de consommation, principalement les dépenses alimentaires ;
- les dépenses d'exploitation, d'une part celles destinées à l'exploitation agricole, de l'autre celles destinées à la pêche ;
- les dépenses d'investissement, essentiellement à Aghien les dépenses pour l'habitat ;
- enfin les dépenses de transfert, cotisations ou dons divers.

Significatives de l'influence urbaine, les dépenses de consommation l'emportent largement sur les autres (cf. fig. 15). Leur montant mensuel oscille de 7 752 francs chez le planteur I à 9 967 francs chez le planteur II et 8 225 francs chez le planteur III. Chez ce dernier toutefois, dont les dépenses globales sont moindres, leur part relative est exactement de 75 %, alors qu'elle ne représente chez les planteurs villageois que 40 à 50 % du budget. Le planteur villageois donc, s'il dépense davantage que les autres, n'engage pas de frais exceptionnels pour la consommation courante. Serait-ce là le reflet d'un dynamisme effectif dans sa recherche du profit ? On sait déjà qu'il n'épargne pas. Le ménage du planteur I a dépensé en un an 225 105 francs pour un revenu de 229 300 francs, celui du planteur II a même dépensé davantage qu'il n'a encaissé : 234 095 francs pour un revenu de 220 840 francs. Ce genre de situation, grâce au crédit et à la solidarité familiale, se résorbe facilement. Ici la soudure a sans doute été opérée par les filles du planteur établies dans le village, et qui d'ailleurs apportent une aide temporaire dans l'exploitation de leur père. Le planteur villageois d'Aghien en définitive se distingue davantage par sa prodigalité que par sa richesse. Le planteur III, lui, n'a dépensé en 9 mois que la moitié de l'argent entré dans le ménage : 98 585 francs pour 194 550 francs. Mais peut-être après tout, ce sens de l'économie n'est-il que le symbole d'une politique du bas de laine dépassée par les planteurs villageois ?

L'on s'est penché tout particulièrement sur le cas du ménage du planteur villageois II, le nouveau chef du village, dont les dépenses d'exploitation ne représentent pas moins de 37 % du budget. Très vite il s'est avéré qu'il s'agissait non d'achat de matériel destiné à améliorer les rendements, mais du salaire des manœuvres. La même constatation a été faite dans le ménage du planteur villageois I, dont les dépenses d'exploitation représentent plus de 15 % du budget. Par contre dans le ménage du planteur III, où elles représentent également 1/6^e du budget, il s'agit cette fois d'achat de matériel de pêche. A cet égard le planteur III a une attitude a priori plus positive que les deux autres, davantage enclins aux dépenses de prestige. Le planteur I, par exemple, a investi près de 18 % de son budget dans l'extension et la réfection de son habitat, et les dépenses de transfert sont dans les deux ménages relativement élevées : 56 490 francs, soit 25,1 % des dépenses globales chez le planteur I, qui fait fréquemment des dons en espèces à ses enfants mariés — tout en n'hésitant pas à faire appel à eux ensuite pour régler ses dettes —, et 24 790 francs, soit 10,5 % des dépenses globales chez le planteur II, qui, lui, on l'a vu, a acquis plus d'indépendance par rapport à sa famille étendue. Chez le planteur III elles ne représentent par contre que 5,6 % des dépenses globales, mais, comme cela a déjà été souligné, celui-ci fait de nombreux cadeaux en nature, notamment aux membres proches de son lignage paternel, en échange de quoi il reçoit de l'argent sans lequel il ne pourrait apparemment subsister.

C'est sur ce dernier point qu'il convient peut-être d'insister pour terminer : l'unité budgétaire du planteur traditionnel, tel qu'il apparaît à Aghien, n'est pas véritablement autonome. L'argent entre et sort, sans motivation autre que des liens de parenté, généralement étroits, mais affranchis de l'organisation sociale traditionnelle, qui accordait priorité au matrilignage. Les sommes perçues sont d'ailleurs, comme chez les planteurs II et III, beaucoup plus importantes que ne peuvent l'être les sommes ou cadeaux réciproquement offerts. Elles ont une origine extra-rurale, issues du salaire d'enfants ou de cousins établis en ville. Le planteur villageois II, seul, fait montre d'une relative indépendance dans la gestion de son budget. Encore ne parvient-il pas à le « boucler » totalement, et se sent-il astreint à quelques dons. L'autonomie financière dont jouit son ménage par rapport aux autres est tout de même appréciable. Cette indépendance au moins peut être portée à l'actif de la SODEPALM. Sans doute celle-ci n'a-t-elle pas, jusqu'à présent, enrichi de façon spectaculaire les

TABLEAU XII
Dépenses du ménage du planteur villageois I du 1-4-1972 au 31-3-1973 (CFA)

Dépenses	Homme	Femme	Total ménage	Moyenne mensuelle	%
I. DEPENSES DE CONSOMMATION	47 610	45 425	93 035	7 752	41,3
1. Dépenses alimentaires	19 305	23 805	43 110	3 592	19,1
a - <i>Denrées alimentaires locales</i>	9 305	22 240	31 545	2 629	14,0
— Banane plantain	1 575	5 995	7 570	630	3,4
— Manioc	360	1 420	1 780	148	0,7
— Petits légumes et condiments	540	3 570	4 110	343	1,8
— Viandes et volailles	1 300	625	1 925	161	0,9
— Poisson	3 275	4 200	7 475	623	3,3
— Graines de palme	415	1 020	1 435	120	0,6
— Huile de palme	1 100	5 100	6 200	517	2,8
— Autres corps gras		175	175	15	0,1
— Plats préparés et divers	740	135	875	72	0,4
b - <i>Denrées alimentaires d'importation</i>	2 365	1 565	3 930	327	1,7
— Huile d'arachide	85	455	540	45	0,2
— Riz	445	610	1 055	87	0,5
— Epicerie diverse	1 835	500	2 335	195	1,0
c - <i>Boissons et stimulants</i>	7 635		7 635	636	3,4
— Vin de palme	1 225		1 225	102	0,6
— Boissons d'importation	6 260		6 260	522	2,7
— Tabac - café	150		150	12	0,1
2. Dépenses non alimentaires	28 305	21 620	49 925	4 160	22,2
a - <i>Textiles et habillement</i>	5 865	2 025	7 890	658	3,5
b - <i>Ménage</i>	3 710	2 955	6 665	555	2,9
c - <i>Toilette et parure</i>	450	200	650	54	0,3
d - <i>Services</i>	18 280	16 440	34 720	2 893	15,4
— Broyage manioc	265	5 770	6 035	502	2,7
— Transport	17 115	10 670	27 785	2 316	12,3
— Soins médicaux					
— Fournitures scolaires	600		600	50	
— Divers	300		300	25	0,4
II. DÉPENSES D'EXPLOITATION	33 300	2 000	35 300	2 942	15,7
1. Exploitation agricole	32 400	2 000	34 400	2 867	15,3
a - <i>Matériel</i>					
b - <i>Main d'œuvre</i>	32 400	2 000	34 400	2 867	15,3
2 - Pêche	900		900	75	0,4
III. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (habitat)	40 280		40 280	3 357	17,9
IV. DÉPENSES DE TRANSFERT	53 690	2 800	56 490	4 707	25,1
1 - Cotisations	1 550	300	1 850	154	0,9
2 - Dons	52 140	2 500	54 640	4 553	24,2
TOTAL	174 880	50 225	225 105	18 758	100,0

TABLEAU XLII
Dépenses du ménage du planteur villageois II du 1-4-1972 au 31-3-1973 (CFA)

Dépenses	Homme	Femme	Total ménage	Moyenne mensuelle	%
I. DÉPENSES DE CONSOMMATION	72.745	46.860	119.605	9 967	51,0
1. Dépenses alimentaires	50 540	31 255	81 795	6 816	34,9
a - <i>Denrées alimentaires locales</i>	19 850	26 890	46 740	3 895	20,0
— Banane plantain	3 940	8 035	11 975	997	5,1
— Manioc	225	4 245	4 470	372	1,9
— Petits légumes et condiments	55	3 235	3 290	274	1,4
— Viandes et volailles	6 500	1 075	7 575	631	3,3
— Poisson	8 700	8 975	17 675	1 472	7,6
— Graines de palme		435	435	36	0,2
— Huile de palme	120	175	295	24	0,1
— Autres corps gras		135	135	11	0,1
— Plats préparés et divers	310	580	890	74	0,3
b - <i>Denrées alimentaires d'importation</i>	7 015	4 350	11 365	947	4,8
— Huile d'arachide	145	535	680	56	0,3
— Riz	3 570	3 045	6 615	551	2,8
— Epicerie diverse	3 300	770	4 070	339	1,7
c - <i>Boissons et stimulants</i>	23 675	15	23 690	1 974	10,1
— Vin de palme	5 675		5 675	472	2,4
— Boissons d'importation	17 755		17 755	1 479	7,6
— Tabac - café	245	15	260	21	0,1
2 - Dépenses non alimentaires	22 205	15 605	37 810	3 150	16,1
a - <i>Textiles et habillement</i>	2 460	4 775	7 235	602	3,0
b - <i>Ménage</i>	1 255	850	2 105	175	1,0
c - <i>Toilette et parure</i>	10	170	180	15	0,1
d - <i>Services</i>	18 480	9 810	28 290	2 357	12,0
— Broyage manioc		4 230	4 230	352	1,8
— Transport	18 130	5 470	23 600	1 966	10,0
— Soins médicaux					
— Fournitures scolaires	150		150	12	0,1
— Divers	200	110	310	25	0,1
II. DÉPENSES D'EXPLOITATION	86 800		86 800	7 233	37,0
1 - Exploitation agricole	79 800		79 800	6 650	34,1
a - <i>Matériel</i>	800		800	66	0,4
b - <i>Main-d'œuvre</i>	79 000		79 000	6 583	33,7
2 - Pêche	7 000		7 000	583	2,9
III. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (habitat)	2 900		2 900	241	1,2
IV. DÉPENSES DE TRANSFERT	23 655	1 135	24 790	2 065	10,5
1 - Cotisations					
2 - Dons	23 655	1 135	24 790	2 065	10,5
TOTAL	186 100	47 995	234 095	19 506	100,0

TABLEAU XLIII
Dépenses sur 9 mois d'un ménage de planteur non intégré à l'Opération SODEPALM (CFA)

Dépenses	Homme	Femme	Total ménage	Moyenne mensuelle	%
I. DÉPENSES DE CONSOMMATION	41 225	32 800	74 025	8 225	75,0
1 - Dépenses alimentaire	18 940	21 285	40 225	4 469	40,8
a - <i>Dépenses alimentaires locales</i>	7 520	18 490	26 010	2 891	26,4
— Banane plantain	1 125	4 985	6 110	679	6,2
— Manioc	145	1 295	1 440	160	1,5
— Petits légumes et condiments	125	2 530	2 655	295	2,7
— Viandes et volailles	950	770	1 720	191	1,7
— Poisson	4 500	5 980	10 480	1 165	10,6
— Graines de palme	75	1 350	1 425	159	1,5
— Huile de palme	125	1 160	1 285	143	1,3
— Autres corps gras		215	215	24	0,2
— Plats préparés et divers	475	205	680	76	0,7
b - <i>Dépenses alimentaires d'importation</i>	1 630	2 615	4 245	471	4,3
— Huile d'arachide		405	405	45	0,4
— Riz	920	1 075	1 995	221	2,0
— Epicerie diverse	710	1 135	1 845	205	1,9
c - <i>Boissons et stimulants</i>	9 790	180	9 970	1 107	10,1
— Vin de palme	6 400		6 400	711	6,5
— Boissons d'importation	3 360	180	3 540	393	3,6
— Tabac-café	30		30	3	
2 - Dépenses non alimentaires	22 285	11 515	33 800	3 756	34,2
a - <i>Textiles et habillement</i>	9 315	2 475	11 790	1 310	11,9
b - <i>Ménage</i>	3 410	2 135	5 545	616	5,6
c - <i>Toilette et parure</i>	680	655	1 335	149	1,4
d - <i>Services</i>	8 880	6 250	15 130	1 681	15,3
— Broyage manioc	100	1 955	2 055	228	2,0
— Transport	4 665	4 295	8 960	996	9,1
— Soins médicaux	3 355		3 355	373	3,4
— Fournitures scolaires	110		110	12	0,1
— Divers	650		650	72	0,7
II. DÉPENSES D'EXPLOITATION	17 305		17 305	1 923	17,6
1 - Exploitation agricole	450		450	50	0,6
a - <i>Matériel</i>	450		450	50	0,6
b - <i>Main-d'œuvre</i>					
2 - Pêche	16 855		16 855	1 873	17,0
III. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (habitat)	1 750		1 750	194	1,8
IV. DÉPENSES DE TRANSFERT	5 210	295	5 505	611	5,6
1 - Cotisations					
2 - Dons	5 210	295	5 505	611	5,6
TOTAL	65 490	33 095	98 585	10 953	100,0

planteurs villageois, mais, ce qui paraît plus important, elle peut les libérer de cette solidarité familiale encore très vivace, à laquelle les plus gros planteurs semblent, vu leur train de vie, les plus assujettis. Ainsi est fournie à certains planteurs l'occasion d'affirmer, en même temps qu'une relative autonomie financière, leur individualité. Cette désolidarisation, cette libération du milieu d'origine n'a-t-elle pas son revers ? Le nouveau libéralisme est-il total ? Les nouveaux « libérés » ne restent-ils pas profondément dépendants de leur milieu naturel, dans toutes ses dimensions matérielles et spirituelles, et notamment de l'objet de leurs espérances : la plantation villageoise ?

IMPACT DE LA PLANTATION VILLAGEOISE SUR LE NIVEAU DE VIE DU PLANTEUR

A Aghien la plantation villageoise n'influe pas sur le mode de vie du planteur. Au contraire celui-ci, comme par réaction, rythme ses journées de la même façon que ses « frères ». Seul est bousculé le système agricole, auquel le planteur continue à n'accorder qu'un sixième de son temps. Paradoxalement cette attitude lui permet de rester attaché à son milieu social d'origine, tout en « s'embourgeoisant » loin d'une partie de ses plantations et à la tête d'une main-d'œuvre salariée. Elle lui permet en même temps de ne pas crever le plafond en matière de revenu, tout en acquérant, dans la mesure où il exploite suffisamment d'hectares, une autonomie financière appréciable. Il est ainsi moins tributaire des siens, mais en revanche plus qu'un autre tributaire de la terre, des saisons, avec tout ce que cela comporte d'imprévu et de soumission aux génies et... à la SODEPALM.

En fait tous les planteurs, « villageois » ou pas, sont en principe soumis à leur milieu naturel. Leur emploi du temps est étroitement lié aux fluctuations saisonnières, comme partout dans le monde rural. Leur niveau de vie également. De même que dans certaines régions la saison des pluies est celle où l'on mange le mieux, à Aghien, comme dans toute la Basse-Côte, il semble que ce soit celle où l'on dépense le plus. Les dépenses des trois ménages enquêtés s'élèvent considérablement, quelle que soit la part du revenu agricole dans leur budget, dès la fin de la grande saison sèche (cf. fig. 16). C'est effectivement le moment le plus favorable à

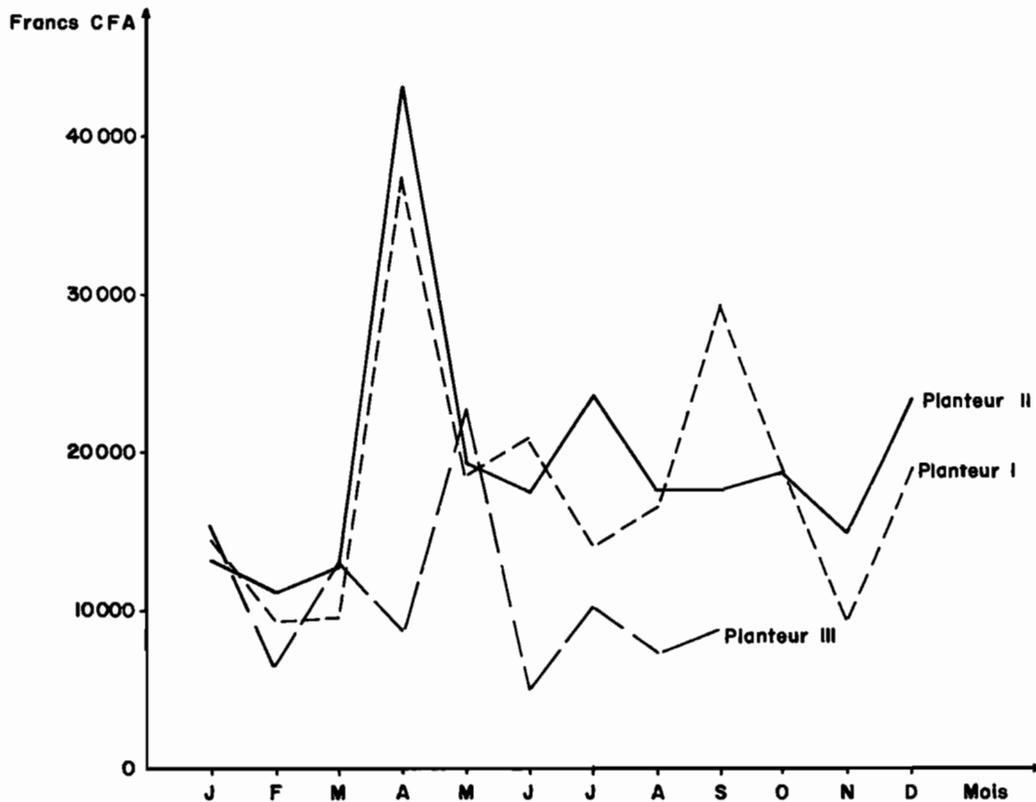


Fig. 16 — Fluctuations mensuelles des dépenses de deux ménages de planteurs villageois (I et II) et d'un ménage non intégré à l'opération SODEPALM (III)

la pêche et à la récolte des produits qui, comme le manioc ou le palmier, « donnent » toute l'année. De plus les premières pluies ne perturbent pas outre mesure le trafic, qui n'est entravé en principe qu'à partir du mois de juin. Traditionnellement, et en dépit de l'évolution actuelle du revenu agricole, la saison reste, ne serait-ce que par routine, la plus dynamique. Dans le ménage du planteur villageois II cependant, ces fluctuations sont le fait non d'une routine, mais d'une réalité apparemment sans équivoque. C'est là un point qu'il faut souligner. Alors que les autres planteurs pourraient, s'ils le voulaient, se dégager au moins partiellement des contraintes saisonnières, un planteur tel que A.S. Jérôme, qui vit essentiellement du revenu que lui verse la SODEPALM, est beaucoup plus sensible aux caprices de la nature. Les risques qu'il court, avec sa plantation de palmier, tiennent autant à la sécheresse, qui abaisse les rendements, qu'à l'humidité, qui favorise le développement des champignons et la pourriture des arbres. La faune locale constitue également une menace permanente, notamment les coléoptères tel l'orycté, les hyménoptères tels les termites, les rongeurs tels les agoutis, etc. N'est-il pas étrange que, par une sorte de retour en arrière, le planteur villageois, qui parvient à vivre au moins en partie de ses palmiers, soit ainsi asservi à sa terre, de la même manière qu'au temps où l'économie monétaire n'existait pas, et où l'on ne pouvait comme à présent « se débrouiller » pour pallier les insuffisances de cette terre ? Le palmier sélectionné présente certes un avantage sur les cultures commerciales traditionnelles de la région : sa production s'étale sur toute l'année. Evidemment celle-ci n'est pas régulière : l'interférence des facteurs naturels et humains fait qu'elle peut chuter d'un mois à l'autre, et, ce qui est moins normal, d'une année à l'autre. L'on s'est tout particulièrement intéressé à la plantation de A.S. Jérôme, qui n'est pas seulement la plus grande, mais aussi la plus ancienne du village. La portion dont il hérita de son père commença à produire en 1966, ce qui donne un recul suffisant pour une appréciation de la situation. On observe (cf. tabl. XLIV et XLV) qu'en effet les résultats sont difficilement prévisibles d'un mois à l'autre, même si dans l'ensemble ils répondent, au bout de la troisième année de production (cf. fig. 17 et 18), à un débit incontestablement rythmé par les quatre saisons. La production hésite également d'une année à l'autre, elle ne s'accroît pas vigoureusement comme elle devrait. Toutes ces incertitudes ont déjà été évoquées. Elles sont le fait de la plupart des planteurs villageois véritables, qui — comme ceux du secteur de Bingerville — allient à l'imperfection des connaissances et de la technicité, celle des sols, partiellement épuisés. Le planteur II, néanmoins, malgré les problèmes que pose l'exploitation sur le mode artisanal d'une plantation de plus de 7 hectares, a réalisé 77 % des prévisions en 1972 — 37,010 tonnes pour 47,430 — ce qui, replacé dans le contexte régional est correct.

TABLEAU XLIV
Fluctuations mensuelles et annuelles de la production dans la plantation villageoise du père du planteur II

Années		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total
19	Kg	461	381	270		80		13	49	131	189	112	53	1 739
66	CFA			4 448		320		52	196	524	756	448	212	6 996
67	Kg	314	308	1 719	431	2 035	901	568	330	306	425	240	95	7 672
	CFA	1 256	4 464	6 876	1 724	8 140	3 604	2 272	1 320	1 224	1 700	960	380	33 920
68	Kg	219	294	692	1 332	3 103	2 632	2 186	375	757	1 275	2 001	569	15 435
	CFA	876	1 176	2 768	5 328	12 412	10 528	8 744	1 500	3 028	5 100	8 004	2 276	62 740
69	Kg	1 456	1 087	1 200	1 613	1 778	1 754	831	1 080	918	753	1 082	1 087	14 639
	CFA	5 824	4 348	4 800	6 452	7 112	7 016	3 324	4 320	3 672	3 012	4 328	4 348	58 556
70	Kg	1 477	1 647	1 288	5 101	3 584	3 487	1 965	1 051	1 152	1 462	1 559	528	24 301
	CFA	3 151	6 588	5 152	20 404	14 336	13 948	7 860	4 204	4 608	4 048	4 436	2 112	90 847
71	Kg	1 031	1 927	2 997	4 941	2 420	2 540	1 385	810	530	700	1 235	385	20 901
	CFA	4 124	7 708	11 988	19 764	9 680	10 160	5 540	3 240	2 120	2 800	4 940	1 540	83 604
72	Kg	245	440	1 430	3 085	4 010	2 090	1 800	1 560	1 495	2 290	1 665	1 295	21 405
	F. CFA	980	1 760	5 720	12 340	11 240	8 360	7 200	6 240	5 980	9 160	6 660	5 180	80 820

TABLEAU XIV
Fluctuations mensuelles et annuelles de la production dans la plantation villageoise du planteur II

Années	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total
1969		169	304	461	127	12		87	258	121	212	280	2 031
1969 CFA		676	1 216	1 844	508	48		348	1 032	484	848	1 120	8 124
1970	371	708	502	2 281	1 772	1 014	289	323	447	316	401	130	8 554
1970 CFA	792	2 832	2 008	9 124	7 088	4 056	1 156	1 292	1 788	564	904	520	32 124
1971	241	490	878	1 584	900	1 120	435	671	420	655	465	220	8 079
1971 CFA	964	1 960	3 512	6 336	3 600	4 480	1 740	2 684	1 680	2 620	1 860	880	32 316
1972	245	520	1 850	1 890	2 375	1 435	1 270	1 075	1 120	2 050	1 455	1 085	15 605
1972 CFA	980	280	4 340	7 560	9 500	5 740	5 080	4 300	4 480	8 200	5 820	4 340	60 620

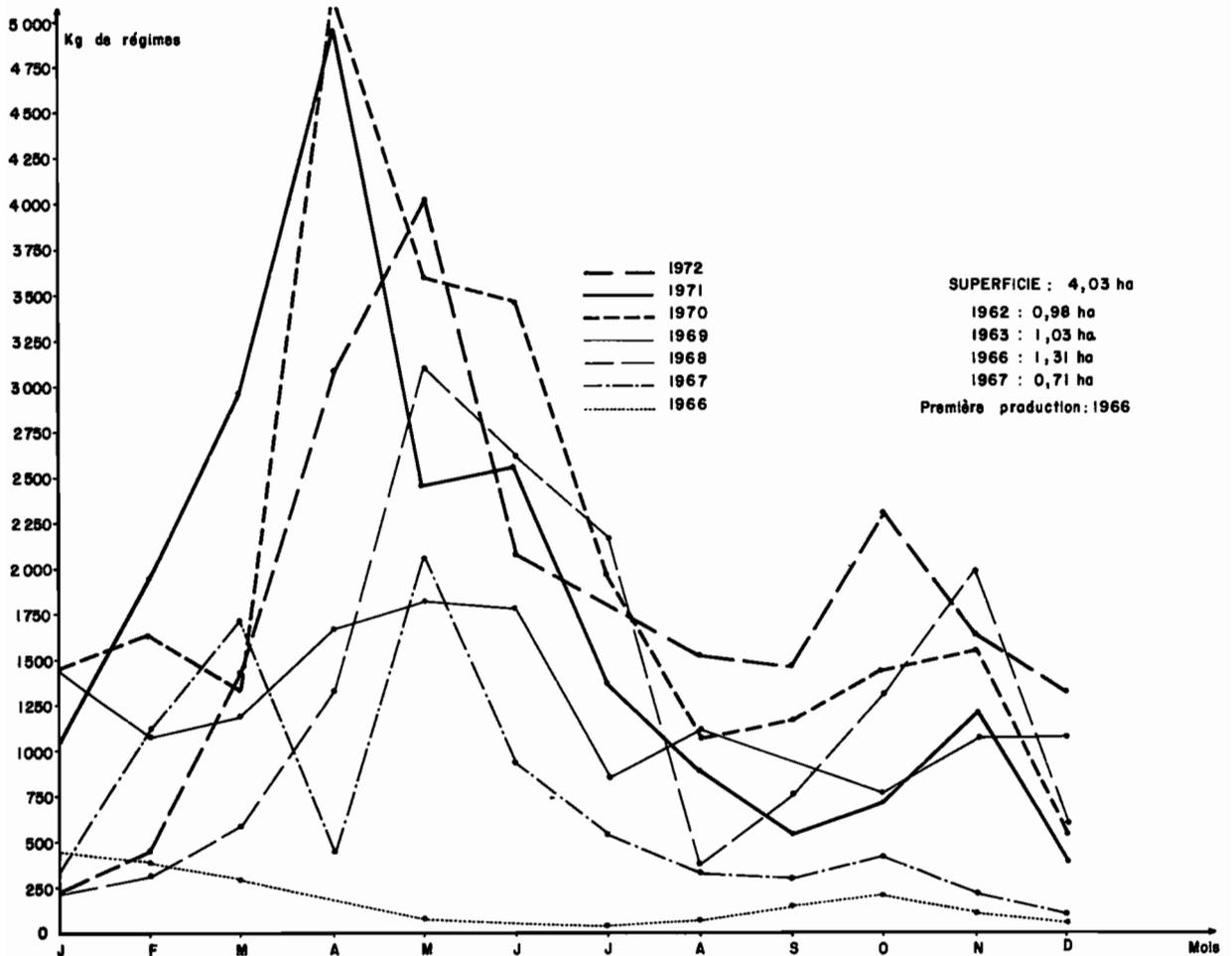


Fig. 17 — Sika Akéré Alexandre (décédé avril 1971)

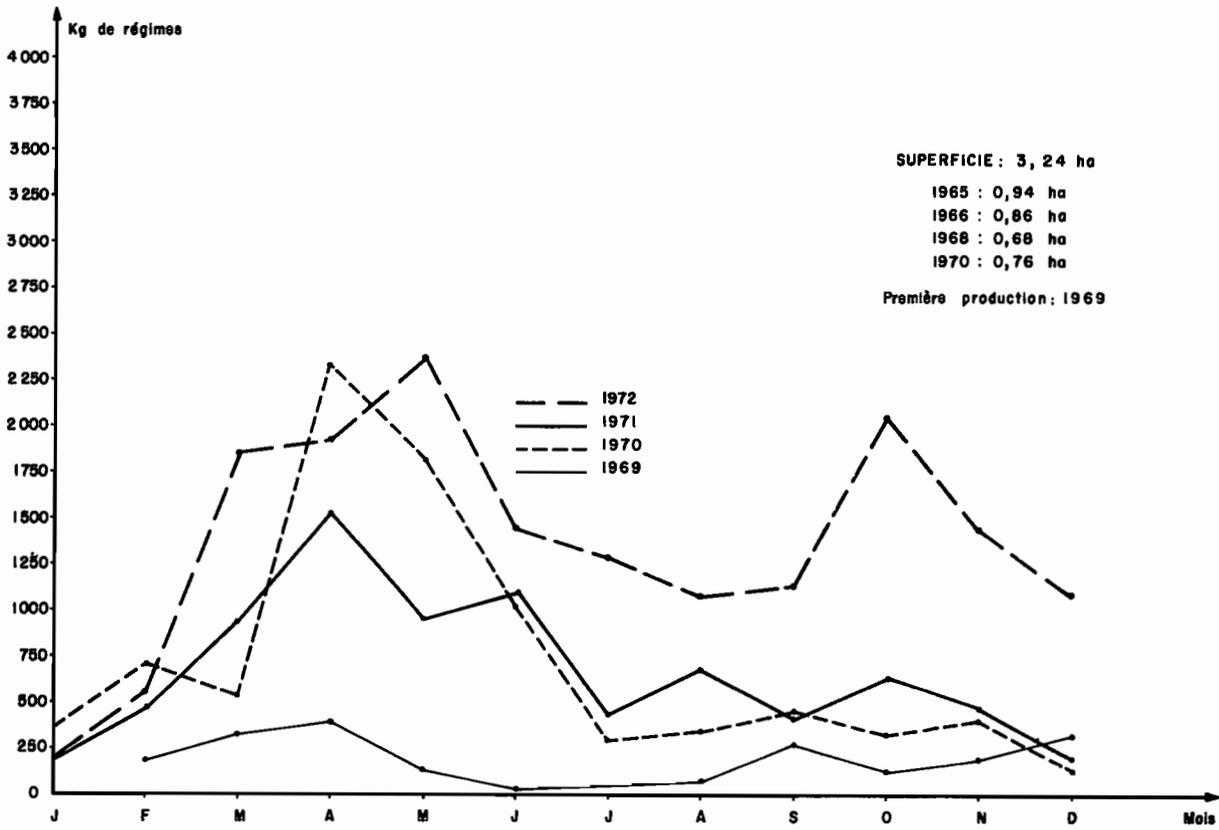


Fig. 18 — Aké Sika Jérôme

La relation existant incontestablement entre cette production et les dépenses, sinon du ménage, du moins du planteur, est-elle très poussée ? Le fait de vivre réellement de sa plantation pourrait constituer pour le planteur un facteur stimulant de premier ordre. En réalité, celui-ci, si dépendant soit-il de ses palmiers, n'ajuste pas vraiment ses dépenses sur la somme que lui verse chaque mois la SODEPALM. Par exemple, dans le cas d'A.S. Jérôme, il n'y a guère de coïncidence entre ses dépenses personnelles — indépendamment des achats de ses femmes — et le revenu de sa plantation villageoise.

Mois	Revenu de sa plantation villageoise (CFA)	Mois	Dépenses personnelles (CFA)
Mars 1972	10 060	Avril	40 440
Avril	19 900	Mai	16 765
Mai	20 740	Juin	10 005
Juin	14 100	Juillet	19 640
Juillet	12 280	Août	12 720
Août	10 540	Septembre	14 450
Septembre	10 460	Octobre	13 575
Octobre	17 360	Novembre	12 460
Novembre	12 480	Décembre	17 460
Décembre	9 520	Janvier 1973	9 670
TOTAL	137 440		167 185

Les dépenses ne sont donc pas fonction du revenu, qui, dans le cas du planteur II, n'est complété que par le produit de sa pêche, soit pour la période considérée 4 900 francs. Au contraire il y a plutôt, comme cela a déjà

été entrevu, ajustement du revenu sur les dépenses. Cette attitude n'est d'ailleurs pas inconsciente. Il arrive que le ménage s'astreigne à quelques restrictions après une période de lourdes dépenses, comme par exemple, en mai et juin, au lendemain des funérailles du père du planteur (cf. fig. 19). Sans le faste du mois d'avril, peut-être celui-ci eût-il pu faire coïncider entrées et sorties, au niveau de son gain et de ses dépenses personnels d'une part, entre le revenu agricole et le budget global de son ménage de l'autre. Mais il y a des obligations sociales auxquelles personne ne peut se dérober. Heureusement la réciprocité est valable, et les liens de parenté, que ce soit à l'intérieur de la famille maternelle, à l'intérieur de la famille paternelle, ou simplement entre époux, permettent toujours de « s'en sortir ». Ne peut-on en conclure, dans ce cas, que, tout en imposant au planteur ses contraintes et ses limites, la plantation villageoise n'influe pas vraiment sur son niveau de vie ? Il semble qu'il continuerait à vivre de la même manière sans elle. Il s'arrangerait autrement pour trouver de l'argent. Le ménage en effet (cf. tabl. XLVI, XLVII et XLVIII) ne fait pas d'excès. On ne peut parler de manque de sobriété à propos des 23 690 francs dépensés pour les boissons et stimulants (même si cette somme représente 10 % du budget), dans un village qui ne possède pas de pompe à eau, et où par ailleurs les relations sociales ont une telle importance économique. En effet, même chez un planteur dont on connaît pourtant la relative indépendance vis-à-vis du système socio-économique traditionnel, les dépenses gravitent autour de ce thème : la vie sociale (cf. fig. 20). De fortes sommes sont ainsi engagées en boisson, viande, transport et dons, mais ce n'est pas à « fonds perdus », puisque la solidarité permet d'être à l'abri du besoin. En poussant le raisonnement un peu plus loin, on pourrait dire que les dépenses de main-d'œuvre — qui comptent également parmi les plus importantes — constituent de la même façon une sorte d'investissement. Elles libèrent le planteur de son temps, qui peut parfaire ses obligations sociales, tout en affirmant son prestige.

En fait il faut voir dans l'ampleur de cette interdépendance familiale un effet plutôt de l'influence urbaine que de coutumes attardées. Certes la solidarité est une habitude ancestrale, mais elle ne peut avoir une telle incidence matérielle qu'en raison de la proximité d'Abidjan. N'était-il pas un peu utopique de s'interroger sur le bien-fondé de la plantation villageoise si près de la capitale ? Celle-ci, par sa présence, brouille quelque peu « les cartes ». Elle fait intervenir dans les budgets familiaux des revenus non agricoles, et les planteurs, y compris ceux qui, comme le planteur villageois II, peuvent s'en passer, ont une attitude telle que l'on en vient à se demander si après tout — malgré son intégrité apparente — le village n'est pas déjà absorbé par la ville. Ce n'est pas un hasard si, de 7 heures 30 le matin jusqu'à la nuit, une quinzaine de taxis au moins — plusieurs fois les mêmes d'ailleurs — assurent la navette entre Aghien et la plaque tournante qu'est Bingerville. Ils ne repartent jamais vides, et les planteurs villageois ne sont pas les moins mobiles. Seulement, pour sa part, le planteur villageois vraiment engagé dans l'Opération, comme l'est le planteur II, compte, de façon d'ailleurs mitigée, non plus sur ses « frères », mais sur une Société d'Etat, en l'occurrence la SODEPALM. Les rapports entre les deux parties sont du même ordre. Le planteur touche de l'argent. Il en redonne — en moindre quantité — pour la main-d'œuvre, pour l'engrais, etc. Ici le palmier sert de prétexte. Ailleurs c'est un terrain bien situé, le travail d'un jeune qui a eu de la chance... Psychologiquement le planteur a dans les deux cas la même attitude : ils se sent tributaire. Pourtant cette lente approche des habitants et de leur terroir n'a-t-elle pas révélé une résistance interne manifeste à tous les niveaux ?

— Dans la structure démographique, sociale et politique du village : effort des habitants, notamment des « anciens », en faveur du maintien d'une hiérarchie fondée sur l'âge et, bien sûr, avant tout en faveur de l'homogénéité ethnique et villageoise, recherche d'un équilibre s'appuyant à la fois sur l'endogamie locale et l'émigration des jeunes gens.

— Dans l'organisation du terroir : à propos du problème foncier, résistance d'une part des aînés vis-à-vis des jeunes, tendant à limiter le nombre des exploitations agricoles dans le but d'éviter un éclatement des structures — leur « démembrement » —, mais favorisant l'occupation étrangère du sol, résistance d'autre part des matrilignages perceptible au niveau du statut foncier des parcelles, notamment des plantations villageoises ; à propos du problème agraire, maintien en fonction de l'âge d'un ordre et d'une hiérarchie des différents types d'exploitation, dont la taille est elle-même fonction de la complexité.

— Dans l'organisation du temps : maintien des différentes activités traditionnelles, même chez les planteurs les plus suspects de « trahison ».

— Dans la recherche du gain : maintien du revenu des unités budgétaires en dessous d'un certain seuil, existant également chez les plus engagés dans l'Opération.

Cette résistance, on le voit, serait plutôt le fait de ce que l'on pourrait appeler l'inconscient collectif de la communauté, que de ce tempérament colérique et vindicatif que le folklore attribue à l'homme ébrié. Elle est dûment motivée par un état de saturation du terroir, résultant de l'interférence de divers facteurs plus ou moins liés : proximité de Bingerville et d'Abidjan, forte densité démographique de la région, pression des villages voisins, développement précoce des cultures commerciales, ingérence des grandes compagnies d'exploitation et des citadins à la recherche de terres, enfin tout récemment développement de l'Opération SODEPALM, ayant

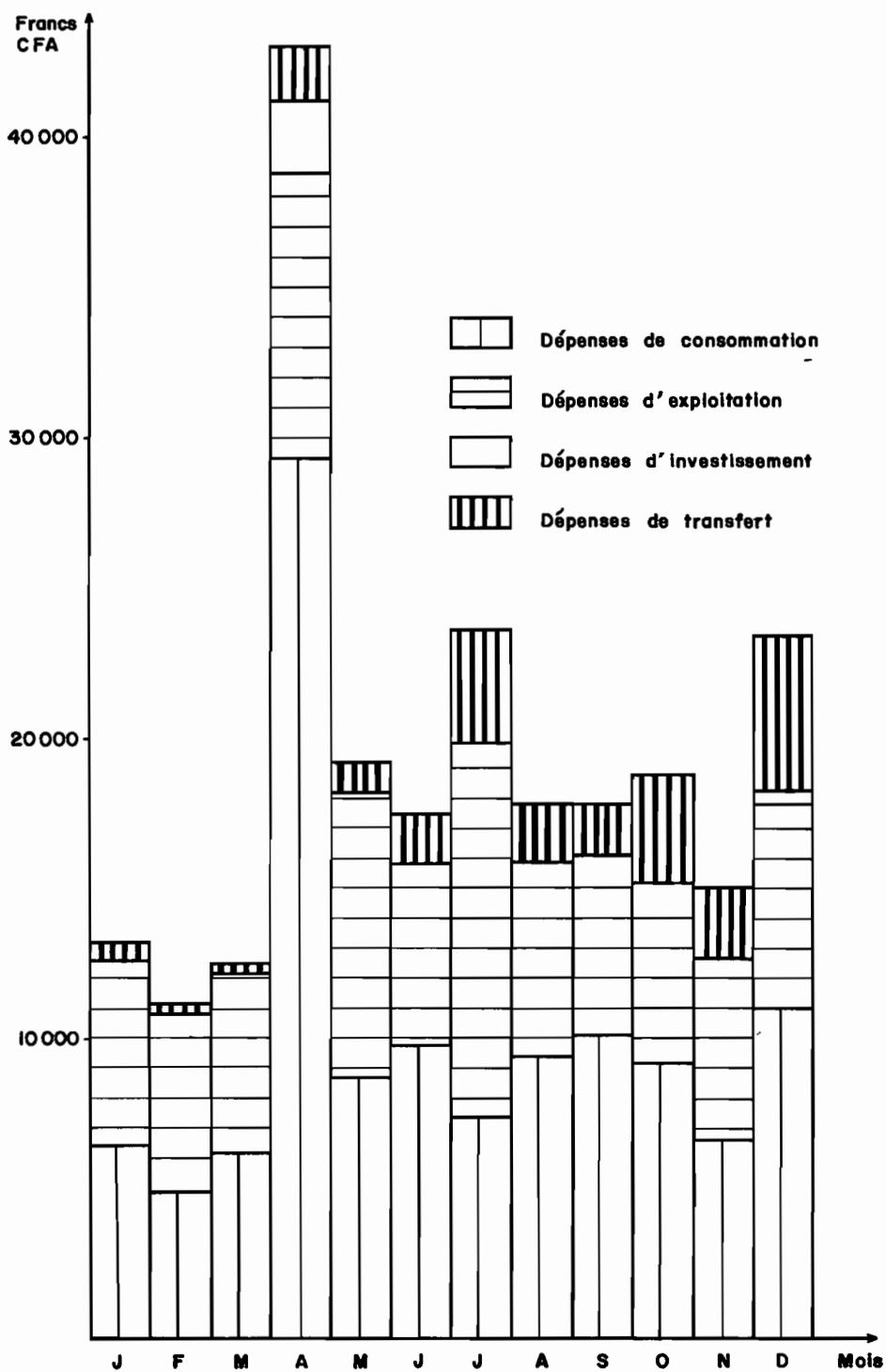


Fig. 19 — Dépenses mensuelles dans le ménage du planteur villageois II
Ventilation par grandes catégories

TABLEAU XLVI
Fluctuations mensuelles des dépenses du planteur villageois II (CFA)

Dépenses	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total	%	
I. DÉPENSES DE CONSOMMATION	2 830	2 285	3 905	26 690	6 315	2 205	3 540	4 345	6 650	4 075	3 910	5 995	72 745	39,1	
1 - Dépenses alimentaires	1 590	1 585	2 425	24 680	2 465	930	1 740	1 560	5 150	2 605	2 260	3 550	50 540	27,2	
a - <i>Denrées alimentaires locales</i>	5	170	945	14 525	1 500	685	360	250	90	700	620		19 850	10,7	
— Banane plantain			100	3 050	750			15		25			3 940	2,1	
— Manioc				200				25					225	0,1	
— Petits légumes et condiments	5	5					15			25	5		55		
— Viandes et volailles			150	6 000	200							150	6 500	3,5	
— Poisson			650	5 225	500	675	300	200	50	650	450		8 700	4,7	
— Graines de palme															
— Huile de palme		120											120	0,1	
— Autres corps gras															
— Plats préparés et divers		45	45	50	50	10	45	10	40		15		310	0,2	
b - <i>Denrées alimentaires d'importation</i>	680	335	525	345	265	145	1 005	635	360	875	705	1 140	7 015	3,8	
— Huile d'arachide							145						145	0,1	
— Riz	300	135	250	255	200	30	625	200	135	550	265	625	3 570	1,9	
— Epicerie diverse	380	200	275	90	65	115	235	435	225	325	440	515	3 300	1,8	
c - <i>Boissons et stimulants</i>	905	1 080	955	9 810	700	100	375	675	4 700	1 030	935	2 410	23 675	12,7	
— Vin de palme	450	175	325	1 800	400	75	350	450	675	50	125	800	5 675	3,1	
— Boissons d'importation	455	805	630	8 010	300	25	25	225	3 925	980	765	1 610	17 755	9,5	
— Tabac - Café		100							100		45		245	0,1	
2 - Dépenses non alimentaires	1 240	700	1 480	2 010	3 850	1 275	1 800	2 785	1 500	1 470	1 650	2 445	22 205	11,9	
a - <i>Textiles et habillement</i>			300		250			1 575		35		300	2 460	1,3	
b - <i>Ménage</i>	340		60				60	90	490	50	165		1 255	0,7	
c - <i>Toilette et parure</i>											10		10		
d - <i>Services</i>	900	700	1 120	2 010	3 600	1 275	1 740	1 120	1 010	1 385	1 475	2 145	18 480	9,9	
— Broyage manioc															
— Transport	900	500	1 120	2 010	3 450	1 275	1 740	1 120	1 010	1 385	1 475	2 145	18 130	9,7	
— Soins médicaux															
— Fournitures scolaires					150								150		
— Divers		200											200	0,2	
II. DÉPENSES D'EXPLOITATION	6 000	6 000	6 000	9 500	9 500	6 000	12 500	6 500	6 000	6 000	6 000	6 800	86 800	46,6	
1 - Exploitation agricole	6 000	6 000	6 000	9 500	9 500	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 800	79 800	42,9	
a - <i>Matériel</i>													800	800	0,5
b - <i>Main-d'œuvre</i>	6 000	6 000	6 000	9 500	9 500	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	79 000	42,5	
2 - Pêche							6 500	500					7 000	3,7	
III. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (habitat)				2 400								500	2 900	1,6	
IV. DÉPENSES DE TRANSFERT	840	400	325	1 850	950	1 800	3 600	1 875	1 800	3 500	2 550	4 165	23 655	12,7	
1 - Cotisations															
2 - Dons	840	400	325	1 850	950	1 800	3 600	1 875	1 800	3 500	2 550	4 165	23 655	12,7	
TOTAL	9 670	8 685	10 230	40 440	16 765	10 005	19 640	12 720	14 450	13 575	12 460	17 460	186 100	100,0	

TABLEAU XLVII
Fluctuations mensuelles des dépenses de la femme du planteur villageois II (CFA)

Dépenses	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total	
I. DÉPENSES DE CONSOMMATION	3 705	2 655	2 315	2 655	2 460	7 555	3 945	5 105	3 495	5 180	2 730	5 060	46 860	97,6
1 - Dépenses alimentaires	3 040	2 405	1 770	1 555	1 540	3 100	2 750	3 890	2 555	4 360	2 280	2 010	31 255	65,1
a - <i>Dénrées alimentaires locales</i>	2 615	2 110	1 495	1 320	1 180	2 900	2 355	3 440	2 120	3 995	1 885	1 475	26 890	56,0
— Banane plantain	685	550	475	300	650	975	725	725	775	850	775	550	8 035	16,7
— Manioc	350	275	225	50	150	650	535	515	360	400	440	295	4 245	8,9
— Petits légumes et condiments	315	415	295	120	135	295	145	330	340	360	265	220	3 235	6,7
— Viandes et volailles	150	100	200	250				125	100		75	75	1 075	2,2
— Poisson	950	600	225	500	225	900	900	1 410	500	2 350	300	115	8 975	18,7
— Graines de palme	110	80				80		25	25	35	30	50	435	0,9
— Huile de palme				100								75	175	0,4
— Autres corps gras	50	60	25										135	0,3
— Plats préparés et divers	5	30	50		20		50	310	20			95	580	1,2
b - <i>Dénrées alimentaires d'importation</i>	425	295	275	220	360	200	395	450	435	365	395	535	4 350	9,0
— Huile d'arachide	120	35	30						90	110	110	40	535	1,1
— Riz	295	190	210	25	300	200	300	300	280	255	275	415	3 045	6,3
— Epicerie diverse	10	70	35	195	60		95	150	65		10	80	770	1,6
c - <i>Boissons et stimulants</i>				15									15	0,1
— Vin de palme														
— Boissons d'importation														
— Tabac - café				15									15	0,1
2 - Dépenses non alimentaires	665	250	545	1 100	920	4 455	1 195	1 215	940	820	450	3 050	15 605	32,5
a - <i>Textiles et habillement</i>						3 600			10	500		665	4 775	9,9
b - <i>Ménage</i>	185	65	35		30	300	60	60	55			60	850	1,8
c - <i>Toilette et parure</i>	100								50		20		170	0,4
d - <i>Services</i>	380	185	510	1 100	890	555	1 135	1 155	825	320	430	2 325	9 810	20,4
— Broyage manioc	380	185	410	275	640	455	535	305	255	120	255	415	4 230	8,8
— Transport			100	825	850	100	600	850	570	200	125	1 850	5 470	11,4
— Soins médicaux														
— Fournitures scolaires														
— Divers											50	60	110	0,2
II. DÉPENSES D'EXPLOITATION														
1 - Exploitation agricole														
a - <i>Matériel</i>														
b - <i>Main-d'œuvre</i>														
2 - Pêche														
III. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (habitat)														
IV. DÉPENSES DE TRANSFERT	10						100					1 025	1 135	2,4
1 - Cotisations														
2 - Dons	10						100					1 025	1 135	2,4
TOTAL	3 715	2 655	2 315	2 655	2 460	7 555	4 045	5 105	3 495	5 180	2 730	6 085	47 995	100,0

TABLEAU XLVIII
Fluctuations mensuelles des dépenses dans le ménage du planteur villageois II (CFA)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total	%
I. DÉPENSES DE CONSOMMATION	6 535	4 940	6 220	29 345	8 775	9 760	7 485	9 450	10 145	9 255	6 640	11 055	119 605	51,0
1 - Dépenses alimentaires	4 630	3 990	4 195	26 235	4 005	4 030	4 490	5 450	7 705	6 965	4 540	5 560	81 795	34,9
a - <i>Denrées alimentaires locales</i>	2 620	2 280	2 440	15 845	2 680	3 585	2 715	3 690	2 210	4 695	2 505	1 475	46 740	20,0
— Banane plantain	685	550	575	3 350	1 400	975	725	740	775	875	775	550	11 975	5,1
— Manioc	350	275	225	250	150	650	535	540	360	400	440	295	4 470	1,9
— Petits légumes et condiments	320	420	295	120	135	295	160	330	340	385	270	220	3 290	1,4
— Viandes et volailles	150	100	350	6 250	200			125	100		225	75	7 575	3,3
— Poisson	950	600	875	5 725	725	1 575	1 200	1 610	550	3 000	750	115	17 675	7,6
— Graines de palme	110	80				80		25	25	35	30	50	435	0,2
— Huile de palme			120	100								75	295	0,1
— Autres corps gras	50	60	25										135	0,1
— Plats préparés et divers	5	75	95	50	70	10	95	320	60		15	95	890	0,3
b - <i>Denrées alimentaires d'importation</i>	1 105	630	800	565	625	345	1 400	1 085	795	1 240	1 100	1 675	11 365	4,8
— Huile d'arachide	120	35	30				145		90	110	110	40	680	0,3
— Riz	595	325	460	280	500	230	925	500	415	805	540	1 040	6 615	2,8
— Epicerie diverse	390	270	310	285	125	115	330	585	290	325	450	595	4 070	1,7
c - <i>Boissons et stimulants</i>	905	1 080	955	9 825	700	100	375	675	4 700	1 030	935	2 410	23 690	10,1
— Vin de palme	450	175	325	1 800	400	75	350	450	675	50	125	800	5 675	2,4
— Boissons d'importation	455	805	630	8 010	300	25	25	225	3 925	980	765	1 610	17 755	7,6
— Tabac - café		100		15					100		45		260	0,1
2 - Dépenses non alimentaires	1 905	950	2 025	3 110	4 770	5 730	2 995	4 000	2 440	2 290	2 100	5 495	37 810	16,1
a - <i>Textiles et habillement</i>			300		250	3 600			1 585	535		965	7 235	3,0
b - <i>Ménage</i>	525	65	95		30	300	120	150	545	50	165	60	2 105	1,0
c - <i>Toilette et parure</i>	100								50		30		180	0,1
d - <i>Services</i>	1 280	885	1 630	3 110	4 490	1 830	2 875	2 275	1 835	1 705	1 905	4 470	28 290	12,0
— Broyage manioc	380	185	410	275	640	455	535	305	255	120	255	415	4 230	1,8
— Transport	900	500	1 220	2 835	3 700	1 375	2 340	1 970	1 580	1 585	1 600	3 995	23 600	10,0
— Soins médicaux														
— Fournitures scolaires					150								150	0,1
— Divers		200									50	60	310	0,1
II. DÉPENSES D'EXPLOITATION	6 000	6 000	6 000	9 500	9 500	6 000	12 500	6 500	6 000	6 000	6 000	6 800	86 800	37,0
1 - Exploitation agricole	6 000	6 000	6 000	9 500	9 500	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 800	79 800	34,1
a - <i>Matériel</i>												800	800	0,4
b - <i>Main-d'œuvre</i>	6 000	6 000	6 000	9 500	9 500	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	79 000	33,7
2 - Pêche							6 500	500					7 000	2,9
III. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (habitat)				2 400								500	2 900	1,2
IV. DÉPENSES DE TRANSFERT	850	400	325	1 850	950	1 800	3 700	1 875	1 800	3 500	2 550	5 190	24 790	10,5
1 - Cotisations														
2 - Dons	850	400	325	1 850	950	1 800	3 700	1 875	1 800	3 500	2 550	5 190	24 790	10,5
TOTAL	13 385	11 340	12 545	43 095	19 225	17 560	23 685	17 825	17 945	18 755	15 190	23 545	234 095	100,0

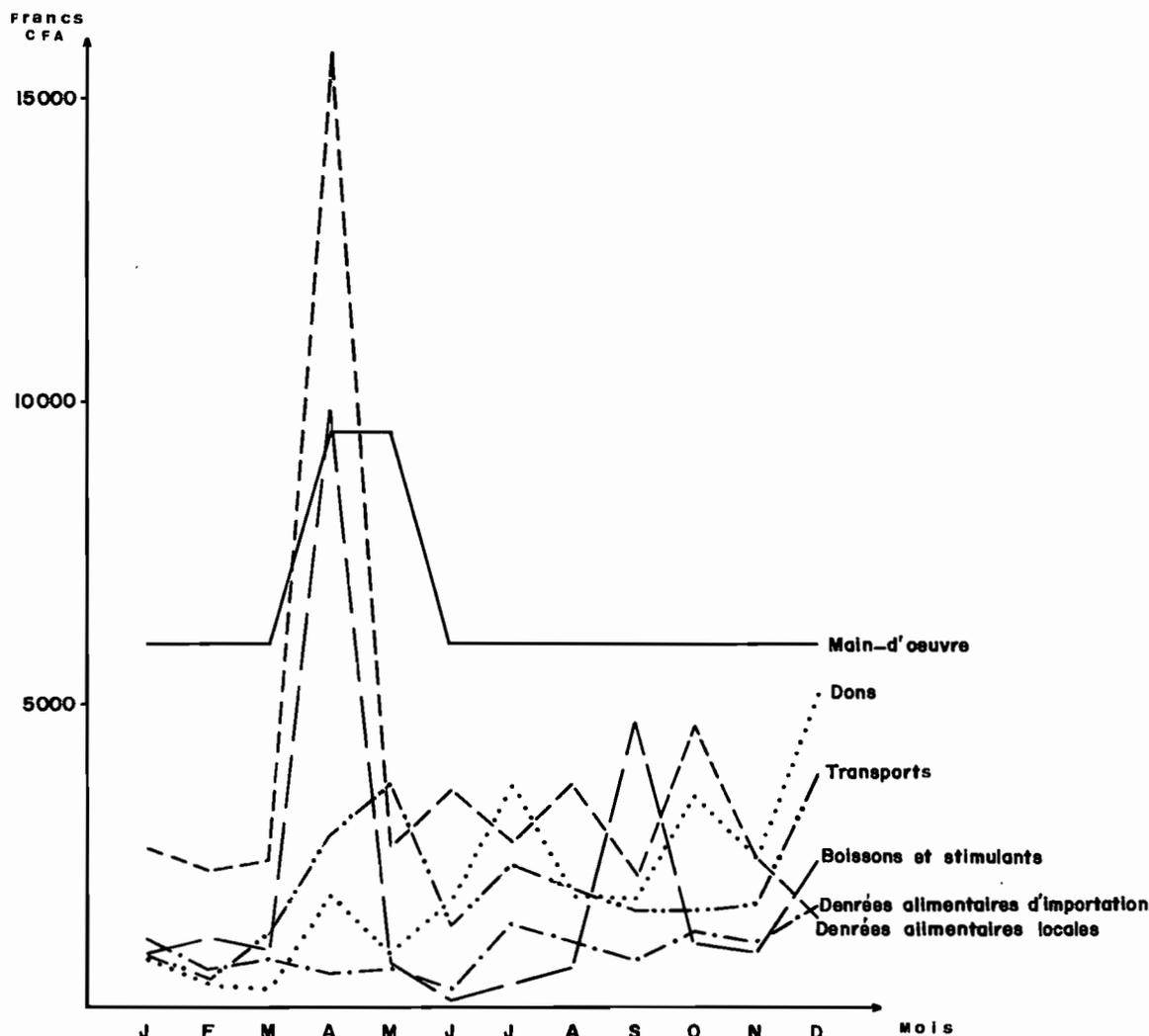


Fig. 20 — Fluctuations mensuelles des principales dépenses dans le ménage du planteur villageois II

atteint le terroir de plein fouet par le biais de la plantation industrielle et, de façon détournée, par celui des plantations villageoises (rupture d'équilibre entre les exploitations). La plantation villageoise cependant constitue un facteur nouveau, en ce sens qu'elle place le planteur dans une situation non plus de passivité, mais de participation et, à un certain stade, d'intégration. C'est en toute liberté que celui-ci accepte le contrat, et l'on s'est demandé si, par ce choix, il ne faisait pas fi des lois géographiques en vertu desquelles existent encore à Aghien une communauté villageoise, un terroir et finalement, à travers eux, une authentique civilisation paysanne. Effectivement, dans les cas précis que l'on a pu observer, le planteur villageois néglige les règles sous-jacentes à l'organisation fondamentale du terroir au profit de son exploitation, néglige également l'entretien de son exploitation au profit de sa plantation villageoise, et — cas du planteur II — s'arroge parfois une certaine autonomie financière, lui permettant d'échapper, au moins partiellement, à l'emprise familiale. Il est apparu que c'est là une façon pour la plupart de profiter — plus ou moins — des droits que leur confère leur qualité d'« ancien ». Or restreindre l'environnement familial, tout en agrandissant démesurément l'exploitation, n'est-ce pas tout aussi dangereux que vouloir accorder une place à chacun, et multiplier les unités à l'infini ? La recherche d'un équilibre sans cesse remis en question n'est pas fictive à Aghien, et le planteur le plus désolidarisé semble y être sensible. Son niveau de vie, la place qu'il continue à accorder aux relations sociales le montre bien. A-t-il d'ailleurs vraiment le choix ? Existe-t-il un revenu agricole capable de le faire passer de lui-

même, du fond de sa brousse, d'un système à l'autre ? Les structures se défont, et il semble qu'il n'ait pas la possibilité d'en assumer de nouvelles.

Certes en cinq années son niveau de vie s'est sensiblement amélioré — du fait de la raréfaction de la main-d'œuvre salariée notamment —, changement insignifiant cependant, comparé à sa reconversion. On assiste en somme petit à petit à sa reddition. Le décalage entre l'apport réel et l'apport conceptuel de l'opération plantation villageoise tend à devenir l'inverse de ce qu'il était encore lors de l'enquête, en 1972, le second précédant cette fois largement le premier. Les planteurs villageois vont-ils devenir plus royalistes que le roi ? Cette nouvelle mentalité ne peut que les isoler, déçus par la SODEPALM et déception pour leur entourage, qui marchant dans le même sens qu'eux, ne peut admettre cette nouvelle forme de leur individualisme.

CONCLUSION

A l'heure où s'achève ce travail, les développeurs ont encore changé de visage. Depuis le début du Plan palmier, le groupe SODEPALM a modifié plus d'une fois ses structures et sa stratégie, mais les changements qui viennent de s'y produire sont d'une importance sans précédent. Serait-on encore à la recherche du modèle idéal de développement après quinze années de pratique ? Que cherche-t-on à améliorer au juste ? Au cours de l'année 1978, le groupe s'est scindé en deux entités cette fois bien distinctes, SODEPALM et PALM-INDUSTRIE (72). La SODEPALM a dorénavant pour mission d'encadrer les 8 600 planteurs de palmier à huile et les 2 300 planteurs de cocotiers (73), et d'étudier toutes les mesures tendant à promouvoir et à développer toujours plus ces deux cultures en milieu villageois. Elle est chargée également de promouvoir et de développer la riziculture en Basse-Côte d'Ivoire, et d'étudier et de tester en vraie grandeur la culture mécanisée du manioc, en vue du lancement d'un Plan manioc à l'échelle nationale. PALMINDUSTRIE de son côté s'occupe de la gestion des plantations industrielles de palmiers à huile et de cocotiers et de la collecte des produits de ces plantations. Elle assure également la collecte des produits des plantations villageoises de palmiers à huile et de cocotiers « encadrées par les structures compétentes de l'Etat », enfin l'industrialisation des produits oléagineux et des corps gras. La commercialisation, on l'a vu, a été retirée au groupe en 1976. L'état dans l'Etat, tel qu'il est évoqué au début de ce travail, est définitivement démantelé. L'économique et le social sont désormais dissociés. Plantations industrielles et plantations villageoises relèvent de deux organismes différents, l'un qui reste axé sur le développement sectoriel, l'autre chargé de pratiquer un développement intégré, en principe au service des ruraux. Il faut insister sur le fait qu'il s'agit là plus que d'un simple changement de forme, mais bien d'un véritable éclatement des structures du groupe SODEPALM, accompagné de nombreux licenciements et départs à tous les niveaux, parmi les membres européens du staff notamment. N'est-il pas étonnant de parler d'abord de la destructuration d'une société de développement au moment de conclure sur le devenir d'un terroir aux prises avec cette société ? Faut-il en déduire que celle-ci est elle-même dans une situation de *développé* avant d'être dans celle d'un *développeur* ? On a vu toutes les contraintes qui pèsent sur la *décision* et la *gestion* et l'on comprend en voyant s'effondrer sa puissance qu'elle n'est pas au sommet de la hiérarchie : des développeurs plus haut placés la mettent dans une situation de *développé*.

Mais cela ne l'empêche pas de jouer son rôle de développeur auprès du *planteur villageois*, son *développé*. Celui-ci doute et espère au gré de l'évolution du groupe SODEPALM. A la période de résistance des

(72) Décrets 78 296 et 78 297 du 5 avril 1978.

(73) Chiffres non définitifs.

10 premières années a succédé une période d'euphorie qui coïncide avec l'apothéose de la société (cours élevés et laisser-faire de rigueur, notamment pour la commercialisation de l'huile brute à l'extérieur). Aujourd'hui s'amorce précisément une nouvelle période d'inquiétude. La SODEPALM elle-même note, parmi les principaux problèmes rencontrés au cours de l'exercice 1977-1978, « une certaine perte de confiance du planteur vis-à-vis de la société suite aux remaniements divers qui ont caractérisé l'exercice » (74). Elle fait état par ailleurs de cas nombreux de destruction et d'abandon de plantations villageoises (75). Cette tendance à la régression s'explique très bien. Les technocrates responsables ont aiguillé le planteur sur une voie au seuil de laquelle il a longtemps hésité. L'exemple d'Aghien le montre bien : au bouleversement de l'espace ne répond pas d'emblée la destructuration de l'emploi du temps et du budget du planteur villageois qui devrait logiquement aller avec. Celui-ci a bien marqué par cette attitude son refus de se couper des siens. Le recours à de la main-d'œuvre salariée, dont la SODEPALM lui a fait tant de fois grief, fut son prétexte, en l'empêchant d'accroître, et ses temps de travaux, et sa recette annuelle. Comme celui-ci est devenu un produit difficile à trouver, en même temps qu'augmentaient les rendements des plantations grandissantes et que doublait le prix d'achat au planteur du kilo de régime, bon nombre de ruraux récalcitrants se sont lancés sur la voie que leur avaient ouverte leurs homologues urbains, individualistes et consommateurs, qui, eux, savent ce que signifient des expressions comme « libre entreprise » et « libre concurrence ». La plupart, comme le nouveau chef d'Aghien, purent le faire avec, sinon la bénédiction, du moins l'assentiment des leurs, éblouis ou simplement habitués. Tout cela serait évidemment à nuancer et à *mesurer* de nouveau (terroir, emplois du temps et budgets des échantillons). Il ne s'agit ici que de lever le voile sur de nouvelles tendances et de nouveaux problèmes. Ayant donc accepté de jouer le jeu d'un développement à « l'ivoirienne » (et à l'occidentale), il est normal que ces planteurs villageois se sentent dérouterés par la perspective d'un développement qui ne s'attaquerait plus à leur exploitation personnelle mais aux structures agraires dans lesquelles elle se fonde, qui leur demanderait de s'enrichir, non plus en s'occupant bien de leurs palmiers, mais en remaniant tout leur système agricole, et qui n'en ferait plus des privilégiés, puisque tout le monde serait concerné. Car que sont-ils devenus d'autre que des élus, des catalyseurs du progrès, les développeurs potentiels de leur milieu — humain autant que physique ? Ils n'avaient d'ailleurs pas le choix, l'engagement n'existant pas réellement entre les deux parties, la SODEPALM n'ayant pas à redouter leur abandon, parée par la présence dans le circuit des planteurs urbains, et dégagée dans la logique de son système de toute responsabilité. C'est ce à quoi avait abouti la précédente conclusion, en 1973 (76).

Marginaux par l'argent, ils veulent bien l'être maintenant, prodigues, ils veulent bien l'être aussi. Beaucoup essaient d'améliorer les conditions de vie dans leur village, même — et surtout — lorsqu'ils sont des planteurs urbains. Ainsi le nouvel éléiculteur d'Aghien qui, bien que non ébrié, essaie de précipiter l'évolution du village, entre autre en le faisant lotir. En fait la plupart des véritables planteurs, dont la plantation villageoise mesure autour de 4 ou 5 hectares, n'ont pas pour le moment les moyens de faire quoi que ce soit de spectaculaire. C'est leur mentalité qui change, plus que leur niveau de vie — pour le moment du moins. Mais c'est cela précisément qui est important. Le progrès qu'ils peuvent ou pourront catalyser a une valeur quantitative mais non qualitative. Pour eux le développement dit intégré ou régional ne peut être qu'un frein à leur ascension (restructuration de l'espace villageois en fonction des intérêts de tous, revalorisation du temps social, développement des cultures vivrières, par définition moins rentables). Ils ne peuvent logiquement que résister à un tel changement. De développeurs présumés ils deviennent en fait des *anti-développeurs* probables. Ce ne sont pas à proprement parler des développés, mais des récupérés. Ainsi la nouvelle stratégie, à peine esquissée, il est vrai, que pourrait appliquer dans les années à venir la SODEPALM, vient-elle de toutes les façons un peu tard. Il eût fallu la proposer avant le virage de la première décennie pour que le développement puisse passer. La destructuration sociale — postérieure à la destructuration spatiale — n'est certes très souvent qu'à peine amorcée. Ainsi à Aghien. Mais elle est acceptée. Le planteur villageois, dans le secteur de Bingerville du moins, se libère de sa contradiction interne et se sent dans une situation plus confortable, même s'il n'est pas plus riche qu'avant (il gagne en moyenne, planteurs urbains compris, 270 000 francs CFA par an — exercice 1977-1978).

Mais aujourd'hui encore se pose la question : y a-t-il un enjeu ? La nouvelle SODEPALM va-t-elle chercher vraiment à imposer une stratégie nouvelle de développement dans le contexte économique actuel et alors que la quittent des cadres anciens qui se sont passionnés pour sa cause ? Les responsables ne vont-ils pas

(74) Ministère de l'Agriculture-SODEPALM, Rapport d'activités.

(75) Exercice 1977-1978.

(76) A.-M. PILLET-SCHWARTZ, 1973, p. 381 à 388.

plutôt se contenter de sectorialiser leur travail, assurant ainsi la continuité dans le changement, et laissant à la plantation villageoise sa pleine dimension — spatiale et morale. Le petit terroir d'Aghien, qui n'en compte que six, donne la pleine mesure de son impact. Avant même que ne soit créée la sixième et en dépit de fortes résistances au niveau du foncier, venant d'une population plus entraînée peut-être à résister qu'à changer, la déstructuration de l'espace avait déjà atteint un point de non retour. Il laisse entrevoir en outre que ce point de non retour n'est pas le fait de la seule SODEPALM mais d'une conjoncture d'ensemble qui ne fait guère de détail. Le groupe SODEPALM n'aura-t-il été qu'un pion parmi d'autres sur un damier ? Il est certain que dans le secteur villageois de Bingerville la proximité d'Abidjan est primordiale. Mais quelquefois aussi des petites modifications dans le paysage ont de grandes répercussions. A Aghien c'est le bac que l'on rétablit (pour les besoins de la SODEPALM entre autres) et qui va désenclaver de façon radicale le village. Ailleurs ce sera une route, un chantier, l'électricité, un riche qui « construit » (comme dans le village voisin d'Achokoi). On comprend pourquoi dans ces conditions la SODEPALM ne pouvait rester longtemps un état dans l'Etat et pourquoi Aghien ne peut rester un terroir à trois dimensions.

PLANCHES PHOTOS



1 - La forêt après le passage des engins de la SODEPALM.



2 - Le problème foncier à l'intérieur de la ZAD.



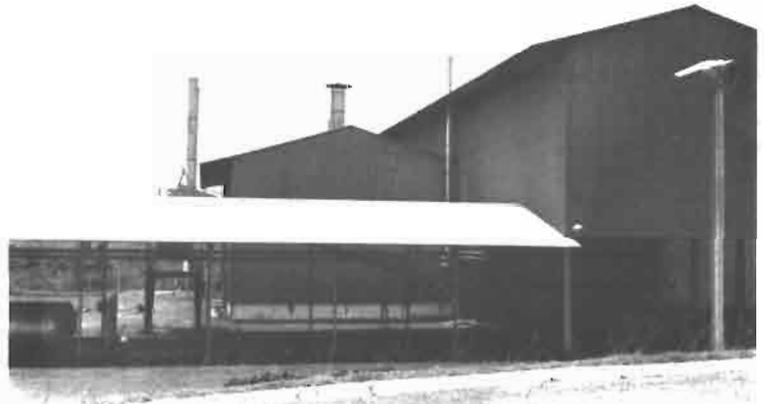
3 - Les ancêtres et la terre.



4 - Les technocrates et la terre.



5 - « L'entrée » du bloc agro-industriel d'Eloka.



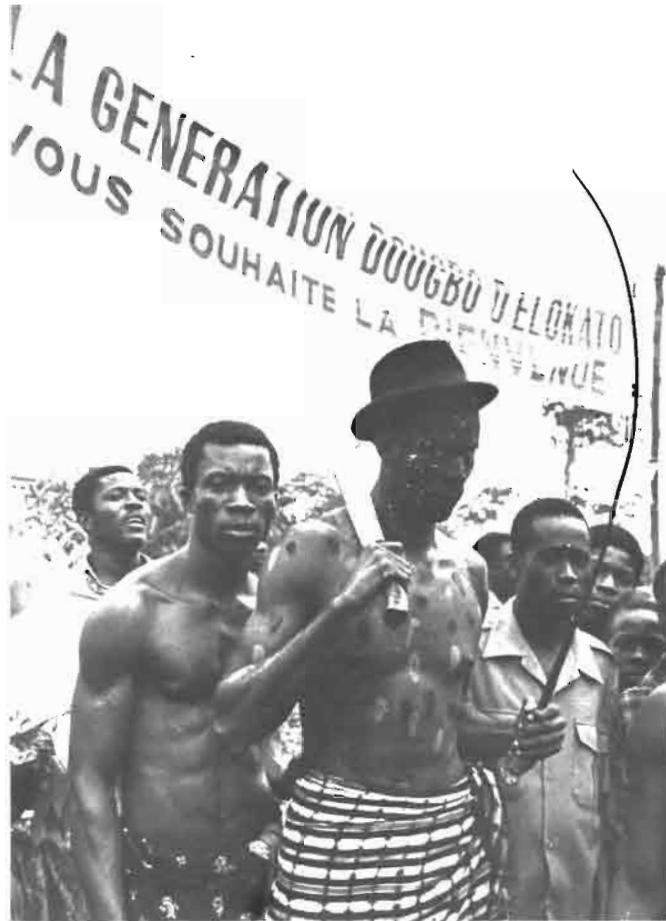
6 - L'huilerie d'Eloka.



7 - La récolte « industrielle ».



8 - Des affiches pédagogiques à l'intention des « planteurs villageois ».



9



10



11



12

9, 10, 11, 12 - La survivance des classes d'âge dans la société ébrié.



17 - Une « plantation villageoise » d'Aghien.



18 - La récolte « villageoise ».



19 - La dégradation des palmeraies subsponsantées.



20 - La fabrication artisanale de l'huile de palme.



13 - La piste qui mène à Aghien.



14 - Le village d'Aghien.



15 - La case d'un planteur ébrié d'Aghien.



16 - La case d'un pêcheur agni d'Aghien.

Photos : Anne-Marie PILLET-SCHWARTZ

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM (J.) - 1906 - *Le palmier à huile*, Paris, Challamel.
- ADAM (J.), CLERC (J.-P.) et TARDITS (P.) - 1956 - Sociétés paysannes et problèmes fonciers de la palmeraie dahoméenne. Paris, *L'homme d'Outre-Mer* (2), Berger-Levrault.
- AGLUSSY (E.) - 1964-1967 - *Le palmier à huile dans le développement économique et social du Dahomey*, Paris, mémoire EPHE.
- AGUI AMAFFON (G.) et MENSAH TETE (V.) - 1973 - *Analyse socio-économique de l'opération palmier à huile en Basse Côte d'Ivoire*, mémoire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'ENSA d'Abidjan, Montpellier.
- AMAGOU (V.) et GLEIZES (G.-L.) - 1975 - Le groupe SODEPALM et l'agro-industrie du palmier à huile en Côte-d'Ivoire. *Economies et sociétés* - Cahiers de l'ISMEA (9-10).
- AMON D'ABY (F.J.) - 1951 - *La Côte d'Ivoire dans la cité africaine*, Paris, Larose.
- ANCEY (G.) - 1968 - *Les notions d'activité et d'actif à l'intérieur d'une exploitation africaine*, Abidjan, ORSTOM.
- ANIKPO (D.) - octobre 1975 - *Le capitalisme d'Etat dans l'agriculture en Côte d'Ivoire*, mémoire de DES, Faculté de droit et des sciences économiques, Université de Montpellier I.
- ANTHEAUME (B.) - 1972 - La palmeraie du Mono : approche géographique. *Cahiers d'Etudes Africaines*, XII (47).
- Assemblée Territoriale de la Côte d'Ivoire, *Délibération n° 8-55/AT du 7 avril 1955*.
- AUGÈ (M.) - 1968 - Temps social et développement. *Cab. ORSTOM, sér. Sci. hum.* vol. V, n° 3 : 7 - 15.
- AUGÈ (M.) - 1971 - L'organisation du commerce précolonial en basse Côte d'Ivoire et ses effets sur l'organisation sociale des populations côtières, in Meillassoux, *L'évolution du commerce depuis le XIX^e siècle en Afrique de l'Ouest*, Oxford.
- AUGÈ (M.) - 1972 - Sous-développement et développement : terrain d'étude et objet d'action en Afrique francophone. *Africa*, XLII (3).
- AUGÈ (M.) - 1972 - Sorciers noirs et diables blancs. La notion de personne, les croyances à la sorcellerie et leur évolution dans les sociétés lagunaires de basse Côte d'Ivoire (Alladian et Ebrié). *Colloques internationaux du CNRS*, (544).
- AUGÈ (M.) - 1973 - L'illusion villageoise. Limites sociologiques et politiques du « développement » villageois en Côte d'Ivoire. *Communautés*. Archives internationales de sociologie de la coopération et du développement (34).
- AVENARD (J.-M.), ELIDIN (M.), GIRARD (G.) et al. - 1971 - Le milieu naturel de Côte d'Ivoire, *Mém. ORSTOM*, n° 50, Paris.
- BACHELET (M.) - 1966 - *Analyse économétrique du marché des oléagineux tropicaux*. Commission des Communautés Européennes, Direction générale de l'aide au développement.
- BACHELET (M.) - 1968 - *Systèmes fonciers et réformes agraires en Afrique Noire*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Pichon - Durand - Auzias.
- BATAILLON (C.) et al. - 1977 - *Etat, pouvoir et espace dans le Tiers Monde*, IEDES (collection Tiers-Monde) - PUF, Paris.
- BELLONCLE (G.) - *Animation et vulgarisation agricole : quelques réflexions pour éclairer leurs rapports*, doc. multigr., Paris, Collège coopératif, s.d.
- BELLONCLE (G.) - *Recherche agronomique, vulgarisation agricole et anthropologie appliquée*, doc. multigr., Paris, Collège coopératif, s.d.
- BELLONCLE (G.) - 1978 - *Quel développement rural pour l'Afrique noire ?* Nouvelles éditions africaines, Dakar-Abidjan.
- BENOIT-CATTIN (M.) - 1975 - Branche filière et complexe agro-industriels en Côte d'Ivoire. *Economies et sociétés* - Cahiers de l'ISMEA (9-10).
- BENOIT-CATTIN (M.), CHAUVEAU (J.-P.) et RICHARD (J.) - 1975 - *Apport et limites de l'analyse des exploitations agricoles en économie de plantations villageoises. Essai de confrontation interdisciplinaire (pays Ghan, Côte d'Ivoire)*, Abidjan, ORSTOM.
- BIEBUYCK (D.) - 1963 - éd., *African Agrarian Systems*, London, OUP, 1963.
- BOGUINARD (E.) - 1972 - Considérations sur le capitalisme d'Etat ivoirien. *Revue juridique et politique - Indépendance et coopération* (1).
- BOUSCAYROL (R.) - 1949 - Notes sur le peuple ébrié. *Bulletin IFAN* (3-4).
- BOYE (P.), FRAISSE (A.) et SURRE (C.) - 1961 - Plantations de palmier à huile sur sol de forêt et sur savane à Imperata. Méthodes et prix de revient. *Oléagineux* (16).

- BOYE (P.) - 1968 - Inauguration de l'huilerie de la SODEPALM à Eloka (Côte d'Ivoire). *Oléagineux* (3).
- BRIET (R.) - 1965 - *La pêche en lagune ébrié*, Abidjan.
- Bulletin de liaison du personnel de la SODEPALM, série complète (1 à 19), novembre 1965 à juillet 1972. *Palm'échos*.
- CARRIÈRE DE BELGARRIC (R.) - 1967 - Le Plan Palmier à huile en Côte d'Ivoire. *Oléagineux* (6).
- CAUVIN (C.) - 1968 - *De la palmeraie naturelle à la plantation sélectionnée : Toupab, un village en pays adioukrou*, Doctorat de 3^e cycle, Université de Strasbourg.
- CEE - 1962 - *Note relative au financement par le FED du développement de la production d'huile de palme en Côte d'Ivoire*.
- CHABAS (J.) - 1957 - *La propriété foncière en Afrique Noire*, Paris, Librairies techniques (Coll. de droit d'Outre-Mer).
- CHESQUIÈRE (J.) - 1934 - L'elaies guineensis Jacq. est-il africain ou américain ? *Revue de Botanique Appliquée et d'Agriculture Tropicale* (153).
- CHEVALIER (A.) - 1909 - *Les végétaux utiles de l'Afrique tropicale française*, fascicule V, Document sur le palmier à huile, Paris.
- CHEVALIER (A.) - 1909 - Rapport sur une mission scientifique en Afrique occidentale. Recherches de 1906-1907 à la Côte d'Ivoire. *Nouvelles archives des missions scientifiques*, XVIII, Paris, Imprimerie Nationale.
- CHEVALIER (A.) - 1931 - Le palmier à huile à la Côte d'Ivoire. *Revue de Botanique Appliquée et d'Agriculture Tropicale* (116).
- CHEVALIER (A.) - 1934 - La patrie des divers elaeis, les espèces et les variétés. Où en est la sélection ? *Revue de Botanique Appliquée et d'Agriculture Tropicale* (152).
- CHEVALIER (A.) - 1943 - Taxonomie, biogéographie et sélection des palmiers du genre elaeis. *Revue de Botanique Appliquée et d'Agriculture Tropicale* (266-267-268), octobre, novembre, décembre.
- CHEVALIER (A.) - 1948 - Biogéographie et écologie de la forêt dense ombrophile de Côte d'Ivoire. *Revue de Botanique Appliquée et d'Agriculture Tropicale* (28).
- CLOZEL (F.J.) - 1906 - *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, Paris, Challamel.
- Création de palmeraies sélectionnées en Côte d'Ivoire - 1965 et 1966 - *Industries et Travaux d'Outre-Mer* (138) et (152).
- DABIN (B.) - 1959 - *Analyse de quelques sols de la plantation de palmier à huile de Bingerville*. Abidjan, SPHB-IDERT.
- DENIEL (R.) - 1968 - *De la savane à la ville*, Paris, Aubier.
- DEVUYST (A.) - 1948 - Influence des pluies sur les rendements du palmier à huile. *Oléagineux* (3).
- DIARRA (S.) - 1972 - Les civilisations paysannes face au développement en Afrique occidentale. *Cahiers d'Etudes Africaines*, XII (47).
- DISSOU (M.) - 1972 - Développement et mise en valeur des plantations de palmier à huile au Dahomey. *Cahiers d'Etudes Africaines*, XII (47).
- DOLLFUS (O.) - 1970 - *L'espace géographique*, Paris, Que sais-je ? PUF.
- DUCHEMIN (J.P.) et TROUCHAUD (J.-P.) - 1967 - *Evaluation de la population en 1965 par unité administrative*, Abidjan, ORSTOM.
- DUMESTRE (G.) - 1970 - Note sur quelques jeux ébrié du village de Locodjo. *Annales de l'Université d'Abidjan*, ethnologie, F, T. 2, Fascicule 2.
- DUMONT (R.) - 1965 - *Développement agricole africain. Essai sur les lignes principales du développement africain et les obstacles qui les freinent*, Paris, PUF.
- DUPIRE (M.) et BOUTILLIER (J.L.) - 1958 - Le pays adioukrou et sa palmeraie. Etude socio-économique. Paris, *L'homme d'Outre-Mer* (4). Berger-Levrault.
- DUPIRE (M.) - 1960 - Planteurs autochtones et étrangers en basse Côte d'Ivoire. *Etudes Eburnéennes* VIII.
- DUTHEIL DE LA ROCHERE (J.) - 1977 - *L'Etat et le développement économique de la Côte d'Ivoire*, Institut d'études politiques de Bordeaux, série Afrique noire (6), Pedone.
- DUTHEIL DE LA ROCHERE (J.) et VEAUX-FOURNERIE (P.) - 1974 - *Droit des sociétés commerciales et développement économique : l'exemple de la Côte d'Ivoire*, premier congrès de l'association ivoirienne de juristes, Abidjan.
- FRECHOU (H.) - 1955 - Les plantations européennes en Côte d'Ivoire. *Cahiers d'Outre-Mer* (29).
- GABET (M.R.) - 1963 - La coopérative agricole du village d'Eloka-té. *Bulletin de Liaison du Ministère de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire* (21).
- GAIGNARD (R.) - 1978 - Les organismes publics de développement dans le Tiers Monde, leur stratégie et leur mode d'intervention sur l'espace et les populations. C.-r. de colloque. *Tiers Monde*.
- GALLAIS (J.) - 1960 - La signification du village dans l'Afrique soudanaise de l'Ouest. *Cahiers de socio-économie* (2).
- GLEIZES (G.-L.) - 1974 - *Vulgarisation agricole et développement en Côte d'Ivoire*, thèse d'ingénieur-docteur, Faculté de droit et des sciences économiques, Université de Montpellier I.
- GLETANOU (A.) - 1956 - La palmeraie dahoméenne et l'aide au paysannat. *Revue France-Outre Mer* (318).
- GOUROU (P.) - 1960 - Un programme de recherche et d'expérience en vue du relèvement de la production agricole dans les régions tropicales. *Tiers-Monde* I (3).
- GOUSSAULT - 1967-1969 - *Sociologie des interventions publiques dans le développement agraire*, Doctorat de 3^e cycle, Paris, EPHE.
- GUILLERMO-BERNAL - 1965 - *Rapport technique sur la CFHP*, Abidjan.
- HARDEL (D.) - 1968 - *L'industrie agricole, instrument de développement rural ?* Tananarive, ORSTOM.
- HARDEL (D.) - 1970 - Réponse des milieux ruraux à la présence d'une industrie agricole. *Cab. ORSTOM, sér. Sci. hum.*, Vol. VII, n° 4 : 35-48.
- HENRY (P.) - 1957 - *Recherches sur la croissance et le développement chez elaeis guineensis et chez coco nucifera. Comparaisons avec quelques autres palmiers*, Paris, Faculté des sciences.
- HOUARD (A.) - 1924 - L'amélioration de la production du palmier à huile en Afrique Occidentale Française, *Revue Générale* (7), Paris.
- IRHO-FAC - 1966 - *Etude générale des possibilités de développement du palmier à huile en Côte d'Ivoire*, Pré-rapport FAC.
- IRHO - 1962 - IRHO - 1942-1962 - 20 ans d'activité. *Oléagineux*, VII (4), n° spécial.
- IRHO, 1 - *L'IRHO au service de la Côte d'Ivoire*, rapports annuels à partir de 1961.
- 2 - *Assistance technique à la SODEPALM*, rapports d'activité à partir de 1969.
- 3 - Notes diverses sur le *Plan Palmier* (avant-projets techniques), doc. ronéos., Abidjan 1961.
- ISNARD (H.) - 1963 - Agriculture et développement en Afrique occidentale. *Cahier d'Outre-Mer*.
- Ivoirisation : rôle et place des sociétés d'Etat - 1973 - *Europe, France, Outre-Mer* (516).
- IZARD (M.) - 1961 - Compte rendu sur « joint publication of the Research Institute for the study of man and the Pan American Union : Plantation systems of the New World Papers and discussion summaries of the seminar held in San Juan, Puerto-Rico ». *Etudes Rurales* (4).
- JAGERSCHMIDT (H.) - 1953 - L'économie du palmier à huile en Côte d'Ivoire. *Oléagineux* (8).
- JOSEPH (G.) - 1917 - *La Côte d'Ivoire, le pays, les habitants*, Paris, Larose.
- KOBLEN - 1956 - Le planteur noir. *Etudes Eburnéennes* V.
- KOUASSIGAN (G.A.) - 1966 - L'homme et la terre. Paris, *L'homme d'Outre-Mer*, Berger-Levrault.
- La Riviera africaine* - 1971 - Projet Mafit pour le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, Abidjan.

- LE BOURDIEC (D.) - Contribution à l'étude du bassin sédimentaire et des régions littorales de Côte d'Ivoire. *Etudes Eburnéennes*, VII. Le Marché des oléagineux tropicaux dans les Etats membres de la CEE. Evolution récente et situation actuelle - 1966 - *Etudes, Série développement de l'Outre-Mer*, (4).
- Le Plan Palmier à huile en Côte d'Ivoire - 1964 - *Oléagineux* (1).
- Les petits espaces ruraux : problèmes de méthodes, 1972. (Journées consacrées à l'étude des Terroirs, 1969. ORSTOM, Paris). *Init. Doc. Tech.* n° 19, ORSTOM, Paris, 78 p.
- MALASSIS (L.) - 1973 - L'agro-industrie : méthodes et concepts. *Economies et sociétés* - Cahiers de l'ISMEA (11-12).
- MALASSIS (L.) - 1975 - Groupes, complexes et combinats agro-industriels : méthodes et concepts, *Economies et sociétés* - Cahiers de l'ISMEA (9-10).
- MANGENOT (G.) - 1950 - Les forêts de la Côte d'Ivoire. *Bulletin de la Société Botanique Française*, T. 97.
- MANGENOT (G.) - 1950 - Essai sur les forêts denses de la Côte d'Ivoire. *Bulletin de la Société Botanique Française*, T. 97.
- MANGENOT (G.) - 1955 - Etude sur les forêts des plaines et plateaux de la Côte d'Ivoire, *Etudes Eburnéennes*, IV.
- MARCHAL (J.-Y.) - 1969 - *La place des études de terroirs dans les recherches centrées sur le développement rural*, multigr., Paris.
- MARYNARD et DE LA SOUCHÈRE - 1963 - *Etude pédologique du Sud-Est de la Côte d'Ivoire*, Paris, SEDES.
- MEUNIER (J.) - 1968 - *Etude des palmeraies spontanées d'elaeis guineensis Jacq. en Côte d'Ivoire*, Abidjan, IRHO-ORSTOM.
- MEUNIER (J.) - 1969 - Etude des populations naturelles d'elaeis guineensis en Côte d'Ivoire. *Oléagineux* (4).
- MICHAUX (P.) - 1961 - Les composantes climatiques du cycle annuel de productivité du palmier à huile. *Oléagineux* (16).
- Ministère des Affaires Economiques et Financières, Ecole de Statistique, 1968, *Enquête Bingerville*, multigr.
- Ministère de l'agriculture - 1967 - *Développement du palmier à huile. Prospection de détail pour l'implantation de blocs de base*, Paris, FAC.
- Ministère de l'agriculture - 1967 - *Projet 32.000 hectares de palmeraies sélectionnées. Aspects sociaux*, Abidjan.
- Ministère de l'Agriculture. Direction régionale de l'Agriculture, Secteur de développement rural de Bingerville, 1972. *Rapport annuel*.
- Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, Projet de création de 32.000 hectares de palmier à huile, 1964 — Titre II : *Détermination géographique de l'ensemble du projet palmier*. — Titre III : *Spécification technique du projet*.
- Ministère de l'Economie et des Finances, Contrôle d'Etat - 1975 - *Répertoire des sociétés d'Etat et des sociétés à participation financière publique*, Abidjan.
- Ministère du Plan - 1970 - *Les grandes orientations du développement économique, social et culturel 1970-1980. D'une économie de croissance à une société de promotion*, multigr., Abidjan.
- Ministère du Plan-DED - 1975 - *Essai de détermination d'une politique de développement rural*, multigr., Abidjan.
- Ministère du Plan - 1975 - *La Côte d'Ivoire en chiffres*. Annuaire statistique de la Côte d'Ivoire, Abidjan.
- Ministère du Plan - 1971 - *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1971-1975*, Abidjan.
- Ministère du Plan - 1976 - *Plan quinquennal de développement économique social et culturel 1976-1980*, Abidjan.
- Ministère de la Recherche Scientifique - 1978 - *Le dynamisme foncier et l'économie de plantation*, CIRES - IGT - GERDAT - ORSTOM, Abidjan.
- MOULINIER (H.) - 1962 - Contribution à l'étude agronomique des sols en basse Côte d'Ivoire. *IFCC* (3).
- NGUYEN-MANH-TU - *Le problème du leadership dans les communautés rurales des pays en voie de développement*, Bingerville (RCI), CENAPEC, s.d.
- NJIKE (E.-C.) - 1972 - *La culture et la commercialisation du palmier à huile en Côte d'Ivoire*, EPHE-Collège coopératif.
- NIANGORAN-BOUAH (G.) - 1964 — *La division du temps et le calendrier rituel des peuples lagunaires*, Paris, Institut d'ethnologie, Musée de l'Homme.
- NIANGORAN-BOUAH (G.) - 1969 - Les Ebré et leur organisation politique traditionnelle. *Annales de l'Université d'Abidjan*, ethnologie, série F, (I), fascicule I.
- NICOLAI (H.) - 1963 - *Le Koulou*, Bruxelles.
- N'DJAMPO (J.-A.) - 1971 - *Analyse économique d'un projet d'extension de cocoteraies sélectionnées*, Rapport de stage, Abidjan, SODEPALM.
- OCHS (R.) - 1961 - *Plan Palmier à huile en Côte d'Ivoire*. Etude pédologique locale, Paris, IDERT-IRHO.
- OLIVIN (M.) - *La culture du palmier à huile en Côte d'Ivoire*, IRHO, Centre de formation de la station de la Mé, s.d.
- OLIVIN (M.) - *Notions d'agriculture générale. Généralités sur le palmier à huile*, IRHO, Centre de formation de la station de la Mé, s.d.
- ORSTOM - Ministère du Plan - Ministère de l'Agriculture - 1971 - *Problèmes posés par le développement à base régionale en Côte d'Ivoire*. Abidjan, ORSTOM, série Sciences humaines IV (2).
- PALMIVOIRE - Notes diverses (*tableaux de bord, organisation collective Bingerville, investissements, etc.*), multigr. Abidjan et Eloka, à partir de 1970.
- PAULME (D.) - 1963 - Régimes fonciers en Afrique noire. *Présence africaine* (48).
- PAULME (D.) - 1970 - *Classes et associations d'âge en Afrique de l'Ouest*, Plon, Paris.
- PECH (H.) - 1964 - *La pluviométrie en Côte d'Ivoire. Etude pour la reconversion du caféier dans la République de Côte d'Ivoire*, Paris, BDPA.
- PECH (H.), GERARDIN, DABIN (B.) et ROBINET - 1965 - *Etude pour la reconversion des caféiers dans la République de Côte d'Ivoire*, Paris, BDPA-ORSTOM.
- PELISSIER (P.) - 1963 - *Les pays du Bas Ouémé. Une région témoin du Dahomey méridional*, Dakar, Faculté des Lettres et Sciences Humaines.
- PELISSIER (P.) - 1972 - *Réflexions sur une entreprise de développement par la vulgarisation agricole*, Etudes de Géographie tropicales offertes à P. GOUROU.
- PELISSIER (P.) et SAUTTER (G.) - 1970 - Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches (1962-1969). *Etudes Rurales* (37-38-39).
- PERSON (Y.) - 1963 - Classes d'âge et chronologie. *Latitudes*, n° spécial.
- PESCAY (M.) - 1967 - *Etude socio-économique des plantations villageoises de palmier à huile*. Rapport détaillé, Paris, SEDES.
- PICHEL (R.-J.) - 1957 - *Quelques aspects de la culture du palmier à huile et du cocotier en AOF*. (Conférence franco-britannique sur le palmier elaeis et le cocotier à Cotonou et à Abidjan. Janvier 1956). Services de l'Agriculture du Ministère des Colonies et du Gouvernement Général du Congo belge.
- PILLET-SCHWARTZ (A.-M.) - 1973 - *Capitalisme d'Etat et développement rural en Côte d'Ivoire. La Société pour le développement et l'exploitation du palmier à huile en pays ébrié*, Doctorat de 3^e cycle, EPHE-CNRS, Université de Paris I.
- PILLET-SCHWARTZ (A.-M.) - 1978 - Les grandes entreprises de culture et la promotion des paysans en Côte d'Ivoire. *Etudes rurales* (70).
- PILLET-SCHWARTZ (A.-M.) - 1979 - Echelles et stratégies de développement rural en Afrique tropicale. Approche comparative des exemples ivoirien et tanzanien, in *L'Espace Géographique* (1).

- Plan de production des oléagineux en A.O.F., in *Revue de Botanique Appliquée et d'Agriculture Tropicale*, (275-276), septembre-octobre 1945.
- Progrès en agriculture à la Côte d'Ivoire, in *Revue de Botanique Appliquée et d'Agriculture Tropicale*, (104), avril 1930.
- REINGARD (L. de) - 1968 - Equipement électrique moderne d'une nouvelle huilerie de palme en Côte d'Ivoire. *Oléagineux* (1).
- RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE - 1978 - Comité national du recensement, Ministère de l'Economie et des Finances, *Répertoire des localités de Côte d'Ivoire et populations 1975*, Abidjan.
- RICHARD-MOLARD (J.) - 1951 - Les terroirs tropicaux d'Afrique. *Annales de Géographie* (LX).
- ROCHE (L. de) - 1964 - *Instructions comptables*, Abidjan, SODEPALM.
- ROOSE (E.) et CHEROUX (M.) - 1966 - Les sols du bassin sédimentaire de Côte d'Ivoire. *Cab. ORSTOM, sér. Pédol.*, vol. IV, n° 2. Avant-propos N. LENEUF.
- ROUCHARD (J.) - 1963 - Le palmier à huile en Côte d'Ivoire. *La Potasse* (310).
- ROUGERIE (G.) - 1950 - Lagunaires et terriens en Côte d'Ivoire. *Cahiers d'Outre-Mer*, (12).
- SAMIR (A.) - 1968 - *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, Paris, Editions de Minuit.
- SAUTTER (G.) et PELLISSIER (P.) - 1964 - Pour un atlas des terroirs africains. *L'Homme, Revue Française d'Anthropologie*.
- SAUTTER (G.) - 1962 - A propos de quelques terroirs d'Afrique occidentale. *Etudes rurales* (4).
- SAUTTER (G.) - 1965 - Les études de terroir. *Bulletin de liaison des sciences humaines* (1), Paris, ORSTOM.
- SAUTTER (G.) - 1968 - *Les structures agraires en Afrique Tropicale*, Paris, CDU.
- SAUTTER (G.) - 1972 - Systèmes agraires africains. Présentation. *Cahiers d'Etudes Africaines*, XII (47).
- SAUTTER (G.) et MONDJANNAGNI (A.) - 1978 - Stratégies traditionnelles, prise de décision moderne et aménagement des ressources naturelles en zone forestière et préforestière d'Afrique, *MAB* (9), UNESCO.
- SAUTTER (G.) - 1978 - Dirigisme opérationnel et stratégies paysannes, ou l'aménageur aménagé. *L'Espace Géographique* (4).
- SAWADOGO (A.) - 1977 - *L'agriculture en Côte d'Ivoire*. PUF, Paris.
- SCHNELL (R.) - 1950 - *La forêt dense. Introduction à l'étude botanique de la région forestière d'Afrique occidentale*, Préface d'A. CHEVALIER, Paris, Ed. P. Lechevalier.
- SEDES - 1964 - Compagnie Générale d'Etudes et de Recherches pour l'Afrique, *Le marché des oléagineux tropicaux, Annexe I, arachide et palmier à huile*, Paris.
- Service de la Statistique Générale et de la Mécanographie - 1955 - *Répertoire des villages de Côte d'Ivoire*, Abidjan.
- Situation et perspectives du Plan Palmier à huile en Côte d'Ivoire - 1968 - *Bulletin de l'Afrique Noire*, (515).
- SODEPALM - PALMIVOIRE - PALMINDUSTRIE, rapports annuels, Abidjan, à partir de 1969.
- SODEPALM, Notes techniques, recommandations et bilans divers (confidentiels et officiels), doc. ronéos, Abidjan, à partir de 1966.
- SODEPALM-SEDES - 1975 - *Enquête socio-économique dans les plantations villageoise de Basse Côte d'Ivoire*, Abidjan.
- SOUS-PRÉFECTURE DE BINGERVILLE, *Rapports économiques annuels 1970 et 1971*.
- Statuts relatifs à la création de l'Amicale des étudiants Tchaman, 1971, Abidjan.
- SURET-CANALE (J.) - 1950 - L'industrie des oléagineux en AOF. *Cahiers d'Outre-Mer* (3).
- SURET-CANALE (J.) - 1964 - *Afrique Noire. L'ère coloniale, 1900-1945*, Paris, Editions sociales.
- SURRE (Ch.) et ZILLIER (R.) - 1963 - *Le palmier à huile. Technique agricole et production*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- TALINEAU (J.-C.) - 1963 - *Rapport de stage à la station IRHO de Dabou-Mopoyem, à l'usine d'Acobo*, Abidjan, IDERT.
- TALON (J.-F.) - 1972 - *Le groupe SODEPALM*, Mémoire pour le Diplôme d'Etudes Supérieures de Droit Public, Université d'Abidjan.
- TARDITS (C.) - 1963 - *Développement du régime d'appropriation privée des terres de la palmeraie du Sud Dahomey*.
- TJEEGA (P.) - 1973 - *Les types d'exploitation de la palmeraie à huile dans la région d'Eseka-Dingombi*, Centre ORSTOM de Yaoundé.
- TOURE (Y.) - 1968 - Autorité familiale et autorité politique dans un village ébrié (Songon M'Bratté). *Bulletin d'Information et de Liaison*. Institut d'Ethno-Sociologie de l'Université d'Abidjan, (1).
- TURCOTTE (G.) - 1978 - Croissance, progrès, développement, in *Revue des études coopératives* (192).
- VANDERYST (H.) - 1923 - Les palmeraies dans leur rapport avec l'ethnologie, in *Bulletin des Matières Grasses*.
- VANDERYST (H.) - 1924 - Les palmeraies dans leur rapport avec l'ethnologie. *Revue de Botanique Appliquée et d'Agriculture Tropicale*, (31).
- VANDERYST (H.) - 1924 - Etat actuel de la question du palmier à huile au Congo belge, in *Revue de Botanique Appliquée et d'Agriculture Tropicale* (31).
- VENNETIER (P.) - 1978 - Expériences de développement en Afrique tropicale. Difficultés et échecs, *Les Cahiers d'Outre-Mer* (124).
- VERDIER (R.) - 1960 - Civilisations agraires et droits fonciers négro-africains. *Présence africaine*, (31).
- VERDIER (R.) - 1963 - Problèmes fonciers ivoiriens. Aspects juridiques et sociaux. *Penant*, (697).
- VERLET (M.) - 1967 - *Etudes foncières en Afrique intertropicale. Problèmes de méthodes*, Rapport général, Paris, BDPA.
- WINTER (G.) - 1977 - La population rurale et le planificateur, in *Cab. ORSTOM, sér. Sci. hum.*, vol. XIV, n° 1 : 19-25.
- WOLVESPERGES (A.) - 1967 - Une nouvelle huilerie de palme en Côte d'Ivoire : le matériel installé. *Oléagineux*, (10).

SOURCES CARTOGRAPHIQUES

Carte de l'Afrique de l'Ouest au 1/500 000 : Abidjan, République de Côte d'Ivoire, Feuille ND-30-SO, IGN, Paris 1965.

Fond planimétrique de l'Afrique de l'Ouest au 1/200 000 : Grand-Bassam, République de Côte d'Ivoire, Feuille NB-30-IX-X, IGN, Paris 1965.

Carte de Côte d'Ivoire au 1/20 000 : Grand-Bassam 1cNO, Feuille NB-30-IX-1cNO, IGN, Paris pour le compte du BNETD à Abidjan, 1966.

SODEPALM : Plan Palmier à huile et Plan Cocotier à l'est du Sassandra, carte au 1/800 000, Abidjan 1972.

Ministère de l'Agriculture-SODEPALM-BNETD : Développement agricole dans le Sud-Est, carte au 1/200 000, Abidjan 1975.

Ministère du Plan-ORSTOM-IGT : Cultures industrielles, Cld Atlas de Côte d'Ivoire, Abidjan 1970.

ORSTOM : Carte des sols du bassin sédimentaire ivoirien, 1/200 000, Centre ORSTOM d'Adiopodoumé (RCI) 1966.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

1. FIGURES

1 - La presqu'île de Bingerville - Eloka face à l'extension d'Abidjan	16
2 - Cafécères et palmeraies « naturelles » à l'est d'Abidjan avant la réalisation du Plan Palmier	17
3 - « Plantations villageoises » - plantations industrielles : la SODEPALM à l'est du fleuveassandra	24
4 - « Secteur » de Bingerville : importance relative des effectifs et des superficies des plantations villageoises en fonction de l'âge des planteurs	50
5 - Esquisse morphologique de la région d'Aghien	62
6 - Les sols de la presqu'île de Bingerville - Eloka	64
7 - Variations mensuelles des précipitations sur la plantation industrielle d'Eloka	68
8 - Région d'Aghien : esquisse de la végétation	70
9 - Situation des palmeraies « naturelles » de Côte d'Ivoire	71
10 - Population d'Aghien : résidents permanents. Structure par sexe et par âge (1972)	74
11 - Aghien : projection des matriclans au niveau de l'espace villageois	81
12 - Aghien : organisation de l'espace villageois (mars 1972)	82
13 - Temps de travaux de quatre ménages	113
14 - Ventilation des temps de travaux du planteur villageois II	117
15 - Budgets de trois ménages	119
16 - Fluctuations mensuelles des dépenses de deux ménages de planteurs villageois (I et II) et d'un ménage non intégré à l'opération SODEPALM (III)	126
17 - Production de la plantation villageoise de Sika Akéré Alexandre	128
18 - Production de la plantation villageoise de Aké Sika Jérôme	129
19 - Dépenses mensuelles dans le ménage du planteur villageois II : ventilation par grandes catégories	131
20 - Fluctuations mensuelles des principales dépenses dans le ménage du planteur villageois II	135

2. CARTES HORS-TEXTE

I - Implantation de la SODEPALM dans la presqu'île de Bingerville - Eloka
II - Terroir d'Aghien : répartition des terres cultivées entre les matriclans - Août 1972
III - Terroir d'Aghien : exploitation du sol par les étrangers - Août 1972
IV - Terroir d'Aghien : répartition des parcelles entre les chefs d'exploitation du lignage 'tchado - Août 1972
V - Terroir d'Aghien : répartition des cultures - Août 1972

3. PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES

Planche I	142
Photo 1. La forêt après le passage des engins de la SODEPALM. Photo 2. Le problème foncier à l'intérieur de la ZAD. Photo 3. Les ancêtres et la terre. Photo 4. Les technocrates et la terre.	
Planche II	144
Photo 5. « L'entrée » du bloc agro-industriel d'Eloka. Photo 6. L'huilerie d'Eloka. Photo 7. La récolte « industrielle ». Photo 8. Des affiches pédagogiques à l'intention des « planteurs villageois »	
Planche III	146
Photos 9, 10, 11, 12. La survivance des classes d'âge dans la société ébrié.	
Planche IV	148
Photo 13. La piste qui mène à Aghien. Photo 14. Le village d'Aghien. Photo 15. La case d'un planteur ébrié d'Aghien. Photo 16. La case d'un pêcheur agni d'Aghien.	
Planche V	150
Photo 17. Une « plantation villageoise » d'Aghien. Photo 18. La récolte « villageoise ». Photo 19. La dégradation des palmeraies subspontanées. Photo 20. La fabrication artisanale de l'huile de palme.	

4. TABLEAUX

I — Les 18 « secteur villageois » : localisation, superficies plantées et effectifs en 1976	18
II — Place de la Côte d'Ivoire parmi les pays exportateurs d'huile de palme	20
III — Développement des plantations industrielles du groupe SODEPALM	25
IV — Les « plantations villageoises » du « secteur » de Bingerville : répartition par village	26
V — Opération SODEPALM : production globale	31
VI — Opération SODEPALM : production « villageoise »	31
VII — Opération SODEPALM : exportations	33
VIII — Appartenance socio-professionnelle des « planteurs villageois » du « secteur » de Bingerville en 1971	36
IX — Typologie des « planteurs villageois » du « secteur » de Bingerville	37
X — Typologie des exploitations agricoles des « planteurs villageois » du « secteur » de Bingerville	42
XI — Situation foncière des « plantations villageoises » en 1972	44
XII — Relations entre le statut socio-professionnel du planteur et la taille de sa « plantation villageoise » en 1976	47
XIII — Superficie des « plantations villageoises » par tranche d'âge	49
XIV — Superficies et rendements des « plantations villageoises » en production, par catégorie socio-professionnelle en 1971	52
XV — Qualité des rendements par catégorie socio-professionnelle en 1975	53
XVI — Superficies, tonnages et rendements des « plantations villageoises » en production par tranche d'âge en 1971	54
XVII — Qualité des rendements par tranche d'âge en 1975	54
XVIII — « Planteurs villageois » ayant eu des rendements conformes aux prévisions en 1971	55
XIX — Pluviométrie enregistrée sur la plantation industrielle du groupe SODEPALM à Eloka	67
XX — Humidité et chaleur d'après les données de l'ancienne station météorologique de Bingerville	68
XXI — Population d'Aghien en 1972 : résidents permanents, structure par sexe et par âge	74
XXII — Projection démographique d'Aghien vers l'extérieur	75
XXIII — Population ébrié d'Aghien en 1972 : structure par sexe et par âge	77
XXIV — Répartition dans l'espace de la population d'Aghien, 1972	79
XXV — Répartition des terres cultivées d'Aghien entre les matriclans, 1972	87
XXVI — Rapport entre l'appartenance lignagère ou villageoise des parcelles et l'appartenance lignagère des exploitants par opposition aux non ébriés et non résidents	88
XXVII — Taille moyenne de l'exploitation agricole en fonction de l'âge et du matrilignage de l'exploitant d'Aghien	91
XXVIII — Répartition des terres cultivées entre les chefs d'exploitation du lignage tchado, 1972	93
XXIX — Relation en fonction de l'âge et de l'appartenance lignagère entre la superficie de l'exploitation agricole et celle des parcelles sous tutelle des exploitants d'Aghien	93
XXX — Statut foncier des parcelles mises en valeur par les chefs d'exploitation ébriés d'Aghien	95
XXXI — Extension des cultures sur le terroir d'Aghien, 1972	97
XXXII — Répartition des parcelles du terroir d'Aghien en fonction des cultures et de leur taille	100
XXXIII — Répartition des types d'exploitation existant à Aghien entre les matriclans, 1972	101
XXXIV — Répartition des cultures dans les différents types d'exploitation de la communauté ébrié d'Aghien, 1972	102
XXXV — Mise en place des plantations de cacaoyer et caféier des exploitants d'Aghien	105
XXXVI — Mise en place des plantations de palmier sélectionné des exploitants d'Aghien	107
XXXVII — Temps de travaux du planteur villageois II (en demi-journées)	115
XXXVIII — Temps de travaux de la femme du planteur villageois II (en demi-journées)	116
XXXIX — Revenus de deux ménages de planteur villageois	120
XL — Revenus d'un ménage de planteur non intégré à l'Opération SODEPALM	120
XLI — Dépenses du ménage du planteur villageois I	123
XLII — Dépenses du ménage du planteur villageois II	124
XLIII — Dépenses d'un ménage de planteur non intégré à l'Opération SODEPALM	125
XLIV — Fluctuations mensuelles et annuelles de la production dans la plantation villageoise du père du planteur II	127
XLV — Fluctuations mensuelles et annuelles de la production dans la plantation villageoise du planteur II	128
XLVI — Fluctuations mensuelles des dépenses du planteur villageois II	132
XLVII — Fluctuations mensuelles des dépenses de la femme du planteur villageois II	133
XLVIII — Fluctuations mensuelles des dépenses dans le ménage du planteur villageois II	134

TABLE DES MATIERES

PRÉFACE	5
AVANT-PROPOS	9
I. DÉVELOPPEURS	
La SODEPALM	15
Décision et gestion	21
Implantation et intervention	23
Production et exportation	30
Le planteur villageois	34
Vrais et faux planteurs villageois	35
Le planteur villageois et la terre	40
Les chances du planteur villageois	46
<i>La taille de la plantation villageoise</i>	46
<i>Le rendement de la plantation villageoise</i>	51
<i>La rentabilité de la plantation villageoise</i>	55
II. DÉVELOPPÉS	
Le milieu	59
Le milieu naturel	61
<i>Géomorphologie et pédologie</i>	63
<i>Climat et végétation</i>	66
L'homme	72
<i>Approche démographique</i>	73
<i>Organisation sociale et politique</i>	78
III. DÉVELOPPEMENT	
Le terroir	85
Le problème foncier	86
<i>La rencontre de deux systèmes à l'échelle du terroir</i>	87
<i>La rencontre des deux systèmes à l'échelle de l'exploitation agricole familiale</i>	90
<i>La part du palmier dans l'évolution du problème foncier</i>	94
Le problème agraire	96
<i>Morphologie du parcellaire</i>	97
<i>Structure de l'exploitation agricole familiale</i>	100
<i>Dynamique du terroir</i>	104
Le temps et l'argent	109
Le planteur d'Aghien et le temps	110
<i>Emploi du temps du planteur</i>	111
<i>Insertion de la plantation villageoise dans les temps de travaux</i>	114
Le planteur d'Aghien et l'argent	117
<i>Budget et autonomie du planteur</i>	118
<i>Impact de la plantation villageoise sur le niveau de vie du planteur</i>	126
CONCLUSION	137
PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES	141
BIBLIOGRAPHIE	153
TABLE DES ILLUSTRATIONS	159
TABLE DES MATIERES	161

Achévé d'imprimer
sur les presses de Copédith
7, rue des Ardennes - 75019 Paris
Dépôt légal n° 3914
Août 1982

*Déjà parus dans la collection
Atlas des structures agraires au sud du Sahara :*

1. RÉMY (G.) - 1967 - Yobri (Haute-Volta).
EPHE, Paris ; 99 p., 3 cart. H.T.
2. BARRAL (H.) - 1968 - Tiogo (Haute-Volta).
ORSTOM, Paris ; 72 p., 8 cart. et 5 pl. H.T.
3. TISSANDIER (J.) - 1969 - Zengoaga (Cameroun).
ORSTOM, Paris ; 88 p., 5 cart. et 3 pl. H.T.
4. SAVONNET (G.) - 1970 - Pina (Haute-Volta).
ORSTOM, Paris ; 65 p., 7 cart. et 3 pl. H.T.
5. WURTZ (J.) - 1971 - Adiamprifikro-Douakankro.
Etude d'un terroir baoulé (Côte d'Ivoire).
EPHE, Paris ; 68 p., 4 cart. H.T.
6. HALLAIRE (A.) - 1972 - Hodogway (Cameroun-nord).
ORSTOM, Paris ; 84 p., 4 cart. et 3 pl. H.T.
7. LERICOLLAIS (A.) - 1972 - Sob (Sénégal).
ORSTOM, Paris ; 110 p., 3 cart. et 10 pl. H.T.
8. GUILLOT (B.) - 1973 - La Terre Enkou (Congo).
EPHE, Paris ; 128 p., 4 cart. et 10 pl. H.T.
9. CHAMPAUD (J.) - 1973 - Mom, Terroir bassa (Cameroun).
ORSTOM, Paris ; 62 p., 7 cart. et 2 pl. H.T.
10. BERNUS (E.) - 1974 — Les Illabakan (Niger).
ORSTOM, Paris ; 116 p., 14 cart. et 4 pl. H.T.
11. BOULET (J.) - 1975 - Magoumaz, pays mafa (Nord Cameroun).
ORSTOM, Paris ; 94 p., 6 cart. et 4 pl. H.T.
12. SAVONNET (G.) - 1976 - Les Birifor de Diepla et sa région, insulaires du Rameau Lobi (Haute-Volta).
ORSTOM, Paris ; 178 p., 6 cart. et 4 pl. H.T.
13. BOUET (Cl.) - 1977 - Bettié et Akiékrou - Etude comparée de deux terroirs en zone forestière ivoirienne.
ORSTOM, Paris ; 138 p., 18 cart. et 10 pl. H.T.
14. ANTHEAUME (B.) - 1978 - Agbetiko, terroir de la basse vallée du Mono (Sud-Togo).
ORSTOM, Paris ; 128 p., 54 fig. dont 5 cart. H.T., 4 pl. H.T.
15. LAHUEC (J.-P.) - 1980 - Le terroir de Zaongho - Les Mossi de Koupéla (Haute-Volta).
ORSTOM, Paris ; 112 p., 21 fig., 3 cart. et 5 pl. H.T.
16. SAUVAGET (C.) - 1981 - Bova, village de Koudé. Un terroir kabyé (Togo septentrional).
ORSTOM, Paris ; 86 p., 22 fig., 14 cart. et 4 pl. H.T.

Atlas des structures agraires à Madagascar :

1. DANDOY (G.) - 1974 - Vavatenina (Côte orientale malgache).
ORSTOM, Paris ; 94 p., 8 cart. et 4 pl. H.T.
2. MARCHAL (J.-Y.) - 1974 - La petite région d'Ambohimambola (Madagascar).
ORSTOM, Paris ; 122 p., 13 cart. et 8 pl. H.T.
3. BONNEMAISON (J.) - Tsarahonenana des riziculteurs de montagne dans l'Ankaratra.
ORSTOM, Paris ; 98 p., 5 cart. et 4 pl. H.T.

ORSTOM

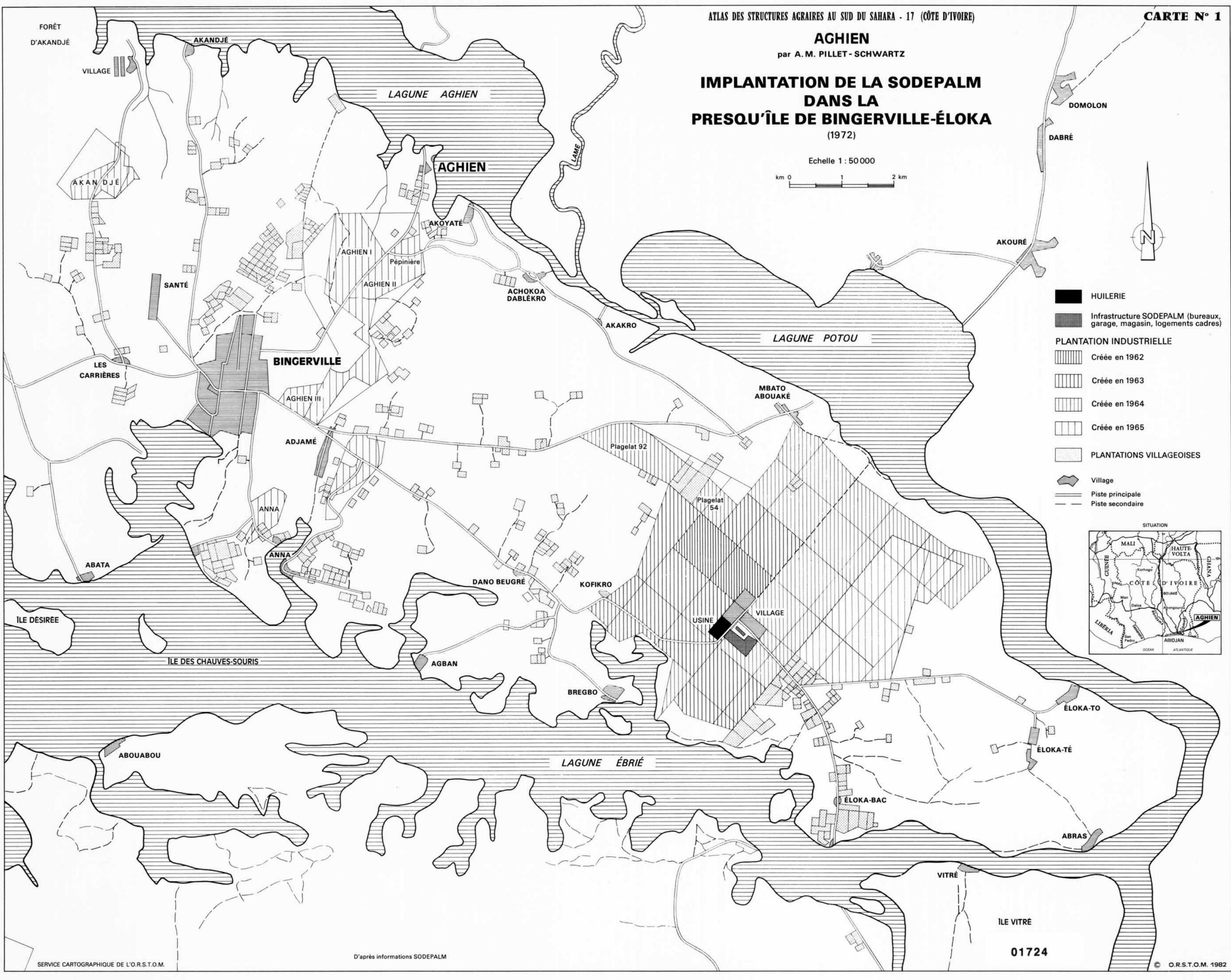
Direction générale : 24, rue Bayard, 75008 Paris
Service des Editions : 70-74, route d'Aulnay, 93140 Bondy
Imprimé par Copédith : 7, rue des Ardennes, 75019 Paris

AGHIEN

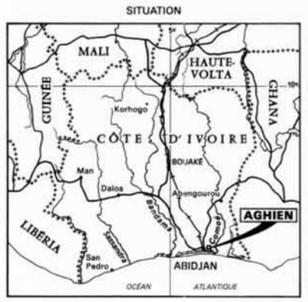
par A. M. PILLET - SCHWARTZ

IMPLANTATION DE LA SODEPALM DANS LA PRESQU'ÎLE DE BINGERVILLE-ÉLOKA (1972)

Echelle 1 : 50 000



- HUILERIE
- Infrastructure SODEPALM (bureaux, garage, magasin, logements cadres)
- PLANTATION INDUSTRIELLE**
- Créée en 1962
- Créée en 1963
- Créée en 1964
- Créée en 1965
- PLANTATIONS VILLAGEOISES
- Village
- Piste principale
- Piste secondaire

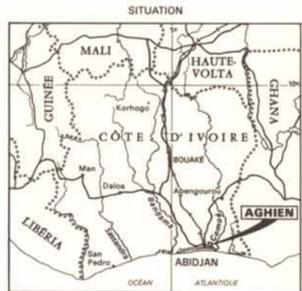
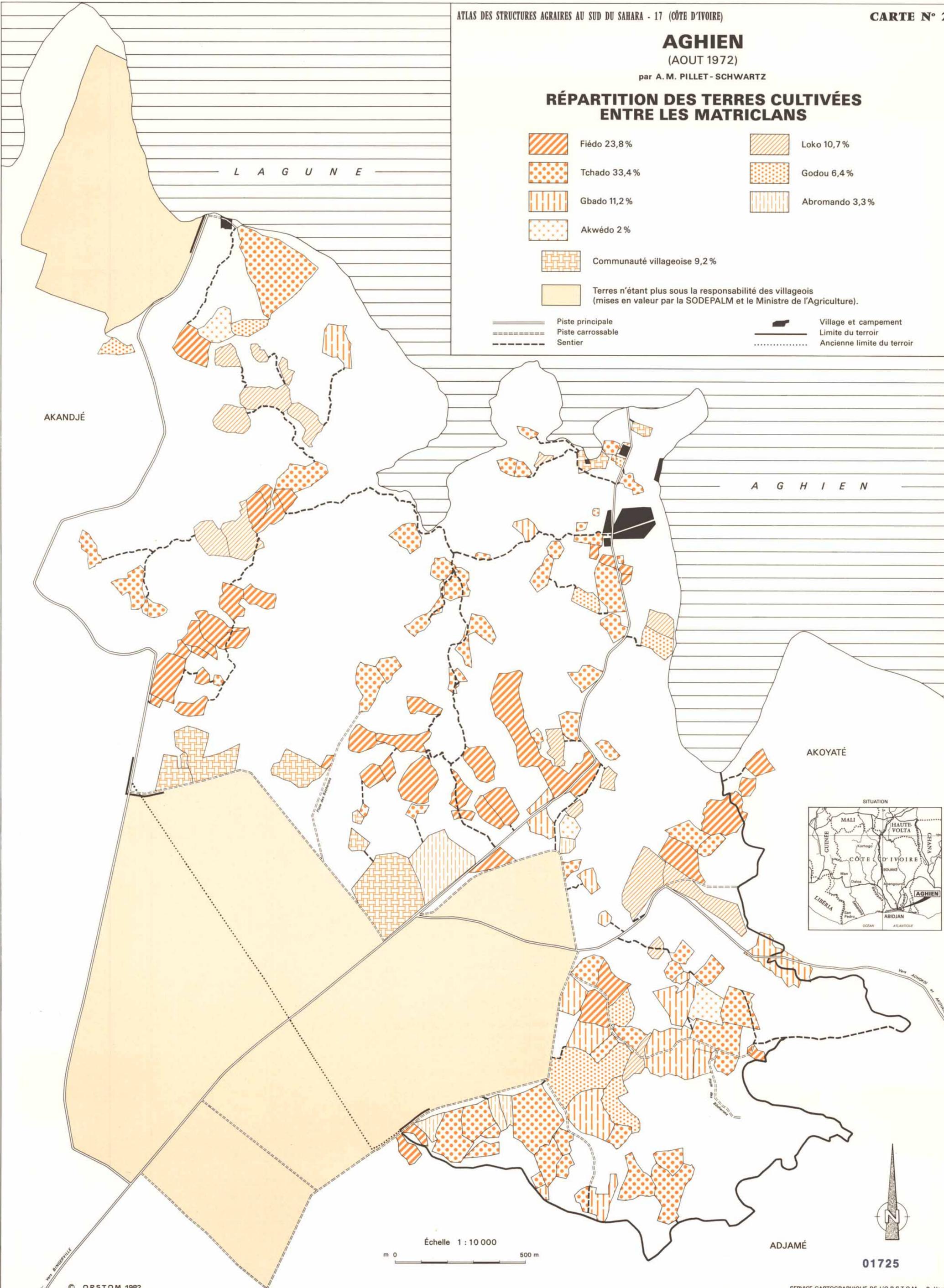
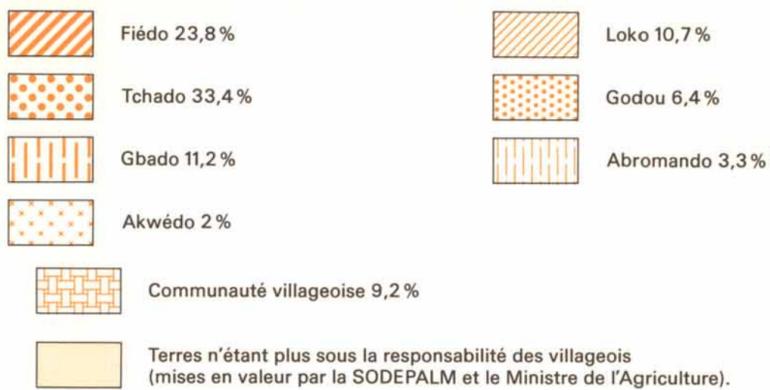


AGHIEN

(AOUT 1972)

par A. M. PILLET - SCHWARTZ

RÉPARTITION DES TERRES CULTIVÉES ENTRE LES MATRICIANS



01725

AGHIEN

(AOUT 1972)

par A. M. PILLET - SCHWARTZ

EXPLOITATION DU SOL PAR LES ÉTRANGERS

 Plantations industrielle et semi-industrielle de palmier à huile (SODEPALM et MINISTRE DE L'AGRICULTURE)

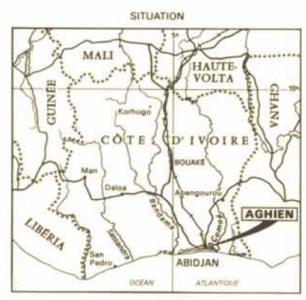
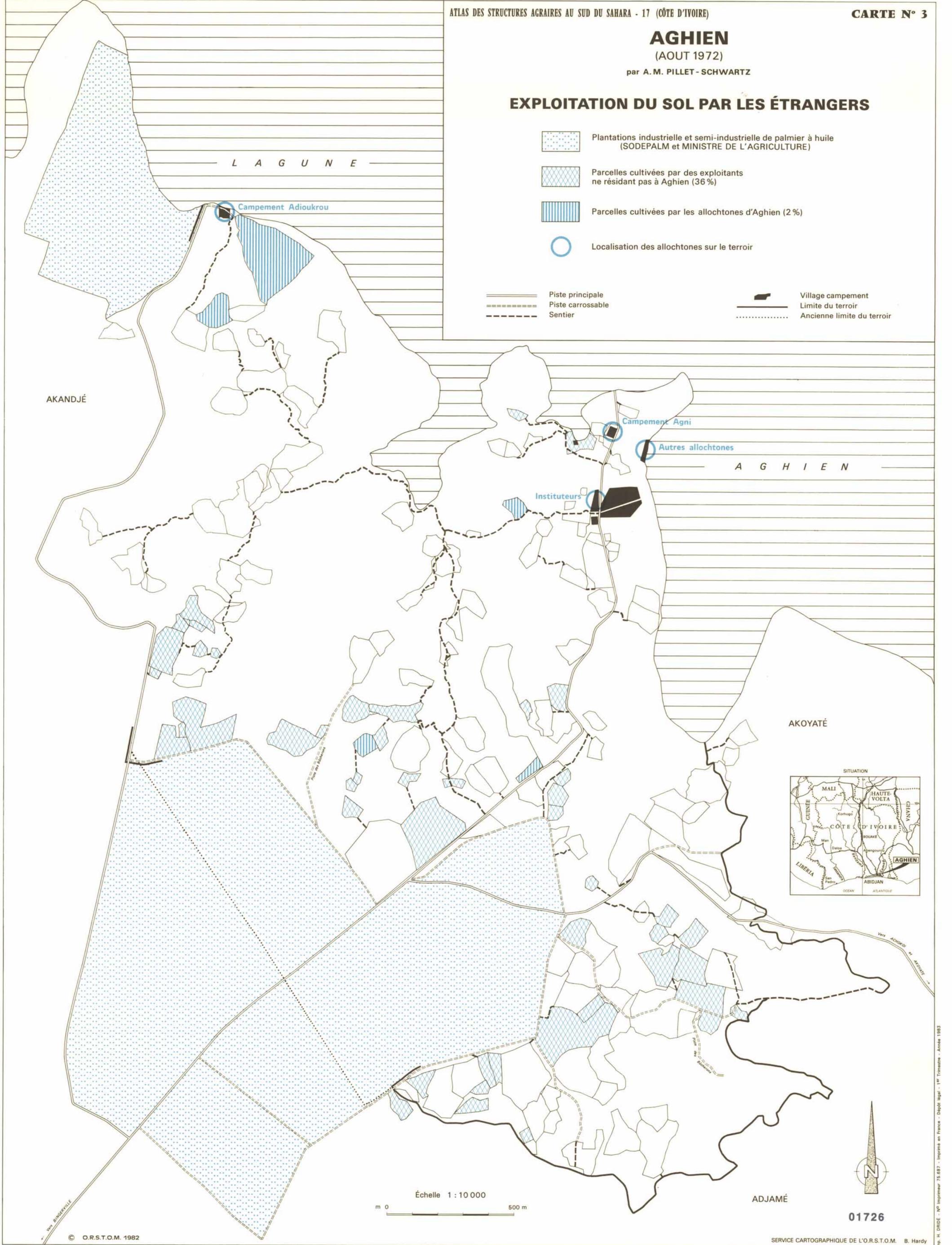
 Parcelles cultivées par des exploitants ne résidant pas à Aghien (36%)

 Parcelles cultivées par les allochtones d'Aghien (2%)

 Localisation des allochtones sur le terroir

 Piste principale
 Piste carrossable
 Sentier

 Village campement
 Limite du terroir
 Ancienne limite du terroir



Échelle 1 : 10 000
m 0 500 m



01726

AGHIEN

(AOUT 1972)

par A. M. PILLET - SCHWARTZ

RÉPARTITION DES PARCELLES ENTRE LES CHEFS D'EXPLOITATION DU LIGNAGE TCHADO

I - PARCELLES MISES EN VALEUR PAR EUX-MÊMES

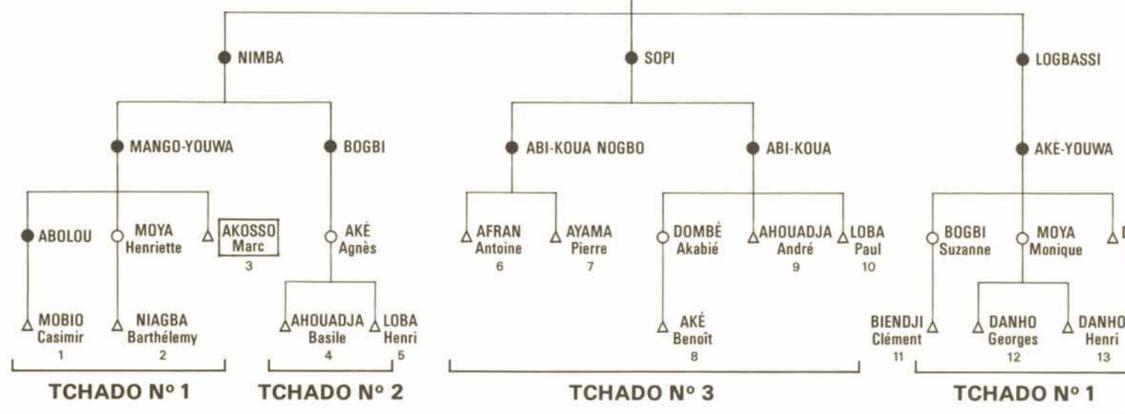
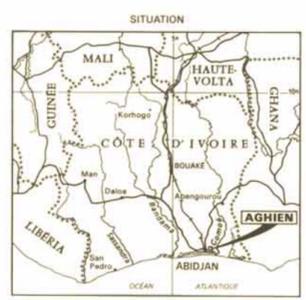
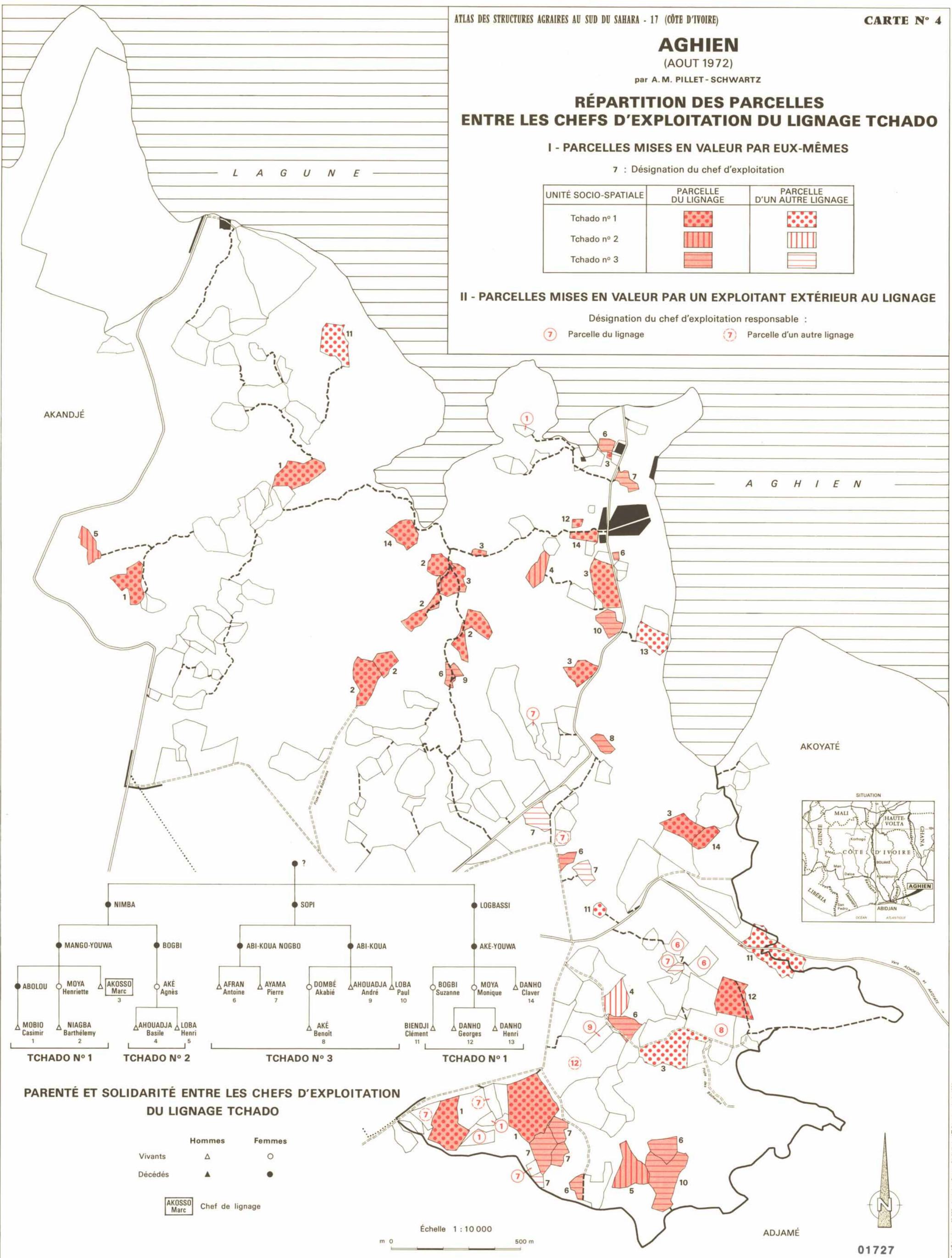
7 : Désignation du chef d'exploitation

UNITÉ SOCIO-SPATIALE	PARCELLE DU LIGNAGE	PARCELLE D'UN AUTRE LIGNAGE
Tchado n° 1		
Tchado n° 2		
Tchado n° 3		

II - PARCELLES MISES EN VALEUR PAR UN EXPLOITANT EXTÉRIEUR AU LIGNAGE

Désignation du chef d'exploitation responsable :

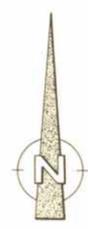
- Parcelle du lignage
- Parcelle d'un autre lignage



PARENTÉ ET SOLIDARITÉ ENTRE LES CHEFS D'EXPLOITATION DU LIGNAGE TCHADO



Échelle 1 : 10 000
m 0 500 m

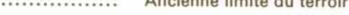


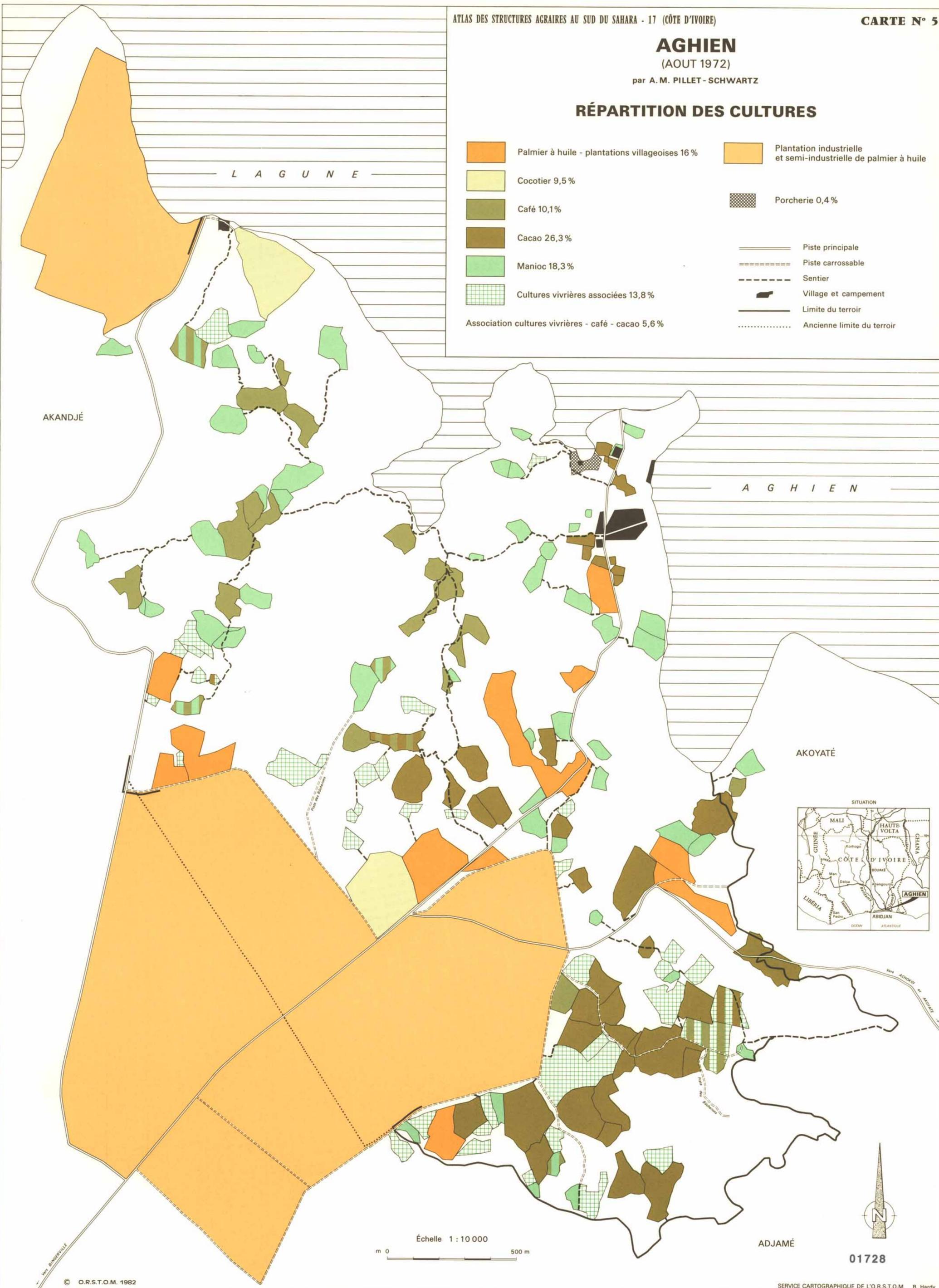
AGHIEN

(AOUT 1972)

par A. M. PILLET - SCHWARTZ

RÉPARTITION DES CULTURES

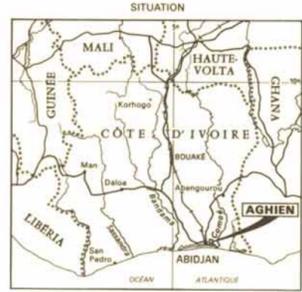
- | | | | |
|---|---|---|---|
|  | Palmier à huile - plantations villageoises 16 % |  | Plantation industrielle et semi-industrielle de palmier à huile |
|  | Cocotier 9,5 % |  | Porcherie 0,4 % |
|  | Café 10,1 % |  | Piste principale |
|  | Cacao 26,3 % |  | Piste carrossable |
|  | Manioc 18,3 % |  | Sentier |
|  | Cultures vivrières associées 13,8 % |  | Village et campement |
| | Association cultures vivrières - café - cacao 5,6 % |  | Limite du terroir |
| | |  | Ancienne limite du terroir |



AKANDJÉ

A G H I E N

AKOYATÉ



Échelle 1 : 10 000
m 0 500 m



01728